

N° 6617^C

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part signé à Tegucigalpa (Honduras), le 29 juin 2012

* * *

ANNEXES VOLUME III

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
	III. BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET AUTRES OUVRAGES			
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:			
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:			
7113 11 00	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	2,5	A	
7113 19 00	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	2,5	A	
7113 20 00	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	4	A	
7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:			
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:			
7114 11 00	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	2	A	
7114 19 00	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	2	A	
7114 20 00	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	2	A	
7115	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:			
7115 10 00	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	exemption	A	
7115 90	- autres:			
	- - en métaux précieux			
7115 90 10	- - en métaux précieux	3	A	
7115 90 90	- - en plaqués ou doublés de métaux précieux	3	A	
7116	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7116 10 00	- en perles fines ou de culture	exemption	A	
7116 20	- en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées: - - exclusivement en pierres gemmes:			
7116 20 11	- - - Colliers, bracelets et autres ouvrages en pierres gemmes simplement enfilées, sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	exemption	A	
7116 20 19	- - - autres	2,5	A	
7116 20 90	- - autres	2,5	A	
7117	Bijouterie de fantaisie:			
	- en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés:			
7117 11 00	- - Boutons de manchettes et boutons similaires	4	A	
7117 19	- - autre:			
7117 19 10	- - - comportant des parties en verre	4	A	
	- - - ne comportant pas des parties en verre:			
7117 19 91	- - - - dorée, argentée ou platinée	4	A	
7117 19 99	- - - - autre	4	A	
7117 90 00	- autre	4	A	
7118	Monnaies:			
7118 10	- Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or:			
7118 10 10	- - en argent	exemption	A	
7118 10 90	- - autres	exemption	A	
7118 90 00	- autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
XV	SECTION XV - MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX			
72	CHAPITRE 72 - FONTE, FER ET ACIER			
	I. PRODUITS DE BASE; PRODUITS PRÉSENTÉS SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POWDRES			
7201	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires:			
7201 10	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore:			
	- - contenant en poids 0,4 % ou plus de manganèse:			
7201 10 11	- - - d'une teneur en silicium n'excédant pas 1 %	1,7	A	
7201 10 19	- - - d'une teneur en silicium excédant 1 %	1,7	A	
7201 10 30	- - contenant en poids de 0,1 % inclus à 0,4 % exclu de manganèse	1,7	A	
7201 10 90	- - contenant en poids moins de 0,1 % de manganèse	exemption	A	
7201 20 00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	2,2	A	
7201 50	- Fontes brutes alliées; fontes spiegel:			
7201 50 10	- - Fontes brutes alliées contenant en poids de 0,3 % inclus à 1 % inclus de titane et de 0,5 % inclus à 1 % inclus de vanadium	exemption	A	
7201 50 90	- - autres	1,7	A	
7202	Ferro-alliages:			
	- Ferromanganèse:			
7202 11	- - contenant en poids plus de 2 % de carbone:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7202 11 20	- - - d'une granulométrie n'excédant pas 5 mm et d'une teneur en poids de manganèse excédant 65 %	2,7	A	
7202 11 80	- - - autre	2,7	A	
7202 19 00	- - autre	2,7	A	
	- Ferrosilicium:			
7202 21 00	- - contenant en poids plus de 55 % de silicium	5,7	A	
7202 29	- - autre:			
7202 29 10	- - - contenant en poids 4 % ou plus mais pas plus de 10 % de magnésium	5,7	A	
7202 29 90	- - - autre	5,7	A	
7202 30 00	- Ferrosilicomanganèse	3,7	A	
	- Ferrochrome:			
7202 41	- - contenant en poids plus de 4 % de carbone:			
7202 41 10	- - - contenant en poids plus de 4 % mais pas plus de 6 % de carbone	4	A	
7202 41 90	- - - contenant en poids plus de 6 % de carbone	4	A	
7202 49	- - autre:			
7202 49 10	- - - contenant en poids 0,05 % ou moins de carbone	7	A	
7202 49 50	- - - contenant en poids plus de 0,05 % mais pas plus de 0,5 % de carbone	7	A	
7202 49 90	- - - contenant en poids plus de 0,5 % mais pas plus de 4 % de carbone	7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7202 50 00	- Ferrosilicochrome	2,7	A	
7202 60 00	- Ferronickel	exemption	A	
7202 70 00	- Ferromolybdène	2,7	A	
7202 80 00	- Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	exemption	A	
	- autres:			
7202 91 00	- - Ferrotitane et ferrosilicotitane	2,7	A	
7202 92 00	- - Ferrovandium	2,7	A	
7202 93 00	- - Ferriobium	exemption	A	
7202 99	- - autres:			
7202 99 10	- - - Ferrophosphore	exemption	A	
7202 99 30	- - - Ferrosilicomagnésium	2,7	A	
7202 99 80	- - - autres	2,7	A	
7203	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires:			
7203 10 00	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	exemption	A	
7203 90 00	- autres	exemption	A	
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7204 10 00	- Déchets et débris de fonte	exemption	A	
	- Déchets et débris d'aciers alliés:			
7204 21	- - d'aciers inoxydables:			
7204 21 10	- - - contenant en poids 8 % ou plus de nickel	exemption	A	
7204 21 90	- - - autres	exemption	A	
7204 29 00	- - autres	exemption	A	
7204 30 00	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	exemption	A	
	- autres déchets et débris:			
7204 41	- - Tourneurs, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets:			
7204 41 10	- - - Tourneurs, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles	exemption	A	
	- - - Chutes d'estampage ou de découpage:			
7204 41 91	- - - - en paquets	exemption	A	
7204 41 99	- - - - autres	exemption	A	
7204 49	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7204 49 10	- - - déchetés	exemption	A	
	- - - autres:			
7204 49 30	- - - - en paquets	exemption	A	
7204 49 90	- - - - autres	exemption	A	
7204 50 00	- Déchets lingotés	exemption	A	
7205	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte Spiegel, de fer ou d'acier:			
7205 10 00	- Grenailles	exemption	A	
	- Poudres:			
7205 21 00	- - d'aciers alliés	exemption	A	
7205 29 00	- - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
	II. FER ET ACIERS NON ALLIÉS			
7206	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 7203:			
7206 10 00	- Lingots	exemption	A	
7206 90 00	- autres	exemption	A	
7207	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés:			
	- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
7207 11	-- de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur:			
	- - - laminés ou obtenus par coulée continue:			
7207 11 11	- - - - en aciers de décolletage	exemption	A	
	- - - - autres:			
7207 11 14	- - - - - d'une épaisseur n'excédant pas 130 mm	exemption	A	
7207 11 16	- - - - - d'une épaisseur excédant 130 mm	exemption	A	
7207 11 90	- - - forgés	exemption	A	
7207 12	- - autres, de section transversale rectangulaire:			
7207 12 10	- - - laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	A	
7207 12 90	- - - forgés	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7207 19	- - autres:			
	- - - de section transversale circulaire ou polygonale:			
7207 19 12	- - - - laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	A	
7207 19 19	- - - - forgés	exemption	A	
7207 19 80	- - - autres	exemption	A	
7207 20	- contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone:			
	- - de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur:			
	- - - laminés ou obtenus par coulée continue:			
7207 20 11	- - - - en aciers de décolletage	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
	- - - - autres, contenant en poids:			
7207 20 15	- - - - - 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	A	
7207 20 17	- - - - - 0,6 % ou plus de carbone	exemption	A	
7207 20 19	- - - forgés	exemption	A	
	- - autres, de section transversale rectangulaire:			
7207 20 32	- - - laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	A	
7207 20 39	- - - forgés	exemption	A	
	- - de section transversale circulaire ou polygonale:			
7207 20 52	- - - laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	A	
7207 20 59	- - - forgés	exemption	A	
7207 20 80	- - autres	exemption	A	
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus:			
7208 10 00	- enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	exemption	A	
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés:			
7208 25 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	A	
7208 26 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7208 27 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	A	
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud:			
7208 36 00	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	exemption	A	
7208 37 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	exemption	A	
7208 38 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	exemption	A	
7208 39 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	A	
7208 40 00	- non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	exemption	A	
	- autres, non enroulés, simplement laminés à chaud:			
7208 51	- - d'une épaisseur excédant 10 mm:			
7208 51 20	- - - d'une épaisseur excédant 15 mm	exemption	A	
	- - - d'une épaisseur excédant 10 mm mais n'excédant pas 15 mm, d'une largeur:			
7208 51 91	- - - - de 2 050 mm ou plus	exemption	A	
7208 51 98	- - - - inférieure à 2 050 mm	exemption	A	
7208 52	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm:			
7208 52 10	- - - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm	exemption	A	
	- - - autres, d'une largeur:			
7208 52 91	- - - - de 2 050 mm ou plus	exemption	A	
7208 52 99	- - - - inférieure 2 050 mm	exemption	A	
7208 53	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7208 53 10	- - - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm d'une épaisseur de 4 mm ou plus	exemption	A	
7208 53 90	- - - autres	exemption	A	
7208 54 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	A	
7208 90	- autres:			
7208 90 20	- - perforés	exemption	A	
7208 90 80	- - autres	exemption	A	
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus:			
	- enroulés, simplement laminés à froid:			
7209 15 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus	exemption	A	
7209 16	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm:			
7209 16 10	- - - dits "magnétiques"	exemption	A	
7209 16 90	- - - autres	exemption	A	
7209 17	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm:			
7209 17 10	- - - dits "magnétiques"	exemption	A	
7209 17 90	- - - autres	exemption	A	
7209 18	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:			
7209 18 10	- - - dits "magnétiques"	exemption	A	
	- - - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7209 18 91	- - - - d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus mais inférieure à 0,5 mm	exemption	A	
7209 18 99	- - - - d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm - non enroulés, simplement laminés à froid:	exemption	A	
7209 25 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus	exemption	A	
7209 26	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm:			
7209 26 10	- - - dits "magnétiques"	exemption	A	
7209 26 90	- - - autres	exemption	A	
7209 27	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm:			
7209 27 10	- - - dits "magnétiques"	exemption	A	
7209 27 90	- - - autres	exemption	A	
7209 28	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:			
7209 28 10	- - - dits "magnétiques"	exemption	A	
7209 28 90	- - - autres	exemption	A	
7209 90	- autres:			
7209 90 20	- - perforés	exemption	A	
7209 90 80	- - autres	exemption	A	
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus:			
	- étamés:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7210 11 00	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	exemption	A	
7210 12	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:			
7210 12 20	- - - Fer-blanc	exemption	A	
7210 12 80	- - - autres	exemption	A	
7210 20 00	- plombés, y compris le fer terne	exemption	A	
7210 30 00	- zingués électrolytiquement	exemption	A	
	- autrement zingués:			
7210 41 00	- - ondulés	exemption	A	
7210 49 00	- - autres	exemption	A	
7210 50 00	- revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	exemption	A	
	- revêtus d'aluminium:			
7210 61 00	- - revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	exemption	A	
7210 69 00	- - autres	exemption	A	
7210 70	- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques:			
7210 70 10	- - Fer-blanc, verni; produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	exemption	A	
7210 70 80	- - autres	exemption	A	
7210 90	- autres:			
7210 90 30	- - plaqués	exemption	A	
7210 90 40	- - étamés et imprimés	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7210 90 80	- - autres	exemption	A	
7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus:			
	- simplement laminés à chaud:			
7211 13 00	- - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	exemption	A	
7211 14 00	- - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	A	
7211 19 00	- - autres	exemption	A	
	- simplement laminés à froid:			
7211 23	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
7211 23 20	- - - dits "magnétiques"	exemption	A	
	- - - autres:			
7211 23 30	- - - d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus	exemption	A	
7211 23 80	- - - d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm	exemption	A	
7211 29 00	- - autres	exemption	A	
7211 90	- autres:			
7211 90 20	- - perforés	exemption	A	
7211 90 80	- - autres	exemption	A	
7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7212 10	- étamés:			
7212 10 10	- - Fer-blanc, simplement traité à la surface	exemption	A	
7212 10 90	- - autres	exemption	A	
7212 20 00	- zingués électrolytiquement	exemption	A	
7212 30 00	- autrement zingués	exemption	A	
7212 40	- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques:			
7212 40 20	- - Fer-blanc, simplement verni; produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	exemption	A	
7212 40 80	- - autres	exemption	A	
7212 50	- autrement revêtus:			
7212 50 20	- - revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome	exemption	A	
7212 50 30	- - chromés ou nickelés	exemption	A	
7212 50 40	- - cuivrés	exemption	A	
	- - revêtus d'aluminium:			
7212 50 61	- - - revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	exemption	A	
7212 50 69	- - - autres	exemption	A	
7212 50 90	- - autres	exemption	A	
7212 60 00	- plaqués	exemption	A	
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7213 10 00	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	exemption	A	
7213 20 00	- autres, en aciers de décolletage	exemption	A	
	- autres:			
7213 91	- - de section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm:			
7213 91 10	- - - du type utilisé pour armature pour béton	exemption	A	
7213 91 20	- - - du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques	exemption	A	
	- - - autres:			
7213 91 41	- - - - contenant en poids 0,06 % ou moins de carbone	exemption	A	
7213 91 49	- - - - contenant en poids plus de 0,06 % mais moins de 0,25 % de carbone	exemption	A	
7213 91 70	- - - - contenant en poids 0,25 % ou plus mais pas plus de 0,75 % de carbone	exemption	A	
7213 91 90	- - - - contenant en poids plus de 0,75 % de carbone	exemption	A	
7213 99	- - autres:			
7213 99 10	- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	exemption	A	
7213 99 90	- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	exemption	A	
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage:			
7214 10 00	- forgées	exemption	A	
7214 20 00	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7214 30 00	- autres, en aciers de décolletage	exemption	A	
	- autres:			
7214 91	- - de section transversale rectangulaire:			
7214 91 10	- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	exemption	A	
7214 91 90	- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	exemption	A	
7214 99	- - autres:			
	- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
7214 99 10	- - - du type utilisé pour armature pour béton	exemption	A	
	- - - autres, de section circulaire d'un diamètre:			
7214 99 31	- - - - égal ou supérieur à 80 mm	exemption	A	
7214 99 39	- - - - inférieur à 80 mm	exemption	A	
7214 99 50	- - - - autres	exemption	A	
	- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone:			
	- - - de section circulaire d'un diamètre:			
7214 99 71	- - - - égal ou supérieur à 80 mm	exemption	A	
7214 99 79	- - - - inférieur à 80 mm	exemption	A	
7214 99 95	- - - - autres	exemption	A	
7215	Autres barres en fer ou en aciers non alliés:			
7215 10 00	- en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7215 50	- autres, simplement obtenues ou parachevées à froid:			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
7215 50 11	- - - de section rectangulaire	exemption	A	
7215 50 19	- - - autres	exemption	A	
7215 50 80	- - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	exemption	A	
7215 90 00	- autres	exemption	A	
7216	Profilés en fer ou en aciers non alliés:			
7216 10 00	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	exemption	A	
	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm:			
7216 21 00	- - Profilés en L	exemption	A	
7216 22 00	- - Profilés en T	exemption	A	
	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus:			
7216 31	- - Profilés en U:			
7216 31 10	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm	exemption	A	
7216 31 90	- - - d'une hauteur excédant 220 mm	exemption	A	
7216 32	- - Profilés en I:			
	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7216 32 11	- - - à ailes à faces parallèles	exemption	A	
7216 32 19	- - - - autres	exemption	A	
7216 32 91	- - - d'une hauteur excédant 220 mm:			
	- - - à ailes à faces parallèles	exemption	A	
7216 32 99	- - - - autres	exemption	A	
7216 33	- - Profilés en H:			
7216 33 10	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 180 mm	exemption	A	
7216 33 90	- - - d'une hauteur excédant 180 mm	exemption	A	
7216 40	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus:			
7216 40 10	- - Profilés en L	exemption	A	
7216 40 90	- - Profilés en T	exemption	A	
7216 50	- autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud:			
7216 50 10	- - d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté n'excède pas 80 mm	exemption	A	
	- - autres:			
7216 50 91	- - - Plats à boudins (à bourrelets)	exemption	A	
7216 50 99	- - - autres	exemption	A	
	- Profilés, simplement obtenus ou parachevés à froid:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7216 61	- - obtenus à partir de produits laminés plats:			
7216 61 10	- - - Profils en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert	exemption	A	
7216 61 90	- - - autres	exemption	A	
7216 69 00	- - autres	exemption	A	
	- autres:			
7216 91	- - obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats:			
7216 91 10	- - - Tôles nervurées	exemption	A	
7216 91 80	- - - autres	exemption	A	
7216 99 00	- - autres	exemption	A	
7217	Fils en fer ou en aciers non alliés:			
7217 10	- non revêtus, même polis:			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
7217 10 10	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	exemption	A	
	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm:			
7217 10 31	- - - - comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	exemption	A	
7217 10 39	- - - - autres	exemption	A	
7217 10 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	A	
7217 10 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7217 20	- zingués:			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
7217 20 10	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	exemption	A	
7217 20 30	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm	exemption	A	
7217 20 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	A	
7217 20 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	A	
7217 30	- revêtus d'autres métaux communs:			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
7217 30 41	- - - cuivrés	exemption	A	
7217 30 49	- - - autres	exemption	A	
7217 30 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	A	
7217 30 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	A	
7217 90	- autres:			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			
7217 90 20	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	exemption	A	
7217 90 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	A	
7217 90 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
	III. ACIERS INOXYDABLES			
7218	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables:			
7218 10 00	- Lingots et autres formes primaires	exemption	A	
	- autres:			
7218 91	- - de section transversale rectangulaire:			
7218 91 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7218 91 80	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7218 99	- - autres:			
	- - - de section transversale carrée:			
7218 99 11	- - - - laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	A	
7218 99 19	- - - - forgés	exemption	A	
	- - - autres:			
7218 99 20	- - - laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	A	
7218 99 80	- - - - forgés	exemption	A	
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus:			
	- simplement laminés à chaud, enroulés:			
7219 11 00	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	exemption	A	
7219 12	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm:			
7219 12 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 12 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7219 13	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm:			
7219 13 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 13 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7219 14	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm:			
7219 14 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 14 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
	- simplement laminés à chaud, non enroulés:			
7219 21	- - d'une épaisseur excédant 10 mm:			
7219 21 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 21 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7219 22	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm:			
7219 22 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 22 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7219 23 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	exemption	A	
7219 24 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	A	
	- simplement laminés à froid:			
7219 31 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	A	
7219 32	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm:			
7219 32 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 32 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7219 33	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm:			
7219 33 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 33 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7219 34	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm:			
7219 34 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 34 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7219 35	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:			
7219 35 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7219 35 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7219 90	- autres:			
7219 90 20	- - perforés	exemption	A	
7219 90 80	- - autres	exemption	A	
7220	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm:			
	- simplement laminés à chaud:			
7220 11 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	A	
7220 12 00	- - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	exemption	A	
7220 20	- simplement laminés à froid:			
	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus, contenant en poids:			
7220 20 21	- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7220 20 29	- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7220 20 41	- - d'une épaisseur excédant 0,35 mm mais inférieure à 3 mm, contenant en poids:			
7220 20 49	- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
	- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
	- - d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm, contenant en poids:			
7220 20 81	- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7220 20 89	- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7220 90	- autres:			
7220 90 20	- - perforés	exemption	A	
7220 90 80	- - autres	exemption	A	
7221 00	Fil machine en aciers inoxydables:			
7221 00 10	- contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7221 00 90	- contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7222	Barres et profilés en aciers inoxydables:			
	- Barres simplement laminées ou filées à chaud:			
7222 11	- - de section circulaire:			
	- - - d'un diamètre de 80 mm ou plus, contenant en poids:			
7222 11 11	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 11 19	- - - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
	- - - d'un diamètre inférieur à 80 mm, contenant en poids:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7222 11 81	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 11 89	- - - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7222 19	- - autres:			
7222 19 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 19 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7222 20	- Barres simplement obtenues ou parachevées à froid:			
	- - de section circulaire:			
	- - - d'un diamètre de 80 mm ou plus, contenant en poids:			
7222 20 11	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 20 19	- - - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
	- - - d'un diamètre de 25 mm ou plus mais inférieur à 80 mm, contenant en poids:			
7222 20 21	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 20 29	- - - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
	- - - d'un diamètre inférieur à 25 mm, contenant en poids:			
7222 20 31	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 20 39	- - - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
	- - autres, contenant en poids:			
7222 20 81	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 20 89	- - - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7222 30	- autres barres:			
	- - forgées, contenant en poids:			
7222 30 51	- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	A	
7222 30 91	- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	A	
7222 30 97	- - autres	exemption	A	
7222 40	- Profilés:			
7222 40 10	- - simplement laminés ou filés à chaud	exemption	A	
7222 40 50	- - simplement obtenus ou parachevés à froid	exemption	A	
7222 40 90	- - autres	exemption	A	
7223 00	Fils en aciers inoxydables:			
	- contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel:			
7223 00 11	- - contenant en poids 28 % ou plus de nickel mais pas plus de 31 % et 20 % ou plus mais pas plus de 22 % de chrome	exemption	A	
7223 00 19	- - autres	exemption	A	
	- contenant en poids moins de 2,5 % de nickel:			
7223 00 91	- - contenant en poids 13 % ou plus mais pas plus de 25 % de chrome et 3,5 % ou plus mais pas plus de 6 % d'aluminium	exemption	A	
7223 00 99	- - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
	IV. AUTRES ACIERS ALLIÉS, BARRES CREUSES POUR LE FORAGE, EN ACIERS ALLIÉS OU NON ALLIÉS			
7224	Autre aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en autres aciers alliés:			
7224 10	- Lingots et autres formes primaires:			
7224 10 10	- - en aciers pour outillage	exemption	A	
7224 10 90	- - autres	exemption	A	
7224 90	- autres:			
7224 90 02	- - en aciers pour outillage	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - de section transversale carrée ou rectangulaire:			
	- - - - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue:			
	- - - - - dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur:			
7224 90 03	- - - - - en aciers à coupe rapide	exemption	A	
7224 90 05	- - - - - contenant en poids 0,7 % ou moins de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 1,2 % de manganèse et 0,6 % ou plus mais pas plus de 2,3 % de silicium; contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du présent chapitre	exemption	A	
7224 90 07	- - - - - autres	exemption	A	
7224 90 14	- - - - - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7224 90 18	- - - - forgés	exemption	A	
	- - - autres:			
	- - - - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue:			
7224 90 31	- - - - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	A	
7224 90 38	- - - - autres	exemption	A	
7224 90 90	- - - - forgés	exemption	A	
7225	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus:			
	- en aciers au silicium dits "magnétiques":			
7225 11 00	- - à grains orientés	exemption	A	
7225 19	- - autres:			
7225 19 10	- - - laminés à chaud	exemption	A	
7225 19 90	- - - laminés à froid	exemption	A	
7225 30	- autres, simplement laminés à chaud, enroulés:			
7225 30 10	- - en aciers pour outillage	exemption	A	
7225 30 30	- - en aciers à coupe rapide	exemption	A	
7225 30 90	- - autres	exemption	A	
7225 40	- autres, simplement laminés à chaud, non enroulés:			
7225 40 12	- - en aciers pour outillage	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7225 40 15	- - en aciers à coupe rapide	exemption	A	
	- - autres:			
7225 40 40	- - - d'une épaisseur excédant 10 mm	exemption	A	
7225 40 60	- - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	exemption	A	
7225 40 90	- - - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	exemption	A	
7225 50	- autres, simplement laminés à froid:			
7225 50 20	- - en aciers à coupe rapide	exemption	A	
7225 50 80	- - autres	exemption	A	
	- autres:			
7225 91 00	- - zingués électrolytiquement	exemption	A	
7225 92 00	- - autrement zingués	exemption	A	
7225 99 00	- - autres	exemption	A	
7226	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm:			
	- en aciers au silicium dits "magnétiques":			
7226 11 00	- - à grains orientés	exemption	A	
7226 19	- - autres:			
7226 19 10	- - - simplement laminés à chaud	exemption	A	
7226 19 80	- - - autres	exemption	A	
7226 20 00	- en aciers à coupe rapide	exemption	A	
	- autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7226 91	- - simplement laminés à chaud:			
7226 91 20	- - - en aciers pour outillage	exemption	A	
	- - - autres:			
7226 91 91	- - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	A	
7226 91 99	- - - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	exemption	A	
7226 92 00	- - simplement laminés à froid	exemption	A	
7226 99	- - autres:			
7226 99 10	- - - zingués électrolytiquement	exemption	A	
7226 99 30	- - - autrement zingués	exemption	A	
7226 99 70	- - - autres	exemption	A	
7227	Fil machine en autres aciers alliés:			
7227 10 00	- en aciers à coupe rapide	exemption	A	
7227 20 00	- en aciers silicomanganeux	exemption	A	
7227 90	- autres:			
7227 90 10	- - contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note I, point f), du présent chapitre	exemption	A	
7227 90 50	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	A	
7227 90 95	- - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7228	Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés:			
7228 10	- Barres en aciers à coupe rapide:			
7228 10 20	- - simplement laminées ou filées à chaud; laminées ou filées à chaud, simplement plaquées	exemption	A	
7228 10 50	- - forgées	exemption	A	
7228 10 90	- - autres	exemption	A	
7228 20	- Barres en aciers silicomanganeux:			
7228 20 10	- - de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	exemption	A	
	- - autres:			
7228 20 91	- - - simplement laminées ou filées à chaud; laminées ou filées à chaud, simplement plaquées	exemption	A	
7228 20 99	- - - autres	exemption	A	
7228 30	- autres barres, simplement laminées ou filées à chaud:			
7228 30 20	- - en aciers pour outillage	exemption	A	
	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène:			
7228 30 41	- - - de section circulaire, d'un diamètre de 80 mm ou plus	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7228 30 49	- - - autres	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - de section circulaire, d'un diamètre de:			
7228 30 61	- - - - 80 mm ou plus	exemption	A	
7228 30 69	- - - - inférieur à 80 mm	exemption	A	
7228 30 70	- - - de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	exemption	A	
7228 30 89	- - - autres	exemption	A	
7228 40	- autres barres, simplement forgées:			
7228 40 10	- - en aciers pour outillage	exemption	A	
7228 40 90	- - autres	exemption	A	
7228 50	- autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid:			
7228 50 20	- - en aciers pour outillage	exemption	A	
7228 50 40	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - de section circulaire, d'un diamètre de:			
7228 50 61	- - - - 80 mm ou plus	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7228 50 69	- - - - inférieur à 80 mm	exemption	A	
7228 50 80	- - - autres	exemption	A	
7228 60	- autres barres:			
7228 60 20	- - en aciers pour outillage	exemption	A	
7228 60 80	- - autres	exemption	A	
7228 70	- Profilés:			
7228 70 10	- - simplement laminés ou filés à chaud	exemption	A	
7228 70 90	- - autres	exemption	A	
7228 80 00	- Barres creuses pour le forage	exemption	A	
7229	Fils en autres aciers alliés:			
7229 20 00	- en aciers silicomanganeux	exemption	A	
7229 90	- autres:			
7229 90 20	- - en aciers à coupe rapide	exemption	A	
	- - autres			
7229 90 50	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	A	
7229 90 90	- - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
73	CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER			
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier:			
7301 10 00	- Palplanches	exemption	A	
7301 20 00	- Profilés	exemption	A	
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails:			
7302 10	- Rails:			
7302 10 10	- - conducteurs de courant, avec partie en métal non ferreux	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - neufs:			
	- - - - Rails "Vignole":			
7302 10 21	- - - - - d'un poids au mètre de 46 kg ou plus	exemption	A	
7302 10 23	- - - - - d'un poids au mètre de 27 kg ou plus mais inférieur à 46 kg	exemption	A	
7302 10 29	- - - - - d'un poids au mètre inférieur à 27 kg	exemption	A	
7302 10 40	- - - - Rails à ornières	exemption	A	
7302 10 50	- - - - autres	exemption	A	
7302 10 90	- - - usagés	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7302 30 00	- Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	2,7	A	
7302 40 00	- Éclisses et selles d'assise	exemption	A	
7302 90 00	- autres	exemption	A	
7303 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte:			
7303 00 10	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,2	A	
7303 00 90	- autres	3,2	A	
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier:			
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:			
7304 11 00	- - en aciers inoxydables	exemption	A	
7304 19	- - autres:			
7304 19 10	- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	A	
7304 19 30	- - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm, mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	A	
7304 19 90	- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	A	
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:			
7304 22 00	- - Tiges de forage en aciers inoxydables	exemption	A	
7304 23 00	- - autres tiges de forage	exemption	A	
7304 24 00	- - autres, en aciers inoxydables	exemption	A	
7304 29	- - autres:			
7304 29 10	- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	A	
7304 29 30	- - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm, mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7304 29 90	- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	A	
7304 31	- autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés:			
7304 31 20	- - étirés ou laminés à froid:			
7304 31 80	- - - de précision	exemption	A	
7304 39	- - - autres:	exemption	A	
7304 39 10	- - - bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	exemption	A	
7304 39 30	- - - autres:			
7304 39 52	- - - - d'un diamètre extérieur excédant 421 mm et d'une épaisseur de paroi excédant 10,5 mm	exemption	A	
7304 39 58	- - - - autres:			
	- - - - - Tubes filetés ou filetables dits "gaz":			
	- - - - - zingués	exemption	A	
	- - - - - autres	exemption	A	
	- - - - - autres, d'un diamètre extérieur:			
7304 39 92	- - - - - n'excédant pas 168,3 mm	exemption	A	
7304 39 93	- - - - - excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	A	
7304 39 99	- - - - - excédant 406,4 mm	exemption	A	
	- autres, de section circulaire, en aciers inoxydables:			
7304 41 00	- - étirés ou laminés à froid	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7304 49	- - autres:			
7304 49 10	- - - bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	exemption	A	
	- - - autres:			
7304 49 92	- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 406,4 mm	exemption	A	
7304 49 99	- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	A	
	- autres, de section circulaire, en autres aciers alliés:			
7304 51	- - étirés ou laminés à froid:			
	- - - droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur:			
7304 51 12	- - - - n'excédant pas 0,5 m	exemption	A	
7304 51 18	- - - - excédant 0,5 m	exemption	A	
	- - - autres:			
7304 51 81	- - - - de précision	exemption	A	
7304 51 89	- - - - autres	exemption	A	
7304 59	- - - autres:			
7304 59 10	- - - bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	exemption	A	
	- - - autres, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7304 59 32	- - - - n'excédant pas 0,5 m	exemption	A	
7304 59 38	- - - - excédant 0,5 m	exemption	A	
	- - - autres:			
7304 59 92	- - - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	A	
7304 59 93	- - - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	A	
7304 59 99	- - - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	A	
7304 90 00	- autres	exemption	A	
7305	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier:			
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:			
7305 11 00	- - soudés longitudinalement à l'arc immergé	exemption	A	
7305 12 00	- - soudés longitudinalement, autres	exemption	A	
7305 19 00	- - autres	exemption	A	
7305 20 00	- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	exemption	A	
	- autres, soudés:			
7305 31 00	- - soudés longitudinalement	exemption	A	
7305 39 00	- - autres	exemption	A	
7305 90 00	- autres	exemption	A	
7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier:			
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7306 11	- - soudés, en aciers inoxydables:			
7306 11 10	- - - soudés longitudinalement	exemption	A	
7306 11 90	- - - soudés hélicoïdalement	exemption	A	
7306 19	- - autres:			
	- - - soudés longitudinalement:			
7306 19 11	- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	A	
7306 19 19	- - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	A	
7306 19 90	- - - soudés hélicoïdalement	exemption	A	
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:			
7306 21 00	- - soudés, en aciers inoxydables	exemption	A	
7306 29 00	- - autres	exemption	A	
7306 30	- autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés:			
	- - de précision, d'une épaisseur de paroi:			
7306 30 11	- - - n'excédant pas 2 mm	exemption	A	
7306 30 19	- - - excédant 2 mm	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - Tubes filetés ou filetables dits "gaz":			
7306 30 41	- - - zingués	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7306 30 49	- - - - autres	exemption	A	
	- - - autres, d'un diamètre extérieur:			
	- - - - n'excédant pas 168,3 mm:			
7306 30 72	- - - - - zingués	exemption	A	
7306 30 77	- - - - - autres	exemption	A	
7306 30 80	- - - - excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	A	
7306 40	- autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables:			
7306 40 20	- - étirés ou laminés à froid	exemption	A	
7306 40 80	- - autres	exemption	A	
7306 50	- autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés:			
7306 50 20	- - de précision	exemption	A	
7306 50 80	- - autres	exemption	A	
	- autres, soudés, de section non circulaire:			
7306 61	- - de section carrée ou rectangulaire:			
	- - - d'une épaisseur de paroi n'excédant pas 2 mm:			
7306 61 11	- - - - en aciers inoxydables	exemption	A	
7306 61 19	- - - - autres	exemption	A	
	- - - d'une épaisseur de paroi excédant 2 mm:			
7306 61 91	- - - - en aciers inoxydables	exemption	A	
7306 61 99	- - - - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7306 69	- - de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire:			
7306 69 10	- - - en aciers inoxydables	exemption	A	
7306 69 90	- - - autres	exemption	A	
7306 90 00	- autres	exemption	A	
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier:			
	- moulés:			
7307 11	- - en fonte non malléable:			
7307 11 10	- - - pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,7	A	
7307 11 90	- - - autres	3,7	A	
7307 19	- - autres:			
7307 19 10	- - - en fonte malléable	3,7	A	
7307 19 90	- - - autres	3,7	A	
	- autres, en aciers inoxydables:			
7307 21 00	- - Brides	3,7	A	
7307 22	- - Coudes, courbes et manchons, filetés:			
7307 22 10	- - - Manchons	exemption	A	
7307 22 90	- - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 23	- - Accessoires à souder bout à bout:			
7307 23 10	- - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 23 90	- - - autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7307 29	- - autres:			
7307 29 10	- - - filetés	3,7	A	
7307 29 30	- - - à souder	3,7	A	
7307 29 90	- - - autres	3,7	A	
	- autres:			
7307 91 00	- - Brides	3,7	A	
7307 92	- - Coudes, courbes et manchons, filetés:			
7307 92 10	- - - Manchons	exemption	A	
7307 92 90	- - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 93	- - Accessoires à souder bout à bout:			
	- - - dont le plus grand diamètre extérieur n'exécède pas 609,6 mm:			
7307 93 11	- - - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 93 19	- - - - autres	3,7	A	
	- - - dont le plus grand diamètre extérieur excède 609,6 mm:			
7307 93 91	- - - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 93 99	- - - - autres	3,7	A	
7307 99	- - autres:			
7307 99 10	- - - filetés	3,7	A	
7307 99 30	- - - à souder	3,7	A	
7307 99 90	- - - autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:			
7308 10 00	- Ponts et éléments de ponts	exemption	A	
7308 20 00	- Tours et pylônes	exemption	A	
7308 30 00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	exemption	A	
7308 40	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'éclayage:			
7308 40 10	- - Matériel pour le soutènement dans les mines	exemption	A	
7308 40 90	- - autre	exemption	A	
7308 90	- autres:			
7308 90 10	- - Barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - uniquement ou principalement en tôle:			
7308 90 51	- - - - Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante	exemption	A	
7308 90 59	- - - - autres	exemption	A	
7308 90 99	- - - autres	exemption	A	
7309 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7309 00 10	- pour matières gazeuses (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés)	2,2	A	
	- pour matières liquides:			
7309 00 30	- - avec revêtement intérieur ou calorifuge	2,2	A	
	- - autres, d'une contenance:			
7309 00 51	- - - excédant 100 000 l	2,2	A	
7309 00 59	- - - n'excédant pas 100 000 l	2,2	A	
7309 00 90	- pour matières solides	2,2	A	
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:			
7310 10 00	- d'une contenance de 50 l ou plus	2,7	A	
	- d'une contenance de moins de 50 l:			
7310 21	- - Boîtes à fermer par soudage ou sertissage:			
7310 21 11	- - - Boîtes à conserves des types utilisés pour les denrées alimentaires	2,7	A	
7310 21 19	- - - Boîtes à conserves des types utilisés pour les boissons	2,7	A	
	- - - autres, d'une épaisseur de paroi:			
7310 21 91	- - - - inférieure à 0,5 mm	2,7	A	
7310 21 99	- - - - égale ou supérieure à 0,5 mm	2,7	A	
7310 29	- - autres:			
7310 29 10	- - - d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,5 mm	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7310 29 90	- - - d'une épaisseur de paroi égale ou supérieure à 0,5 mm	2,7	A	
7311 00	Réceptifs pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier:			
7311 00 10	- sans soudure	2,7	A	
	- autres, d'une capacité:			
7311 00 91	- - inférieure à 1 000 l	2,7	A	
7311 00 99	- - égale ou supérieure à 1 000 l	2,7	A	
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité:			
7312 10	- Torons et câbles:			
7312 10 20	- - en aciers inoxydables	exemption	A	
	- - autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale:			
	- - - n'excède pas 3 mm:			
7312 10 41	- - - - revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	exemption	A	
7312 10 49	- - - - autres	exemption	A	
	- - - excède 3 mm:			
	- - - - Torons:			
7312 10 61	- - - - - non revêtus	exemption	A	
	- - - - - revêtus:			
7312 10 65	- - - - - zingués	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7312 10 69	- - - - - autres	exemption	A	
	- - - - Câbles, y compris les câbles clos:			
	- - - - - non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale:			
7312 10 81	- - - - - excède 3 mm mais n'excède pas 12 mm	exemption	A	
7312 10 83	- - - - - excède 12 mm mais n'excède pas 24 mm	exemption	A	
7312 10 85	- - - - - excède 24 mm mais n'excède pas 48 mm	exemption	A	
7312 10 89	- - - - - excède 48 mm	exemption	A	
7312 10 98	- - - - - autres	exemption	A	
7312 90 00	- autres	exemption	A	
7313 00 00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	exemption	A	
7314	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier:			
	- Toiles métalliques tissées:			
7314 12 00	- - Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	exemption	A	
7314 14 00	- - autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	exemption	A	
7314 19 00	- - autres	exemption	A	
7314 20	- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ² :			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7314 20 10	- - en fils nervurés	exemption	A	
7314 20 90	- - autres	exemption	A	
	- autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre:			
7314 31 00	- - zingués	exemption	A	
7314 39 00	- - autres	exemption	A	
	- autres toiles métalliques, grillages et treillis:			
7314 41	- - zingués:			
7314 41 10	- - - à mailles hexagonales	exemption	A	
7314 41 90	- - - autres	exemption	A	
7314 42	- - recouverts de matières plastiques:			
7314 42 10	- - - à mailles hexagonales	exemption	A	
7314 42 90	- - - autres	exemption	A	
7314 49 00	- - autres	exemption	A	
7314 50 00	- Tôles et bandes déployées	exemption	A	
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier:			
	- Chaînes à maillons articulés et leurs parties:			
7315 11	- - Chaînes à rouleaux:			
7315 11 10	- - - des types utilisés pour cycles et motos	2,7	A	
7315 11 90	- - - autres	2,7	A	
7315 12 00	- - autres chaînes	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7315 19 00	- - Parties	2,7	A	
7315 20 00	- Chaînes antidérapantes	2,7	A	
	- autres chaînes et chaînettes:			
7315 81 00	- - Chaînes à maillons à étais	2,7	A	
7315 82	- - autres chaînes, à maillons soudés:			
7315 82 10	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif n'excède pas 16 mm	2,7	A	
7315 82 90	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif excède 16 mm	2,7	A	
7315 89 00	- - autres	2,7	A	
7315 90 00	- autres parties	2,7	A	
7316 00 00	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,7	A	
7317 00	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre:			
7317 00 10	- Punaises	exemption	A	
	- autres:			
	- - de tréfilerie:			
7317 00 20	- - - Pointes encollées, en bandes ou en rouleaux	exemption	A	
7317 00 40	- - - Pointes en acier contenant en poids 0,5 % ou plus de carbone, trempées	exemption	A	
	- - - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7317 00 61	- - - - zingués	exemption	A	
7317 00 69	- - - - autres	exemption	A	
7317 00 90	- - autres	exemption	A	
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier:			
	- Articles filetés:			
7318 11 00	- - Tire-fond	3,7	A	
7318 12	- - autres vis à bois:			
7318 12 10	- - - en aciers inoxydables	3,7	A	
7318 12 90	- - - autres	3,7	A	
7318 13 00	- - Crochets et pitons à pas de vis	3,7	A	
7318 14	- - Vis autotaraudeuses:			
7318 14 10	- - - en aciers inoxydables	3,7	A	
	- - - autres:			
7318 14 91	- - - - Vis à tôles	3,7	A	
7318 14 99	- - - - autres	3,7	A	
7318 15	- - autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles:			
7318 15 10	- - - Vis décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige n'excédant pas 6 mm	3,7	A	
	- - - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7318 15 20	----- pour la fixation des éléments de voies ferrées	3,7	A	
	----- autres:			
	----- sans tête:			
7318 15 30	----- en aciers inoxydables	3,7	A	
	----- en autres aciers, d'une résistance à la traction:			
7318 15 41	----- de moins de 800 MPa	3,7	A	
7318 15 49	----- de 800 MPa ou plus	3,7	A	
	----- avec tête:			
	----- fendue ou à empreinte cruciforme:			
7318 15 51	----- en aciers inoxydables	3,7	A	
7318 15 59	----- autres	3,7	A	
	----- à six pans creux:			
7318 15 61	----- en aciers inoxydables	3,7	A	
7318 15 69	----- autres	3,7	A	
	----- hexagonale:			
7318 15 70	----- en aciers inoxydables	3,7	A	
	----- en autres aciers, d'une résistance à la traction:			
7318 15 81	----- de moins de 800 MPa	3,7	A	
7318 15 89	----- de 800 MPa ou plus	3,7	A	
7318 15 90	----- autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7318 16	-- Écrous:			
7318 16 10	--- décollétés dans la masse, d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	3,7	A	
	--- autres:			
7318 16 30	--- en aciers inoxydables	3,7	A	
	--- autres:			
7318 16 50	---- de sécurité	3,7	A	
	---- autres, d'un diamètre intérieur:			
7318 16 91	----- n'excédant pas 12 mm	3,7	A	
7318 16 99	----- excédant 12 mm	3,7	A	
7318 19 00	-- autres	3,7	A	
	- Articles non filetés:			
7318 21 00	-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	3,7	A	
7318 22 00	-- autres rondelles	3,7	A	
7318 23 00	-- Rivets	3,7	A	
7318 24 00	-- Goupilles, chevilles et clavettes	3,7	A	
7318 29 00	-- autres	3,7	A	
7319	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7319 20 00	- Épingles de sûreté	2,7	A	
7319 30 00	- autres épingles	2,7	A	
7319 90	- autres:			
7319 90 10	- - Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	2,7	A	
7319 90 90	- - autres	2,7	A	
7320	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier:			
7320 10	- Ressorts à lames et leurs lames:			
	- - formés à chaud:			
7320 10 11	- - - Ressorts paraboliques et leurs lames	2,7	A	
7320 10 19	- - - autres	2,7	A	
7320 10 90	- - autres	2,7	A	
7320 20	- Ressorts en hélice:			
7320 20 20	- - formés à chaud	2,7	A	
	- - autres:			
7320 20 81	- - - Ressorts de compression	2,7	A	
7320 20 85	- - - Ressorts de traction	2,7	A	
7320 20 89	- - - autres	2,7	A	
7320 90	- autres:			
7320 90 10	- - Ressorts spiraux plats	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7320 90 30	- - Ressorts ayant la forme de disques	2,7	A	
7320 90 90	- - autres	2,7	A	
7321	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier:			
	- Appareils de cuisson et chauffe-plats:			
7321 11	- - à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles:			
7321 11 10	- - - avec four, y compris les fours séparés	2,7	A	
7321 11 90	- - - autres	2,7	A	
7321 12 00	- - à combustibles liquides	2,7	A	
7321 19 00	- - autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	A	
	- autres appareils:			
7321 81	- - à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles:			
7321 81 10	- - - à évacuation des gaz brûlés	2,7	A	
7321 81 90	- - - autres	2,7	A	
7321 82	- - à combustibles liquides:			
7321 82 10	- - - à évacuation des gaz brûlés	2,7	A	
7321 82 90	- - - autres	2,7	A	
7321 89 00	- - autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	A	
7321 90 00	- Parties	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7322	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:			
	- Radiateurs et leurs parties:			
7322 11 00	- - en fonte	3,2	A	
7322 19 00	- - autres	3,2	A	
7322 90 00	- autres	3,2	A	
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier:			
7323 10 00	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3,2	A	
	- autres:			
7323 91 00	- - en fonte, non émaillés	3,2	A	
7323 92 00	- - en fonte émaillée	3,2	A	
7323 93	- - en aciers inoxydables:			
7323 93 10	- - - Articles pour le service de la table	3,2	A	
7323 93 90	- - - autres	3,2	A	
7323 94	- - en fer ou en acier, émaillés:			
7323 94 10	- - - Articles pour le service de la table	3,2	A	
7323 94 90	- - - autres	3,2	A	
7323 99	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7323 99 10	- - - Articles pour le service de la table	3,2	A	
	- - - autres:			
7323 99 91	- - - - peints ou vernis	3,2	A	
7323 99 99	- - - - autres	3,2	A	
7324	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:			
7324 10 00	- Éviers et lavabos en aciers inoxydables	2,7	A	
	- Baignoires:			
7324 21 00	- - en fonte, même émaillé	3,2	A	
7324 29 00	- - autres	3,2	A	
7324 90 00	- autres, y compris les parties	3,2	A	
7325	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier:			
7325 10	- en fonte non malléable:			
7325 10 50	- - Trappes de regard	1,7	A	
	- - autres:			
7325 10 92	- - - Articles pour canalisations	1,7	A	
7325 10 99	- - - autres	1,7	A	
	- autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7325 91 00	- - Boulets et articles similaires pour broyeurs	2,7	A	
7325 99	- - autres:			
7325 99 10	- - - en fonte malléable	2,7	A	
7325 99 90	- - - autres	2,7	A	
7326	Autres ouvrages en fer ou en acier:			
	- forgés ou estampés mais non autrement travaillés:			
7326 11 00	- - Boulets et articles similaires pour broyeurs	2,7	A	
7326 19	- - autres:			
7326 19 10	- - - forgés	2,7	A	
7326 19 90	- - - autres	2,7	A	
7326 20	- Ouvrages en fils de fer ou d'acier:			
7326 20 30	- - Cages et volières	2,7	A	
7326 20 50	- - Corbeilles	2,7	A	
7326 20 80	- - autres	2,7	A	
7326 90	- autres:			
7326 90 10	- - Tabatières, étuis à cigarettes, poudriers, étuis à fards et objets analogues de poche	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7326 90 30	-- Échelles et escabeaux	2,7	A	
7326 90 40	-- Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	2,7	A	
7326 90 50	-- Bobines pour câbles, tuyaux, etc.	2,7	A	
7326 90 60	-- Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages utilisés dans l'industrie du bâtiment	2,7	A	
7326 90 70	-- Paniers en tôles et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	2,7	A	
	-- autres ouvrages en fer ou en acier:			
7326 90 91	--- forgés	2,7	A	
7326 90 93	--- estampés	2,7	A	
7326 90 95	--- frittés	2,7	A	
7326 90 98	--- autres	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
74	CHAPITRE 74 - CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE			
7401 00 00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	exemption	A	
7402 00 00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	exemption	A	
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute:			
	- Cuivre affiné:			
7403 11 00	- - Cathodes et sections de cathodes	exemption	A	
7403 12 00	- - Barres à fil (wire-bars)	exemption	A	
7403 13 00	- - Billettes	exemption	A	
7403 19 00	- - autres	exemption	A	
	- Alliages de cuivre:			
7403 21 00	- - à base de cuivre-zinc (laiton)	exemption	A	
7403 22 00	- - à base de cuivre-étain (bronze)	exemption	A	
7403 29 00	- - autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 7405)	exemption	A	
7404 00	Déchets et débris de cuivre:			
7404 00 10	- de cuivre affiné	exemption	A	
	- d'alliages de cuivre:			
7404 00 91	- - à base de cuivre-zinc (laiton)	exemption	A	
7404 00 99	- - autres	exemption	A	
7405 00 00	Alliages mères de cuivre	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7406	Poudres et paillettes de cuivre:			
7406 10 00	- Poudres à structure non lamellaire	exemption	A	
7406 20 00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	exemption	A	
7407	Barres et profilés en cuivre:			
7407 10 00	- en cuivre affiné	4,8	A	
	- en alliages de cuivre:			
7407 21	- - à base de cuivre-zinc (laiton):			
7407 21 10	- - - Barres	4,8	A	
7407 21 90	- - - Profilés	4,8	A	
7407 29	- - autres:			
7407 29 10	- - - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillachort)	4,8	A	
7407 29 90	- - - autres	4,8	A	
7408	Fils de cuivre:			
	- en cuivre affiné:			
7408 11 00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	4,8	A	
7408 19	- - autres:			
7408 19 10	- - - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 0,5 mm	4,8	A	
7408 19 90	- - - dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 0,5 mm	4,8	A	
	- en alliages de cuivre:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7408 21 00	- - à base de cuivre-zinc (laiton)	4,8	A	
7408 22 00	- - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	A	
7408 29 00	- - autres	4,8	A	
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm:			
	- en cuivre affiné:			
7409 11 00	- - enroulées	4,8	A	
7409 19 00	- - autres	4,8	A	
	- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton):			
7409 21 00	- - enroulées	4,8	A	
7409 29 00	- - autres	4,8	A	
	- en alliages à base de cuivre-étain (bronze):			
7409 31 00	- - enroulées	4,8	A	
7409 39 00	- - autres	4,8	A	
7409 40	- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort):			
7409 40 10	- - à base de cuivre-nickel (cupronickel)	4,8	A	
7409 40 90	- - à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	A	
7409 90 00	- en autres alliages de cuivre	4,8	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7410	Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris):			
	- sans support:			
7410 11 00	- - en cuivre affiné	5,2	A	
7410 12 00	- - en alliages de cuivre	5,2	A	
	- sur support:			
7410 21 00	- - en cuivre affiné	5,2	A	
7410 22 00	- - en alliages de cuivre	5,2	A	
7411	Tubes et tuyaux en cuivre:			
7411 10	- en cuivre affiné:			
	- - droits, d'une épaisseur de paroi:			
7411 10 11	- - - excédant 0,6 mm	4,8	A	
7411 10 19	- - - n'excédant pas 0,6 mm	4,8	A	
7411 10 90	- - autres	4,8	A	
	- en alliages de cuivre:			
7411 21	- - à base de cuivre-zinc (laiton):			
7411 21 10	- - - droits	4,8	A	
7411 21 90	- - - autres	4,8	A	
7411 22 00	- - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillage)	4,8	A	
7411 29 00	- - autres	4,8	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre:			
7412 10 00	- en cuivre affiné	5,2	A	
7412 20 00	- en alliages de cuivre	5,2	A	
7413 00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité:			
7413 00 20	- en cuivre affiné	5,2	A	
7413 00 80	- en alliages de cuivre	5,2	A	
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre:			
7415 10 00	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	4	A	
	- autres articles, non filetés:			
7415 21 00	- - Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3	A	
7415 29 00	- - autres	3	A	
	- autres articles, filetés:			
7415 33 00	- - Vis; boulons et écrous	3	A	
7415 39 00	- - autres	3	A	
7418	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre:			
	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7418 11 00	- - Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3	A	
7418 19	- - autres:			
7418 19 10	- - - Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties	4	A	
7418 19 90	- - - autres	3	A	
7418 20 00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	3	A	
7419	Autres ouvrages en cuivre:			
7419 10 00	- Chaînes, chaînettes et leurs parties	3	A	
	- autres:			
7419 91 00	- - coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	3	A	
7419 99	- - autres:			
7419 99 10	- - - Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils, dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 6 mm; tôles et bandes déployées	4,3	A	
7419 99 30	- - - Ressorts	4	A	
7419 99 90	- - - autres	3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
75	CHAPITRE 75 - NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL			
7501	Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel:			
7501 10 00	- Mattes de nickel	exemption	A	
7501 20 00	- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	exemption	A	
7502	Nickel sous forme brute:			
7502 10 00	- Nickel non allié	exemption	A	
7502 20 00	- Alliages de nickel	exemption	A	
7503 00	Déchets et débris de nickel:			
7503 00 10	- de nickel non allié	exemption	A	
7503 00 90	- d'alliages de nickel	exemption	A	
7504 00 00	Poudres et paillettes de nickel	exemption	A	
7505	Barres, profilés et fils, en nickel:			
	- Barres et profilés:			
7505 11 00	- - en nickel non allié	exemption	A	
7505 12 00	- - en alliages de nickel	2,9	A	
	- Fils:			
7505 21 00	- - en nickel non allié	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7505 22 00	- - en alliages de nickel	2,9	A	
7506	Tôles, bandes et feuilles, en nickel:			
7506 10 00	- en nickel non allié	exemption	A	
7506 20 00	- en alliages de nickel	3,3	A	
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel:			
	- Tubes et tuyaux:			
7507 11 00	- - en nickel non allié	exemption	A	
7507 12 00	- - en alliages de nickel	exemption	A	
7507 20 00	- Accessoires de tuyauterie	2,5	A	
7508	Autres ouvrages en nickel:			
7508 10 00	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	exemption	A	
7508 90 00	- autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
76	CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM			
7601	Aluminium sous forme brute:			
7601 10 00	- Aluminium non allié	6	C	
7601 20	- Alliages d'aluminium:			
7601 20 10	- - primaire	6	C	
	- - secondaire:			
7601 20 91	- - - en lingots ou à l'état liquide	6	C	
7601 20 99	- - - autres	6	C	
7602 00	Déchets et débris d'aluminium:			
	- Déchets:			
7602 00 11	- - Tourneurs, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées, revêtues ou contrecollées, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	exemption	A	
7602 00 19	- - autres (y compris les rebuts de fabrication)	exemption	A	
7602 00 90	- Débris	exemption	A	
7603	Poudres et paillettes d'aluminium:			
7603 10 00	- Poudres à structure non lamellaire	5	A	
7603 20 00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	5	A	
7604	Barres et profilés en aluminium:			
7604 10	- en aluminium non allié:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7604 10 10	- - Barres	7,5	A	
7604 10 90	- - Profilés	7,5	A	
	- en alliages d'aluminium:			
7604 21 00	- - Profilés creux	7,5	A	
7604 29	- - autres:			
7604 29 10	- - - Barres	7,5	A	
7604 29 90	- - - Profilés	7,5	A	
7605	Fils en aluminium:			
	- en aluminium non allié:			
7605 11 00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7,5	A	
7605 19 00	- - autres	7,5	A	
	- en alliages d'aluminium:			
7605 21 00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7,5	A	
7605 29 00	- - autres	7,5	A	
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm:			
	- de forme carrée ou rectangulaire:			
7606 11	- - en aluminium non allié:			
7606 11 10	- - - peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7,5	A	
	- - - autres, d'une épaisseur:			
7606 11 91	- - - - inférieure à 3 mm	7,5	A	
7606 11 93	- - - - de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7,5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7606 11 99	- - - de 6 mm ou plus	7,5	A	
7606 12	- - en alliages d'aluminium:			
7606 12 10	- - - Bandes pour stores vénitiens	7,5	A	
	- - - autres:			
7606 12 50	- - - peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7,5	A	
	- - - autres, d'une épaisseur:			
7606 12 91	- - - - inférieure à 3 mm	7,5	A	
7606 12 93	- - - - de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7,5	A	
7606 12 99	- - - - de 6 mm ou plus	7,5	A	
	- autres:			
7606 91 00	- - en aluminium non allié	7,5	A	
7606 92 00	- - en alliages d'aluminium	7,5	A	
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris):			
	- sans support:			
7607 11	- - simplement laminées:			
7607 11 10	- - - d'une épaisseur inférieure à 0,021 mm	7,5	A	
7607 11 90	- - - d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm	7,5	A	
7607 19	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7607 19 10	- - - d'une épaisseur inférieure à 0,021 mm	7,5	A	
7607 19 91	- - - d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm:			
	- - - - auto-adhésives	7,5	A	
7607 19 99	- - - - autres	7,5	A	
7607 20	- sur support:			
7607 20 10	- - d'une épaisseur (support non compris) inférieure à 0,021 mm	10	A	
	- - d'une épaisseur (support non compris) de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm:			
7607 20 91	- - - auto-adhésives	7,5	A	
7607 20 99	- - - autres	7,5	A	
7608	Tubes et tuyaux en aluminium:			
7608 10 00	- en aluminium non allié	7,5	A	
7608 20	- en alliages d'aluminium:			
7608 20 20	- - soudés	7,5	A	
	- - autres:			
7608 20 81	- - - simplement filés à chaud	7,5	A	
7608 20 89	- - - autres	7,5	A	
7609 00 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	5,9	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:			
7610 10 00	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	6	A	
7610 90	- autres:			
7610 90 10	- - Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes	7	A	
7610 90 90	- - - autres	6	A	
7611 00 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	6	A	
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:			
7612 10 00	- Étuis tubulaires souples	6	A	
7612 90	- autres:			
7612 90 10	- - Étuis tubulaires rigides	6	A	
7612 90 20	- - - Récipients des types utilisés pour aérosols	6	A	
	- - autres, d'une contenance:			
7612 90 91	- - - de 50 l ou plus	6	A	
7612 90 98	- - - inférieure à 50 l	6	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7613 00 00	Réceptifs en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	6	A	
7614	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité:			
7614 10 00	- avec âme en acier	6	A	
7614 90 00	- autres	6	A	
7615	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium: éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium:			
	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties: éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues:			
7615 11 00	- - Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	6	A	
7615 19	- - autres:			
7615 19 10	- - - coulés ou moulés	6	A	
7615 19 90	- - - autres	6	A	
7615 20 00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	6	A	
7616	Autres ouvrages en aluminium:			
7616 10 00	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	6	A	
	- autres:			
7616 91 00	- - Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	6	A	
7616 99	- - autres:			
7616 99 10	- - - coulés ou moulés	6	A	
7616 99 90	- - - autres	6	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
78	CHAPITRE 78 - PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB			
7801	Plomb sous forme brute:			
7801 10 00	- Plomb affiné	2,5	A	
	- autre:			
7801 91 00	- - contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	2,5	A	
7801 99	- - autre:			
7801 99 10	- - - contenant en poids 0,02 % ou plus d'argent et destiné à être affiné (plomb d'oeuvre)	exemption	A	
	- - - autre:			
7801 99 91	- - - - Alliages de plomb	2,5	A	
7801 99 99	- - - - autre	2,5	A	
7802 00 00	Déchets et débris de plomb	exemption	A	
7804	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb:			
	- Tables, feuilles et bandes:			
7804 11 00	- - Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
7804 19 00	- - autres	5	A	
7804 20 00	- Poudres et paillettes	exemption	A	
7806 00	Autres ouvrages en plomb:			
7806 00 10	- Emballages munis de blindage de protection en plomb contre les radiations pour le transport ou le stockage des matières radioactives (Euratom)	exemption	A	
7806 00 30	- Barres, profilés et fils	5	A	
7806 00 50	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5	A	
7806 00 90	- autres	5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
79	CHAPITRE 79 - ZINC ET OUVRAGES EN ZINC			
7901	Zinc sous forme brute:			
	- Zinc non allié:			
7901 11 00	- - contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	2,5	A	
7901 12	- - contenant en poids moins de 99,99 % de zinc:			
7901 12 10	- - - contenant en poids 99,95 % ou plus mais moins de 99,99 % de zinc	2,5	A	
7901 12 30	- - - contenant en poids 98,5 % ou plus mais moins de 99,95 % de zinc	2,5	A	
7901 12 90	- - - contenant en poids 97,5 % ou plus mais moins de 98,5 % de zinc	2,5	A	
7901 20 00	- Alliages de zinc	2,5	A	
7902 00 00	Déchets et débris de zinc	exemption	A	
7903	Poussières, poudres et paillettes, de zinc:			
7903 10 00	- Poussières de zinc	2,5	A	
7903 90 00	- autres	2,5	A	
7904 00 00	Barres, profilés et fils, en zinc	5	A	
7905 00 00	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	5	A	
7907 00	Autres ouvrages en zinc:			
7907 00 10	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5	A	
7907 00 90	- autres	5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
80	CHAPITRE 80 - ÉTAİN ET OUVRAGES EN ÉTAİN			
8001	Étain sous forme brute:			
8001 10 00	- Étain non allié	exemption	A	
8001 20 00	- Alliages d'étain	exemption	A	
8002 00 00	Déchets et débris d'étain	exemption	A	
8003 00 00	Barres, profilés et fils, en étain	exemption	A	
8007 00	Autres ouvrages en étain:			
8007 00 10	- Tôles, feuilles et bandes, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	exemption	A	
8007 00 30	- Feuilles et bandes minces (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires), d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris); poudres et paillettes	exemption	A	
8007 00 50	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	exemption	A	
8007 00 90	- autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
81	CHAPITRE 81 - AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES			
8101	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris:			
8101 10 00	- Poudres	5	B	
	- autres:			
8101 94 00	- - Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	5	B	
8101 96 00	- - Fils	6	A	
8101 97 00	- - Déchets et débris	exemption	A	
8101 99	- - autres:			
8101 99 10	- - - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	6	A	
8101 99 90	- - - autres	7	A	
8102	Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris:			
8102 10 00	- Poudres	4	B	
	- autres:			
8102 94 00	- - Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	3	B	
8102 95 00	- - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	5	A	
8102 96 00	- - Fils	6,1	A	
8102 97 00	- - Déchets et débris	exemption	A	
8102 99 00	- - autres	7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8103	Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris:			
8103 20 00	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	exemption	A	
8103 30 00	- Déchets et débris	exemption	A	
8103 90	- autres:			
8103 90 10	- - Barres (autres que les barres simplement obtenues par frittage), profilés, fils, tôles, bandes et feuilles	3	A	
8103 90 90	- - autres	4	A	
8104	Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris:			
	- Magnésium sous forme brute:			
8104 11 00	- - contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	5,3	B	
8104 19 00	- - autres	4	B	
8104 20 00	- Déchets et débris	exemption	A	
8104 30 00	- Copeaux, tournures et granulés calibrés; poudres	4	A	
8104 90 00	- autres	4	A	
8105	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris:			
8105 20 00	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	exemption	A	
8105 30 00	- Déchets et débris	exemption	A	
8105 90 00	- autres	3	A	
8106 00	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8106 00 10	- Bismuth sous forme brute; déchets et débris; poudres	exemption	A	
8106 00 90	- autres	2	A	
8107	Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris:			
8107 20 00	- Cadmium sous forme brute; poudres	3	B	
8107 30 00	- Déchets et débris	exemption	A	
8107 90 00	- autres	4	A	
8108	Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris:			
8108 20 00	- Titane sous forme brute; poudres	5	B	
8108 30 00	- Déchets et débris	5	B	
8108 90	- autres:			
8108 90 30	- - Barres, profilés et fils	7	A	
8108 90 50	- - Tôles, bandes et feuilles	7	A	
8108 90 60	- - Tubes et tuyaux	7	A	
8108 90 90	- - autres	7	A	
8109	Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris:			
8109 20 00	- Zirconium sous forme brute; poudres	5	B	
8109 30 00	- Déchets et débris	exemption	A	
8109 90 00	- autres	9	A	
8110	Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris:			
8110 10 00	- Antimoine sous forme brute; poudres	7	C	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8110 20 00	- Déchets et débris	exemption	A	
8110 90 00	- autres	7	A	
8111 00	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris:			
	- Manganèse sous forme brute; déchets et débris; poudres:			
8111 00 11	- - Manganèse sous forme brute; poudres	exemption	A	
8111 00 19	- - Déchets et débris	exemption	A	
8111 00 90	- autres	5	A	
8112	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris:			
	- Béryllium:			
8112 12 00	- - sous forme brute; poudres	exemption	A	
8112 13 00	- - Déchets et débris	exemption	A	
8112 19 00	- - autres	3	A	
	- Chrome:			
8112 21	- - sous forme brute; poudres:			
8112 21 10	- - - Alliages de chrome contenant en poids plus de 10 % de nickel	exemption	A	
8112 21 90	- - - autres	3	B	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8112 22 00	- - Déchets et débris	exemption	A	
8112 29 00	- - autres	5	A	
	- Thallium:			
8112 51 00	- - sous forme brute; poudres	1,5	A	
8112 52 00	- - Déchets et débris	exemption	A	
8112 59 00	- - autres	3	B	
	- autres:			
8112 92	- - sous forme brute; déchets et débris; poudres:			
8112 92 10	- - - Hafnium (celtium)	3	B	
	- - - Niobium (columbium), rhénium, gallium, indium, vanadium, germanium:			
8112 92 21	- - - - Déchets et débris	exemption	A	
	- - - - autres:			
8112 92 31	- - - - - Niobium (columbium), rhénium	3	B	
8112 92 81	- - - - - Indium	2	A	
8112 92 89	- - - - - Gallium	1,5	A	
8112 92 91	- - - - - Vanadium	exemption	A	
8112 92 95	- - - - - Germanium	4,5	B	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8112 99	- - autres:			
8112 99 20	- - - Hafnium (celtium), germanium	7	A	
8112 99 30	- - - Niobium (colombium), rhénium	9	A	
8112 99 70	- - - Gallium, indium, vanadium	3	A	
8113 00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris:			
8113 00 20	- sous forme brute	4	B	
8113 00 40	- Déchets et débris	exemption	A	
8113 00 90	- autres	5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
82	CHAPITRE 82 - OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUTELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN MÉTAUX COMMUNS			
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteliers et râteaux; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main:			
8201 10 00	- Bêches et pelles	1,7	A	
8201 20 00	- Fourches	1,7	A	
8201 30 00	- Pioches, pics, houes, binettes, râteliers et râteaux	1,7	A	
8201 40 00	- Haches, serpes et outils similaires à taillants	1,7	A	
8201 50 00	- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	1,7	A	
8201 60 00	- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	1,7	A	
8201 90 00	- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	1,7	A	
8202	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage):			
8202 10 00	- Scies à main	1,7	A	
8202 20 00	- Lames de scies à ruban	1,7	A	
	- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies):			
8202 31 00	- - avec partie travaillante en acier	2,7	A	
8202 39 00	- - autres, y compris les parties	2,7	A	
8202 40 00	- Chaînes de scies, dites "coupantes"	1,7	A	
	- autres lames de scies:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8202 91 00	- - Lames de scies droites, pour le travail des métaux	2,7	A	
8202 99	- - autres:			
	- - - avec partie travaillante en acier:			
8202 99 11	- - - - pour le travail des métaux	2,7	A	
8202 99 19	- - - - pour le travail d'autres matières	2,7	A	
8202 99 90	- - - avec partie travaillante en autres matières	2,7	A	
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main:			
8203 10 00	- Limes, râpes et outils similaires	1,7	A	
8203 20	- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires:			
8203 20 10	- - Brucelles et pinces à épiler	1,7	A	
8203 20 90	- - autres	1,7	A	
8203 30 00	- Cisailles à métaux et outils similaires	1,7	A	
8203 40 00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	1,7	A	
8204	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches:			
	- Clés de serrage à main:			
8204 11 00	- - à ouverture fixe	1,7	A	
8204 12 00	- - à ouverture variable	1,7	A	
8204 20 00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8205	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale:			
8205 10 00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	1,7	A	
8205 20 00	- Marteaux et masses	3,7	A	
8205 30 00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	3,7	A	
8205 40 00	- Tournevis	3,7	A	
	- autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers):			
8205 51 00	- - d'économie domestique	3,7	A	
8205 59	- - autres:			
8205 59 10	- - - Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres	3,7	A	
8205 59 30	- - - Outils (pistolets) à river, à fixer les tampons, chevilles, etc., fonctionnant à l'aide d'une cartouche détonante	2,7	A	
8205 59 90	- - - autres	2,7	A	
8205 60 00	- Lampes à souder et similaires	2,7	A	
8205 70 00	- Étaux, serre-joints et similaires	3,7	A	
8205 80 00	- Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	2,7	A	
8205 90 00	- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	3,7	A	
8206 00 00	Outils d'au moins deux des n ^{os} 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8207	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étréage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage:			
	- Outils de forage ou de sondage:			
8207 13 00	- - avec partie travaillante en cermets	2,7	A	
8207 19	- - autres, y compris les parties:			
8207 19 10	- - - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
8207 19 90	- - - autres	2,7	A	
8207 20	- Filières pour l'étréage ou le filage (extrusion) des métaux:			
8207 20 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
8207 20 90	- - avec partie travaillante en autres matières	2,7	A	
8207 30	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner:			
8207 30 10	- - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 30 90	- - autres	2,7	A	
8207 40	- Outils à tarauder ou à fileter:			
	- - pour l'usinage des métaux:			
8207 40 10	- - - Outils à tarauder	2,7	A	
8207 40 30	- - - Outils à fileter	2,7	A	
8207 40 90	- - autres	2,7	A	
8207 50	- Outils à percer:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8207 50 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
	- - avec partie travaillante en autres matières:			
8207 50 30	- - - Forêts de maçonnerie	2,7	A	
	- - - autres:			
	- - - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante:			
8207 50 50	- - - - en cermets	2,7	A	
8207 50 60	- - - - en aciers à coupe rapide	2,7	A	
8207 50 70	- - - - en autres matières	2,7	A	
8207 50 90	- - - - autres	2,7	A	
8207 60	- Outils à aléser ou à brocher:			
8207 60 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
	- - avec partie travaillante en autres matières:			
	- - - Outils à aléser:			
8207 60 30	- - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 60 50	- - - - autres	2,7	A	
	- - - Outils à brocher:			
8207 60 70	- - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 60 90	- - - - autres	2,7	A	
8207 70	- Outils à fraiser:			
	- - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8207 70 10	- - - en cernets	2,7	A	
	- - - en autres matières:			
8207 70 31	- - - - Fraises à queue	2,7	A	
8207 70 35	- - - - Fraises-mères	2,7	A	
8207 70 38	- - - - autres	2,7	A	
8207 70 90	- - autres	2,7	A	
8207 80	- Outils à tourner:			
	- - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante:			
8207 80 11	- - - en cernets	2,7	A	
8207 80 19	- - - en autres matières	2,7	A	
8207 80 90	- - autres	2,7	A	
8207 90	- autres outils interchangeables:			
8207 90 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
	- - avec partie travaillante en autres matières:			
8207 90 30	- - - Lames de tournevis	2,7	A	
8207 90 50	- - - Outils de taillage des engrenages	2,7	A	
	- - - autres, avec partie travaillante:			
	- - - - en cernets:			
8207 90 71	- - - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8207 90 78	- - - - autres	2,7	A	
	- - - - en autres matières:			
8207 90 91	- - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 90 99	- - - - autres	2,7	A	
8208	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques:			
8208 10 00	- pour le travail des métaux	1,7	A	
8208 20 00	- pour le travail du bois	1,7	A	
8208 30	- pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire:			
8208 30 10	- - Couteaux circulaires	1,7	A	
8208 30 90	- - autres	1,7	A	
8208 40 00	- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	1,7	A	
8208 90 00	- autres	1,7	A	
8209 00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermet:			
8209 00 20	- Plaquettes amovibles	2,7	A	
8209 00 80	- autres	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8210 00 00	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	2,7	A	
8211	Couteaux (autres que ceux du n° 8208) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames:			
8211 10 00	- Assortiments	8,5	A	
	- autres:			
8211 91	- - Couteaux de table à lame fixe:			
8211 91 30	- - - Couteaux de table avec manche et lame, en aciers inoxydables	8,5	A	
8211 91 80	- - - autres	8,5	A	
8211 92 00	- - autres couteaux à lame fixe	8,5	A	
8211 93 00	- - Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	8,5	A	
8211 94 00	- - Lames	6,7	A	
8211 95 00	- - Manches en métaux communs	2,7	A	
8212	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes):			
8212 10	- Rasoirs:			
8212 10 10	- - Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables	2,7	A	
8212 10 90	- - autres	2,7	A	
8212 20 00	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	2,7	A	
8212 90 00	- autres parties	2,7	A	
8213 00 00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	4,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8214	Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles):			
8214 10 00	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	2,7	A	
8214 20 00	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	2,7	A	
8214 90 00	- autres	2,7	A	
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires:			
8215 10	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné:			
8215 10 20	- - contenant uniquement des objets argentés, dorés ou platinés	4,7	A	
	- - autres:			
8215 10 30	- - - en aciers inoxydables	8,5	A	
8215 10 80	- - - autres	4,7	A	
8215 20	- autres assortiments:			
8215 20 10	- - en aciers inoxydables	8,5	A	
8215 20 90	- - autres	4,7	A	
	- autres:			
8215 91 00	- - argentés, dorés ou platinés	4,7	A	
8215 99	- - autres:			
8215 99 10	- - - en aciers inoxydables	8,5	A	
8215 99 90	- - - autres	4,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
83	CHAPITRE 83 - OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS			
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs:			
8301 10 00	- Cadenas	2,7	A	
8301 20 00	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	2,7	A	
8301 30 00	- Serrures des types utilisés pour meubles	2,7	A	
8301 40	- autres serrures; verrous:			
	- - Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments:			
8301 40 11	- - - Serrures à cylindres	2,7	A	
8301 40 19	- - - autres	2,7	A	
8301 40 90	- - autres serrures; verrous	2,7	A	
8301 50 00	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	2,7	A	
8301 60 00	- Parties	2,7	A	
8301 70 00	- Clefs présentées isolément	2,7	A	
8302	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs:			
8302 10 00	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et peintures)	2,7	A	
8302 20 00	- Roulettes	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8302 30 00	- autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	2,7	A	
	- autres garnitures, ferrures et articles similaires:			
8302 41 00	- - pour bâtiments	2,7	A	
8302 42 00	- - autres, pour meubles	2,7	A	
8302 49 00	- - autres	2,7	A	
8302 50 00	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	2,7	A	
8302 60 00	- Ferme-portes automatiques	2,7	A	
8303 00	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs:			
8303 00 10	- Coffres-forts	2,7	A	
8303 00 30	- Portes blindées et compartiments pour chambres fortes	2,7	A	
8303 00 90	- Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires	2,7	A	
8304 00 00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 9403	2,7	A	
8305	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs:			
8305 10 00	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	2,7	A	
8305 20 00	- Agrafes présentées en barrettes	2,7	A	
8305 90 00	- autres, y compris les parties	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs:			
8306 10 00	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires	exemption	A	
	- Statuettes et autres objets d'ornement:			
8306 21 00	- - argentés, dorés ou platinés	exemption	A	
8306 29	- - autres:			
8306 29 10	- - - en cuivre	exemption	A	
8306 29 90	- - - en autres métaux communs	exemption	A	
8306 30 00	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	2,7	A	
8307	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires:			
8307 10 00	- en fer ou en acier	2,7	A	
8307 90 00	- en autres métaux communs	2,7	A	
8308	Ferroirs, montures-ferroirs, boucles, boucles-ferroirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs:			
8308 10 00	- Agrafes, crochets et œillets	2,7	A	
8308 20 00	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	2,7	A	
8308 90 00	- autres, y compris les parties	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8309	Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetéés, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs:			
8309 10 00	- Bouchons-couronnes	2,7	A	
8309 90	- autres:			
8309 90 10	- - Capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium d'un diamètre excédant 21 mm	3,7	A	
8309 90 90	- - autres	2,7	A	
8310 00 00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 9405	2,7	A	
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décrapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection:			
8311 10	- Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs:			
8311 10 10	- - Électrodes pour soudure, à âme en fer ou en acier, enrobées de matière réfractaire	2,7	A	
8311 10 90	- - autres	2,7	A	
8311 20 00	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	2,7	A	
8311 30 00	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	2,7	A	
8311 90 00	- autres	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
XVI	SECTION XVI - MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS			
84	CHAPITRE 84 - RÉACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGIN MÉCANIQUES; PARTIES DE CES MACHINES OU APPAREILS			
8401	Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique:			
8401 10 00	- Réacteurs nucléaires (Euratom)	5,7	A	
8401 20 00	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties (Euratom)	3,7	A	
8401 30 00	- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés (Euratom)	3,7	A	
8401 40 00	- Parties de réacteurs nucléaires (Euratom)	3,7	A	
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée":			
	- Chaudières à vapeur:			
8402 11 00	- - Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 t	2,7	A	
8402 12 00	- - Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 t	2,7	A	
8402 19	- - autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes:			
8402 19 10	- - - Chaudières à tubes de fumée	2,7	A	
8402 19 90	- - - autres	2,7	A	
8402 20 00	- Chaudières dites "à eau surchauffée"	2,7	A	
8402 90 00	- Parties	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8403	Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 8402:			
8403 10	- Chaudières:			
8403 10 10	- - en fonte	2,7	A	
8403 10 90	- - autres	2,7	A	
8403 90	- Parties:			
8403 90 10	- - en fonte	2,7	A	
8403 90 90	- - autres	2,7	A	
8404	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur:			
8404 10 00	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403	2,7	A	
8404 20 00	- Condenseurs pour machines à vapeur	2,7	A	
8404 90 00	- Parties	2,7	A	
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs:			
8405 10 00	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	1,7	A	
8405 90 00	- Parties	1,7	A	
8406	Turbines à vapeur:			
8406 10 00	- Turbines pour la propulsion de bateaux	2,7	A	
	- autres turbines:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8406 81	- - d'une puissance excédant 40 MW:			
8406 81 10	- - - Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques	2,7	A	
8406 81 90	- - - autres	2,7	A	
8406 82	- - d'une puissance n'excédant pas 40 MW:			
	- - - Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques, d'une puissance:			
8406 82 11	- - - - n'excédant pas 10 MW	2,7	A	
8406 82 19	- - - - excédant 10 MW	2,7	A	
8406 82 90	- - - autres	2,7	A	
8406 90	- Parties:			
8406 90 10	- - Ailettes, aubages et rotors	2,7	A	
8406 90 90	- - autres	2,7	A	
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion):			
8407 10 00	- Moteurs pour l'aviation	1,7	A	
	- Moteurs pour la propulsion de bateaux:			
8407 21	- - du type hors-bord:			
8407 21 10	- - - d'une cylindrée n'excédant pas 325 cm ³	6,2	A	
	- - - d'une cylindrée excédant 325 cm ³ :			
8407 21 91	- - - - d'une puissance n'excédant pas 30 kW	4,2	A	
8407 21 99	- - - - d'une puissance excédant 30 kW	4,2	A	
8407 29	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8407 29 20	- - - d'une puissance n'excédant pas 200 kW	4,2	A	
8407 29 80	- - - d'une puissance excédant 200 kW	4,2	A	
	- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87			
8407 31 00	- - d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	2,7	A	
8407 32	- - d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ :			
8407 32 10	- - - d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 125 cm ³	2,7	A	
8407 32 90	- - - d'une cylindrée excédant 125 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	2,7	A	
8407 33	- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1 000 cm ³ :			
8407 33 10	- - - destinés à l'industrie du montage: des moteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles des n°s 8703, 8704 et 8705	2,7	A	
8407 33 90	- - - autres	2,7	A	
8407 34	- - d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ :			
8407 34 10	- - - destinés à l'industrie du montage: des moteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	A	
	- - - autres:			
8407 34 30	- - - - usagés	4,2	A	
	- - - - neufs, d'une cylindrée:			
8407 34 91	- - - - - n'excédant pas 1 500 cm ³	4,2	A	
8407 34 99	- - - - - excédant 1 500 cm ³	4,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8407 90	- autres moteurs:			
8407 90 10	- - d'une cylindrée n'excédant pas 250 cm ³	2,7	A	
	- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ :			
8407 90 50	- - - destinés à l'industrie du montage: des moteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	A	
	- - - autres:			
8407 90 80	- - - d'une puissance n'excédant pas 10 kW	4,2	A	
8407 90 90	- - - d'une puissance excédant 10 kW	4,2	A	
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel):			
8408 10	- Moteurs pour la propulsion de bateaux:			
	- - usagés:			
8408 10 11	- - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 19	- - - autres	2,7	A	
	- - neufs, d'une puissance:			
	- - - n'excédant pas 15 kW:			
8408 10 22	- - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 24	- - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 15 kW mais n'excédant pas 50 kW:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8408 10 26	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 28	--- autres	2,7	A	
	--- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW:			
8408 10 31	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 39	--- autres	2,7	A	
	--- excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW:			
8408 10 41	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 49	--- autres	2,7	A	
	--- excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW:			
8408 10 51	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 59	--- autres	2,7	A	
	--- excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW:			
8408 10 61	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 69	--- autres	2,7	A	
	--- excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8408 10 71	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 79	--- autres	2,7	A	
	--- excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW:			
8408 10 81	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 89	--- autres	2,7	A	
	--- excédant 5 000 kW:			
8408 10 91	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	A	
8408 10 99	--- autres	2,7	A	
8408 20	- Moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87:			
8408 20 10	-- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n ^o 8701 10, des véhicules automobiles du n ^o 8703, des véhicules automobiles du n ^o 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 500 cm ³ , des véhicules automobiles du n ^o 8705	2,7	A	
	-- autres:			
	--- pour tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance:			
8408 20 31	---- n'excédant pas 50 kW	4,2	A	
8408 20 35	---- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	A	
8408 20 37	---- excédant 100 kW	4,2	A	
	--- pour autres véhicules du chapitre 87, d'une puissance:			
8408 20 51	---- n'excédant pas 50 kW	4,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8408 20 55	- - - - excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	A	
8408 20 57	- - - - excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	A	
8408 20 99	- - - - excédant 200 kW	4,2	A	
8408 90	- autres moteurs:			
8408 90 21	- - de propulsion pour véhicules ferroviaires	4,2	A	
	- - autres:			
8408 90 27	- - - usagés	4,2	A	
	- - - neufs, d'une puissance:			
8408 90 41	- - - - n'excédant pas 15 kW	4,2	A	
8408 90 43	- - - - excédant 15 kW mais n'excédant pas 30 kW	4,2	A	
8408 90 45	- - - - excédant 30 kW mais n'excédant pas 50 kW	4,2	A	
8408 90 47	- - - - excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	A	
8408 90 61	- - - - excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	A	
8408 90 65	- - - - excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW	4,2	A	
8408 90 67	- - - - excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW	4,2	A	
8408 90 81	- - - - excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW	4,2	A	
8408 90 85	- - - - excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW	4,2	A	
8408 90 89	- - - - excédant 5 000 kW	4,2	A	
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n ^{os} 8407 ou 8408:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8409 10 00	- de moteurs pour l'aviation	1,7	A	
	- autres:			
8409 91 00	- - reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles	2,7	A	
8409 99 00	- - autres	2,7	A	
8410	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs:			
	- Turbines et roues hydrauliques:			
8410 11 00	- - d'une puissance n'excédant pas 1 000 kW	4,5	A	
8410 12 00	- - d'une puissance excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 10 000 kW	4,5	A	
8410 13 00	- - d'une puissance excédant 10 000 kW	4,5	A	
8410 90	- Parties, y compris les régulateurs:			
8410 90 10	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	4,5	A	
8410 90 90	- - autres	4,5	A	
8411	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz:			
	- Turboréacteurs:			
8411 11 00	- - d'une poussée n'excédant pas 25 kN	3,2	A	
8411 12	- - d'une poussée excédant 25 kN:			
8411 12 10	- - - d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN	2,7	A	
8411 12 30	- - - d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8411 12 80	- - - d'une poussée excédant 132 kN	2,7	A	
	- Turbopropulseurs:			
8411 21 00	- - d'une puissance n'excédant pas 1 100 kW	3,6	A	
8411 22	- - d'une puissance excédant 1 100 kW:			
8411 22 20	- - - d'une puissance excédant 1 100 kW mais n'excédant pas 3 730 kW	2,7	A	
8411 22 80	- - - d'une puissance excédant 3 730 kW	2,7	A	
	- autres turbines à gaz:			
8411 81 00	- - d'une puissance n'excédant pas 5 000 kW	4,1	A	
8411 82	- - d'une puissance excédant 5 000 kW:			
8411 82 20	- - - d'une puissance excédant 5 000 kW mais n'excédant pas 20 000 kW	4,1	A	
8411 82 60	- - - d'une puissance excédant 20 000 kW mais n'excédant pas 50 000 kW	4,1	A	
8411 82 80	- - - d'une puissance excédant 50 000 kW	4,1	A	
	- Parties:			
8411 91 00	- - de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	2,7	A	
8411 99 00	- - autres	4,1	A	
8412	Autres moteurs et machines motrices:			
8412 10 00	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	2,2	A	
	- Moteurs hydrauliques:			
8412 21	- - à mouvement rectiligne (cylindres):			
8412 21 20	- - - Systèmes hydrauliques	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8412 21 80	- - - autres	2,7	A	
8412 29	- - autres:			
8412 29 20	- - - Systèmes hydrauliques	4,2	A	
	- - - autres:			
8412 29 81	- - - - Moteurs oléohydrauliques	4,2	A	
8412 29 89	- - - - autres	4,2	A	
	- Moteurs pneumatiques:			
8412 31 00	- - à mouvement rectiligne (cylindres)	4,2	A	
8412 39 00	- - autres	4,2	A	
8412 80	- autres:			
8412 80 10	- - Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs	2,7	A	
8412 80 80	- - autres	4,2	A	
8412 90	- Parties:			
8412 90 20	- - de propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	1,7	A	
8412 90 40	- - de moteurs hydrauliques	2,7	A	
8412 90 80	- - autres	2,7	A	
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides:			
	- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8413 11 00	- - Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	1,7	A	
8413 19 00	- - autres	1,7	A	
8413 20 00	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n ^{os} 8413 11 ou 8413 19	1,7	A	
8413 30	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression:			
8413 30 20	- - Pompes à injection	1,7	A	
8413 30 80	- - autres	1,7	A	
8413 40 00	- Pompes à béton	1,7	A	
8413 50	- autres pompes volumétriques alternatives:			
8413 50 20	- - Agrégats hydrauliques	1,7	A	
8413 50 40	- - Pompes doseuses	1,7	A	
	- - autres:			
	- - - Pompes à piston:			
8413 50 61	- - - - Pompes oléohydrauliques	1,7	A	
8413 50 69	- - - - autres	1,7	A	
8413 50 80	- - - autres	1,7	A	
8413 60	- autres pompes volumétriques rotatives:			
8413 60 20	- - Agrégats hydrauliques	1,7	A	
	- - autres:			
	- - - Pompes à engrenages:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8413 60 31	---- Pompes oléohydrauliques	1,7	A	
8413 60 39	---- autres	1,7	A	
	--- Pompes à palettes entraînées:			
8413 60 61	---- Pompes oléohydrauliques	1,7	A	
8413 60 69	---- autres	1,7	A	
8413 60 70	--- Pompes à vis hélicoïdales	1,7	A	
8413 60 80	--- autres	1,7	A	
8413 70	- autres pompes centrifuges:			
	-- Pompes immergées:			
8413 70 21	--- monocellulaires	1,7	A	
8413 70 29	--- multicellulaires	1,7	A	
8413 70 30	-- Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude	1,7	A	
	- autres, avec tubulure de refoulement d'un diamètre:			
8413 70 35	--- n'excédant pas 15 mm	1,7	A	
	--- excédant 15 mm:			
8413 70 45	---- Pompes à roues à canaux et pompes à canal latéral	1,7	A	
	---- Pompes à roue radiale:			
	----- monocellulaires:			
	----- à simple flux:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8413 70 51	- - - - - monobloc	1,7	A	
8413 70 59	- - - - - autres	1,7	A	
8413 70 65	- - - - - à plusieurs flux	1,7	A	
8413 70 75	- - - - - multicellulaires	1,7	A	
	- - - autres pompes centrifuges:			
8413 70 81	- - - - - mono cellulaires	1,7	A	
8413 70 89	- - - - - multicellulaires	1,7	A	
	- autres pompes; élévateurs à liquides:			
8413 81 00	- - Pompes	1,7	A	
8413 82 00	- - Élévateurs à liquides	1,7	A	
	- Parties:			
8413 91 00	- - de pompes	1,7	A	
8413 92 00	- - d'élévateurs à liquides	1,7	A	
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes:			
8414 10	- Pompes à vide:			
8414 10 20	- - destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs	1,7	A	
	- - autres:			
8414 10 25	- - - Pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots	1,7	A	
	- - - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8414 10 81	- - - Pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	1,7	A	
8414 10 89	- - - autres	1,7	A	
8414 20	- Pompes à air, à main ou à pied:			
8414 20 20	- - Pompes à main pour cycles	1,7	A	
8414 20 80	- - autres	2,2	A	
8414 30	- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques:			
8414 30 20	- - d'une puissance n'excédant pas 0,4 kW	2,2	A	
	- - d'une puissance excédant 0,4 kW:			
8414 30 81	- - - hermétiques ou semi-hermétiques	2,2	A	
8414 30 89	- - - autres	2,2	A	
8414 40	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables:			
8414 40 10	- - d'un débit par minute n'excédant pas 2 m ³	2,2	A	
8414 40 90	- - d'un débit par minute excédant 2 m ³	2,2	A	
	- Ventilateurs:			
8414 51 00	- - Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	3,2	A	
8414 59	- - autres:			
8414 59 20	- - - axiaux	2,3	A	
8414 59 40	- - - centrifuges	2,3	A	
8414 59 80	- - - autres	2,3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8414 60 00	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	2,7	A	
8414 80	- autres:			
	- - Turbocompresseurs:			
8414 80 11	- - - monocellulaires	2,2	A	
8414 80 19	- - - multicellulaires	2,2	A	
	- - Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression:			
	- - - n'excédant pas 15 bar, d'un débit par heure:			
8414 80 22	- - - - n'excédant pas 60 m ³	2,2	A	
8414 80 28	- - - - excédant 60 m ³	2,2	A	
	- - - excédant 15 bar, d'un débit par heure:			
8414 80 51	- - - - n'excédant pas 120 m ³	2,2	A	
8414 80 59	- - - - excédant 120 m ³	2,2	A	
	- - Compresseurs volumétriques rotatifs:			
8414 80 73	- - - à un seul arbre	2,2	A	
	- - - à plusieurs arbres:			
8414 80 75	- - - - à vis	2,2	A	
8414 80 78	- - - - autres	2,2	A	
8414 80 80	- - autres	2,2	A	
8414 90 00	- Parties	2,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8415	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément:			
8415 10	- du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés):			
8415 10 10	- - formant un seul corps	2,2	A	
8415 10 90	- - Systèmes à éléments séparés ("split-system")	2,7	A	
8415 20 00	- du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	2,7	A	
	- autres:			
8415 81 00	- - avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	2,7	A	
8415 82 00	- - autres, avec dispositif de réfrigération	2,7	A	
8415 83 00	- - sans dispositif de réfrigération	2,7	A	
8415 90 00	- Parties	2,7	A	
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires:			
8416 10	- Brûleurs à combustibles liquides:			
8416 10 10	- - avec dispositif de contrôle automatique monté	1,7	A	
8416 10 90	- - autres	1,7	A	
8416 20	- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes:			
8416 20 10	- - exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle	1,7	A	
8416 20 90	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8416 30 00	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	1,7	A	
8416 90 00	- Parties	1,7	A	
8417	Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques:			
8417 10 00	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	1,7	A	
8417 20	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie:			
8417 20 10	- - Fours à tunnel	1,7	A	
8417 20 90	- - autres	1,7	A	
8417 80	- autres:			
8417 80 10	- - Fours pour l'incinération des ordures	1,7	A	
8417 80 20	- - Fours à tunnel et à moufles pour la cuisson des produits céramiques	1,7	A	
8417 80 80	- - autres	1,7	A	
8417 90 00	- Parties	1,7	A	
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415:			
8418 10	- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées:			
8418 10 20	- - d'une capacité excédant 340 l	1,9	A	
8418 10 80	- - autres	1,9	A	
8418 21	- Réfrigérateurs de type ménager:			
	- - à compression:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8418 21 10	- - - d'une capacité excédant 340 l	1,5	A	
	- - - autres:			
8418 21 51	- - - - Modèle table	2,5	A	
8418 21 59	- - - - à encastrer	1,9	A	
	- - - - autres, d'une capacité:			
8418 21 91	- - - - - n'excédant pas 250 l	2,5	A	
8418 21 99	- - - - - excédant 250 l mais n'excédant pas 340 l	1,9	A	
8418 29 00	- - autres	2,2	A	
8418 30	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas			
8418 30 20	- - d'une capacité n'excédant pas 400 l	2,2	A	
8418 30 80	- - d'une capacité excédant 400 l mais n'excédant pas 800 l	2,2	A	
8418 40	- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l			
8418 40 20	- - d'une capacité n'excédant pas 250 l	2,2	A	
8418 40 80	- - d'une capacité excédant 250 l mais n'excédant pas 900 l	2,2	A	
8418 50	- autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid:			
	- - Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé):			
8418 50 11	- - - pour produits congelés	2,2	A	
8418 50 19	- - - autres	2,2	A	
	- - autres meubles frigorifiques:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8418 50 91	- - - Congélateurs-conservateurs autres que ceux des n ^{os} 8418 30 et 8418 40	2,2	A	
8418 50 99	- - - autres	2,2	A	
	- autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur:			
8418 61 00	- - Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n ^o 8415	2,2	A	
8418 69 00	- - autres	2,2	A	
	- Parties:			
8418 91 00	- - Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	2,2	A	
8418 99	- - autres:			
8418 99 10	- - - Évaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils de type ménager	2,2	A	
8418 99 90	- - - autres	2,2	A	
8419	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n ^o 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:			
	- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:			
8419 11 00	- - à chauffage instantané, à gaz	2,6	A	
8419 19 00	- - autres	2,6	A	
8419 20 00	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	exemption	A	
	- Séchoirs:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8419 31 00	- - pour produits agricoles	1,7	A	
8419 32 00	- - pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	1,7	A	
8419 39	- - autres:			
8419 39 10	- - - pour ouvrages en céramique	1,7	A	
8419 39 90	- - - autres	1,7	A	
8419 40 00	- Appareils de distillation ou de rectification	1,7	A	
8419 50 00	- Échangeurs de chaleur	1,7	A	
8419 60 00	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	1,7	A	
	- autres appareils et dispositifs:			
8419 81	- - pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments:			
8419 81 20	- - - Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes	2,7	A	
8419 81 80	- - - autres	1,7	A	
8419 89	- - autres:			
8419 89 10	- - - Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi	1,7	A	
8419 89 30	- - - Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	2,4	A	
8419 89 98	- - - autres	2,4	A	
8419 90	- Parties:			
8419 90 15	- - de stérilisateurs de la sous-position 8419 20 00	exemption	A	
8419 90 85	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8420	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines:			
8420 10	- Calandres et laminoirs:			
8420 10 10	- - des types utilisés dans l'industrie textile	1,7	A	
8420 10 30	- - des types utilisés dans l'industrie du papier	1,7	A	
8420 10 50	- - des types utilisés dans l'industrie du caoutchouc ou des matières plastiques	1,7	A	
8420 10 90	- - autres	1,7	A	
	- Parties:			
8420 91	- - Cylindres:			
8420 91 10	- - - en fonte	1,7	A	
8420 91 80	- - - autres	2,2	A	
8420 99 00	- - autres	2,2	A	
8421	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz:			
	- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges:			
8421 11 00	- - Écrémeuses	2,2	A	
8421 12 00	- - Essoreuses à linge	2,7	A	
8421 19	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8421 19 20	- - - Centrifugeuses du type utilisé dans les laboratoires	1,5	A	
8421 19 70	- - - autres	exemption	A	
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides:			
8421 21 00	- - pour la filtration ou l'épuration des eaux	1,7	A	
8421 22 00	- - pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	1,7	A	
8421 23 00	- - pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	A	
8421 29 00	- - autres	1,7	A	
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz:			
8421 31 00	- - Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	A	
8421 39	- - autres:			
8421 39 20	- - - Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air	1,7	A	
	- - - Appareils pour la filtration ou l'épuration d'autres gaz:			
8421 39 40	- - - - par procédé humide	1,7	A	
8421 39 60	- - - - par procédé catalytique	1,7	A	
8421 39 90	- - - - autres	1,7	A	
	- Parties:			
8421 91 00	- - de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	1,7	A	
8421 99 00	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons:			
	- Machines à laver la vaisselle:			
8422 11 00	- - de type ménager	2,7	A	
8422 19 00	- - autres	1,7	A	
8422 20 00	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	1,7	A	
8422 30 00	- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	1,7	A	
8422 40 00	- autres machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	1,7	A	
8422 90	- Parties:			
8422 90 10	- - de machines à laver la vaisselle	1,7	A	
8422 90 90	- - autres	1,7	A	
8423	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances:			
8423 10	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage:			
8423 10 10	- - Balances de ménage	1,7	A	
8423 10 90	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8423 20 00	- Bascules à pesage continu sur transporteurs	1,7	A	
8423 30 00	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses - autres appareils et instruments de pesage:	1,7	A	
8423 81	- - d'une portée n'excédant pas 30 kg:			
8423 81 10	- - - Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1,7	A	
8423 81 30	- - - Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés	1,7	A	
8423 81 50	- - - Balances de magasin	1,7	A	
8423 81 90	- - - autres	1,7	A	
8423 82	- - d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5 000 kg:			
8423 82 10	- - - Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1,7	A	
8423 82 90	- - - autres	1,7	A	
8423 89 00	- - autres	1,7	A	
8423 90 00	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	1,7	A	
8424	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires:			
8424 10	- Extincteurs, même chargés:			
8424 10 20	- - d'un poids n'excédant pas 21 kg	1,7	A	
8424 10 80	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8424 20 00	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires	1,7	A	
8424 30	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires: -- Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé:			
8424 30 01	- - - équipés d'un dispositif de chauffage	1,7	A	
	- - - autres, d'une puissance de moteur:			
8424 30 05	- - - - n'excédant pas 7,5 kW	1,7	A	
8424 30 09	- - - - excédant 7,5 kW	1,7	A	
	- - autres machines et appareils:			
8424 30 10	- - - à air comprimé	1,7	A	
8424 30 90	- - - autres	1,7	A	
	- autres appareils:			
8424 81	- - pour l'agriculture ou l'horticulture:			
8424 81 10	- - - Appareils d'arrosage	1,7	A	
	- - - autres:			
8424 81 30	- - - - Appareils portatifs	1,7	A	
	- - - - autres:			
8424 81 91	- - - - - Pulvérisateurs et poudreuses conçus pour être portés ou tirés par tracteur	1,7	A	
8424 81 99	- - - - - autres	1,7	A	
8424 89 00	- - autres	1,7	A	
8424 90 00	- Parties	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8425	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins:			
	- Palans:			
8425 11 00	- - à moteur électrique	exemption	A	
8425 19	- - autres:			
8425 19 20	- - - actionnés à la main, à chaîne	exemption	A	
8425 19 80	- - - autres	exemption	A	
	- autres treuils; cabestans:			
8425 31 00	- - à moteur électrique	exemption	A	
8425 39	- - autres:			
8425 39 30	- - - à moteur à allumage par étincelles ou par compression	exemption	A	
8425 39 90	- - - autres	exemption	A	
	- Crics et vérins:			
8425 41 00	- - Élévateurs fixes de voitures pour garages	exemption	A	
8425 42 00	- - autres crics et vérins, hydrauliques	exemption	A	
8425 49 00	- - autres	exemption	A	
8426	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues:			
	- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers:			
8426 11 00	- - Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8426 12 00	- - Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	exemption	A	
8426 19 00	- - autres	exemption	A	
8426 20 00	- Grues à tour	exemption	A	
8426 30 00	- Grues sur portiques	exemption	A	
	- autres machines et appareils, autopropulsés:			
8426 41 00	- - sur pneumatiques	exemption	A	
8426 49 00	- - autres	exemption	A	
	- autres machines et appareils:			
8426 91	- - conçus pour être montés sur un véhicule routier:			
8426 91 10	- - - Grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule	exemption	A	
8426 91 90	- - - autres	exemption	A	
8426 99 00	- - autres	exemption	A	
8427	Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage:			
8427 10	- Chariots autopropulsés à moteur électrique:			
8427 10 10	- - élevant à une hauteur de 1 m ou plus	4,5	A	
8427 10 90	- - autres	4,5	A	
8427 20	- autres chariots autopropulsés:			
	- - élevant à une hauteur de 1 m ou plus:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8427 20 11	- - - Chariots-gerbeurs tous terrains	4,5	A	
8427 20 19	- - - autres	4,5	A	
8427 20 90	- - autres	4,5	A	
8427 90 00	- autres chariots	4	A	
8428	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple):			
8428 10	- Ascenseurs et monte-charge:			
8428 10 20	- - électriques	exemption	A	
8428 10 80	- - autres	exemption	A	
8428 20	- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques:			
8428 20 30	- - spécialement conçus pour l'exploitation agricole	exemption	A	
	- - autres:			
8428 20 91	- - - pour produits en vrac	exemption	A	
8428 20 98	- - - autres	exemption	A	
	- autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises:			
8428 31 00	- - spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	exemption	A	
8428 32 00	- - autres, à benne	exemption	A	
8428 33 00	- - autres, à bande ou à courroie	exemption	A	
8428 39	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8428 39 20	- - - Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets	exemption	A	
8428 39 90	- - - autres	exemption	A	
8428 40 00	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	exemption	A	
8428 60 00	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	exemption	A	
8428 90	- autres machines et appareils:			
8428 90 30	- - Machines de laminoirs: tabliers à rouleaux pour l'amenée et le transport des produits, culbuteurs et manipulateurs de lingots, de loupes, de barres et de plaques	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole:			
8428 90 71	- - - - conçus pour être portés par tracteur agricole	exemption	A	
8428 90 79	- - - - autres	exemption	A	
	- - - autres:			
8428 90 91	- - - - Pelleteuses et ramasseuses mécaniques	exemption	A	
8428 90 95	- - - - autres	exemption	A	
8429	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés:			
	- Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers):			
8429 11 00	- - à chenilles	exemption	A	
8429 19 00	- - autres	exemption	A	
8429 20 00	- Niveleuses	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8429 30 00	- Décapeuses (scrapers)	exemption	A	
8429 40	- Compacteuses et rouleaux compresseurs: - - Rouleaux compresseurs:			
8429 40 10	- - - Rouleaux à vibrations	exemption	A	
8429 40 30	- - - autres	exemption	A	
8429 40 90	- - Compacteuses	exemption	A	
8429 51	- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses:			
8429 51 10	- - Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal: - - - Chargeurs spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	exemption	A	
	- - - autres:			
8429 51 91	- - - - Chargeuses à chenilles	exemption	A	
8429 51 99	- - - - autres	exemption	A	
8429 52	- - Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°:			
8429 52 10	- - - Excavateurs à chenilles	exemption	A	
8429 52 90	- - - autres	exemption	A	
8429 59 00	- - autres	exemption	A	
8430	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige:			
8430 10 00	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8430 20 00	- Chasse-neige	exemption	A	
	- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries:			
8430 31 00	- - autopropulsées	exemption	A	
8430 39 00	- - autres	exemption	A	
	- autres machines de sondage ou de forage:			
8430 41 00	- - autopropulsées	exemption	A	
8430 49 00	- - autres	exemption	A	
8430 50 00	- autres machines et appareils, autopropulsés	exemption	A	
	- autres machines et appareils, non autopropulsés:			
8430 61 00	- - Machines et appareils à tasser ou à compacter	exemption	A	
8430 69 00	- - autres	exemption	A	
8431	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n ^{os} 8425 à 8430:			
8431 10 00	- de machines ou appareils du n ^o 8425	exemption	A	
8431 20 00	- de machines ou appareils du n ^o 8427	4	A	
	- de machines ou appareils du n ^o 8428:			
8431 31 00	- - d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	exemption	A	
8431 39	- - autres:			
8431 39 10	- - - de machines de laminoirs de la sous-position 8428 90 30	exemption	A	
8431 39 70	- - - autres	exemption	A	
	- de machines ou appareils des n ^{os} 8426, 8429 ou 8430:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8431 41 00	- - Godets, bennes, bennes-prenneuses, pelles, grappins et pinces	exemption	A	
8431 42 00	- - Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biaux (angledozers)	exemption	A	
8431 43 00	- - Parties de machines de sondage ou de forage des n ^{os} 8430 41 ou 8430 49	exemption	A	
8431 49	- - autres:			
8431 49 20	- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	exemption	A	
8431 49 80	- - - autres	exemption	A	
8432	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport:			
8432 10	- Charrues:			
8432 10 10	- - à socs	exemption	A	
8432 10 90	- - autres	exemption	A	
	- Herse, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses:			
8432 21 00	- - Herse à disques (pulvérisateurs)	exemption	A	
8432 29	- - autres:			
8432 29 10	- - - Scarificateurs et cultivateurs	exemption	A	
8432 29 30	- - - Herse	exemption	A	
8432 29 50	- - - Motohoues	exemption	A	
8432 29 90	- - - autres	exemption	A	
8432 30	- Semoirs, plantoirs et repiqueurs:			
	- - Semoirs:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8432 30 11	- - - de précision, à commande centrale	exemption	A	
8432 30 19	- - - autres	exemption	A	
8432 30 90	- - Plantoirs et repiqueurs	exemption	A	
8432 40	- Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais:			
8432 40 10	- - d'engrais minéraux ou chimiques	exemption	A	
8432 40 90	- - autres	exemption	A	
8432 80 00	- autres machines, appareils et engins	exemption	A	
8432 90 00	- Parties	exemption	A	
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 8437:			
	- Tondeuses à gazon:			
8433 11	- - à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal:			
8433 11 10	- - - électriques	exemption	A	
	- - - autres:			
	- - - - autpropulsées:			
8433 11 51	- - - - - équipées d'un siège	exemption	A	
8433 11 59	- - - - - autres	exemption	A	
8433 11 90	- - - - - autres	exemption	A	
8433 19	- - autres:			
	- - - avec moteur:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8433 19 10	- - - - électrique	exemption	A	
	- - - - autres:			
	- - - - - autopropulsées:			
8433 19 51	- - - - - équipées d'un siège	exemption	A	
8433 19 59	- - - - - autres	exemption	A	
8433 19 70	- - - - - autres	exemption	A	
8433 19 90	- - - sans moteur	exemption	A	
8433 20	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur:			
8433 20 10	- - Motofaucheuses	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - conçues pour être tractées ou portées par tracteurs:			
8433 20 51	- - - - dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	exemption	A	
8433 20 59	- - - - autres	exemption	A	
8433 20 90	- - - autres	exemption	A	
8433 30	- autres machines et appareils de fenaison:			
8433 30 10	- - Râteaux faneurs, râteaux andaineurs et vire-andains	exemption	A	
8433 30 90	- - autres	exemption	A	
8433 40	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8433 40 10	- - Presses ramasseuses	exemption	A	
8433 40 90	- - autres	exemption	A	
	- autres machines et appareils pour la récolte; machines et appareils pour le battage:			
8433 51 00	- - Moissonneuses-batteuses	exemption	A	
8433 52 00	- - autres machines et appareils pour le battage	exemption	A	
8433 53	- - Machines pour la récolte des racines ou tubercules:			
8433 53 10	- - - Machines pour la récolte des pommes de terre	exemption	A	
8433 53 30	- - - Décolleteuses et machines pour la récolte des betteraves	exemption	A	
8433 53 90	- - - autres	exemption	A	
8433 59	- - autres:			
	- - - Récolteuses-hacheuses:			
8433 59 11	- - - - automotrices	exemption	A	
8433 59 19	- - - - autres	exemption	A	
8433 59 30	- - - Machines à vendanger	exemption	A	
8433 59 80	- - - autres	exemption	A	
8433 60 00	- Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles	exemption	A	
8433 90 00	- Parties	exemption	A	
8434	Machines à traire et machines et appareils de laiterie:			
8434 10 00	- Machines à traire	exemption	A	
8434 20 00	- Machines et appareils de laiterie	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8434 90 00	- Parties	exemption	A	
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires:			
8435 10 00	- Machines et appareils	1,7	A	
8435 90 00	- Parties	1,7	A	
8436	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture:			
8436 10 00	- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	1,7	A	
	- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses:			
8436 21 00	- - Couveuses et éleveuses	1,7	A	
8436 29 00	- - autres	1,7	A	
8436 80	- autres machines et appareils:			
8436 80 10	- - pour la sylviculture	1,7	A	
	- - autres:			
8436 80 91	- - - Abreuvoirs automatiques	1,7	A	
8436 80 99	- - - autres	1,7	A	
	- Parties:			
8436 91 00	- - de machines ou appareils d'aviculture	1,7	A	
8436 99 00	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier:			
8437 10 00	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	1,7	A	
8437 80 00	- autres machines et appareils	1,7	A	
8437 90 00	- Parties	1,7	A	
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales:			
8438 10	- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires:			
8438 10 10	- - pour la boulangerie, la pâtisserie ou la biscuiterie	1,7	A	
8438 10 90	- - pour la fabrication des pâtes alimentaires	1,7	A	
8438 20 00	- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	1,7	A	
8438 30 00	- Machines et appareils pour la sucrerie	1,7	A	
8438 40 00	- Machines et appareils pour la brasserie	1,7	A	
8438 50 00	- Machines et appareils pour le travail des viandes	1,7	A	
8438 60 00	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	1,7	A	
8438 80	- autres machines et appareils:			
8438 80 10	- - pour le traitement et la préparation du café ou du thé	1,7	A	
	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8438 80 91	- - - pour la préparation ou la fabrication des boissons	1,7	A	
8438 80 99	- - - autres	1,7	A	
8438 90 00	- Parties	1,7	A	
8439	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton:			
8439 10 00	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	1,7	A	
8439 20 00	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	1,7	A	
8439 30 00	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	1,7	A	
	- Parties:			
8439 91	- - de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques:			
8439 91 10	- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8439 91 90	- - - autres	1,7	A	
8439 99	- - autres:			
8439 99 10	- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8439 99 90	- - - autres	1,7	A	
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets:			
8440 10	- Machines et appareils:			
8440 10 10	- - Plieuses	1,7	A	
8440 10 20	- - Assembleuses	1,7	A	
8440 10 30	- - Couseuses ou agrafeuses	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8440 10 40	-- Machines à relier par collage	1,7	A	
8440 10 90	-- autres	1,7	A	
8440 90 00	- Parties	1,7	A	
8441	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types:			
8441 10	- Coupeuses:			
8441 10 10	-- Coupeuses-bobineuses	1,7	A	
8441 10 20	-- Coupeuses en long ou en travers	1,7	A	
8441 10 30	-- Masticots droits	1,7	A	
8441 10 40	-- Masticots trilames	1,7	A	
8441 10 80	-- autres	1,7	A	
8441 20 00	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	1,7	A	
8441 30 00	- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	1,7	A	
8441 40 00	- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	1,7	A	
8441 80 00	- autres machines et appareils	1,7	A	
8441 90	- Parties:			
8441 90 10	-- de coupeuses	1,7	A	
8441 90 90	-- autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8442	Machines, appareils et matériels (autres que les machines-outils des n ^{os} 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple):			
8442 30	- Machines, appareils et matériel:			
8442 30 10	- - Machines à composer par procédé photographique	1,7	A	
	- - autres:			
8442 30 91	- - - Machines à fondre et à composer les caractères (linotypes, monotypes, intertypes, etc.), même avec dispositif à fondre	exemption	A	
8442 30 99	- - - autres	1,7	A	
8442 40 00	- Parties de ces machines, appareils ou matériel	1,7	A	
8442 50	- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple):			
	- - avec image graphique:			
8442 50 21	- - - pour l'impression en relief	1,7	A	
8442 50 23	- - - pour l'impression à plat	1,7	A	
8442 50 29	- - - autres	1,7	A	
8442 50 80	- - autres	1,7	A	
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n ^o 8442; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires:			
	- Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n ^o 8442:			
8443 11 00	- - Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8443 12 00	-- Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un coté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	1,7	A	
8443 13	-- autres machines et appareils à imprimer offset:			
	-- - alimentés en feuilles:			
8443 13 10	---- usagés	1,7	A	
	---- neufs, pour feuilles d'un format:			
8443 13 31	---- - n'excédant pas 52 × 74 cm	1,7	A	
8443 13 35	---- - excédant 52 × 74 cm mais n'excédant pas 74 × 107 cm	1,7	A	
8443 13 39	---- - excédant 74 × 107 cm	1,7	A	
8443 13 90	---- - autres	1,7	A	
8443 14 00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	A	
8443 15 00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	A	
8443 16 00	-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques	1,7	A	
8443 17 00	-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	1,7	A	
8443 19	-- autres:			
8443 19 20	-- - à imprimer les matières textiles	1,7	A	
8443 19 40	-- - utilisées pour la fabrication des semi-conducteurs	1,7	A	
8443 19 70	---- autres	1,7	A	
	- autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8443 31	-- Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau:			
8443 31 10	-- Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, dont la vitesse de copie n'excède pas 12 pages monochromes par minute	exemption	A	
	--- autres:			
8443 31 91	---- Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	A	
8443 31 99	---- autres	exemption	A	
8443 32	-- autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau:			
8443 32 10	--- Imprimantes	exemption	A	
8443 32 30	--- Machines à télécopier	exemption	A	
	--- autres:			
8443 32 91	---- Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	A	
8443 32 93	---- autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique	exemption	A	
8443 32 99	---- autres	2,2	A	
8443 39	-- autres:			
8443 39 10	--- Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	A	
	--- autres machines à copier:			
8443 39 31	---- à système optique	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8443 39 39	- - - - autres	3	A	
8443 39 90	- - - - autres	2,2	A	
	- Parties et accessoires:			
8443 91	- - Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442:			
8443 91 10	- - - pour machines du n° 8443 19 40	1,7	A	
	- - - autres:			
8443 91 91	- - - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8443 91 99	- - - - autres	1,7	A	
8443 99	- - - autres:			
8443 99 10	- - - Assemblages électroniques	exemption	A	
8443 99 90	- - - autres	exemption	A	
8444 00	Machines pour le filage (extrusion), l'étréage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles:			
8444 00 10	- Machines pour le filage	1,7	A	
8444 00 90	- autres	1,7	A	
8445	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n° 8446 ou 8447:			
	- Machines pour la préparation des matières textiles:			
8445 11 00	- - Cardes	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8445 12 00	- - Peigneuses	1,7	A	
8445 13 00	- - Bancs à broches	1,7	A	
8445 19 00	- - autres	1,7	A	
8445 20 00	- Machines pour la filature des matières textiles	1,7	A	
8445 30	- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles:			
8445 30 10	- - pour le doublage des matières textiles	1,7	A	
8445 30 90	- - pour le retordage des matières textiles	1,7	A	
8445 40 00	- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	1,7	A	
8445 90 00	- autres	1,7	A	
8446	Métiers à tisser:			
8446 10 00	- pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	1,7	A	
	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes:			
8446 21 00	- - à moteur	1,7	A	
8446 29 00	- - autres	1,7	A	
8446 30 00	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	1,7	A	
8447	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter:			
	- Métiers à bonneterie circulaires:			
8447 11	- - avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm:			
8447 11 10	- - - fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8447 11 90	- - - autres	1,7	A	
8447 12	- - avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm:			
8447 12 10	- - - fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	A	
8447 12 90	- - - autres	1,7	A	
8447 20	- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage:			
8447 20 20	- - Métiers-chaîne, y compris métiers Raschel; machines de couture-tricotage	1,7	A	
8447 20 80	- - autres	1,7	A	
8447 90 00	- autres	1,7	A	
8448	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-frames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447 (broches, ailettes, garnitures de cartes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple):			
	- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447:			
8448 11 00	- - Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	1,7	A	
8448 19 00	- - autres	1,7	A	
8448 20 00	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8444 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	1,7	A	
	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8445 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:			
8448 31 00	- - Garnitures de cartes	1,7	A	
8448 32 00	- - de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cartes	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8448 33	- - Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs:			
8448 33 10	- - - Broches et leurs ailettes	1,7	A	
8448 33 90	- - - Anneaux et curseurs	1,7	A	
8448 39 00	- - autres	1,7	A	
	- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:			
8448 42 00	- - Peignes, lisses et cadres de lisses	1,7	A	
8448 49 00	- - autres	1,7	A	
	- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 8447 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:			
8448 51	- - Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles:			
8448 51 10	- - - Platines	1,7	A	
8448 51 90	- - - autres	1,7	A	
8448 59 00	- - autres	1,7	A	
8449 00 00	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des non-tissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	1,7	A	
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage:			
	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg:			
8450 11	- - Machines entièrement automatiques:			
	- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg:			
8450 11 11	- - - - à chargement frontal	3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8450 11 19	- - - à chargement par le haut	3	A	
8450 11 90	- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10 kg	2,6	A	
8450 12 00	- - autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	2,7	A	
8450 19 00	- - autres	2,7	A	
8450 20 00	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	2,2	A	
8450 90 00	- Parties	2,7	A	
8451	Machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus:			
8451 10 00	- Machines pour le nettoyage à sec	2,2	A	
	- Machines à sécher:			
8451 21	- - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg:			
8451 21 10	- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	2,2	A	
8451 21 90	- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10 kg	2,2	A	
8451 29 00	- - autres	2,2	A	
8451 30	- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer:			
	- - à chauffage électrique d'une puissance:			
8451 30 10	- - - n'excédant pas 2 500 W	2,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8451 30 30	- - - excédant 2 500 W	2,2	A	
8451 30 80	- - autres	2,2	A	
8451 40 00	- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	2,2	A	
8451 50 00	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denter les tissus	2,2	A	
8451 80	- autres machines et appareils:			
8451 80 10	- - Machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc.	2,2	A	
8451 80 30	- - Machines pour l'apprêt ou le finissage	2,2	A	
8451 80 80	- - autres	2,2	A	
8451 90 00	- Parties	2,2	A	
8452	Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre:			
8452 10	- Machines à coudre de type ménager:			
	- - Machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, dont la tête pèse au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur; têtes de machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, pesant au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur:			
8452 10 11	- - - Machines à coudre d'une valeur unitaire (bâtis, tables ou meubles non compris) supérieure à 65 EUR	5,7	A	
8452 10 19	- - - autres	9,7	A	
8452 10 90	- - autres machines à coudre et autres têtes pour machines à coudre	3,7	A	
	- autres machines à coudre:			
8452 21 00	- - Unités automatiques	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8452 29 00	- - autres	3,7	A	
8452 30	- Aiguilles pour machines à coudre:			
8452 30 10	- - avec talon à un côté plat	2,7	A	
8452 30 90	- - autres	2,7	A	
8452 40 00	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	2,7	A	
8452 90 00	- autres parties de machines à coudre	2,7	A	
8453	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre:			
8453 10 00	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	1,7	A	
8453 20 00	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	1,7	A	
8453 80 00	- autres machines et appareils	1,7	A	
8453 90 00	- Parties	1,7	A	
8454	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie:			
8454 10 00	- Convertisseurs	1,7	A	
8454 20 00	- Lingotières et poches de coulée	1,7	A	
8454 30	- Machines à couler (mouler):			
8454 30 10	- - Machines à couler sous pression	1,7	A	
8454 30 90	- - autres	1,7	A	
8454 90 00	- Parties	1,7	A	
8455	Laminoirs à métaux et leurs cylindres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8455 10 00	- Laminaires à tubes - autres laminaires:	2,7	A	
8455 21 00	- - Laminaires à chaud et laminaires combinés à chaud et à froid	2,7	A	
8455 22 00	- - Laminaires à froid	2,7	A	
8455 30	- Cylindres de laminaires:			
8455 30 10	- - en fonte - - en acier forgé:	2,7	A	
8455 30 31	- - - Cylindres de travail à chaud; cylindres d'appui à chaud et à froid	2,7	A	
8455 30 39	- - - Cylindres de travail à froid	2,7	A	
8455 30 90	- - en acier coulé ou moulé	2,7	A	
8455 90 00	- autres parties	2,7	A	
8456	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultrasons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma:			
8456 10 00	- opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	4,5	A	
8456 20 00	- opérant par ultrasons	3,5	A	
8456 30	- opérant par électro-érosion: - - à commande numérique:			
8456 30 11	- - - par fil	3,5	A	
8456 30 19	- - - autres	3,5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8456 30 90	- - autres	3,5	A	
8456 90 00	- autres	3,5	A	
8457	Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux:			
8457 10	- Centres d'usinage:			
8457 10 10	- - horizontaux	2,7	A	
8457 10 90	- - autres	2,7	A	
8457 20 00	- Machines à poste fixe	2,7	A	
8457 30	- Machines à stations multiples:			
8457 30 10	- - à commande numérique	2,7	A	
8457 30 90	- - autres	2,7	A	
8458	Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal:			
	- Tours horizontaux:			
8458 11	- - à commande numérique:			
8458 11 20	- - - Centres de tournage	2,7	A	
	- - - Tours automatiques:			
8458 11 41	- - - - monobroche	2,7	A	
8458 11 49	- - - - multibroches	2,7	A	
8458 11 80	- - - autres	2,7	A	
8458 19	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8458 19 20	- - - Tours parallèles	2,7	A	
8458 19 40	- - - Tours automatiques	2,7	A	
8458 19 80	- - - autres	2,7	A	
	- autres tours:			
8458 91	- - à commande numérique:			
8458 91 20	- - - Centres de tournage	2,7	A	
8458 91 80	- - - autres	2,7	A	
8458 99 00	- - autres	2,7	A	
8459	Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 8458:			
8459 10 00	- Unités d'usinage à glissières	2,7	A	
	- autres machines à percer:			
8459 21 00	- - à commande numérique	2,7	A	
8459 29 00	- - autres	2,7	A	
	- autres aléseuses-fraiseuses:			
8459 31 00	- - à commande numérique	1,7	A	
8459 39 00	- - autres	1,7	A	
8459 40	- autres machines à aléser:			
8459 40 10	- - à commande numérique	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8459 40 90	- - autres	1,7	A	
8459 51 00	- Machines à fraiser, à console: - - à commande numérique	2,7	A	
8459 59 00	- - autres	2,7	A	
8459 61	- autres machines à fraiser: - - à commande numérique:			
8459 61 10	- - - Machines à fraiser les outils	2,7	A	
8459 61 90	- - - autres	2,7	A	
8459 69	- - autres:			
8459 69 10	- - - Machines à fraiser les outils	2,7	A	
8459 69 90	- - - autres	2,7	A	
8459 70 00	- autres machines à fileter ou à tarauder	2,7	A	
8460	Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermet à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 8461:			
	- Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près:			
8460 11 00	- - à commande numérique	2,7	A	
8460 19 00	- - autres	2,7	A	
	- autres machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8460 21	- - à commande numérique: - - - pour surfaces cylindriques:			
8460 21 11	- - - - Machines à rectifier de révolution intérieure	2,7	A	
8460 21 15	- - - - Machines à rectifier sans centre	2,7	A	
8460 21 19	- - - - autres	2,7	A	
8460 21 90	- - - autres	2,7	A	
8460 29	- - autres:			
	- - - pour surfaces cylindriques:			
8460 29 11	- - - - Machines à rectifier de révolution intérieure	2,7	A	
8460 29 19	- - - - autres	2,7	A	
8460 29 90	- - - autres	2,7	A	
	- Machines à affûter:			
8460 31 00	- - à commande numérique	1,7	A	
8460 39 00	- - autres	1,7	A	
8460 40	- Machines à glacer ou à roder:			
8460 40 10	- - à commande numérique	1,7	A	
8460 40 90	- - autres	1,7	A	
8460 90	- autres:			
8460 90 10	- - dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8460 90 90	- - autres	1,7	A	
8461	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de ceramets, non dénommées ni comprises ailleurs:			
8461 20 00	- Étaux-limeurs et machines à mortaiser	1,7	A	
8461 30	- Machines à brocher:			
8461 30 10	- - à commande numérique	1,7	A	
8461 30 90	- - autres	1,7	A	
8461 40	- Machines à tailler ou à finir les engrenages:			
	- - Machines à tailler les engrenages:			
	- - - à tailler les engrenages cylindriques:			
8461 40 11	- - - - à commande numérique	2,7	A	
8461 40 19	- - - - autres	2,7	A	
	- - - à tailler les autres engrenages:			
8461 40 31	- - - - à commande numérique	1,7	A	
8461 40 39	- - - - autres	1,7	A	
	- - Machines à finir les engrenages:			
	- - - dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8461 40 71	- - - à commande numérique	2,7	A	
8461 40 79	- - - - autres	2,7	A	
8461 40 90	- - - - autres	1,7	A	
8461 50	- Machines à scier ou à tronçonner:			
	- - Machines à scier:			
8461 50 11	- - - à scie circulaire	1,7	A	
8461 50 19	- - - - autres	1,7	A	
8461 50 90	- - Machines à tronçonner	1,7	A	
8461 90 00	- autres	2,7	A	
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques autres que celles visées ci-dessus:			
8462 10	- Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets:			
8462 10 10	- - à commande numérique	2,7	A	
8462 10 90	- - - autres	1,7	A	
	- Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer:			
8462 21	- - à commande numérique:			
8462 21 10	- - - pour le travail des produits plats	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8462 21 80	- - - autres	2,7	A	
8462 29	- - autres:			
8462 29 10	- - - pour le travail des produits plats	1,7	A	
	- - - autres:			
8462 29 91	- - - - hydrauliques	1,7	A	
8462 29 98	- - - - autres	1,7	A	
	- Machines (y compris les presses) à cisailer, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer:			
8462 31 00	- - à commande numérique	2,7	A	
8462 39	- - autres:			
8462 39 10	- - - pour le travail des produits plats	1,7	A	
	- - - autres:			
8462 39 91	- - - - hydrauliques	1,7	A	
8462 39 99	- - - - autres	1,7	A	
	- Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer:			
8462 41	- - à commande numérique:			
8462 41 10	- - - pour le travail des produits plats	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8462 41 90	- - - autres	2,7	A	
8462 49	- - autres:			
8462 49 10	- - - pour le travail des produits plats	1,7	A	
8462 49 90	- - - autres	1,7	A	
	- autres:			
8462 91	- - Presses hydrauliques:			
8462 91 10	- - - Presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses à paqueter les ferrailles	2,7	A	
	- - - autres:			
8462 91 50	- - - - à commande numérique	2,7	A	
8462 91 90	- - - - autres	2,7	A	
8462 99	- - autres:			
8462 99 10	- - - Presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses à paqueter les ferrailles	2,7	A	
	- - - autres:			
8462 99 50	- - - - à commande numérique	2,7	A	
8462 99 90	- - - - autres	2,7	A	
8463	Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8463 10	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires:			
8463 10 10	- - Bancs à étirer les fils	2,7	A	
8463 10 90	- - autres	2,7	A	
8463 20 00	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	2,7	A	
8463 30 00	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	2,7	A	
8463 90 00	- autres	2,7	A	
8464	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre:			
8464 10 00	- Machines à scier	2,2	A	
8464 20	- Machines à meuler ou à polir:			
	- - pour le travail du verre:			
8464 20 11	- - - des verres d'optique	2,2	A	
8464 20 19	- - - autres	2,2	A	
8464 20 20	- - pour le travail des produits céramiques	2,2	A	
8464 20 95	- - autres	2,2	A	
8464 90	- autres:			
8464 90 20	- - pour le travail des produits céramiques	2,2	A	
8464 90 80	- - autres	2,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8465	Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires:			
8465 10	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations:			
8465 10 10	- - avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	A	
8465 10 90	- - sans reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	A	
	- autres:			
8465 91	- - Machines à scier:			
8465 91 10	- - - à ruban	2,7	A	
8465 91 20	- - - Scies circulaires	2,7	A	
8465 91 90	- - - autres	2,7	A	
8465 92 00	- - Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer	2,7	A	
8465 93 00	- - Machines à meuler, à poncer ou à polir	2,7	A	
8465 94 00	- - Machines à cintrer ou à assembler	2,7	A	
8465 95 00	- - Machines à percer ou à mortaiser	2,7	A	
8465 96 00	- - Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	2,7	A	
8465 99	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8465 99 10	- - - Tours	2,7	A	
8465 99 90	- - - autres	2,7	A	
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n ^{os} 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types:			
8466 10	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique:			
	- - Porte-outils:			
8466 10 20	- - - Mandrins, pinces et douilles	1,2	A	
	- - - autres:			
8466 10 31	- - - - pour tours	1,2	A	
8466 10 38	- - - - autres	1,2	A	
8466 10 80	- - Filières à déclenchement automatique	1,2	A	
8466 20	- Porte-pièces:			
8466 20 20	- - Montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	1,2	A	
	- - autres:			
8466 20 91	- - - pour tours	1,2	A	
8466 20 98	- - - autres	1,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8466 30 00	- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils - autres:	1,2	A	
8466 91	- - pour machines du n° 8464:			
8466 91 20	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,2	A	
8466 91 95	- - - autres	1,2	A	
8466 92	- - pour machines du n° 8465:			
8466 92 20	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,2	A	
8466 92 80	- - - autres	1,2	A	
8466 93 00	- - pour machines des n°s 8456 à 8461	1,2	A	
8466 94 00	- - pour machines des n°s 8462 ou 8463	1,2	A	
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main:			
	- Pneumatiques:			
8467 11	- - rotatifs (même à percussion):			
8467 11 10	- - - pour le travail des métaux	1,7	A	
8467 11 90	- - - autres	1,7	A	
8467 19 00	- - autres	1,7	A	
	- à moteur électrique incorporé:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8467 21	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives:			
8467 21 10	--- fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	A	
	--- autres:			
8467 21 91	---- électropneumatiques	2,7	A	
8467 21 99	---- autres	2,7	A	
8467 22	-- Scies et tronçonneuses:			
8467 22 10	--- Tronçonneuses	2,7	A	
8467 22 30	--- Scies circulaires	2,7	A	
8467 22 90	--- autres	2,7	A	
8467 29	-- autres:			
8467 29 10	--- du type utilisé pour le travail des matières textiles	2,7	A	
	--- autres:			
8467 29 30	---- fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	A	
	---- autres:			
	----- Meuleuses et ponceuses:			
8467 29 51	----- Meuleuses d'angle	2,7	A	
8467 29 53	----- Ponceuses à bandes	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8467 29 59	- - - - - autres	2,7	A	
8467 29 70	- - - - - Robots	2,7	A	
8467 29 80	- - - - - Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses	2,7	A	
8467 29 90	- - - - - autres	2,7	A	
	- autres outils:			
8467 81 00	- - Tronçonneuses à chaîne	1,7	A	
8467 89 00	- - autres	1,7	A	
	- Parties:			
8467 91 00	- - de tronçonneuses à chaîne	1,7	A	
8467 92 00	- - d'outils pneumatiques	1,7	A	
8467 99 00	- - autres	1,7	A	
8468	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle:			
8468 10 00	- Chalumeaux guidés à la main	2,2	A	
8468 20 00	- autres machines et appareils aux gaz	2,2	A	
8468 80 00	- autres machines et appareils	2,2	A	
8468 90 00	- Parties	2,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8469 00	Machines à écrire autres que les imprimantes du n° 8443; machines pour le traitement des textes:			
8469 00 10	- Machines pour le traitement des textes	exemption	A	
	- autres:			
8469 00 91	- - électriques	2,3	A	
8469 00 99	- - autres	2,5	A	
8470	Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses:			
8470 10 00	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	exemption	A	
	- autres machines à calculer électroniques:			
8470 21 00	- - comportant un organe imprimant	exemption	A	
8470 29 00	- - autres	exemption	A	
8470 30 00	- autres machines à calculer	exemption	A	
8470 50 00	- Caisses enregistreuses	exemption	A	
8470 90 00	- autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs:			
8471 30 00	- Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	exemption	A	
	- autres machines automatiques de traitement de l'information:			
8471 41 00	- - comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	exemption	A	
8471 49 00	- - autres, se présentant sous forme de systèmes	exemption	A	
8471 50 00	- Unités de traitement autres que celles des n ^{os} 8471 41 ou 8471 49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	exemption	A	
8471 60	- Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire:			
8471 60 60	- - Claviers	exemption	A	
8471 60 70	- - autres	exemption	A	
8471 70	- Unités de mémoire:			
8471 70 20	- - Unités de mémoire centrales	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - Unités de mémoire à disques:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8471 70 30	- - - - optiques, y compris les magnéto-optiques	exemption	A	
	- - - - autres:			
8471 70 50	- - - - - Unités de mémoire à disques durs	exemption	A	
8471 70 70	- - - - - autres	exemption	A	
8471 70 80	- - - Unités de mémoire à bandes	exemption	A	
8471 70 98	- - - autres	exemption	A	
8471 80 00	- autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	exemption	A	
8471 90 00	- autres	exemption	A	
8472	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple):			
8472 10 00	- Duplicateurs	2	A	
8472 30 00	- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	2,2	A	
8472 90	- autres:			
8472 90 10	- - Machines à trier, à compter et à encartoucher les monnaies	2,2	A	
8472 90 30	- - Guichets de banque automatiques	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8472 90 70	- - autres	2,2	A	
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n ^{os} 8469 à 8472:			
8473 10	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8469:			
	- - Assemblages électroniques:			
8473 10 11	- - - des machines de la sous-position 8469 00 10	exemption	A	
8473 10 19	- - - autres	3	A	
8473 10 90	- - autres	exemption	A	
	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8470:			
8473 21	- - des machines à calculer électroniques des n ^{os} 8470 10, 8470 21 ou 8470 29:			
8473 21 10	- - - Assemblages électroniques	exemption	A	
8473 21 90	- - - autres	exemption	A	
8473 29	- - autres:			
8473 29 10	- - - Assemblages électroniques	exemption	A	
8473 29 90	- - - autres	exemption	A	
8473 30	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8471:			
8473 30 20	- - Assemblages électroniques	exemption	A	
8473 30 80	- - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8473 40	- Parties et accessoires des machines du n° 8472:			
	- - Assemblages électroniques:			
8473 40 11	- - - des machines de la sous-position 8472 90 30	exemption	A	
8473 40 18	- - - autres	3	A	
8473 40 80	- - autres	exemption	A	
8473 50	- Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n ^{os} 8469 à 8472:			
8473 50 20	- - Assemblages électroniques	exemption	A	
8473 50 80	- - autres	exemption	A	
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable:			
8474 10 00	- Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	exemption	A	
8474 20	- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser:			
8474 20 10	- - les matières minérales des types utilisés dans l'industrie céramique	exemption	A	
8474 20 90	- - autres	exemption	A	
	- Machines et appareils à mélanger ou à malaxer:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8474 31 00	- - Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	exemption	A	
8474 32 00	- - Machines à mélanger les matières minérales au bitume	exemption	A	
8474 39	- - autres:			
8474 39 10	- - - Machines et appareils à mélanger ou malaxer les matières minérales du type utilisé dans l'industrie céramique	exemption	A	
8474 39 90	- - - autres	exemption	A	
8474 80	- autres machines et appareils:			
8474 80 10	- - Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	exemption	A	
8474 80 90	- - autres	exemption	A	
8474 90	- Parties:			
8474 90 10	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	exemption	A	
8474 90 90	- - autres	exemption	A	
8475	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre:			
8475 10 00	- Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	1,7	A	
	- Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre:			
8475 21 00	- - Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8475 29 00	- - autres	1,7	A	
8475 90 00	- Parties	1,7	A	
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie:			
	- Machines automatiques de vente de boissons:			
8476 21 00	- - comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	A	
8476 29 00	- - autres	1,7	A	
	- autres machines:			
8476 81 00	- - comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	A	
8476 89 00	- - autres	1,7	A	
8476 90 00	- Parties	1,7	A	
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:			
8477 10 00	- Machines à mouler par injection	1,7	A	
8477 20 00	- Extrudeuses	1,7	A	
8477 30 00	- Machines à mouler par soufflage	1,7	A	
8477 40 00	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	1,7	A	
	- autres machines et appareils à mouler ou à former:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8477 51 00	- - à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	1,7	A	
8477 59	- - autres:			
8477 59 10	- - - Presses	1,7	A	
8477 59 80	- - - autres	1,7	A	
8477 80	- autres machines et appareils:			
	- - Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires:			
8477 80 11	- - - Machines pour la transformation des résines réactives	1,7	A	
8477 80 19	- - - autres	1,7	A	
	- - autres:			
8477 80 91	- - - Machines à fragmenter	1,7	A	
8477 80 93	- - - Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs	1,7	A	
8477 80 95	- - - Machines de découpage et machines à refendre	1,7	A	
8477 80 99	- - - autres	1,7	A	
8477 90	- Parties:			
8477 90 10	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8477 90 80	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8478	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:			
8478 10 00	- Machines et appareils	1,7	A	
8478 90 00	- Parties	1,7	A	
8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:			
8479 10 00	- Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	exemption	A	
8479 20 00	- Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales	1,7	A	
8479 30	- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège:			
8479 30 10	- - Presses	1,7	A	
8479 30 90	- - autres	1,7	A	
8479 40 00	- Machines de corderie ou de câblerie	1,7	A	
8479 50 00	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	1,7	A	
8479 60 00	- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	1,7	A	
	- autres machines et appareils:			
8479 81 00	- - pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques	1,7	A	
8479 82 00	- - à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8479 89	- - autres:			
8479 89 30	- - - Soutènement marchant hydraulique pour mines	1,7	A	
8479 89 60	- - - Appareillages dits de "graissage centralisé"	1,7	A	
8479 89 91	- - - Machines et appareils pour émailler et décorer des produits céramiques	1,7	A	
8479 89 97	- - - autres	1,7	A	
8479 90	- Parties:			
8479 90 20	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8479 90 80	- - autres	1,7	A	
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques:			
8480 10 00	- Châssis de fonderie	1,7	A	
8480 20 00	- Plaques de fond pour moules	1,7	A	
8480 30	- Modèles pour moules:			
8480 30 10	- - en bois	1,7	A	
8480 30 90	- - autres	2,7	A	
	- Moules pour les métaux ou les carbures métalliques:			
8480 41 00	- - pour le moulage par injection ou par compression	1,7	A	
8480 49 00	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8480 50 00	- Moules pour le verre	1,7	A	
8480 60	- Moules pour les matières minérales:			
8480 60 10	- - pour le moulage par compression	1,7	A	
8480 60 90	- - autres	1,7	A	
	- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques:			
8480 71 00	- - pour le moulage par injection ou par compression	1,7	A	
8480 79 00	- - autres	1,7	A	
8481	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques:			
8481 10	- Détendeurs:			
8481 10 05	- - combinés avec filtres ou lubrificateurs	2,2	A	
	- - autres:			
8481 10 19	- - - en fonte ou en acier	2,2	A	
8481 10 99	- - - autres	2,2	A	
8481 20	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques:			
8481 20 10	- - Valves pour transmissions oléohydrauliques	2,2	A	
8481 20 90	- - Valves pour transmissions pneumatiques	2,2	A	
8481 30	- Clapets et soupapes de retenue:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8481 30 91	- - en fonte ou en acier	2,2	A	
8481 30 99	- - autres	2,2	A	
8481 40	- Soupapes de trop-plein ou de sûreté:			
8481 40 10	- - en fonte ou en acier	2,2	A	
8481 40 90	- - autres	2,2	A	
8481 80	- autres articles de robinetterie et organes similaires:			
	- - Robinetterie sanitaire:			
8481 80 11	- - - Mélangeurs, mitigeurs	2,2	A	
8481 80 19	- - - autres	2,2	A	
	- - Robinetterie pour radiateurs de chauffage central:			
8481 80 31	- - - Robinets thermostatiques	2,2	A	
8481 80 39	- - - autres	2,2	A	
8481 80 40	- - Valves pour pneumatiques et chambres à air	2,2	A	
	- - autres:			
	- - - Vannes de régulation:			
8481 80 51	- - - - de température	2,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8481 80 59	----- autres	2,2	A	
	--- autres:			
	---- Robinets et vannes à passage direct:			
8481 80 61	----- en fonte	2,2	A	
8481 80 63	----- en acier	2,2	A	
8481 80 69	----- autres	2,2	A	
	---- Robinets à soupapes:			
8481 80 71	----- en fonte	2,2	A	
8481 80 73	----- en acier	2,2	A	
8481 80 79	----- autres	2,2	A	
8481 80 81	---- Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique	2,2	A	
8481 80 85	---- Robinets à papillon	2,2	A	
8481 80 87	---- Robinets à membrane	2,2	A	
8481 80 99	---- autres	2,2	A	
8481 90 00	- Parties	2,2	A	
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles:			
8482 10	- Roulements à billes:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8482 10 10	- - dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 30 mm	8	A	
8482 10 90	- - autres	8	A	
8482 20 00	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	8	A	
8482 30 00	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	8	A	
8482 40 00	- Roulements à aiguilles	8	A	
8482 50 00	- Roulements à rouleaux cylindriques	8	A	
8482 80 00	- autres, y compris les roulements combinés	8	A	
	- Parties:			
8482 91	- - Billes, galets, rouleaux et aiguilles:			
8482 91 10	- - - Rouleaux coniques	8	A	
8482 91 90	- - - autres	7,7	A	
8482 99 00	- - autres	8	A	
8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à mouffles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation:			
8483 10	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles:			
	- - Manivelles et vilebrequins:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8483 10 21	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	4	A	
8483 10 25	- - - en acier forgé	4	A	
8483 10 29	- - - autres	4	A	
8483 10 50	- - Arbres articulés	4	A	
8483 10 95	- - autres	4	A	
8483 20	- Paliers à roulements incorporés:			
8483 20 10	- - du type utilisé pour véhicules aériens et véhicules spatiaux	6	A	
8483 20 90	- - autres	6	A	
8483 30	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets:			
	- - Paliers:			
8483 30 32	- - - pour roulements de tous genres	5,7	A	
8483 30 38	- - - autres	3,4	A	
8483 30 80	- - Coussinets	3,4	A	
8483 40	- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple:			
	- - Engrenages:			
8483 40 21	- - - à roues cylindriques	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8483 40 23	- - - à roues coniques ou cylindroconiques	3,7	A	
8483 40 25	- - - à vis sans fin	3,7	A	
8483 40 29	- - - autres	3,7	A	
8483 40 30	- - Broches fileées à billes ou à rouleaux	3,7	A	
	- - Réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse:			
8483 40 51	- - - Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses	3,7	A	
8483 40 59	- - - autres	3,7	A	
8483 40 90	- - autres	3,7	A	
8483 50	- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles:			
8483 50 20	- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8483 50 80	- - autres	2,7	A	
8483 60	- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation:			
8483 60 20	- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8483 60 80	- - autres	2,7	A	
8483 90	- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8483 90 20	- - Parties de paliers pour roulements de tous genres	5,7	A	
	- - autres:			
8483 90 81	- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8483 90 89	- - - autres	2,7	A	
8484	Jointes métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques:			
8484 10 00	- Joints métalloplastiques	1,7	A	
8484 20 00	- Joints d'étanchéité mécaniques	1,7	A	
8484 90 00	- autres	1,7	A	
8486	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre; parties et accessoires:			
8486 10 00	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	exemption	A	
8486 20	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques:			
8486 20 10	- - Machines-outils opérant par ultrasons	3,5	A	
8486 20 90	- - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8486 30	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat:			
8486 30 10	- - Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	2,4	A	
8486 30 30	- - Appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	3,5	B	
8486 30 50	- - Appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	3,7	B	
8486 30 90	- - autres	exemption	A	
8486 40 00	- Machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre	exemption	A	
8486 90	- Parties et accessoires:			
8486 90 10	- - Porte-outils et filières à déclenchement automatique; porte-pièces	1,2	A	
	- - autres:			
8486 90 20	- - - Parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats pour affichage à cristaux liquides	1,7	A	
8486 90 30	- - - Parties de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition	1,7	A	
8486 90 40	- - - Parties d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	3,7	B	
8486 90 50	- - - Parties et accessoires pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	1,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8486 90 60	- - - Parties et accessoires pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	1,7	A	
8486 90 70	- - - Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique	1,2	A	
8486 90 90	- - - autres	exemption	A	
8487	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques:			
8487 10	- Hélices pour bateaux et leurs pales:			
8487 10 10	- - en bronze	1,7	A	
8487 10 90	- - autres	1,7	A	
8487 90	- autres:			
8487 90 10	- - en fonte non malléable	1,7	A	
8487 90 30	- - en fonte malléable	1,7	A	
	- - en fer ou en acier:			
8487 90 51	- - - en acier coulé ou moulé	1,7	A	
8487 90 53	- - - en fer ou acier, forgé	1,7	A	
8487 90 55	- - - en fer ou acier, estampé	1,7	A	
8487 90 59	- - - autres	1,7	A	
8487 90 90	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
85	CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS			
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes:			
8501 10	- Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W:			
8501 10 10	-- Moteurs synchrones d'une puissance n'excédant pas 18 W	4,7	A	
	-- autres:			
8501 10 91	--- Moteurs universels	2,7	A	
8501 10 93	--- Moteurs à courant alternatif	2,7	A	
8501 10 99	--- Moteurs à courant continu	2,7	A	
8501 20 00	- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	2,7	A	
	- autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu:			
8501 31 00	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	A	
8501 32	-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW:			
8501 32 20	--- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	A	
8501 32 80	--- d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 75 kW	2,7	A	
8501 33 00	-- d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8501 34	- - d'une puissance excédant 375 kW:			
8501 34 50	- - - Moteurs de traction	2,7	A	
	- - - autres, d'une puissance:			
8501 34 92	- - - - excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	A	
8501 34 98	- - - - excédant 750 kW	2,7	A	
8501 40	- autres moteurs à courant alternatif, monophasés:			
8501 40 20	- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	A	
8501 40 80	- - d'une puissance excédant 750 W	2,7	A	
	- autres moteurs à courant alternatif, polyphasés:			
8501 51 00	- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	A	
8501 52	- - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW:			
8501 52 20	- - - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	A	
8501 52 30	- - - d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 37 kW	2,7	A	
8501 52 90	- - - d'une puissance excédant 37 kW mais n'excédant pas 75 kW	2,7	A	
8501 53	- - d'une puissance excédant 75 kW:			
8501 53 50	- - - Moteurs de traction	2,7	A	
	- - - autres, d'une puissance:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8501 53 81	- - - - excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	A	
8501 53 94	- - - - excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	A	
8501 53 99	- - - - excédant 750 kW	2,7	A	
	- Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs):			
8501 61	- - d'une puissance n'excédant pas 75 kVA:			
8501 61 20	- - - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	A	
8501 61 80	- - - d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	A	
8501 62 00	- - d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	A	
8501 63 00	- - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	A	
8501 64 00	- - d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	A	
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques:			
	- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel):			
8502 11	- - d'une puissance n'excédant pas 75 kVA:			
8502 11 20	- - - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	A	
8502 11 80	- - - d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	A	
8502 12 00	- - d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	A	
8502 13	- - d'une puissance excédant 375 kVA:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8502 13 20	- - - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	A	
8502 13 40	- - - d'une puissance excédant 750 kVA mais n'excédant pas 2 000 kVA	2,7	A	
8502 13 80	- - - d'une puissance excédant 2 000 kVA	2,7	A	
8502 20	- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion):			
8502 20 20	- - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	A	
8502 20 40	- - d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	A	
8502 20 60	- - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	A	
8502 20 80	- - d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	A	
	- autres groupes électrogènes:			
8502 31 00	- - à énergie éolienne	2,7	A	
8502 39	- - autres:			
8502 39 20	- - - Turbogénératrices	2,7	A	
8502 39 80	- - - autres	2,7	A	
8502 40 00	- Convertisseurs rotatifs électriques	2,7	A	
8503 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n ^{os} 8501 ou 8502:			
8503 00 10	- Frettes amagnétiques	2,7	A	
	- autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8503 00 91	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8503 00 99	- - autres	2,7	A	
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs:			
8504 10	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge:			
8504 10 20	- - Bobines de réactance, y compris celles avec condensateur accouplé	3,7	A	
8504 10 80	- - autres	3,7	A	
	- Transformateurs à diélectrique liquide:			
8504 21 00	- - d'une puissance n'excédant pas 650 kVA	3,7	A	
8504 22	- - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA:			
8504 22 10	- - - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 1 600 kVA	3,7	A	
8504 22 90	- - - d'une puissance excédant 1 600 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	3,7	A	
8504 23 00	- - d'une puissance excédant 10 000 kVA	3,7	A	
	- autres transformateurs:			
8504 31	- - d'une puissance n'excédant pas 1 kVA:			
	- - - Transformateurs de mesure:			
8504 31 21	- - - - pour la mesure des tensions	3,7	A	
8504 31 29	- - - - autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8504 31 80	- - - autres	3,7	A	
8504 32	- - d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA:			
8504 32 20	- - - Transformateurs de mesure	3,7	A	
8504 32 80	- - - autres	3,7	A	
8504 33 00	- - d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	3,7	A	
8504 34 00	- - d'une puissance excédant 500 kVA	3,7	A	
8504 40	- Convertisseurs statiques:			
8504 40 30	- - du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	exemption	A	
	- - autres:			
8504 40 40	- - - Redresseurs à semi-conducteur polycristallin	3,3	A	
	- - - autres:			
8504 40 55	- - - - Chargeurs d'accumulateurs	3,3	A	
	- - - - autres:			
8504 40 81	- - - - - Redresseurs	3,3	A	
	- - - - - Onduleurs:			
8504 40 84	- - - - - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	3,3	A	
8504 40 88	- - - - - d'une puissance excédant 7,5 kVA	3,3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8504 40 90	- - - - autres	3,3	A	
8504 50	- autres bobines de réactance et autres selfs:			
8504 50 20	- - du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	exemption	A	
8504 50 95	- - autres	3,7	A	
8504 90	- Parties:			
	- - de transformateurs, bobines de réactance et selfs:			
8504 90 05	- - - Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 50 20	exemption	A	
	- - - autres:			
8504 90 11	- - - - Noyaux en ferrite	2,2	A	
8504 90 18	- - - - autres	2,2	A	
	- - de convertisseurs statiques:			
8504 90 91	- - - Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 40 30	exemption	A	
8504 90 99	- - - autres	2,2	A	
8505	Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques:			
	- Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8505 11 00	- - en métal	2,2	A	
8505 19	- - autres:			
8505 19 10	- - - Aimants permanents en ferrite agglomérée	2,2	A	
8505 19 90	- - - autres	2,2	A	
8505 20 00	- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	2,2	A	
8505 90	- autres, y compris les parties:			
8505 90 10	- - Électro-aimants	1,8	A	
8505 90 30	- - Plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation	1,8	A	
8505 90 50	- - Têtes de levage électromagnétiques	2,2	A	
8505 90 90	- - Parties	1,8	A	
8506	Piles et batteries de piles électriques:			
8506 10	- au bioxyde de manganèse:			
	- - alcalines:			
8506 10 11	- - - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 10 15	- - - Piles bouton	4,7	A	
8506 10 19	- - - autres	4,7	A	
	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8506 10 91	- - - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 10 95	- - - Piles bouton	4,7	A	
8506 10 99	- - - autres	4,7	A	
8506 30	- à l'oxyde de mercure:			
8506 30 10	- - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 30 30	- - Piles bouton	4,7	A	
8506 30 90	- - autres	4,7	A	
8506 40	- à l'oxyde d'argent:			
8506 40 10	- - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 40 30	- - Piles bouton	4,7	A	
8506 40 90	- - autres	4,7	A	
8506 50	- au lithium			
8506 50 10	-- Piles Cylindriques	4,7	A	
8506 50 30	-- Piles bouton	4,7	A	
8506 50 90	-- autres	4,7	A	
8506 60	- à l'air-zinc			
8506 60 10	- - Piles cylindriques	4,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8506 60 30	- - Piles bouton	4,7	A	
8506 60 90	- - autres	4,7	A	
8506 80	- autres piles et batteries de piles:			
8506 80 05	- - Batteries sèches au zinc-carbone d'une tension de 5,5 V ou plus mais n'excédant pas 6,5 V	exemption	A	
8506 80 11	- - - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 80 15	- - - Piles bouton	4,7	A	
8506 80 90	- - - autres	4,7	A	
8506 90 00	- Parties	4,7	A	
8507	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire:			
8507 10	- au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston:			
	- - d'un poids n'excédant pas 5 kg:			
8507 10 41	- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	A	
8507 10 49	- - - autres	3,7	A	
	- - d'un poids excédant 5 kg:			
8507 10 92	- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	A	
8507 10 98	- - - autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8507 20	- autres accumulateurs au plomb:			
	- - Accumulateurs de traction:			
8507 20 41	- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	A	
8507 20 49	- - - autres	3,7	A	
	- - autres:			
8507 20 92	- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	A	
8507 20 98	- - - autres	3,7	A	
8507 30	- au nickel-cadmium:			
8507 30 20	- - hermétiquement fermés	2,6	A	
	- - autres:			
8507 30 81	- - - Accumulateurs de traction	2,6	A	
8507 30 89	- - - autres	2,6	A	
8507 40 00	- au nickel-fer	2,7	A	
8507 80	- autres accumulateurs:			
8507 80 20	- - au nickel-hydrure	2,7	A	
8507 80 30	- - au lithium-ion	2,7	A	
8507 80 80	- - autres	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8507 90	- Parties:			
8507 90 20	- - Plaques pour accumulateurs	2,7	A	
8507 90 30	- - Séparateurs	2,7	A	
8507 90 90	- - autres	2,7	A	
8508	Aspirateurs:			
	- avec moteur électrique incorporé:			
8508 11 00	- - d'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	2,2	A	
8508 19 00	- - autres	1,7	A	
8508 60 00	- autres aspirateurs	1,7	A	
8508 70 00	- Parties	1,7	A	
8509	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508:			
8509 40 00	- Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	2,2	A	
8509 80 00	- autres appareils	2,2	A	
8509 90 00	- Parties	2,2	A	
8510	Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé:			
8510 10 00	- Rasoirs	2,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8510 20 00	- Tondeuses	2,2	A	
8510 30 00	- Appareils à épiler	2,2	A	
8510 90 00	- Parties	2,2	A	
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs:			
8511 10 00	- Bougies d'allumage	3,2	A	
8511 20 00	- Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	3,2	A	
8511 30 00	- Distributeurs; bobines d'allumage	3,2	A	
8511 40 00	- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	3,2	A	
8511 50 00	- autres génératrices	3,2	A	
8511 80 00	- autres appareils et dispositifs	3,2	A	
8511 90 00	- Parties	3,2	A	
8512	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles:			
8512 10 00	- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	2,7	A	
8512 20 00	- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8512 30	- Appareils de signalisation acoustique:			
8512 30 10	- - Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles	2,2	A	
8512 30 90	- - autres	2,7	A	
8512 40 00	- Essuie-glaces, dégivrateurs et dispositifs antibuée	2,7	A	
8512 90	- Parties:			
8512 90 10	- - d'appareils de la sous-position 8512 30 10	2,2	A	
8512 90 90	- - autres	2,7	A	
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 8512:			
8513 10 00	- Lampes	5,7	A	
8513 90 00	- Parties	5,7	A	
8514	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques:			
8514 10	- Fours à résistance (à chauffage indirect):			
8514 10 10	- - Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	2,2	A	
8514 10 80	- - autres	2,2	A	
8514 20	- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8514 20 10	- - fonctionnant par induction	2,2	A	
8514 20 80	- - fonctionnant par pertes diélectriques	2,2	A	
8514 30	- autres fours:			
8514 30 19	- - à rayons infrarouges	2,2	A	
8514 30 99	- - autres	2,2	A	
8514 40 00	- autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	2,2	A	
8514 90 00	- Parties	2,2	A	
8515	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermet:			
	- Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre:			
8515 11 00	- - Fers et pistolets à braser	2,7	A	
8515 19 00	- - autres	2,7	A	
	- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance:			
8515 21 00	- - entièrement ou partiellement automatiques	2,7	A	
8515 29	- - autres:			
8515 29 10	- - - pour le soudage en bout	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8515 29 90	- - - autres	2,7	A	
8515 31 00	- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma:			
	- - entièrement ou partiellement automatiques	2,7	A	
8515 39	- - autres:			
	- - - manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage, et:			
8515 39 13	- - - - d'un transformateur	2,7	A	
8515 39 18	- - - - d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	2,7	A	
8515 39 90	- - - autres	2,7	A	
8515 80	- autres machines et appareils:			
	- - pour le traitement des métaux:			
8515 80 11	- - - pour le soudage	2,7	A	
8515 80 19	- - - autres	2,7	A	
	- - autres:			
8515 80 91	- - - pour le soudage des matières plastiques par résistance	2,7	A	
8515 80 99	- - - autres	2,7	A	
8515 90 00	- Parties	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 8545:			
8516 10	- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques:			
	-- Chauffe-eau:			
8516 10 11	--- instantanés	2,7	A	
8516 10 19	--- autres	2,7	A	
8516 10 90	-- Thermoplongeurs	2,7	A	
	- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires:			
8516 21 00	-- Radiateurs à accumulation	2,7	A	
8516 29	-- autres:			
8516 29 10	--- Radiateurs à circulation de liquide	2,7	A	
8516 29 50	--- Radiateurs par convection	2,7	A	
	--- autres:			
8516 29 91	---- à ventilateur incorporé	2,7	A	
8516 29 99	---- autres	2,7	A	
	- Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8516 31	- - Sèche-cheveux:			
8516 31 10	- - - Casques séchoirs	2,7	A	
8516 31 90	- - - autres	2,7	A	
8516 32 00	- - autres appareils pour la coiffure	2,7	A	
8516 33 00	- - Appareils pour sécher les mains	2,7	A	
8516 40	- Fers à repasser électriques:			
8516 40 10	- - à vapeur	2,7	A	
8516 40 90	- - autres	2,7	A	
8516 50 00	- Fours à micro-ondes	5	A	
8516 60	- autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires:			
8516 60 10	- - Cuisinières	2,7	A	
	- - Réchauds (y compris les tables de cuisson):			
8516 60 51	- - - à encastrer	2,7	A	
8516 60 59	- - - autres	2,7	A	
8516 60 70	- - Grils et rôtissoires	2,7	A	
8516 60 80	- - Fours à encastrer	2,7	A	
8516 60 90	- - autres	2,7	A	
	- autres appareils électrothermiques:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8516 71 00	- - Appareils pour la préparation du café ou du thé	2,7	A	
8516 72 00	- - Grille-pain	2,7	A	
8516 79	- - autres:			
8516 79 20	- - - Friteuses	2,7	A	
8516 79 70	- - - autres	2,7	A	
8516 80	- Résistances chauffantes:			
8516 80 20	- - montées sur un support en matière isolante	2,7	A	
8516 80 80	- - autres	2,7	A	
8516 90 00	- Parties	2,7	A	
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n ^{os} 8443, 8525, 8527 ou 8528:			
	- Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil:			
8517 11 00	- - Postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil	exemption	A	
8517 12 00	- - Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8517 18 00	- - autres - autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu):	exemption	A	
8517 61 00	- - Stations de base	exemption	A	
8517 62 00	- - Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	exemption	A	
8517 69	- - autres:			
8517 69 10	- - - Visiophones	exemption	A	
8517 69 20	- - - Parlaphones	exemption	A	
	- - - Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, ou la radiotélégraphie:			
8517 69 31	- - - Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alarme ou de recherche de personnes	exemption	A	
8517 69 39	- - - autres	9,3	A	
8517 69 90	- - - autres	exemption	A	
8517 70	- Parties:			
	- - Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles:			
8517 70 11	- - - Antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8517 70 15	- - - Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	A	
8517 70 19	- - - autres	3,6	A	
8517 70 90	- - autres	exemption	A	
8518	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs hautparleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son:			
8518 10	- Microphones et leurs supports:			
8518 10 30	- - Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 10 mm et d'une hauteur n'excédant pas 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	A	
8518 10 95	- - autres	2,5	A	
	- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes:			
8518 21 00	- - Haut-parleur unique monté dans son enceinte	4,5	A	
8518 22 00	- - Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	4,5	A	
8518 29	- - autres:			
8518 29 30	- - - Haut-parleurs dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8518 29 95	- - - autres	3	A	
8518 30	- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs:			
8518 30 20	- - Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil	exemption	A	
8518 30 95	- - autres	2	A	
8518 40	- Amplificateurs électriques d'audiofréquence:			
8518 40 30	- - utilisés en téléphonie ou pour la mesure	3	A	
	- - autres:			
8518 40 81	- - - ne comportant qu'une seule voie	4,5	A	
8518 40 89	- - - autres	4,5	A	
8518 50 00	- Appareils électriques d'amplification du son	2	A	
8518 90 00	- Parties	2	A	
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:			
8519 20	- Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement:			
8519 20 10	- - Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	6	A	
	- - autres:			
8519 20 91	- - - à système de lecture par faisceau laser	9,5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8519 20 99	- - - autres	4,5	A	
8519 30 00	- Platines tourne-disques	2	A	
8519 50 00	- Répondeurs téléphoniques	exemption	A	
	- autres appareils:			
8519 81	- - utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs:			
	- - - Appareils de reproduction du son (y compris lecteurs de cassettes), n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son:			
8519 81 11	- - - - Machines à dicter	5	A	
	- - - - autres appareils de reproduction du son:			
8519 81 15	- - - - - Lecteurs de cassettes de poche	exemption	A	
	- - - - - autres lecteurs de cassettes:			
8519 81 21	- - - - - à système de lecture analogique et numérique	9	A	
8519 81 25	- - - - - autres	2	A	
	- - - - - autres:			
	- - - - - à système de lecture par faisceau laser:			
8519 81 31	- - - - - du type utilisé dans les véhicules automobiles, à disques d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	9	A	
8519 81 35	- - - - - autres	9,5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8519 81 45	- - - - - autres	4,5	A	
	- - - autres appareils:			
8519 81 51	- - - - Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure	4	A	
	- - - autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, sur bandes magnétiques:			
	- - - - à cassettes:			
	- - - - avec amplificateur et un ou plusieurs haut-parleurs, incorporés:			
8519 81 55	- - - - - pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	exemption	A	
8519 81 61	- - - - - autres	2	A	
8519 81 65	- - - - - de poche	exemption	A	
8519 81 75	- - - - - autres	2	A	
	- - - - autres:			
8519 81 81	- - - - - utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures	2	A	
8519 81 85	- - - - - autres	7	A	
8519 81 95	- - - - autres	2	A	
8519 89	- - autres:			
	- - - Appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8519 89 11	- - - - Électrophones, autres que ceux du n° 8519 20	2	A	
8519 89 15	- - - - Machines à dicter	5	A	
8519 89 19	- - - - autres	4,5	A	
8519 89 90	- - - autres	2	A	
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques:			
8521 10	- à bandes magnétiques:			
8521 10 20	- - d'une largeur n'excédant pas 1,3 cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement n'excédant pas 50 mm par seconde	14	A	
8521 10 95	- - autres	8	A	
8521 90 00	- autres	13,9	A	
8522	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 8519 à 8521:			
8522 10 00	- Lecteurs phonographiques	4	A	
8522 90	- autres:			
8522 90 30	- - Aiguilles ou pointes; diamants, saphirs et autres pierres gemmes (précieuses ou fines) et pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - Assemblages électroniques:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8522 90 41	---- Assemblages sur circuits imprimés pour produits de la sous-position 8519 50 00	exemption	A	
8522 90 49	---- autres	4	A	
8522 90 70	--- Assemblages mono-cassette d'une épaisseur totale n'excédant pas 53 mm, du type utilisé pour la fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son	exemption	A	
8522 90 80	--- autres	4	A	
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, même enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, à l'exclusion des produits du chapitre 37:			
	- Supports magnétiques:			
8523 21 00	-- Cartes munies d'une piste magnétique	3,5	A	
8523 29	-- autres:			
	--- Bandes magnétiques; disques magnétiques:			
8523 29 15	---- non enregistrés	exemption	A	
	---- autres:			
8523 29 31	----- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	A	
8523 29 33	----- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
8523 29 39	----- autres	3,5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8523 29 90	- - - autres	3,5	A	
8523 40	- Supports optiques: - - non enregistrés:			
8523 40 11	- - - Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement n'excédant pas 900 méga octets, autres qu'effaçables	exemption	A	
8523 40 13	- - - Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement excédant 900 méga octets mais n'excédant pas 18 giga octets, autres qu'effaçables	exemption	A	
8523 40 19	- - - autres - - autres:	exemption	A	
8523 40 25	- - - Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser: - - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image - - - - pour la reproduction du son uniquement:	exemption	A	
8523 40 31	- - - - d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	3,5	A	
8523 40 39	- - - - d'un diamètre excédant 6,5 cm - - - - autres:	3,5	A	
8523 40 45	- - - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information - - - - - autres:	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8523 40 51	- - - - - Disques numériques versatiles (DVD)	3,5	A	
8523 40 59	- - - - - autres	3,5	A	
	- - - autres:			
8523 40 91	- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	A	
8523 40 93	- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
8523 40 99	- - - - autres	3,5	A	
	- Supports à semi-conducteur:			
8523 51	- - Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs:			
8523 51 10	- - - non enregistrés	exemption	A	
	- - - autres:			
8523 51 91	- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	A	
8523 51 93	- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
8523 51 99	- - - - autres	3,5	A	
8523 52	- - "Cartes intelligentes":			
8523 52 10	- - - incorporant au moins deux circuits intégrés électroniques	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8523 52 90	- - - autres	exemption	A	
8523 59	- - autres:			
8523 59 10	- - - non enregistrés	exemption	A	
	- - - autres:			
8523 59 91	- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	A	
8523 59 93	- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
8523 59 99	- - - - autres	3,5	A	
8523 80	- autres:			
8523 80 10	- - non enregistrés	exemption	A	
	- - autres:			
8523 80 91	- - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	A	
8523 80 93	- - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
8523 80 99	- - - autres	3,5	A	
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8525 50 00	- Appareils d'émission	3,6	A	
8525 60 00	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	exemption	A	
8525 80	- Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes: - - Caméras de télévision:			
8525 80 11	- - - comportant au moins 3 tubes de prise de vues	3	A	
8525 80 19	- - - autres	4,9	A	
8525 80 30	- - Appareils photographiques numériques - - Caméscopes:	exemption	A	
8525 80 91	- - - permettant uniquement l'enregistrement du son et des images prises par la caméra de télévision	4,9	A	
8525 80 99	- - - autres	12,5	A	
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande:			
8526 10 00	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar) - autres:	3,7	A	
8526 91	- - Appareils de radionavigation:			
8526 91 20	- - - Récepteurs de radionavigation	3,7	A	
8526 91 80	- - - autres	3,7	A	
8526 92 00	- - Appareils de radiotélécommande	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie:			
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure:			
8527 12	- - Radiocassettes de poche:			
8527 12 10	- - - à système de lecture analogique et numérique	14	A	
8527 12 90	- - - autres	10	A	
8527 13	- - autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son:			
8527 13 10	- - - à système de lecture par faisceau laser	12	A	
	- - - autres:			
8527 13 91	- - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	A	
8527 13 99	- - - - autres	10	A	
8527 19 00	- - autres	exemption	A	
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles:			
8527 21	- - combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son:			
	- - - capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières):			
8527 21 20	- - - - à système de lecture par faisceau laser	14	A	
	- - - - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8527 21 52	- - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	A	
8527 21 59	- - - - - autres	10	A	
	- - - autres:			
8527 21 70	- - - - à système de lecture par faisceau laser	14	A	
	- - - - autres:			
8527 21 92	- - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	A	
8527 21 98	- - - - - autres	10	A	
8527 29 00	- - autres	12	A	
	- autres:			
8527 91	- - combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son:			
	- - - avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe:			
8527 91 11	- - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	A	
8527 91 19	- - - - - autres	10	A	
	- - - autres:			
8527 91 35	- - - - à système de lecture par faisceau laser	12	A	
	- - - - autres:			
8527 91 91	- - - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8527 91 99	- - - - autres	10	A	
8527 92	- - non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie:			
8527 92 10	- - - Radioréveils	exemption	A	
8527 92 90	- - - autres	9	A	
8527 99 00	- - autres	9	A	
8528	Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:			
	- Moniteurs à tube cathodique:			
8528 41 00	- - des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	A	
8528 49	- - autres:			
8528 49 10	- - - en noir et blanc ou en autres monochromes	14	A	
	- - - en couleurs:			
8528 49 35	- - - - présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	A	
	- - - - autres:			
8528 49 91	- - - - - dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes	14	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8528 49 99	- - - - dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes - autres moniteurs:	14	A	
8528 51 00	- - des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	A	
8528 59	- - autres:			
8528 59 10	- - - en noir et blanc ou en autres monochromes	14	A	
8528 59 90	- - - en couleurs - Projecteurs:	14	A	
8528 61 00	- - des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	A	
8528 69	- - autres:			
8528 69 10	- - - fonctionnant à l'aide d'un écran plat (par exemple, à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
	- - - autres:			
8528 69 91	- - - - en noir et blanc ou en autres monochromes	2	A	
8528 69 99	- - - - en couleurs - Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:	14	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8528 71	- - non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo:			
	- - - Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners):			
8528 71 11	- - - - Assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
8528 71 13	- - - - Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision ("modules séparés ayant une fonction de communication ")	exemption	A	
8528 71 19	- - - - autres	14	A	
8528 71 90	- - - autres	14	A	
8528 72	- - autres, en couleurs:			
8528 72 10	- - - Téléprojecteurs	14	A	
8528 72 20	- - - Appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique	14	A	
	- - - autres:			
	- - - - avec tube-image incorporé:			
	- - - - - présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5 et dont la diagonale de l'écran:			
8528 72 31	- - - - - n'excède pas 42 cm	14	A	
8528 72 33	- - - - - excède 42 cm mais n'excède pas 52 cm	14	A	
8528 72 35	- - - - - excède 52 cm mais n'excède pas 72 cm	14	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8528 72 39	- - - - - excède 72 cm	14	A	
	- - - - - autres:			
	- - - - - dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes et dont la diagonale de l'écran:			
8528 72 51	- - - - - n'excède pas 75 cm	14	A	
8528 72 59	- - - - - excède 72 cm	14	A	
8528 72 75	- - - - - dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes	14	A	
	- - - - - autres:			
8528 72 91	- - - - - présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	A	
8528 72 99	- - - - - autres	14	A	
8528 73 00	- - autres, en noir et blanc ou en autres monochromes	2	A	
8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8525 à 8528:			
8529 10	- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles:			
	- - Antennes:			
8529 10 11	- - - Antennes télescopiques et antennes foudres pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	A	
	- - - Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision:			
8529 10 31	- - - - pour réception par satellite	3,6	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8529 10 39	- - - - autres	3,6	A	
8529 10 65	- - - Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, y compris celles à incorporer	4	A	
8529 10 69	- - - autres	3,6	A	
8529 10 80	- - Filtres et séparateurs d'antennes	3,6	A	
8529 10 95	- - autres	3,6	A	
8529 90	- autres:			
8529 90 20	- - Parties d'appareils des sous-positions 8525 60 00, 8525 80 30, 8528 41 00, 8528 51 00 et 8528 61 00	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - Meubles et coffrets:			
8529 90 41	- - - - en bois	2	A	
8529 90 49	- - - - en autres matières	3	A	
8529 90 65	- - - Assemblages électroniques	3	A	
	- - - autres:			
8529 90 92	- - - - pour caméras de télévision des sous-positions 8525 80 11 et 8525 80 19 et appareils des n ^{os} 8527 et 8528	5	A	
8529 90 97	- - - - autres	3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 8608):			
8530 10 00	- Appareils pour voies ferrées ou similaires	1,7	A	
8530 80 00	- autres appareils	1,7	A	
8530 90 00	- Parties	1,7	A	
8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n° 8512 ou 8530:			
8531 10	- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires:			
8531 10 30	- - des types utilisés pour bâtiments	2,2	A	
8531 10 95	- - autres	2,2	A	
8531 20	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED):			
8531 20 20	- - à diodes émettrices de lumière (LED)	exemption	A	
	- - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD):			
8531 20 40	- - - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) à matrice active	exemption	A	
8531 20 95	- - - autres	exemption	A	
8531 80	- autres appareils:			
8531 80 20	- - Dispositifs de visualisation à écran plat	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8531 80 95	- - autres	2,2	A	
8531 90	- Parties:			
8531 90 20	- - d'appareils du n° 8531 20 et de la sous-position 8531 80 20	exemption	A	
8531 90 85	- - autres	2,2	A	
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables:			
8532 10 00	- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	exemption	A	
	- autres condensateurs fixes:			
8532 21 00	- - au tantale	exemption	A	
8532 22 00	- - électrolytiques à l'aluminium	exemption	A	
8532 23 00	- - à diélectrique en céramique, à une seule couche	exemption	A	
8532 24 00	- - à diélectrique en céramique, multicouches	exemption	A	
8532 25 00	- - à diélectrique en papier ou en matières plastiques	exemption	A	
8532 29 00	- - autres	exemption	A	
8532 30 00	- Condensateurs variables ou ajustables	exemption	A	
8532 90 00	- Parties	exemption	A	
8533	Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres):			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8533 10 00	- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche - autres résistances fixes:	exemption	A	
8533 21 00	- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	exemption	A	
8533 29 00	- - autres	exemption	A	
	- Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées:			
8533 31 00	- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	exemption	A	
8533 39 00	- - autres	exemption	A	
8533 40	- autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres):			
8533 40 10	- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	exemption	A	
8533 40 90	- - autres	exemption	A	
8533 90 00	- Parties	exemption	A	
8534 00	Circuits imprimés:			
	- ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts:			
8534 00 11	- - Circuits multicouches	exemption	A	
8534 00 19	- - autres	exemption	A	
8534 00 90	- comportant d'autres éléments passifs	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8535	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1 000 V:			
8535 10 00	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	2,7	A	
	- Disjoncteurs:			
8535 21 00	-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	A	
8535 29 00	-- autres	2,7	A	
8535 30	- Sectionneurs et interrupteurs			
8535 30 10	-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	A	
8535 30 90	-- autres	2,7	A	
8535 40 00	- Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes	2,7	A	
8535 90 00	- autres	2,7	A	
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1 000 V; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques:			
8536 10	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles:			
8536 10 10	-- pour une intensité n'excédant pas 10 A	2,3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8536 10 50	- - pour une intensité excédant 10 A mais n'excédant pas 63 A	2,3	A	
8536 10 90	- - pour une intensité excédant 63 A	2,3	A	
8536 20	- Disjoncteurs:			
8536 20 10	- - pour une intensité n'excédant pas 63 A	2,3	A	
8536 20 90	- - pour une intensité excédant 63 A	2,3	A	
8536 30	- autres appareils pour la protection des circuits électriques:			
8536 30 10	- - pour une intensité n'excédant pas 16 A	2,3	A	
8536 30 30	- - pour une intensité excédant 16 A mais n'excédant pas 125 A	2,3	A	
8536 30 90	- - pour une intensité excédant 125 A	2,3	A	
	- Relais:			
8536 41	- - pour une tension n'excédant pas 60 V:			
8536 41 10	- - - pour une intensité n'excédant pas 2 A	2,3	A	
8536 41 90	- - - pour une intensité excédant 2 A	2,3	A	
8536 49 00	- - autres	2,3	A	
8536 50	- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs:			
8536 50 03	- - Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique (interrupteurs CA à thyristor isolé)	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8536 50 05	- - Interrupteurs électroniques, y compris interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie chip-on-chip)	exemption	A	
8536 50 07	- - Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant n'excédant pas 11 A	exemption	A	
	- - autres:			
	- - - pour une tension n'excédant pas 60 V:			
8536 50 11	- - - - à touche ou à bouton	2,3	A	
8536 50 15	- - - - rotatifs	2,3	A	
8536 50 19	- - - - autres	2,3	A	
8536 50 80	- - - autres	2,3	A	
	- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant:			
8536 61	- - Douilles pour lampes:			
8536 61 10	- - - Douilles Edison	2,3	A	
8536 61 90	- - - autres	2,3	A	
8536 69	- - autres:			
8536 69 10	- - - pour câbles coaxiaux	exemption	A	
8536 69 30	- - - pour circuits imprimés	exemption	A	
8536 69 90	- - - autres	2,3	A	
8536 70 00	- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8536 90	- autres appareils:			
8536 90 01	- - Éléments préfabriqués pour canalisations électriques	2,3	A	
8536 90 10	- - Connexions et éléments de contact pour fils et câbles	exemption	A	
8536 90 20	- - Testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur	exemption	A	
8536 90 85	- - autres	2,3	A	
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n ^{os} 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n ^o 8517:			
8537 10	- pour une tension n'excédant pas 1 000 V:			
8537 10 10	- - Armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information	2,1	A	
	- - autres:			
8537 10 91	- - - Appareils de commande à mémoire programmable	2,1	A	
8537 10 99	- - - autres	2,1	A	
8537 20	- pour une tension excédant 1 000 V:			
8537 20 91	- - pour une tension excédant 1 000 V mais n'excédant pas 72,5 kV	2,1	A	
8537 20 99	- - pour une tension excédant 72,5 kV	2,1	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8538	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8535, 8536 ou 8537:			
8538 10 00	- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n ^o 8537, dépourvus de leurs appareils	2,2	A	
8538 90	- autres:			
	- - pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 8536 90 20:			
8538 90 11	- - - Assemblages électroniques	3,2	B	
8538 90 19	- - - autres	1,7	A	
	- - autres:			
8538 90 91	- - - Assemblages électroniques	3,2	A	
8538 90 99	- - - autres	1,7	A	
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:			
8539 10 00	- Articles dits "phares et projecteurs scellés"	2,7	A	
	- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges:			
8539 21	- - halogènes, au tungstène:			
8539 21 30	- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	A	
	- - - autres, d'une tension:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8539 21 92	- - - - excédant 100 V	2,7	A	
8539 21 98	- - - - n'excédant pas 100 V	2,7	A	
8539 22	- - autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V:			
8539 22 10	- - - à réflecteurs	2,7	A	
8539 22 90	- - - autres	2,7	A	
8539 29	- - autres:			
8539 29 30	- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	A	
	- - - autres, d'une tension:			
8539 29 92	- - - - excédant 100 V	2,7	A	
8539 29 98	- - - - n'excédant pas 100 V	2,7	A	
	- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets:			
8539 31	- - fluorescents, à cathode chaude:			
8539 31 10	- - - à deux culots	2,7	A	
8539 31 90	- - - autres	2,7	A	
8539 32	- - Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique:			
8539 32 10	- - - à vapeur de mercure	2,7	A	
8539 32 50	- - - à vapeur de sodium	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8539 32 90	- - - à halogénure métallique	2,7	A	
8539 39 00	- - autres	2,7	A	
	- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:			
8539 41 00	- - Lampes à arc	2,7	A	
8539 49	- - autres:			
8539 49 10	- - - à rayons ultraviolets	2,7	A	
8539 49 30	- - - à rayons infrarouges	2,7	A	
8539 90	- Parties:			
8539 90 10	- - Culots	2,7	A	
8539 90 90	- - autres	2,7	A	
8540	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 8539:			
	- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo:			
8540 11	- - en couleurs:			
	- - - présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5 et dont la diagonale de l'écran:			
8540 11 11	- - - - n'excède pas 42 cm	14	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8540 11 13	- - - - excède 42 cm mais n'excède pas 52 cm	14	A	
8540 11 15	- - - - excède 52 cm mais n'excède pas 72 cm	14	A	
8540 11 19	- - - - excède 72 cm	14	A	
	- - - autres, dont la diagonale de l'écran:			
8540 11 91	- - - - n'excède pas 75 cm	14	A	
8540 11 99	- - - - excède 75 cm	14	A	
8540 12 00	- - en noir et blanc ou en autres monochromes	7,5	A	
8540 20	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode:			
8540 20 10	- - Tubes pour caméras de télévision	2,7	A	
8540 20 80	- - autres tubes	2,7	A	
8540 40 00	- Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	2,6	A	
8540 50 00	- Tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes	2,6	A	
8540 60 00	- autres tubes cathodiques	2,6	A	
	- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carinoitrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille:			
8540 71 00	- - Magnétrons	2,7	A	
8540 72 00	- - Klystrons	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8540 79 00	- - autres	2,7	A	
	- autres lampes, tubes et valves:			
8540 81 00	- - Tubes de réception ou d'amplification	2,7	A	
8540 89 00	- - autres	2,7	A	
	- Parties:			
8540 91 00	- - de tubes cathodiques	2,7	A	
8540 99 00	- - autres	2,7	A	
8541	Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés:			
8541 10 00	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	exemption	A	
	- Transistors, autres que les phototransistors:			
8541 21 00	- - à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	exemption	A	
8541 29 00	- - autres	exemption	A	
8541 30 00	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	exemption	A	
8541 40	- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière:			
8541 40 10	- - Diodes émettrices de lumière, y compris les diodes laser	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8541 40 90	- - autres	exemption	A	
8541 50 00	- autres dispositifs à semi-conducteur	exemption	A	
8541 60 00	- Cristaux piézo-électriques montés	exemption	A	
8541 90 00	- Parties	exemption	A	
8542	Circuits intégrés électroniques:			
	- Circuits intégrés électroniques:			
8542 31	- - Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits:			
8542 31 10	- - - Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	A	
8542 31 90	- - - autres	exemption	A	
8542 32	- - Mémoires:			
8542 32 10	- - - Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	A	
	- - - autres:			
	- - - - Mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs):			
8542 32 31	- - - - - dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	exemption	A	
8542 32 39	- - - - - dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	exemption	A	
8542 32 45	- - - - Mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAMs), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAMs)	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8542 32 55	---- Mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROMs)	exemption	A	
	---- Mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E ² PROMs), y compris les flash E ² PROMs:			
	---- Flash E ² PROMs:			
8542 32 61	---- dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	exemption	A	
8542 32 69	---- dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	exemption	A	
8542 32 75	---- autres	exemption	A	
8542 32 90	---- autres mémoires	exemption	A	
8542 33 00	-- Amplificateurs	exemption	A	
8542 39	-- autres:			
8542 39 10	-- Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	A	
8542 39 90	--- autres	exemption	A	
8542 90 00	- Parties	exemption	A	
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:			
8543 10 00	- Accélérateurs de particules	4	A	
8543 20 00	- Générateurs de signaux	3,7	A	
8543 30 00	- Machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8543 70	- autres machines et appareils:			
8543 70 10	- - Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	exemption	A	
8543 70 30	- - Amplificateurs d'antennes	3,7	A	
	- - Bancs et ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage:			
	- - - fonctionnant avec des tubes fluorescents à rayons ultraviolets A:			
8543 70 51	- - - - dont le tube le plus long ne peut excéder 100 cm	3,7	A	
8543 70 55	- - - - autres	3,7	A	
8543 70 59	- - - autres	3,7	A	
8543 70 60	- - Électrificateurs de clôtures	3,7	A	
8543 70 90	- - autres	3,7	A	
8543 90 00	- Parties	3,7	A	
8544	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion:			
	- Fils pour bobinages:			
8544 11	- - en cuivre:			
8544 11 10	- - - émaillés ou laqués	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8544 11 90	- - - autres	3,7	A	
8544 19	- - autres:			
8544 19 10	- - - émaillés ou laqués	3,7	A	
8544 19 90	- - - autres	3,7	A	
8544 20 00	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	3,7	A	
8544 30 00	- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	3,7	A	
	- autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1 000 V:			
8544 42	- - munis de pièces de connexion:			
8544 42 10	- - - des types utilisés pour les télécommunications	exemption	A	
8544 42 90	- - - autres	3,3	A	
8544 49	- - autres:			
8544 49 20	- - - des types utilisés pour les télécommunications, pour tensions n'excédant pas 80 V	exemption	A	
	- - - autres:			
8544 49 91	- - - - Fils et câbles, d'un diamètre de brin excédant 0,51 mm	3,7	A	
	- - - - autres:			
8544 49 93	- - - - - pour tensions n'excédant pas 80 V	3,7	A	
8544 49 95	- - - - - pour tensions excédant 80 V mais inférieure à 1 000 V	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8544 49 99	- - - - pour une tension de 1 000 V	3,7	A	
8544 60	- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1 000 V:			
8544 60 10	- - avec conducteur en cuivre	3,7	A	
8544 60 90	- - avec autres conducteurs	3,7	A	
8544 70 00	- Câbles de fibres optiques	exemption	A	
8545	Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques:			
	- Électrodes:			
8545 11 00	- - des types utilisés pour fours	2,7	A	
8545 19	- - autres:			
8545 19 10	- - - Électrodes pour installations d'électrolyse	2,7	A	
8545 19 90	- - - autres	2,7	A	
8545 20 00	- Balais	2,7	A	
8545 90	- autres:			
8545 90 10	- - Résistances chauffantes	1,7	A	
8545 90 90	- - autres	2,7	A	
8546	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité:			
8546 10 00	- en verre	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8546 20	- en céramique:			
8546 20 10	- - sans parties métalliques	4,7	A	
	- - avec parties métalliques:			
8546 20 91	- - - pour lignes aériennes de transport d'énergie ou pour lignes de traction	4,7	A	
8546 20 99	- - - autres	4,7	A	
8546 90	- autres:			
8546 90 10	- - en matières plastiques	3,7	A	
8546 90 90	- - autres	3,7	A	
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement:			
8547 10	- Pièces isolantes en céramique:			
8547 10 10	- - contenant en poids 80 % ou plus d'oxydes métalliques	4,7	A	
8547 10 90	- - autres	4,7	A	
8547 20 00	- Pièces isolantes en matières plastiques	3,7	A	
8547 90 00	- autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8548	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre:			
8548 10	- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage:			
8548 10 10	- - Piles et batteries de piles électriques hors d'usage	4,7	A	
	- - Accumulateurs électriques hors d'usage:			
8548 10 21	- - - Accumulateurs au plomb	2,6	A	
8548 10 29	- - - autres	2,6	A	
	- - Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques:			
8548 10 91	- - - contenant du plomb	exemption	A	
8548 10 99	- - - autres	exemption	A	
8548 90	- autres:			
8548 90 20	- - Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que, par exemple, les piles (stack) D-RAM et modules	exemption	A	
8548 90 90	- - autres	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
XVII	SECTION XVII - MATÉRIEL DE TRANSPORT			
86	CHAPITRE 86 - VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES; APPAREILS MÉCANIQUES (Y COMPRIS ÉLECTROMÉCANIQUES) DE SIGNALISATION POUR VOIES DE COMMUNICATIONS			
8601	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques:			
8601 10 00	- à source extérieure d'électricité	1,7	A	
8601 20 00	- à accumulateurs électriques	1,7	A	
8602	Autres locomotives et locotracteurs; tenders:			
8602 10 00	- Locomotives diesel-électrique	1,7	A	
8602 90 00	- autres	1,7	A	
8603	Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 8604:			
8603 10 00	- à source extérieure d'électricité	1,7	A	
8603 90 00	- autres	1,7	A	
8604 00 00	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autoproulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8605 00 00	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 8604)	1,7	A	
8606	Wagons pour le transport sur rail de marchandises:			
8606 10 00	- Wagons-citernes et similaires	1,7	A	
8606 30 00	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606 10	1,7	A	
	- autres:			
8606 91	- - couverts et fermés:			
8606 91 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	1,7	A	
8606 91 80	- - - autres	1,7	A	
8606 92 00	- - ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	1,7	A	
8606 99 00	- - autres	1,7	A	
8607	Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires:			
	- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties:			
8607 11 00	- - Bogies et bissels de traction	1,7	A	
8607 12 00	- - autres bogies et bissels	1,7	A	
8607 19	- - autres, y compris les parties:			
	- - - Essieux, montés ou non; roues et leurs parties:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8607 19 01	- - - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8607 19 11	- - - - en aciers estampés	2,7	A	
8607 19 18	- - - - autres	2,7	A	
	- - - Parties de bogies, bissels et similaires:			
8607 19 91	- - - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8607 19 99	- - - - autres	1,7	A	
	- Freins et leurs parties:			
8607 21	- - Freins à air comprimé et leurs parties:			
8607 21 10	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8607 21 90	- - - autres	1,7	A	
8607 29	- - autres:			
8607 29 10	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8607 29 90	- - - autres	1,7	A	
8607 30	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties:			
8607 30 01	- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8607 30 99	- - autres	1,7	A	
	- autres:			
8607 91	- - de locomotives ou de locotracteurs:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8607 91 10	- - - Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	A	
	- - - autres:			
8607 91 91	- - - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8607 91 99	- - - - autres	1,7	A	
8607 99	- - autres:			
8607 99 10	- - - Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	A	
8607 99 30	- - - Caisnes et leurs parties	1,7	A	
8607 99 50	- - - Châssis et leurs parties	1,7	A	
8607 99 90	- - - autres	1,7	A	
8608 00	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties:			
8608 00 10	- Matériel fixe et appareils pour voies ferrées	1,7	A	
8608 00 30	- autres appareils	1,7	A	
8608 00 90	- Parties	1,7	A	
8609 00	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citermes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport:			
8609 00 10	- Conteneurs munis de blindage en plomb de protection contre les radiations, pour le transport des matières radioactives (Euratom)	exemption	A	
8609 00 90	- autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
87	CHAPITRE 87 - VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VÉHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			
8701	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 8709):			
8701 10 00	- Motoculteurs	3	A	
8701 20	- Tracteurs routiers pour semi-remorques:			
8701 20 10	- - neufs	16	A	
8701 20 90	- - usagés	16	A	
8701 30	- Tracteurs à chenilles:			
8701 30 10	- - Véhicules conçus pour l'aménagement et l'entretien des pistes de neige	exemption	A	
8701 30 90	- - autres	exemption	A	
8701 90	- autres:			
	- - Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers (à l'exclusion des motoculteurs), à roues:			
	- - - neufs, d'une puissance de moteur:			
8701 90 11	- - - - n'excédant pas 18 kW	exemption	A	
8701 90 20	- - - - excédant 18 kW mais n'excédant pas 37 kW	exemption	A	
8701 90 25	- - - - excédant 37 kW mais n'excédant pas 59 kW	exemption	A	
8701 90 31	- - - - excédant 59 kW mais n'excédant pas 75 kW	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8701 90 35	- - - - excédant 75 kW mais n'excédant pas 90 kW	exemption	A	
8701 90 39	- - - - excédant 90 kW	exemption	A	
8701 90 50	- - - usagés	exemption	A	
8701 90 90	- - autres	7	A	
8702	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus:			
8702 10	- à moteur à piston à allumage par compression (diesel et semi-diesel):			
	- - d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :			
8702 10 11	- - - neufs	16	A	
8702 10 19	- - - usagés	16	A	
	- - d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ :			
8702 10 91	- - - neufs	10	A	
8702 10 99	- - - usagés	10	A	
8702 90	- autres:			
	- - à moteur à piston à allumage par étincelles:			
	- - - d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ :			
8702 90 11	- - - - neufs	16	A	
8702 90 19	- - - - usagés	16	A	
	- - - d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ :			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8702 90 31	- - - - neufs	10	A	
8702 90 39	- - - - usagés	10	A	
8702 90 90	- - autres	10	A	
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course:			
8703 10	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires:			
8703 10 11	- - Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles	5	A	
8703 10 18	- - autres	10	A	
8703 21	- autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles:			
8703 21 10	- - d'une cylindrée n'excédant pas 1 000 cm ³ :			
8703 21 10	- - - neufs	10	A	
8703 21 90	- - - usagés	10	A	
8703 22	- - d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ mais n'excédant pas 1 500 cm ³ :			
8703 22 10	- - - neufs	10	A	
8703 22 90	- - - usagés	10	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8703 23	- - d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³ :			
	- - - neufs:			
8703 23 11	- - - - Caravanes automotrices	10	A	
8703 23 19	- - - - autres	10	A	
8703 23 90	- - - usagés	10	A	
8703 24	- - d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³ :			
8703 24 10	- - - neufs	10	A	
8703 24 90	- - - usagés	10	A	
	- autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semidiesel):			
8703 31	- - d'une cylindrée n'excédant pas 1 500 cm ³ :			
8703 31 10	- - - neufs	10	A	
8703 31 90	- - - usagés	10	A	
8703 32	- - d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³ :			
	- - - neufs:			
8703 32 11	- - - - Caravanes automotrices	10	A	
8703 32 19	- - - - autres	10	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8703 32 90	- - - usagés	10	A	
8703 33	- - d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :			
	- - - neufs:			
8703 33 11	- - - - Caravanes automotrices	10	A	
8703 33 19	- - - - autres	10	A	
8703 33 90	- - - usagés	10	A	
8703 90	- autres:			
8703 90 10	- - Véhicules à moteurs électriques	10	A	
8703 90 90	- - autres	10	A	
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises:			
8704 10	- Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier:			
8704 10 10	- - à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou par étincelles	exemption	A	
8704 10 90	- - autres	exemption	A	
8704 21	- - autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel):			
	- - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8704 21 10	--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	--- autres:			
	--- à moteur d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :			
8704 21 31	----- neufs	22	A	
8704 21 39	----- usagés	22	A	
	--- à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ :			
8704 21 91	----- neufs	10	A	
8704 21 99	----- usagés	10	A	
8704 22	-- d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 20 t:			
8704 22 10	--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	--- autres:			
8704 22 91	----- neufs	22	A	
8704 22 99	----- usagés	22	A	
8704 23	-- d'un poids en charge maximal excédant 20 t:			
8704 23 10	--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	--- autres:			
8704 23 91	----- neufs	22	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8704 23 99	- - - - usagés	22	A	
8704 31	- autres, à moteur à piston à allumage par étincelles:			
8704 31 10	- - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t: - - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	- - - autres:			
	- - - à moteur d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ :			
8704 31 31	- - - - - neufs	22	A	
8704 31 39	- - - - - usagés	22	A	
	- - - - à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ :			
8704 31 91	- - - - - neufs	10	A	
8704 31 99	- - - - - usagés	10	A	
8704 32	- - d'un poids en charge maximal excédant 5 t:			
8704 32 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	- - - autres:			
8704 32 91	- - - - - neufs	22	A	
8704 32 99	- - - - - usagés	22	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8704 90 00	- autres	10	A	
8705	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épandeuses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple):			
8705 10 00	- Camions-grues	3,7	A	
8705 20 00	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	3,7	A	
8705 30 00	- Voitures de lutte contre l'incendie	3,7	A	
8705 40 00	- Camions-bétonnières	3,7	A	
8705 90	- autres:			
8705 90 10	- - Voitures dépanneuses	3,7	A	
8705 90 30	- - Voitures-pompes à béton	3,7	A	
8705 90 90	- - autres	3,7	A	
8706 00	Châssis des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, équipés de leur moteur:			
	- Châssis des tracteurs du n ^o 8701; châssis des véhicules automobiles des n ^{os} 8702, 8703 ou 8704 avec moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ ;			
8706 00 11	- - de véhicules automobiles du n ^o 8702 ou de véhicules automobiles du n ^o 8704	19	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8706 00 19	- - autres	6	A	
	- autres:			
8706 00 91	- - de véhicules automobiles du n° 8703	4,5	A	
8706 00 99	- - autres	10	A	
8707	Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705, y compris les cabines:			
8707 10	- des véhicules du n° 8703:			
8707 10 10	- - destinés à l'industrie du montage	4,5	A	
8707 10 90	- - autres	4,5	A	
8707 90	- autres:			
8707 90 10	- - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , - des véhicules automobiles du n° 8705	4,5	A	
8707 90 90	- - autres	4,5	A	
8708	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705:			
8708 10	- Pare-chocs et leurs parties:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 10 10	<ul style="list-style-type: none"> - - destinés à l'industrie du montage: - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 	3	A	
8708 10 90	<ul style="list-style-type: none"> - - autres - autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines): 	4,5	A	
8708 21	<ul style="list-style-type: none"> - - Ceintures de sécurité: 			
8708 21 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés à l'industrie du montage: - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 	3	A	
8708 21 90	<ul style="list-style-type: none"> - - - autres 	4,5	A	
8708 29	<ul style="list-style-type: none"> - - autres: 			
8708 29 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 	3	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 29 90	- - - autres	4,5	A	
8708 30	- Freins et servo-freins; leurs parties:			
8708 30 10	- - destinées à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , - des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - autres:			
8708 30 91	- - - pour freins à disques	4,5	A	
8708 30 99	- - - autres	4,5	A	
8708 40	- Boîtes de vitesses et leurs parties:			
8708 40 20	- - destinées à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , - des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - autres:			
8708 40 50	- - - Boîtes de vitesses	4,5	A	
	- - - Parties:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 40 91	- - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 40 99	- - - - autres	3,5	A	
8708 50	- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties:			
8708 50 20	- - destinés à l'industrie du montage: - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , - des véhicules automobiles du n° 8705 - - autres:	3	A	
8708 50 35	- - - Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs - - - Parties:	4,5	A	
8708 50 55	- - - - en aciers estampés - - - - autres:	4,5	A	
8708 50 91	- - - - - pour essieux porteurs	4,5	A	
8708 50 99	- - - - - autres	3,5	A	
8708 70	- Roues, leurs parties et accessoires:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 70 10	<ul style="list-style-type: none"> - - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 - - autres: - - - Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium - - - Parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier - - - autres - Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension): - - destinés à l'industrie du montage: - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 - - autres: - - - Amortisseurs de suspension - - - Barres stabilisatrices; barres de torsion - - - autres: 	3	A	
8708 70 50		4,5	A	
8708 70 91		3	A	
8708 70 99		4,5	A	
8708 80				
8708 80 20		3	A	
8708 80 35		4,5	A	
8708 80 55		3,5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 80 91	- - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 80 99	- - - - autres	3,5	A	
8708 91	- autres parties et accessoires:			
	- - Radiateurs et leurs parties:			
8708 91 20	- - - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , - des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - - autres:			
8708 91 35	- - - - Radiateurs	4,5	A	
	- - - - Parties:			
8708 91 91	- - - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 91 99	- - - - - autres	3,5	A	
8708 92	- - Silencieux et tuyaux d'échappement; leurs parties:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 92 20	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 	3	A	
	- - - autres:			
8708 92 35	- - - - Silencieux et tuyaux d'échappement	4,5	A	
	- - - - Parties:			
8708 92 91	- - - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 92 99	- - - - - autres	3,5	A	
8708 93	- - Embrayages et leurs parties:			
8708 93 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 	3	A	
8708 93 90	- - - autres	4,5	A	
8708 94	- - Volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 94 20	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés à l'industrie du montage: - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 - - - autres: - - - - Volants, colonnes et boîtiers de direction - - - - Parties: - - - - - en aciers estampés - - - - - autres - - - Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties: - - - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm³, - des véhicules automobiles du n° 8705 - - - autres: - - - - en aciers estampés 	3	A	
8708 94 35		4,5	A	
8708 94 91		4,5	A	
8708 94 99		3,5	A	
8708 95				
8708 95 10		3	A	
8708 95 91		4,5	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8708 95 99	- - - - autres	3,5	A	
8708 99	- - autres:			
8708 99 10	- - - destinés à l'industrie du montage: - des motoculteurs du n° 8701 10, - des véhicules automobiles du n° 8703, - des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , - des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - - autres:			
8708 99 93	- - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 99 97	- - - - autres	3,5	A	
8709	Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties:			
	- Chariots:			
8709 11	- - électriques:			
8709 11 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	A	
8709 11 90	- - - autres	4	A	
8709 19	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8709 19 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	A	
8709 19 90	- - - autres	4	A	
8709 90 00	- Parties	3,5	A	
8710 00 00	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	1,7	A	
8711	Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars:			
8711 10 00	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	8	A	
8711 20	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ :			
8711 20 10	- - Scooters	8	A	
	- - autres, d'une cylindrée:			
8711 20 91	- - - excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 80 cm ³	8	A	
8711 20 93	- - - excédant 80 cm ³ mais n'excédant pas 125 cm ³	8	A	
8711 20 98	- - - excédant 125 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	8	A	
8711 30	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³ :			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8711 30 10	- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 380 cm ³	6	A	
8711 30 90	- - d'une cylindrée excédant 380 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	6	A	
8711 40 00	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³	6	A	
8711 50 00	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm ³	6	A	
8711 90 00	- autres	6	A	
8712 00	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur:			
8712 00 10	- sans roulements à billes	15	A	
	- autres:			
8712 00 30	- - Bicyclettes	14	A	
8712 00 80	- - autres	15	A	
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion:			
8713 10 00	- sans mécanisme de propulsion	exemption	A	
8713 90 00	- autres	exemption	A	
8714	Parties et accessoires des véhicules des n ^{os} 8711 à 8713:			
	- de motocycles (y compris les cyclomoteurs):			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8714 11 00	- - Selles	3,7	A	
8714 19 00	- - autres	3,7	A	
8714 20 00	- de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	exemption	A	
	- autres:			
8714 91	- - Cadres et fourches, et leurs parties:			
8714 91 10	- - - Cadres	4,7	A	
8714 91 30	- - - Fourches	4,7	A	
8714 91 90	- - - Parties	4,7	A	
8714 92	- - Jantes et rayons:			
8714 92 10	- - - Jantes	4,7	A	
8714 92 90	- - - Rayons	4,7	A	
8714 93	- - Moyeux (autres que les moyeux à frein) et pignons de roues libres:			
8714 93 10	- - - Moyeux	4,7	A	
8714 93 90	- - - Pignons de roues libres	4,7	A	
8714 94	- - Freins, y compris les moyeux à frein, et leurs parties:			
8714 94 10	- - - Moyeux à frein	4,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8714 94 30	- - - autres freins	4,7	A	
8714 94 90	- - - Parties	4,7	A	
8714 95 00	- - Selles	4,7	A	
8714 96	- - Pédales et pédaliers, et leurs parties:			
8714 96 10	- - - Pédales	4,7	A	
8714 96 30	- - - Pédaliers	4,7	A	
8714 96 90	- - - Parties	4,7	A	
8714 99	- - autres:			
8714 99 10	- - - Guidons	4,7	A	
8714 99 30	- - - Porte-bagages	4,7	A	
8714 99 50	- - - Dérailleurs	4,7	A	
8714 99 90	- - - autres; parties	4,7	A	
8715 00	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties:			
8715 00 10	- Landaus, poussettes et voitures similaires	2,7	A	
8715 00 90	- Parties	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties:			
8716 10	- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane:			
8716 10 10	- - pliantes	2,7	A	
	- - autres, d'un poids:			
8716 10 91	- - - n'excédant pas 750 kg	2,7	A	
8716 10 94	- - - excédant 750 kg mais n'excédant pas 1 600 kg	2,7	A	
8716 10 96	- - - excédant 1 600 kg mais n'excédant pas 3 500 kg	2,7	A	
8716 10 99	- - - excédant 3 500 kg	2,7	A	
8716 20 00	- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	2,7	A	
	- autres remorques et semi-remorques pour le transport des marchandises:			
8716 31 00	- - Citernes	2,7	A	
8716 39	- - autres:			
8716 39 10	- - - spécialement conçues pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom)	2,7	A	
	- - - autres:			
	- - - - neuves:			
8716 39 30	- - - - - Semi-remorques	2,7	A	
	- - - - - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8716 39 51	- - - - - à un essieu	2,7	A	
8716 39 59	- - - - - autres	2,7	A	
8716 39 80	- - - - - usagées	2,7	A	
8716 40 00	- autres remorques et semi-remorques	2,7	A	
8716 80 00	- autres véhicules	1,7	A	
8716 90	- Parties:			
8716 90 10	- - Châssis	1,7	A	
8716 90 30	- - Carrosseries	1,7	A	
8716 90 50	- - Essieux	1,7	A	
8716 90 90	- - autres parties	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
88	CHAPITRE 88 - NAVIGATION AÉRIENNE OU SPATIALE			
8801 00	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur:			
8801 00 10	- Ballons et dirigeables; planeurs et ailes volantes	3,7	A	
8801 00 90	- autres	2,7	A	
8802	Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux:			
	- Hélicoptères:			
8802 11 00	- - d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7,5	A	
8802 12 00	- - d'un poids à vide excédant 2 000 kg	2,7	A	
8802 20 00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7,7	A	
8802 30 00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2 000 kg mais n'excédant pas 15 000 kg	2,7	A	
8802 40 00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15 000 kg	2,7	A	
8802 60	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux:			
8802 60 10	- - Véhicules spatiaux (y compris les satellites)	4,2	A	
8802 60 90	- - Véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	4,2	A	
8803	Parties des appareils des n ^{os} 8801 ou 8802:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8803 10 00	- Hélices et rotors, et leurs parties	2,7	A	
8803 20 00	- Trains d'atterrissage et leurs parties	2,7	A	
8803 30 00	- autres parties d'avions ou d'hélicoptères	2,7	A	
8803 90	- autres:			
8803 90 10	- - de cerfs-volants	1,7	A	
8803 90 20	- - de véhicules spatiaux (y compris les satellites)	1,7	A	
8803 90 30	- - de véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	1,7	A	
8803 90 90	- - autres	2,7	A	
8804 00 00	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires	2,7	A	
8805	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties:			
8805 10	- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties:			
8805 10 10	- - Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties	2,7	A	
8805 10 90	- - autres	1,7	A	
	- Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties:			
8805 21 00	- - Simulateurs de combat aérien et leurs parties	1,7	A	
8805 29 00	- - autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
89	CHAPITRE 89 - NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE			
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises:			
8901 10	- Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs:			
8901 10 10	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
8901 10 90	- - autres	1,7	A	
8901 20	- Bateaux-citernes:			
8901 20 10	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
8901 20 90	- - autres	1,7	A	
8901 30	- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901 20:			
8901 30 10	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
8901 30 90	- - autres	1,7	A	
8901 90	- autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises:			
8901 90 10	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
	- - autres:			
8901 90 91	- - - sans propulsion mécanique	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8901 90 99	- - - à propulsion mécanique	1,7	A	
8902 00	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche:			
	- pour la navigation maritime:			
8902 00 12	- - d'une jauge brute excédant 250	exemption	A	
8902 00 18	- - d'une jauge brute n'excédant pas 250	exemption	A	
8902 00 90	- autres	1,7	A	
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës:			
8903 10	- Bateaux gonflables:			
8903 10 10	- - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	A	
8903 10 90	- - autres	1,7	A	
	- autres:			
8903 91	- - Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire:			
8903 91 10	- - - pour la navigation maritime	exemption	A	
	- - - autres:			
8903 91 92	- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	A	
8903 91 99	- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8903 92	- - Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord:			
8903 92 10	- - - pour la navigation maritime	exemption	A	
	- - - autres:			
8903 92 91	- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	A	
8903 92 99	- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	A	
8903 99	- - autres:			
8903 99 10	- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	A	
	- - - autres:			
8903 99 91	- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	A	
8903 99 99	- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	A	
8904 00	Remorqueurs et bateaux-pousseurs:			
8904 00 10	- Remorqueurs	exemption	A	
	- Bateaux-pousseurs:			
8904 00 91	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
8904 00 99	- - autres	1,7	A	
8905	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
8905 10	- Bateaux-dragueurs:			
8905 10 10	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
8905 10 90	- - autres	1,7	A	
8905 20 00	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	exemption	A	
8905 90	- autres:			
8905 90 10	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
8905 90 90	- - autres	1,7	A	
8906	Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames:			
8906 10 00	- Navires de guerre	exemption	A	
8906 90	- autres:			
8906 90 10	- - pour la navigation maritime	exemption	A	
	- - autres:			
8906 90 91	- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	A	
8906 90 99	- - - autres	1,7	A	
8907	Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple):			
8907 10 00	- Radeaux gonflables	2,7	A	
8907 90 00	- autres	2,7	A	
8908 00 00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
XVIII	SECTION XVIII - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS			
90	CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS			
9001	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 8544; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:			
9001 10	- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques:			
9001 10 10	- - Câbles conducteurs d'images	2,9	A	
9001 10 90	- - autres	2,9	A	
9001 20 00	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	2,9	A	
9001 30 00	- Verres de contact	2,9	A	
9001 40	- Verres de lunetterie en verre:			
9001 40 20	- - non correcteurs	2,9	A	
	- - correcteurs:			
	- - - complètement ouvrés sur les deux faces:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9001 40 41	- - - - unifocaux	2,9	A	
9001 40 49	- - - - autres	2,9	A	
9001 40 80	- - - - autres	2,9	A	
9001 50	- Verres de lunetterie en autres matières:			
9001 50 20	- - non correcteurs	2,9	A	
	- - correcteurs:			
	- - - complètement ouverts sur les deux faces:			
9001 50 41	- - - - unifocaux	2,9	A	
9001 50 49	- - - - autres	2,9	A	
9001 50 80	- - - - autres	2,9	A	
9001 90 00	- autres	2,9	A	
9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:			
	- Objectifs:			
9002 11 00	- - pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	6,7	A	
9002 19 00	- - - autres	6,7	A	
9002 20 00	- Filtres	6,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9002 90 00	- autres	6,7	A	
9003	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties:			
	- Montures:			
9003 11 00	- - en matières plastiques	2,2	A	
9003 19	- - en autres matières:			
9003 19 10	- - - en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux	2,2	A	
9003 19 30	- - - en métaux communs	2,2	A	
9003 19 90	- - - en autres matières	2,2	A	
9003 90 00	- Parties	2,2	A	
9004	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires:			
9004 10	- Lunettes solaires:			
9004 10 10	- - avec verres travaillés optiquement	2,9	A	
	- - autres:			
9004 10 91	- - - avec verres en matières plastiques	2,9	A	
9004 10 99	- - - autres	2,9	A	
9004 90	- autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9004 90 10	- - avec verres en matières plastiques	2,9	A	
9004 90 90	- - autres	2,9	A	
9005	Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radioastronomie:			
9005 10 00	- Jumelles	4,2	A	
9005 80 00	- autres instruments	4,2	A	
9005 90 00	- Parties et accessoires (y compris les bâtis)	4,2	A	
9006	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 8539:			
9006 10 00	- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	4,2	A	
9006 30 00	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	4,2	A	
9006 40 00	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	3,2	A	
	- autres appareils photographiques:			
9006 51 00	- - à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	4,2	A	
9006 52 00	- - autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	4,2	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9006 53	- - autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm:			
9006 53 10	- - - Appareils photographiques jetables	4,2	A	
9006 53 80	- - - autres	4,2	A	
9006 59 00	- - autres	4,2	A	
	- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie:			
9006 61 00	- - Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits "flashes électroniques")	3,2	A	
9006 69 00	- - autres	3,2	A	
	- Parties et accessoires:			
9006 91 00	- - d'appareils photographiques	3,7	A	
9006 99 00	- - autres	3,2	A	
9007	Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son:			
	- Caméras:			
9007 11 00	- - pour films d'une largeur inférieure à 16 mm ou pour films double-8 mm	3,7	A	
9007 19 00	- - autres	3,7	A	
9007 20 00	- Projecteurs	3,7	A	
	- Parties et accessoires:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9007 91 00	- - de caméras	3,7	A	
9007 92 00	- - de projecteurs	3,7	A	
9008	Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction:			
9008 10 00	- Projecteurs de diapositives	3,7	A	
9008 20 00	- Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies	3,7	A	
9008 30 00	- autres projecteurs d'images fixes	3,7	A	
9008 40 00	- Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	3,7	A	
9008 90 00	- Parties et accessoires	3,7	A	
9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; négatoscopes; écrans pour projections:			
9010 10 00	- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	2,7	A	
9010 50 00	- autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	2,7	A	
9010 60 00	- Écrans pour projections	2,7	A	
9010 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9011	Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection:			
9011 10	- Microscopes stéréoscopiques:			
9011 10 10	- - munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	A	
9011 10 90	- - autres	6,7	A	
9011 20	- autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection:			
9011 20 10	- - Microscopes pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	A	
9011 20 90	- - autres	6,7	A	
9011 80 00	- autres microscopes	6,7	A	
9011 90	- Parties et accessoires:			
9011 90 10	- - d'appareils des sous-positions 9011 10 10 ou 9011 20 10	exemption	A	
9011 90 90	- - autres	6,7	A	
9012	Microscopes autres qu'optiques; diffractographes:			
9012 10	- Microscopes autres qu'optiques et diffractographes:			
9012 10 10	- - Microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9012 10 90	- - autres	3,7	A	
9012 90	- Parties et accessoires:			
9012 90 10	- - d'appareils de la sous-position 9012 10 10	exemption	A	
9012 90 90	- - autres	3,7	A	
9013	Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:			
9013 10 00	- Lunettes de visée pour armes; périscoopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	4,7	A	
9013 20 00	- Lasers, autres que les diodes laser	4,7	A	
9013 80	- autres dispositifs, appareils et instruments:			
	- - Dispositifs à cristaux liquides:			
9013 80 20	- - - Dispositifs à cristaux liquides à matrice active	exemption	A	
9013 80 30	- - - autres	exemption	A	
9013 80 90	- - autres	4,7	A	
9013 90	- Parties et accessoires:			
9013 90 10	- - de dispositifs à cristaux liquides (LCD)	exemption	A	
9013 90 90	- - autres	4,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9014	Boussoles y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation:			
9014 10 00	- boussoles, y compris les compas de navigation	2,7	A	
9014 20	- - instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles):			
9014 20 20	-- centrales inertielles	3,7	A	
9014 20 80	-- autres	3,7	A	
9014 80 00	- autres instruments et appareils	3,7	A	
9014 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres:			
9015 10	- Télémètres:			
9015 10 10	- - électroniques	3,7	A	
9015 10 90	- - autres	2,7	A	
9015 20	- Théodolites et tachéomètres:			
9015 20 10	- - électroniques	3,7	A	
9015 20 90	- - autres	2,7	A	
9015 30	- Niveaux:			
9015 30 10	- - électroniques	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9015 30 90	- - autres	2,7	A	
9015 40	- Instruments et appareils de photogrammétrie:			
9015 40 10	- - électroniques	3,7	A	
9015 40 90	- - autres	2,7	A	
9015 80	- autres instruments et appareils:			
	- - électroniques:			
9015 80 11	- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	3,7	A	
9015 80 19	- - - autres	3,7	A	
	- - autres:			
9015 80 91	- - - de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement et d'hydrographie	2,7	A	
9015 80 93	- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	2,7	A	
9015 80 99	- - - autres	2,7	A	
9015 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	
9016 00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids:			
9016 00 10	- Balances	3,7	A	
9016 00 90	- Parties et accessoires	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9017	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:			
9017 10	- Tables et machines à dessiner, même automatiques:			
9017 10 10	- - Traceurs	exemption	A	
9017 10 90	- - autres	2,7	A	
9017 20	- autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul:			
9017 20 05	- - Traceurs	exemption	A	
	- - autres instruments de dessin:			
9017 20 11	- - - Étuis de mathématiques	2,7	A	
9017 20 19	- - - autres	2,7	A	
9017 20 39	- - Instruments de traçage	2,7	A	
9017 20 90	- - Instruments de calcul	2,7	A	
9017 30	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges:			
9017 30 10	- - Micromètres et pieds à coulisse	2,7	A	
9017 30 90	- - autres (à l'exclusion de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9017 80	- autres instruments:			
9017 80 10	- - Mètres et règles divisées	2,7	A	
9017 80 90	- - autres	2,7	A	
9017 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels:			
	- Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques):			
9018 11 00	- - Électrocardiographes	exemption	A	
9018 12 00	- - Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	exemption	A	
9018 13 00	- - Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	exemption	A	
9018 14 00	- - Appareils de scintigraphie	exemption	A	
9018 19	- - autres:			
9018 19 10	- - - Appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	exemption	A	
9018 19 90	- - - autres	exemption	A	
9018 20 00	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	exemption	A	
	- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9018 31	- - Seringues, avec ou sans aiguilles:			
9018 31 10	- - - en matières plastiques	exemption	A	
9018 31 90	- - - autres	exemption	A	
9018 32	- - Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures:			
9018 32 10	- - - Aiguilles tubulaires en métal	exemption	A	
9018 32 90	- - - Aiguilles à sutures	exemption	A	
9018 39 00	- - autres	exemption	A	
	- autres instruments et appareils, pour l'art dentaire:			
9018 41 00	- - Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	exemption	A	
9018 49	- - autres:			
9018 49 10	- - - Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	exemption	A	
9018 49 90	- - - autres	exemption	A	
9018 50	- autres instruments et appareils d'ophtalmologie:			
9018 50 10	- - non optiques	exemption	A	
9018 50 90	- - optiques	exemption	A	
9018 90	- autres instruments et appareils:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9018 90 10	- - Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	exemption	A	
9018 90 20	- - Endoscopes	exemption	A	
9018 90 30	- - Reins artificiels	exemption	A	
	- - Appareils de diathermie:			
9018 90 41	- - - à ultrasons	exemption	A	
9018 90 49	- - - autres	exemption	A	
9018 90 50	- - Appareils de transfusion	exemption	A	
9018 90 60	- - Instruments et appareils d'anesthésie	exemption	A	
9018 90 70	- - Lithotriteurs à ultrasons	exemption	A	
9018 90 75	- - Appareils pour la stimulation nerveuse	exemption	A	
9018 90 85	- - autres	exemption	A	
9019	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire:			
9019 10	- Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie:			
9019 10 10	- - Vibromasseurs électriques	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9019 10 90	- - autres	exemption	A	
9019 20 00	- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	exemption	A	
9020 00 00	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	1,7	A	
9021	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médicochirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité:			
9021 10	- Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures:			
9021 10 10	- - Articles et appareils d'orthopédie	exemption	A	
9021 10 90	- - Articles et appareils pour fractures	exemption	A	
9021 21	- Articles et appareils de prothèse dentaire:			
9021 21 10	- - Dents artificielles:			
9021 21 10	- - - en matières plastiques	exemption	A	
9021 21 90	- - - en autres matières	exemption	A	
9021 29 00	- - autres	exemption	A	
9021 31 00	- autres articles et appareils de prothèse:			
9021 31 00	- - Prothèses articulaires	exemption	A	
9021 39	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9021 39 10	- - - Prothèses oculaires	exemption	A	
9021 39 90	- - - autres	exemption	A	
9021 40 00	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	exemption	A	
9021 50 00	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	exemption	A	
9021 90	- autres:			
9021 90 10	- - Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds	exemption	A	
9021 90 90	- - autres	exemption	A	
9022	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement:			
	- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:			
9022 12 00	- - Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	A	
9022 13 00	- - autres, pour l'art dentaire	exemption	A	
9022 14 00	- - autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	exemption	A	
9022 19 00	- - pour autres usages	exemption	A	
	- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9022 21 00	- - à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	exemption	A	
9022 29 00	- - pour autres usages	2,1	A	
9022 30 00	- Tubes à rayons X	2,1	A	
9022 90	- autres, y compris les parties et accessoires:			
9022 90 10	- - Écrans radiologiques, y compris les écrans dits "renforçateurs"; trames et grilles antidiffusantes	2,1	A	
9022 90 90	- - autres	2,1	A	
9023 00	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois:			
9023 00 10	- pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	1,4	A	
9023 00 80	- autres	1,4	A	
9024	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple):			
9024 10	- Machines et appareils d'essais des métaux:			
9024 10 10	- - électroniques	3,2	A	
	- - autres:			
9024 10 91	- - - universels et pour essais de traction	2,1	A	
9024 10 93	- - - d'essais de dureté	2,1	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9024 10 99	- - - autres	2,1	A	
9024 80	- autres machines et appareils:			
9024 80 10	- - électroniques	3,2	A	
	- - autres:			
9024 80 91	- - - d'essais des textiles, papiers et cartons	2,1	A	
9024 80 99	- - - autres	2,1	A	
9024 90 00	- Parties et accessoires	2,1	A	
9025	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux:			
	- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments:			
9025 11	- - à liquide, à lecture directe:			
9025 11 20	- - - médicaux ou vétérinaires	exemption	A	
9025 11 80	- - - autres	2,8	A	
9025 19	- - autres:			
9025 19 20	- - - électroniques	3,2	A	
9025 19 80	- - - autres	2,1	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9025 80	- autres instruments:			
9025 80 20	- - Baromètres, non combinés à d'autres instruments	2,1	A	
	- - autres:			
9025 80 40	- - - électroniques	3,2	A	
9025 80 80	- - - autres	2,1	A	
9025 90 00	- Parties et accessoires	3,2	A	
9026	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n ^{os} 9014, 9015, 9028 ou 9032:			
9026 10	- pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides:			
	- - électroniques:			
9026 10 21	- - - Débitmètres	exemption	A	
9026 10 29	- - - autres	exemption	A	
	- - autres:			
9026 10 81	- - - Débitmètres	exemption	A	
9026 10 89	- - - autres	exemption	A	
9026 20	- pour la mesure ou le contrôle de la pression:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9026 20 20	- - électroniques	exemption	A	
	- - autres:			
9026 20 40	- - - Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	exemption	A	
9026 20 80	- - - autres	exemption	A	
9026 80	- autres instruments et appareils:			
9026 80 20	- - électroniques	exemption	A	
9026 80 80	- - autres	exemption	A	
9026 90 00	- Parties et accessoires	exemption	A	
9027	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes:			
9027 10	- Analyseurs de gaz ou de fumées:			
9027 10 10	- - électroniques	2,5	A	
9027 10 90	- - autres	2,5	A	
9027 20 00	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9027 30 00	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	exemption	A	
9027 50 00	- autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	exemption	A	
9027 80	- autres instruments et appareils:			
9027 80 05	- - Posemètres	2,5	A	
	- - autres:			
	- - - électroniques:			
9027 80 11	- - - - pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité	exemption	A	
9027 80 13	- - - - Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	exemption	A	
9027 80 17	- - - - autres	exemption	A	
	- - - autres:			
9027 80 91	- - - - Viscosimètres, porosimètres et dilatomètres	exemption	A	
9027 80 93	- - - - Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	exemption	A	
9027 80 97	- - - - autres	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9027 90	- Microtomes; parties et accessoires:			
9027 90 10	- - Microtomes	2,5	A	
	- - Parties et accessoires:			
9027 90 50	- - - d'appareils des n ^{os} 9027 20 à 9027 80	exemption	A	
9027 90 80	- - - de microtomes ou d'analyseurs de gaz ou de fumées	2,5	A	
9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage:			
9028 10 00	- Compteurs de gaz	2,1	A	
9028 20 00	- Compteurs de liquides	2,1	A	
9028 30	- Compteurs d'électricité:			
	- - pour courant alternatif:			
9028 30 11	- - - monophasé	2,1	A	
9028 30 19	- - - polyphasé	2,1	A	
9028 30 90	- - autres	2,1	A	
9028 90	- Parties et accessoires:			
9028 90 10	- - de compteurs d'électricité	2,1	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9028 90 90	- - autres	2,1	A	
9029	Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n ^{os} 9014 ou 9015; stroboscopes:			
9029 10 00	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires	1,9	A	
9029 20	- Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes:			
	- - Indicateurs de vitesse et tachymètres:			
9029 20 31	- - - Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	2,6	A	
9029 20 38	- - - autres	2,6	A	
9029 20 90	- - Stroboscopes	2,6	A	
9029 90 00	- Parties et accessoires	2,2	A	
9030	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes:			
9030 10 00	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	4,2	A	
9030 20	- Oscilloscopes et oscillographes:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9030 20 10	- - cathodiques	4,2	A	
9030 20 30	- - autres, avec dispositif enregistreur	exemption	A	
	- - autres:			
9030 20 91	- - - électroniques	exemption	A	
9030 20 99	- - - autres	2,1	A	
	- autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance:			
9030 31 00	- - Multimètres, sans dispositif enregistreur	4,2	A	
9030 32 00	- - Multimètres, avec dispositif enregistreur	exemption	A	
9030 33	- - autres, sans dispositif enregistreur:			
9030 33 10	- - - électroniques	4,2	A	
	- - - autres:			
9030 33 91	- - - - Voltmètres	2,1	A	
9030 33 99	- - - - autres	2,1	A	
9030 39 00	- - autres, avec dispositif enregistreur	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9030 40 00	- autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	exemption	A	
	- autres instruments et appareils:			
9030 82 00	- - pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	exemption	A	
9030 84 00	- - autres, avec dispositif enregistreur	exemption	A	
9030 89	- - autres:			
9030 89 30	- - - électroniques	exemption	A	
9030 89 90	- - - autres	2,1	A	
9030 90	- Parties et accessoires:			
9030 90 20	- - pour appareils de la sous-position 9030 82 00	exemption	A	
9030 90 85	- - autres	2,5	A	
9031	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; projecteurs de profils:			
9031 10 00	- Machines à équilibrer les pièces mécaniques	2,8	A	
9031 20 00	- Bancs d'essai	2,8	A	
	- autres instruments et appareils optiques:			
9031 41 00	- - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9031 49	- - autres:			
9031 49 10	- - - Projecteurs de profils	2,8	A	
9031 49 90	- - - autres	exemption	A	
9031 80	- autres instruments, appareils et machines:			
	- - électroniques:			
	- - - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques:			
9031 80 32	- - - - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	2,8	A	
9031 80 34	- - - - autres	2,8	A	
9031 80 38	- - - autres	4	A	
	- - autres:			
9031 80 91	- - - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques	2,8	A	
9031 80 98	- - - autres	4	A	
9031 90	- Parties et accessoires:			
9031 90 20	- - pour appareils de la sous-position 9031 41 00 ou pour instruments et appareils optiques pour la mesure du niveau de contamination par particules de la surface des disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 9031 49 90	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9031 90 30	- - pour appareils de la sous-position 9031 80 32	2,8	A	
9031 90 85	- - autres	2,8	A	
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques:			
9032 10	- Thermostats:			
9032 10 20	- - électroniques	2,8	A	
	- - autres:			
9032 10 81	- - - à dispositif de déclenchement électrique	2,1	A	
9032 10 89	- - - autres	2,1	A	
9032 20 00	- Manostats (pressostats)	2,8	A	
	- autres instruments et appareils:			
9032 81 00	- - hydrauliques ou pneumatiques	2,8	A	
9032 89 00	- - autres	2,8	A	
9032 90 00	- Parties et accessoires	2,8	A	
9033 00 00	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
91	CHAPITRE 91 – HORLOGERIE			
9101	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:			
	- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:			
9101 11 00	- - à affichage mécanique seulement	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9101 19 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:			
9101 21 00	- - à remontage automatique	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9101 29 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
	- autres:			
9101 91 00	- - fonctionnant électriquement	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9101 99 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n° 9101:			
	- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:			
9102 11 00	- - à affichage mécanique seulement	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9102 12 00	- - à affichage optoélectronique seulement	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9102 19 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:			
9102 21 00	- - à remontage automatique	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9102 29 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
	- autres:			
9102 91 00	- - fonctionnant électriquement	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9102 99 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	A	
9103	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9103 10 00	- fonctionnant électriquement	4,7	A	
9103 90 00	- autres	4,7	A	
9104 00 00	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	3,7	A	
9105	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre:			
	- Réveils:			
9105 11 00	- - fonctionnant électriquement	4,7	A	
9105 19 00	- - autres	3,7	A	
	- Pendules et horloges, murales:			
9105 21 00	- - fonctionnant électriquement	4,7	A	
9105 29 00	- - autres	3,7	A	
	- autres:			
9105 91 00	- - fonctionnant électriquement	4,7	A	
9105 99	- autres:			
9105 99 10	- - - Horloges de table ou de cheminée	3,7	A	
9105 99 90	- - - autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9106	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple):			
9106 10 00	- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	4,7	A	
9106 90	- autres:			
9106 90 10	- - Minuteurs et compteurs de secondes	4,7	A	
9106 90 80	- - autres	4,7	A	
9107 00 00	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	4,7	A	
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés:			
	- fonctionnant électriquement:			
9108 11 00	- - à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	4,7	A	
9108 12 00	- - à affichage optoélectronique seulement	4,7	A	
9108 19 00	- - autres	4,7	A	
9108 20 00	- à remontage automatique	5 MIN 0,17 EUR p/st	A	
9108 90 00	- autres	5 MIN 0,17 EUR p/st	A	
9109	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres:			
	- fonctionnant électriquement:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9109 11 00	- - de réveils	4,7	A	
9109 19 00	- - autres	4,7	A	
9109 90 00	- autres	4,7	A	
9110	Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie:			
	- de montres:			
9110 11	- - Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons):			
9110 11 10	- - - à balancier-spiral	5 MIN 0,17 EUR p/st	A	
9110 11 90	- - - autres	4,7	A	
9110 12 00	- - Mouvements incomplets, assemblés	3,7	A	
9110 19 00	- - Ébauches	4,7	A	
9110 90 00	- autres	3,7	A	
9111	Boîtes de montres des n ^{os} 9101 ou 9102 et leurs parties:			
9111 10 00	- Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	
9111 20 00	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	
9111 80 00	- autres boîtes	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	
9111 90 00	- Parties	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9112	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties:			
9112 20 00	- Cages et cabinets	2,7	A	
9112 90 00	- Parties	2,7	A	
9113	Bracelets de montres et leurs parties:			
9113 10	- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:			
9113 10 10	- - en métaux précieux	2,7	A	
9113 10 90	- - en plaqués ou doublés de métaux précieux	3,7	A	
9113 20 00	- en métaux communs, même dorés ou argentés	6	A	
9113 90	- autres:			
9113 90 10	- - en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	6	A	
9113 90 80	- - autres	6	A	
9114	Autres fournitures d'horlogerie:			
9114 10 00	- Ressorts, y compris les spiraux	3,7	A	
9114 20 00	- Pierres	2,7	A	
9114 30 00	- Cadrans	2,7	A	
9114 40 00	- Platines et ponts	2,7	A	
9114 90 00	- autres	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
92	CHAPITRE 92 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS			
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier:			
9201 10	- Pianos droits:			
9201 10 10	- - neufs	4	A	
9201 10 90	- - usagés	4	A	
9201 20 00	- Pianos à queue	4	A	
9201 90 00	- autres	4	A	
9202	Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple):			
9202 10	- à cordes frottées à l'aide d'un archet:			
9202 10 10	- - Violons	3,2	A	
9202 10 90	- - autres	3,2	A	
9202 90	- autres:			
9202 90 30	- - Guitares	3,2	A	
9202 90 80	- - autres	3,2	A	
9205	Autres instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple):			
9205 10 00	- Instruments dits "cuivres"	3,2	A	
9205 90	- autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9205 90 10	- - Accordéons et instruments similaires	3,7	A	
9205 90 30	- - Harmonicas à bouche	3,7	A	
9205 90 50	- - Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	3,2	A	
9205 90 90	- - autres	3,2	A	
9206 00 00	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	3,2	A	
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple):			
9207 10	- Instruments à clavier, autres que les accordéons:			
9207 10 10	- - Orgues	3,2	A	
9207 10 30	- - Pianos numériques	3,2	A	
9207 10 50	- - Synthétiseurs	3,2	A	
9207 10 80	- - autres	3,2	A	
9207 90	- autres:			
9207 90 10	- - Guitares	3,7	A	
9207 90 90	- - autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9208	Boîtes à musique, orchestriions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre; appeaux de tous types, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche:			
9208 10 00	- Boîtes à musique	2,7	A	
9208 90 00	- autres	3,2	A	
9209	Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types:			
9209 30 00	- Cordes harmoniques	2,7	A	
	- autres:			
9209 91 00	- - Parties et accessoires de pianos	2,7	A	
9209 92 00	- - Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9202	2,7	A	
9209 94 00	- - Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9207	2,7	A	
9209 99	- - autres:			
9209 99 20	- - - Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9205	2,7	A	
	- - - autres:			
9209 99 40	- - - Métronomes et diapasons	3,2	A	
9209 99 50	- - - Mécanismes de boîtes à musique	1,7	A	
9209 99 70	- - - autres	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
XIX	SECTION XIX - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			
93	CHAPITRE 93 - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			
9301	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches:			
	- Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple):			
9301 11 00	- - autopro pulsées	exemption	A	
9301 19 00	- - autres	exemption	A	
9301 20 00	- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	exemption	A	
9301 90 00	- autres	exemption	A	
9302 00 00	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n ^{os} 9303 ou 9304	2,7	A	
9303	Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple):			
9303 10 00	- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	3,2	B	
9303 20	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9303 20 10	- - à un canon lisse	3,2	B	
9303 20 95	- - autres	3,2	B	
9303 30 00	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif	3,2	B	
9303 90 00	- autres	3,2	B	
9304 00 00	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 9307	3,2	B	
9305	Parties et accessoires des articles des n° 9301 à 9304:			
9305 10 00	- de revolvers ou pistolets	3,2	B	
	- de fusils ou carabines du n° 9303:			
9305 21 00	- - Canons lisses	2,7	A	
9305 29 00	- - autres	2,7	A	
	- autres:			
9305 91 00	- - des armes de guerre du n° 9301	exemption	A	
9305 99 00	- - autres	2,7	A	
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches:			
	- Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties; plombs pour carabines à air comprimé:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9306 21 00	- - Cartouches	2,7	A	
9306 29	- - autres:			
9306 29 40	- - - Douilles	2,7	A	
9306 29 70	- - - autres	2,7	A	
9306 30	- autres cartouches et leurs parties:			
9306 30 10	- - pour revolvers et pistolets du n° 9302 ou pour pistolets-mitrailleurs du n° 9301	2,7	A	
	- - autres:			
9306 30 30	- - - pour armes de guerre	1,7	A	
	- - - autres:			
9306 30 91	- - - - Cartouches à percussion centrale	2,7	A	
9306 30 93	- - - - Cartouches à percussion annulaire	2,7	A	
9306 30 97	- - - - autres	2,7	A	
9306 90	- autres:			
9306 90 10	- - de guerre	1,7	A	
9306 90 90	- - autres	2,7	A	
9307 00 00	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
XX	SECTION XX - MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS			
94	CHAPITRE 94 - MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE ET SIMILAIRES; APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RECLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES; CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES			
9401	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 9402), même transformables en lits, et leurs parties:			
9401 10 00	- Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	exemption	A	
9401 20 00	- Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	3,7	A	
9401 30	- Sièges pivotants, ajustables en hauteur:			
9401 30 10	- - rembourrés, avec dossier et équipés de roulettes ou de patins	exemption	A	
9401 30 90	- - autres	exemption	A	
9401 40 00	- Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	exemption	A	
	- Sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires:			
9401 51 00	- - en bambou ou en rotin	5,6	A	
9401 59 00	- - autres	5,6	A	
	- autres sièges, avec bâti en bois:			
9401 61 00	- - rembourrés	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9401 69 00	- - autres	exemption	A	
	- autres sièges, avec bâti en métal:			
9401 71 00	- - rembourrés	exemption	A	
9401 79 00	- - autres	exemption	A	
9401 80 00	- autres sièges	exemption	A	
9401 90	- Parties:			
9401 90 10	- - de sièges des types utilisés pour véhicules aériens	1,7	A	
	- - autres:			
9401 90 30	- - - en bois	2,7	A	
9401 90 80	- - - autres	2,7	A	
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles:			
9402 10 00	- Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	exemption	A	
9402 90 00	- autres	exemption	A	
9403	Autres meubles et leurs parties:			
9403 10	- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9403 10 10	-- Tables à dessin (à l'exclusion de celles du n° 9017)	exemption	A	
	-- autres, d'une hauteur:			
	--- n'excédant pas 80 cm:			
9403 10 51	---- Bureaux	exemption	A	
9403 10 59	---- autres	exemption	A	
	--- excédant 80 cm:			
9403 10 91	---- Armoires à portes, à volets ou à clapets	exemption	A	
9403 10 93	---- Armoires à tiroirs, classeurs et fichiers	exemption	A	
9403 10 99	---- autres	exemption	A	
9403 20	- autres meubles en métal:			
9403 20 20	-- Lits	exemption	A	
9403 20 80	-- autres	exemption	A	
9403 30	- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux:			
	-- d'une hauteur n'excédant pas 80 cm:			
9403 30 11	--- Bureaux	exemption	A	
9403 30 19	--- autres	exemption	A	
	-- d'une hauteur excédant 80 cm:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9403 30 91	- - - Armoires, classeurs et fichiers	exemption	A	
9403 30 99	- - - autres	exemption	A	
9403 40	- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines:			
9403 40 10	- - Éléments de cuisines	2,7	A	
9403 40 90	- - autres	2,7	A	
9403 50 00	- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	exemption	A	
9403 60	- autres meubles en bois:			
9403 60 10	- - Meubles en bois des types utilisés dans les salles à manger et de séjour	exemption	A	
9403 60 30	- - Meubles en bois des types utilisés dans les magasins	exemption	A	
9403 60 90	- - autres meubles en bois	exemption	A	
9403 70 00	- Meubles en matières plastiques	exemption	A	
	- Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires:			
9403 81 00	- - en bambou ou en rotin	5,6	A	
9403 89 00	- - autres	5,6	A	
9403 90	- Parties:			
9403 90 10	- - en métal	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9403 90 30	- - en bois	2,7	A	
9403 90 90	- - en autres matières	2,7	A	
9404	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édretons, coussins, poufs, oreillers, par exemple), comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non:			
9404 10 00	- Sommiers	3,7	A	
	- Matelas:			
9404 21	- - en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non:			
9404 21 10	- - - en caoutchouc	3,7	A	
9404 21 90	- - - en matières plastiques	3,7	A	
9404 29	- - en autres matières:			
9404 29 10	- - - à ressorts métalliques	3,7	A	
9404 29 90	- - - autres	3,7	A	
9404 30 00	- Sacs de couchage	3,7	A	
9404 90	- autres:			
9404 90 10	- - rembourrés de plumes ou de duvet	3,7	A	
9404 90 90	- - autres	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9405	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs:			
9405 10	- Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques:			
	- - en matières plastiques:			
9405 10 21	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	A	
9405 10 28	- - - autres	4,7	A	
9405 10 30	- - en matières céramiques	4,7	A	
9405 10 50	- - en verre	3,7	A	
	- - en autres matières:			
9405 10 91	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	A	
9405 10 98	- - - autres	2,7	A	
9405 20	- Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques:			
	- - en matières plastiques:			
9405 20 11	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	A	
9405 20 19	- - - autres	4,7	A	
9405 20 30	- - en matières céramiques	4,7	A	
9405 20 50	- - en verre	3,7	A	
	- - en autres matières:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9405 20 91	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	A	
9405 20 99	- - - autres	2,7	A	
9405 30 00	- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	3,7	A	
9405 40	- autres appareils d'éclairage électriques:			
9405 40 10	- - Projecteurs	3,7	A	
	- - autres:			
	- - - en matières plastiques:			
9405 40 31	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	A	
9405 40 35	- - - des types utilisés pour tubes fluorescents	4,7	A	
9405 40 39	- - - - autres	4,7	A	
	- - - en autres matières:			
9405 40 91	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	A	
9405 40 95	- - - des types utilisés pour tubes fluorescents	2,7	A	
9405 40 99	- - - - autres	2,7	A	
9405 50 00	- Appareils d'éclairage non électriques	2,7	A	
9405 60	- Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires:			
9405 60 20	- - en matières plastiques	4,7	A	
9405 60 80	- - en autres matières	2,7	A	
	- Parties:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9405 91	- - en verre:			
	- - - Articles pour l'équipement des appareils d'éclairage électriques (à l'exclusion des projecteurs):			
9405 91 11	- - - Verres à facettes, plaquettes, boules, amandes, fleurons, pendeloques et autres pièces analogues de lustrerie	5,7	A	
9405 91 19	- - - autres (diffuseurs, plafonniers, vasques, coupes, coupelles, abat-jour, globes, tulipes, etc.)	5,7	A	
9405 91 90	- - - autres	3,7	A	
9405 92 00	- - en matières plastiques	4,7	A	
9405 99 00	- - autres	2,7	A	
9406 00	Constructions préfabriquées:			
9406 00 11	- Résidences mobiles	2,7	A	
	- autres:			
9406 00 20	- - en bois	2,7	A	
	- - en fer ou en acier:			
9406 00 31	- - - Serres	2,7	A	
9406 00 38	- - - autres	2,7	A	
9406 00 80	- - en autres matières	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
95	CHAPITRE 95 - JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU POUR SPORTS; LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			
9503 00	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre:			
9503 00 10	- Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées	exemption	A	
	- Poupées représentant uniquement l'être humain et leurs parties et accessoires:			
9503 00 21	- - Poupées	4,7	A	
9503 00 29	- - Parties et accessoires	exemption	A	
9503 00 30	- Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires; modèles réduits, animés ou non, à assembler	exemption	A	
	- autres assortiments et jouets de construction:			
9503 00 35	- - en matière plastique	4,7	A	
9503 00 39	- - en autres matières	exemption	A	
	- Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines:			
9503 00 41	- - rembourrés	4,7	A	
9503 00 49	- - autres	exemption	A	
9503 00 55	- Instruments et appareils de musique-jouets	exemption	A	
	- Puzzles:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9503 00 61	- - en bois	exemption	A	
9503 00 69	- - autres	4,7	A	
9503 00 70	- autres jouets, présentés en assortiments ou en panoplies	4,7	A	
	- autres jouets et modèles, à moteur:			
9503 00 75	- - en matière plastique	4,7	A	
9503 00 79	- - en autres matières	exemption	A	
	- autres:			
9503 00 81	- - Armes-jouets	exemption	A	
9503 00 85	- - Modèles miniatures obtenus par moulage, en métal	4,7	A	
	- - autres:			
9503 00 95	- - - en matière plastique	4,7	A	
9503 00 99	- - - autres	exemption	A	
9504	Articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple):			
9504 10 00	- Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision	exemption	A	
9504 20	- Billards de tout genre et leurs accessoires:			
9504 20 10	- - Billards	exemption	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9504 20 90	- - autres	exemption	A	
9504 30	- autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings):			
9504 30 10	- - Jeux avec écran	exemption	A	
	- - autres jeux:			
9504 30 30	- - - Flippers	exemption	A	
9504 30 50	- - - autres	exemption	A	
9504 30 90	- - Parties	exemption	A	
9504 40 00	- Cartes à jouer	2,7	A	
9504 90	- autres:			
9504 90 10	- - Circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de compétition	exemption	A	
9504 90 90	- - autres	exemption	A	
9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises:			
9505 10	- Articles pour fêtes de Noël:			
9505 10 10	- - en verre	exemption	A	
9505 10 90	- - en autres matières	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9505 90 00	- autres	2,7	A	
9506	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; piscines et pataugeoires:			
	- Skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige:			
9506 11	- - Skis:			
9506 11 10	- - - Skis de fond	3,7	A	
	- - - Skis alpins:			
9506 11 21	- - - - Monoskis et surfs des neiges	3,7	A	
9506 11 29	- - - - autres	3,7	A	
9506 11 80	- - - autres skis	3,7	A	
9506 12 00	- - Fixations pour skis	3,7	A	
9506 19 00	- - autres	2,7	A	
	- Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques:			
9506 21 00	- - Planches à voile	2,7	A	
9506 29 00	- - autres	2,7	A	
	- Clubs de golf et autre matériel pour le golf:			
9506 31 00	- - Clubs complets	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9506 32 00	- - Balles	2,7	A	
9506 39	- - autres:			
9506 39 10	- - - Parties de clubs	2,7	A	
9506 39 90	- - - autres	2,7	A	
9506 40	- Articles et matériel pour le tennis de table:			
9506 40 10	- - Raquettes, balles et filets	2,7	A	
9506 40 90	- - autres	2,7	A	
	- Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées:			
9506 51 00	- - Raquettes de tennis, même non cordées	4,7	A	
9506 59 00	- - autres	2,7	A	
	- Ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table:			
9506 61 00	- - Balles de tennis	2,7	A	
9506 62	- - gonflables:			
9506 62 10	- - - en cuir	2,7	A	
9506 62 90	- - - autres	2,7	A	
9506 69	- - autres:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9506 69 10	- - - Balles de cricket ou de polo	exemption	A	
9506 69 90	- - - autres	2,7	A	
9506 70	- Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins:			
9506 70 10	- - Patins à glace	exemption	A	
9506 70 30	- - Patins à roulettes	2,7	A	
9506 70 90	- - Parties et accessoires	2,7	A	
	- autres:			
9506 91	- - Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme:			
9506 91 10	- - - Appareils d'exercices à système d'effort modulable	2,7	A	
9506 91 90	- - - autres	2,7	A	
9506 99	- - autres:			
9506 99 10	- - - Articles de cricket ou de polo autres que les balles	exemption	A	
9506 99 90	- - - autres	2,7	A	
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n ^{os} 9208 ou 9705) et articles de chasse similaires:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9507 10 00	- Cannes à pêche	3,7	A	
9507 20	- Hameçons, même montés sur avançons:			
9507 20 10	- - Hameçons non montés	1,7	A	
9507 20 90	- - autres	3,7	A	
9507 30 00	- Moulinets pour la pêche	3,7	A	
9507 90 00	- autres	3,7	A	
9508	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques ambulants et ménageries ambulantes; théâtres ambulants:			
9508 10 00	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	1,7	A	
9508 90 00	- autres	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
96	CHAPITRE 96 - OUVRAGES DIVERS			
9601	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage):			
9601 10 00	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	2,7	A	
9601 90	- autres:			
9601 90 10	- - Corail naturel ou reconstitué, travaillé, et ouvrages en ces matières	exemption	A	
9601 90 90	- - autres	exemption	A	
9602 00 00	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 3503, et ouvrages en gélatine non durcie	2,2	A	
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosse; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues:			
9603 10 00	- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	3,7	A	
	- Brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9603 21 00	- - Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	3,7	A	
9603 29	- - autres:			
9603 29 30	- - - Brosses à cheveux	3,7	A	
9603 29 80	- - - autres	3,7	A	
9603 30	- Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques:			
9603 30 10	- - Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire	3,7	A	
9603 30 90	- - Pinceaux pour l'application des produits cosmétiques	3,7	A	
9603 40	- Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603 30); tampons et rouleaux à peindre:			
9603 40 10	- - Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires	3,7	A	
9603 40 90	- - Tampons et rouleaux à peindre	3,7	A	
9603 50 00	- autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	2,7	A	
9603 90	- autres:			
9603 90 10	- - Balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	2,7	A	
	- - autres:			
9603 90 91	- - - Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces ou pour le ménage, y compris les brosses à vêtements ou à chaussures; articles de brosse pour la toilette des animaux	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9603 90 99	- - - autres	3,7	A	
9604 00 00	Tamis et cribles, à main	3,7	A	
9605 00 00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	3,7	A	
9606	Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons:			
9606 10 00	- Boutons-pression et leurs parties	3,7	A	
	- Boutons:			
9606 21 00	- - en matières plastiques, non recouverts de matières textiles	3,7	A	
9606 22 00	- - en métaux communs, non recouverts de matières textiles	3,7	A	
9606 29 00	- - autres	3,7	A	
9606 30 00	- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	2,7	A	
9607	Fermetures à glissière et leurs parties:			
	- Fermetures à glissière:			
9607 11 00	- - avec agrafes en métaux communs	6,7	A	
9607 19 00	- - autres	7,7	A	
9607 20	- Parties:			
9607 20 10	- - en métaux communs (y compris les rubans munis d'agrafes en métaux communs)	6,7	A	
9607 20 90	- - autres	7,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 9609:			
9608 10	- Stylos et crayons à bille:			
9608 10 10	- - à encre liquide	3,7	A	
	- - autres:			
9608 10 30	- - - avec corps ou capuchon en métaux précieux, ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	3,7	A	
	- - - autres:			
9608 10 91	- - - - avec cartouche remplaçable	3,7	A	
9608 10 99	- - - - autres	3,7	A	
9608 20 00	- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	3,7	A	
	- Stylos à plume et autres stylos:			
9608 31 00	- - à dessiner à encre de Chine	3,7	A	
9608 39	- - autres:			
9608 39 10	- - - avec corps ou capuchon en métaux précieux, ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	3,7	A	
9608 39 90	- - - autres	3,7	A	
9608 40 00	- Porte-mine	3,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9608 50 00	- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	3,7	A	
9608 60	- Cartouches de recharge pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe:			
9608 60 10	- - à encre liquide	2,7	A	
9608 60 90	- - autres	2,7	A	
	- autres:			
9608 91 00	- - Plumes à écrire et becs pour plumes	2,7	A	
9608 99	- - autres:			
9608 99 20	- - - en métaux	2,7	A	
9608 99 80	- - - autres	2,7	A	
9609	Crayons (autres que les crayons du n° 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs:			
9609 10	- Crayons à gaine:			
9609 10 10	- - avec mine de graphite	2,7	A	
9609 10 90	- - autres	2,7	A	
9609 20 00	- Mines pour crayons ou porte-mine	2,7	A	
9609 90	- autres:			
9609 90 10	- - Pastels et fusains	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9609 90 90	- - autres	1,7	A	
9610 00 00	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	2,7	A	
9611 00 00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composeurs et imprimeries comportant des composeurs, à main	2,7	A	
9612	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte:			
9612 10	- Rubans encreurs:			
9612 10 10	- - en matière plastique	2,7	A	
9612 10 20	- - en fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur inférieure à 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines	exemption	A	
9612 10 80	- - autres	2,7	A	
9612 20 00	- Tampons encreurs	2,7	A	
9613	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 3603), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches:			
9613 10 00	- Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	2,7	A	
9613 20	- Briquets de poche, à gaz, rechargeables:			

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9613 20 10	- - avec système d'allumage électrique	2,7	A	
9613 20 90	- - avec d'autres systèmes d'allumage	2,7	A	
9613 80 00	- autres briquets et allumeurs	2,7	A	
9613 90 00	- Parties	2,7	A	
9614 00	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties:			
9614 00 10	- Ébauchons de pipes, en bois ou en racines	exemption	A	
9614 00 90	- autres	2,7	A	
9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 8516, et leurs parties:			
	- Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires:			
9615 11 00	- - en caoutchouc durci ou en matières plastiques	2,7	A	
9615 19 00	- - autres	2,7	A	
9615 90 00	- autres	2,7	A	
9616	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette:			
9616 10	- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures:			
9616 10 10	- - Vaporisateurs de toilette	2,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
9616 10 90	- - Montures et têtes de montures	2,7	A	
9616 20 00	- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	2,7	A	
9617 00	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre):			
	- Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, d'une capacité:			
9617 00 11	- - n'excédant pas 0,75 l	6,7	A	
9617 00 19	- - excédant 0,75 l	6,7	A	
9617 00 90	- Parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	6,7	A	
9618 00 00	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	1,7	A	

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie	Commentaires
XXI	SECTION XXI - OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ			
97	CHAPITRE 97 - OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ			
9701	Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main; collages et tableaux similaires:			
9701 10 00	- Tableaux, peintures et dessins	exemption	A	
9701 90 00	- autres	exemption	A	
9702 00 00	Gravures, estampes et lithographies originales	exemption	A	
9703 00 00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	exemption	A	
9704 00 00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 4907	exemption	A	
9705 00 00	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	exemption	A	
9706 00 00	Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge	exemption	A	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0104.10	- Ovins:								
0104.10.10	-- Reproducteurs de race pure	0	A	0	0	0	0	0	
0104.10.90	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	
0104.20	- Caprins:								
0104.20.10	-- Reproducteurs de race pure	0	A	0	0	0	0	0	
0104.20.90	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	
01.05	COQS, POULES, CANARDS, OIES, DINDONS, DINDES (GALLOPAVUS) ET PINTADES, VIVANTS, DES ESPÈCES DOMESTIQUES								
0105.1	- D'un poids n'excédant pas 185 g:								
0105.11.00	-- Coqs et poules	0	A	0	0	0	0	0	
0105.12.00	-- Dindes (gallopavus)	0	A	0	0	0	0	0	
0105.19.00	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	
0105.9	- Autres:								
0105.94.00	-- Coqs et poules	10	A	10	10	10	10	10	
0105.99.00	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	
01.06	AUTRES ANIMAUX VIVANTS								
0106.1	- Mammifères:								
0106.11.00	-- Primates	10	A	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0106.12.00	-- Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	10	A	10	10	10	10	10	10	
0106.19.00	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	10	
0106.20.00	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	10	A	10	10	10	10	10	10	
0106.3	- Oiseaux:									
0106.31.00	-- Oiseaux de proie	10	A	10	10	10	10	10	10	
0106.32.00	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, cacatoès et autres aras)	10	A	10	10	10	10	10	10	
0106.39.00	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	10	
0106.90	- Autres:									
0106.90.10	-- Abeilles, même en ruches, boîtes ou contenants similaires	0	A	0	0	0	0	0	0	
0106.90.90	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	10	
02.01	VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPÈCE BOVINE, FRAÎCHES OU RÉFRIGÉRÉES									
0201.10.00	- En carcasses et demi-carcasses	-	F	15	30	15	15	15	30	
0201.20.00	- En autres morceaux non désossés	-	F	15	30	15	15	15	30	
0201.30.00	- Désossés	-	F	15	30	15	15	15	30	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
02.02	VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPÈCE BOVINE, CONGELÉES									
0202.10.00	- En carcasses et demi-carcasses	-	F	15	30	15	15	30		
0202.20.00	- En autres morceaux non désossés	-	F	15	30	15	15	30		
0202.30.00	- Désossés	-	F	15	30	15	15	30		
02.03	VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPÈCE PORCINE, FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES									
0203.1	- Fraîches ou réfrigérées:									
0203.11.00	-- En carcasses et demi-carcasses	-	F	45	40	15	15	15		
0203.12.00	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	-	F	45	40	15	15	15		
0203.19.00	-- Autres	-	F	45	40	15	15	15		
0203.2	- Congelées:									
0203.21.00	-- En carcasses et demi-carcasses	-	F	45	40	15	15	15		
0203.22.00	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	-	F	45	40	15	15	15		
0203.29.00	-- Autres	-	F	45	40	15	15	15		
02.04	VIANDES DES ANIMAUX DES ESPÈCES OVINE OU CAPRINE, FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES									
0204.10.00	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	15	E	15	15	15	15	15		
0204.2	- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées:									
0204.21.00	-- En carcasses et demi-carcasses	15	E	15	15	15	15	15		

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0204.22.00	-- En autres morceaux non désossés	15	E	15	15	15	15	15	15	
0204.23.00	-- Désossés	15	E	15	15	15	15	15	15	
0204.30.00	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	15	E	15	15	15	15	15	15	
0204.4	- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées:									
0204.41.00	-- En carcasses et demi-carcasses	15	E	15	15	15	15	15	15	
0204.42.00	-- En autres morceaux non désossés	15	E	15	15	15	15	15	15	
0204.43.00	-- Désossés	15	E	15	15	15	15	15	15	
0204.50.00	- Viandes des animaux de l'espèce caprine	15	E	15	15	15	15	15	15	
0205.00.00	VIANDES DES ANIMAUX DES ESPÈCES CHEVALINE, ASINE OU MULLASSIÈRE, FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES	15	E	15	15	15	15	15	15	
02.06	ABATS COMESTIBLES DES ANIMAUX DES ESPÈCES BOVINE, PORCINE, OVINE, CAPRINE, CHEVALINE, ASINE OU MULLASSIÈRE, FRAIS, RÉFRIGÉRÉS OU CONGELÉS									
0206.10.00	- De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés	-	F	0	15	15	15	15	15	
0206.2	- De l'espèce bovine, congelés:									
0206.21.00	-- Langues	-	F	0	10	10	10	10	10	
0206.22.00	-- Foies	-	F	0	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0206.29.00	- - Autres	-	F	0	10	10	10	10	
0206.30	- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés:								
0206.30.10	- - Peau	-	F	5	40	5	5	5	
0206.30.90	- - Autres	-	F	45	40	15	15	5	
0206.4	- De l'espèce porcine, congelés:								
0206.41.00	- - Foies	-	F	0	40	15	15	5	
0206.49	- - Autres:								
0206.49.10	- - - Peau	-	F	5	40	5	5	5	
0206.49.90	- - - Autres	-	F	45	40	15	15	5	
0206.80.00	- Autres, frais ou réfrigérés	40	E	0	40	15	15	5	
0206.90.00	- Autres, congelés	40	E	0	40	15	15	5	
02.07	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES, FRAIS, RÉFRIGÉRÉS OU CONGELÉS, DES VOLAILLES DU N° 0105								
0207.1	- De coqs et de poules:								
0207.11.00	- - Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	-	F	40	35	15	35	35	
0207.12.00	- - Non découpés en morceaux, congelés	-	F	40	35	15	35	35	
0207.13	- - Morceaux et abats, frais ou réfrigérés:								
0207.13.10	- - - Sous forme de pâte, désossés mécaniquement	-	F	35	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0207.13.9	--- Autres:								
0207.13.91	---- Poitrines	-	F	40	35	15	35	35	
0207.13.92	---- Ailerons	-	F	150	35	15	35	35	
0207.13.93	---- Cuisses, jambes, jointes ou non	-	F	150	164	15	164	164	
0207.13.94	---- Morceaux, y compris cuisses et jambes, jointes ou non	-	F	150	164	15	164	164	
0207.13.99	---- Autres	-	F	150	35	15	35	35	
0207.14	-- Morceaux et abats congelés:								
0207.14.10	--- Sous forme de pâte, désossés mécaniquement	-	F	35	5	5	5	5	
0207.14.9	--- Autres:								
0207.14.91	---- Poitrines	-	F	40	35	15	35	35	
0207.14.92	---- Ailerons	-	F	150	35	15	35	35	
0207.14.93	---- Cuisses, jambes, jointes ou non	-	F	150	164	15	164	164	
0207.14.94	---- Morceaux, y compris cuisses et jambes, jointes ou non	-	F	150	164	15	164	164	
0207.14.99	---- Autres	-	F	150	35	15	35	35	
0207.2	- De dindes et dindons:								
0207.24.00	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	-	F	40	35	15	35	35	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0207.25.00	-- Non découpés en morceaux, congelés	-	F	40	35	15	35	35	
0207.26	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés:								
0207.26.10	--- Sous forme de pâte, désossés mécaniquement	-	F	35	5	5	5	5	
0207.26.90	--- Autres	-	F	150	35	15	35	35	
0207.27	-- Morceaux et abats congelés:								
0207.27.10	--- Sous forme de pâte, désossés mécaniquement	-	F	35	5	5	5	5	
0207.27.90	--- Autres	-	F	40	35	15	35	35	
0207.3	- De canards, d'oies ou de pintades:								
0207.32.00	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	-	F	40	15	15	15	15	
0207.33.00	-- Non découpés en morceaux, congelés	-	F	15	15	15	15	15	
0207.34.00	-- Foies gras, frais ou réfrigérés	-	F	15	15	15	15	15	
0207.35	-- Autres, frais ou réfrigérés:								
0207.35.10	--- Sous forme de pâte, désossés mécaniquement	-	F	35	5	5	5	5	
0207.35.90	--- Autres	-	F	150	15	15	15	15	
0207.36	-- Autres, congelés:								
0207.36.10	--- Sous forme de pâte, désossés mécaniquement	-	F	35	5	5	5	5	
0207.36.90	--- Autres	-	F	40	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
02.08	AUTRES VIANDES ET ABATS COMESTIBLES, FRAIS, RÉFRIGÉRÉS OU CONGELÉS								
0208.10.00	- De lapins ou de lièvres	15	E	15	15	15	15	15	
0208.30.00	- De primates	15	A	15	15	15	15	15	
0208.40.00	- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamanitins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	15	A	15	15	15	15	15	
0208.50.00	- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	15	A	15	15	15	15	15	
0208.90	- Autres:								
0208.90.10	- - Cuisses de grenouilles	15	E	15	15	15	15	15	
0208.90.90	- - Autres	15	A	15	15	15	15	15	
02.09	LARD SANS PARTIES MAIGRES, GRAISSE DE PORC ET GRAISSE DE VOLAILLES NON FONDUES NI AUTREMENT EXTRAITES, FRAIS, RÉFRIGÉRÉS, CONGELÉS, SALÉS OU EN SAUMURE, SÉCHÉS OU FUMÉS								
0209.00.10	- Lard	-	F	5	40	15	15	15	
0209.00.20	- Graisse de porc	-	F	5	5	5	5	5	
0209.00.30	- Graisse de volailles	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
02.10	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES, SALÉS OU EN SAUMURE, SECHES OU FUMÉS; FARINES ET POUDRES COMESTIBLES, DE VIANDES OU D'ABATS									
0210.1	- Viandes de l'espèce porcine:									
0210.11.00	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	45	Q	45	40	15	15	15	15	Voir paragraphe 3 de l'appendice 1 de l'annexe I
0210.12.00	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	45	Q	45	40	15	15	15	15	Voir paragraphe 3 de l'appendice 1 de l'annexe I
0210.19.00	-- Autres	70	Q	5	40	15	15	15	15	Voir paragraphe 3 de l'appendice 1 de l'annexe I
0210.20.00	- Viandes de l'espèce bovine	-	F	15	15	15	15	15	15	
0210.9	- Autres, y compris les farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats:									
0210.91.00	-- De primates	10	A	10	10	10	10	10	10	
0210.92.00	-- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	10	A	10	10	10	10	10	10	
0210.93.00	-- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	10	A	10	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0210.99	-- Autres:								
0210.99.10	--- Foies d'oiseaux, salés ou en saumure	15	E	15	15	15	15	15	
0210.99.20	--- Foies d'oiseaux, séchés ou fumés	15	E	15	15	15	15	15	
0210.99.30	--- Farines et poudres, de viande ou d'abats	10	E	10	10	10	10	10	
0210.99.90	--- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
03.01	POISSONS VIVANTS								
0301.10.00	- Poissons d'ornement	15	E	15	15	15	15	15	
0301.9	- Autres poissons vivants:								
0301.91	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>):								
0301.91.10	--- Larves pour la reproduction	0	A	0	0	0	0	0	
0301.91.90	--- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0301.92	-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.):								
0301.92.10	--- Larves pour la reproduction	0	A	0	0	0	0	0	
0301.92.90	--- Autres	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0302.31.00	-- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.32.00	-- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.33.00	-- Listaos ou bonites à ventre rayé	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.34.00	-- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.35.00	-- Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>)	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.36.00	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.39.00	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.40.00	- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances	10	E	10	10	10	10	10	10	
0302.50.00	- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances	10	E	10	10	10	10	10	10	
0302.6	- Autres poissons, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:									
0302.61.00	-- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	0	A	0	0	0	0	0	0	
0302.62.00	-- Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	10	E	10	10	10	10	10	10	
0302.63.00	-- Lieux noirs (<i>Pollachius virens</i>)	10	E	10	10	10	10	10	10	
0302.64.00	-- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	10	E	10	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0302.65.00	-- Squales	10	E	10	10	10	10	10	10	
0302.66.00	-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	10	E	10	10	10	10	10	10	
0302.67.00	-- Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.68.00	-- Légines antarctiques et australes (<i>Dissostichus</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69	-- Autres:									
0302.69.20	--- Pagres (<i>Luijanus</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69.30	--- Dorades (<i>Coryphaena hippurus</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69.40	--- Serrans chevrettes (<i>Epinephelus</i> spp., <i>Paralabrax</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69.50	--- Tambours (<i>Sciaena</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69.60	--- Marlins (<i>Makaria</i> spp., <i>Tetrapturus</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69.70	--- Tilapias (<i>Tilapia</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69.80	--- Mérous (<i>Epinephelus guaza</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.69.90	--- Autres	15	E	15	15	15	15	15	15	
0302.70.00	- Foies, œufs et laitances	15	E	5	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
03.03	POISSONS CONGELÉS, À L'EXCEPTION DES FILETS DE POISSONS ET AUTRE CHAIR DE POISSONS DU N° 0304								
0303.1	- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> , <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances:								
0303.11.00	-- Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.19.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0303.2	- Autres salmonidés, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:								
0303.21.00	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0303.22.00	-- Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.29.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0303.3	- Poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, œufs et laitances:								
0303.31.00	-- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0303.32.00	-- Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.33.00	-- Sole (<i>Solea</i> spp.)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.39.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0303.4	- Thons (du genre <i>Thunnus</i>), Listaos ou bonites à ventre rayé [<i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i>], à l'exclusion des foies, œufs et laitances:								
0303.41.00	-- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
0303.42.00	-- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
0303.43.00	-- Listaos ou bonites à ventre rayé	0	A	0	0	0	0	0	
0303.44.00	-- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
0303.45.00	-- Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
0303.46.00	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
0303.49.00	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
0303.5	- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>) et morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances:								
0303.51.00	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.52.00	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0303.6	- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>), légines antarctiques et australes (<i>Dissostichus</i> spp.), à l'exclusion des foies, œufs et laitances:								
0303.61.00	-- Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.62.00	-- Légines antarctiques et australes (<i>Dissostichus</i> spp.)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.7	- Autres poissons, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:								
0303.71.00	-- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
0303.72.00	-- Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.73.00	-- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.74.00	-- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
0303.75.00	-- Squales	10	E	10	10	10	10	10	
0303.76.00	-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.77.00	-- Bars (Loups) (<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Dicentrarchus punctatus</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0303.78.00	-- Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	10	E	10	10	10	10	10	
0303.79.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0303.80.00	- Foies, œufs et laitances	15	E	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
03.04	FILETS DE POISSONS ET AUTRE CHAIR DE POISSON (MEME HACHEE), FRAIS, RÉFRIGÉRÉS OU CONGELÉS								
0304.1	- Frais ou réfrigérés:								
0304.11.00	-- Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	15	G	15	15	15	15	15	
0304.12.00	-- Légines antarctiques et australes (<i>Dissostichus</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	
0304.19.00	-- Autres	15	G	15	15	15	15	15	
0304.2	- Filets congelés:								
0304.21.00	-- Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	15	G	15	15	15	15	15	
0304.22.00	-- Légines antarctiques et australes (<i>Dissostichus</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	
0304.29	-- Autres:								
0304.29.10	--- Pagres (<i>Luijanus</i> spp.)	15	G	15	15	15	15	15	
0304.29.20	--- Dorades (<i>Coryphaena hippurus</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0304.29.30	--- Serrans chevrettes (<i>Epinephelus</i> spp., <i>Paralabrax</i> spp.)	15	G	15	15	15	15	15	
0304.29.40	--- Tambours (<i>Sciaena</i> spp.)	15	G	15	15	15	15	15	
0304.29.50	--- Marlins (<i>Makaria</i> spp., <i>Tetrapturus</i> spp.)	15	G	15	15	15	15	15	
0304.29.60	--- Tilapias (<i>Tilapia</i> spp.)	15	G	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0304.29.70	- - - Mérous (<i>Epinephelus guaza</i>)	15	G	15	15	15	15	15	15	
0304.29.90	- - - Autres	15	G	15	15	15	15	15	15	
0304.9	- Autres:									
0304.91.00	- - Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	15	G	15	15	15	15	15	15	
0304.92.00	- - Légines antarctiques et australes (<i>Dissostichus</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0304.99.00	- - Autres	15	G	15	15	15	15	15	15	
03.05	POISSONS SÈCHÉS, SALÉS OU EN SAUMURE; POISSONS FUMÉS, MÊME CUITS AVANT OU PENDANT LE FUMAGE; FARINES, POUDRES ET AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS DE POISSON, PROPRES À L'ALIMENTATION HUMAINE									
0305.10.00	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	0	A	0	0	0	0	0	0	
0305.20.00	- Foies et œufs de poissons séchés, salés ou fumés;	10	E	10	10	10	10	10	10	
0305.30.00	- Filets de poissons séchés, salés, mais non fumés	15	E	15	15	15	15	15	15	
0305.4	- Poissons fumés, y compris les filets:									
0305.41.00	- - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0306.1	- Congelés:								
0306.11	-- Langoustes (<i>Palaemon</i> spp., <i>Palaeomonetes</i> spp., <i>Stomatopoda</i> spp.):								
0306.11.1	--- Non décortiquées:								
0306.11.11	---- Entières	10	E	10	10	10	10	10	
0306.11.12	---- Têtes	10	E	10	10	10	10	10	
0306.11.13	---- Queues	10	E	10	10	10	10	10	
0306.11.20	--- Décortiquées	10	E	10	10	10	10	10	
0306.12.00	-- Homards (<i>Homarus</i> spp)	10	E	10	10	10	10	10	
0306.13	-- Crevettes et autres décapodes Natantia:								
0306.13.1	--- Grises:								
0306.13.11	---- D'élevage	10	E	10	10	10	10	10	
0306.13.19	---- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0306.13.90	--- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0306.14.00	-- Crabes (à l'exception des <i>Macrura</i>)	10	E	10	10	10	10	10	
0306.19.00	-- Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0307.10.00	- Huîtres	10	E	10	10	10	10	10	
0307.2	- Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages des genres <i>Pecten</i> , <i>Chlamys</i> ou <i>Placopecten</i> :								
0307.21.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	10	E	10	10	10	10	10	
0307.29.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0307.3	- Moules (<i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.):								
0307.31.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	10	E	10	10	10	10	10	
0307.39.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0307.4	- Séiches (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i>) et sépioles (<i>Sepioida</i> spp.); calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.):								
0307.41.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	10	E	10	10	10	10	10	
0307.49	-- Autres:								
0307.49.10	--- Calmars et encornets, congelés, en conditionnements d'un poids supérieur à 3 kg	0	A	0	0	0	0	0	
0307.49.90	--- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0307.5	- Poulpes ou pieuvres (<i>Octopus</i> spp.):								
0307.51.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0307.59.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0307.60.00	- Escargots, autres que de mer	10	E	10	10	10	10	10	
0307.9	- Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques, autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine:								
0307.91.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	10	E	10	10	10	10	10	
0307.99.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
04.01	LAIT ET CRÈME DE LAIT, NON CONCENTRÉS, NI ADDITIONNÉS DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS								
0401.10.00	- D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1 %	-	F	65	40	15	35	15	
0401.20.00	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 1 % mais n'excédant pas 6 %	-	F	65	40	15	35	15	
0401.30.00	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6 %	-	F	65	40	15	35	15	
04.02	LAIT ET CRÈME DE LAIT, CONCENTRÉS OU ADDITIONNÉS DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS								
0402.10.00	- En poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5 %	-	Q	65	20	15	15	60	Voir paragraphe 4 de l'appendice 1 de l'annexe I

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0402.2	- En poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %:									
0402.21	- - Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:									
0402.21.1	- - - Lait demi-écrémé (d'une teneur en poids de matières grasses inférieure à 26 %):									
0402.21.11	- - - - En emballages d'un contenu net inférieur à 3 kg	-	Q	65	15	15	20	60	Voir paragraphe 4 de l'appendice I de l'annexe I	
0402.21.12	- - - - En emballages d'un contenu net égal ou supérieur à 3 kg	-	Q	65	20	15	20	60	Voir paragraphe 4 de l'appendice I de l'annexe I	
0402.21.2	- - - Lait entier (d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 26 %):									
0402.21.21	- - - - En emballages d'un contenu net inférieur à 5 kg	-	Q	65	15	15	15	60	Voir paragraphe 4 de l'appendice I de l'annexe I	
0402.21.22	- - - - En emballages d'un contenu net égal ou supérieur à 5 kg	-	Q	65	15	15	15	60	Voir paragraphe 4 de l'appendice I de l'annexe I	
0402.29.00	- - Autres	-	Q	65	15	15	25	60	Voir paragraphe 4 de l'appendice I de l'annexe I	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0402.9	- Autres:								
0402.91	-- Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:								
0402.91.10	--- Lait évaporé	155	C	10	10	10	10	10	Sauf Panama. Voir paragraphe 5 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
0402.91.20	--- Crème de lait	-	F	65	20	15	20	40	
0402.91.90	--- Autres	-	F	65	20	15	20	15	
0402.99	-- Autres:								
0402.99.10	--- Lait condensé	155	C	10	10	10	10	10	Sauf Panama. Voir paragraphe 5 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
0402.99.90	--- Autres	-	F	65	20	15	20	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
04.03	BABEURRE, LAIT ET CRÈME CAILLES, YOGHOURT, KÉPHIR ET AUTRES LAITS ET CRÈMES FERMENTÉS OU ACIFIÉS, MÊME CONCENTRÉS OU ADDITIONNÉS DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS OU AROMATISÉS OU ADDITIONNÉS DE FRUITS OU DE CACAO								
0403.10.00	- Yoghourt	-	F	65	40	15	35	40	
0403.90	- Autres:								
0403.90.10	-- Babeurre	-	F	65	40	15	35	15	
0403.90.90	-- Autres	-	F	65	40	15	35	15	
04.04	LACTOSÉRUM, MÊME CONCENTRÉ OU ADDITIONNÉ DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS; PRODUITS CONSISTANT EN COMPOSANTS NATURELS DU LAIT, MÊME ADDITIONNÉS DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS								
0404.10.00	- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants	0	A	0	0	0	0	0	
0404.90.00	- Autres	10	Q	10	10	10	10	10	Voir paragraphe 5 de l'appendice 1 de l'annexe I

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
04049000A	Lait sans lactose	-	F	10	10	10	10	10	
04.05	BEURRE ET AUTRES MATIÈRES GRASSES PROVENANT DU LAIT; PÂTES À TARTINER LAITIÈRES								
0405.10.00	- Beurre	-	F	65	30	15	20	40	
0405.20.00	- Pâtes à tartiner laitières	-	F	65	30	15	20	15	
0405.90	- Autres:								
0405.90.10	- - Graisse butyrique	-	F	5	5	5	5	5	
0405.90.90	- - Autres	-	F	65	20	15	20	15	
04.06	FROMAGES ET CAILLEBOTTE								
0406.10.00	- Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte	-	F	65	40	15	20	40	
0406.20	- Fromage râpé ou en poudre, de tous types:								
0406.20.10	- - De type Cheddar, déshydraté	0	A	0	0	0	0	0	
0406.20.90	- - Autres	-	Q	35	40	15	35	35	Voir paragraphe 6 de l'appendice 1 de l'annexe I
0406.30.00	- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	-	Q	65	40	15	35	40	Voir paragraphe 6 de l'appendice 1 de l'annexe I

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0504.00.10	- Des animaux de l'espèce bovine	15	E	5	5	5	5	5	
0504.00.20	- Des animaux des espèces porcine ou ovine	15	E	5	5	5	5	5	
0504.00.90	- Autres	15	E	5	5	5	5	5	
05.05	PEAUX ET AUTRES PARTIES D'OISEAUX REVETUES DE LEURS PLUMES OU DE LEUR DUVET, PLUMES ET PARTIES DE PLUMES (MEME ROGNEES), DUVET, BRUTS OU SIMPLEMENT NETTOYES, DESINFECTES OU TRAITES EN VUE DE LEUR CONSERVATION; POUDRE ET DÉCHETS DE PLUMES OU DE PARTIES DE PLUMES								
0505.10.00	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet	15	E	5	5	5	5	5	
0505.90.00	- Autres	15	C	5	5	5	5	5	
05.06	OS ET CORNILLONS, BRUTS, DÉGRAISSÉS, SIMPLEMENT PRÉPARÉS (MAIS NON DÉCOUPÉS EN FORME), ACIDULÉS OU DÉGÉLATINÉS; POUDRES ET DÉCHETS DE CES MATIÈRES								
0506.10.00	- Osséine et os acidulés	5	A	5	5	5	5	5	
0506.90.00	- Autres	15	C	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0511.10.00	- Sperme de taureaux	0	A	0	0	0	0	0	
0511.9	- Autres:								
0511.91	-- Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertebrés aquatiques; animaux morts du chapitre 3:								
0511.91.10	--- Œufs et laitances	0	A	0	0	0	0	0	
0511.91.90	--- Autres	5	A	5	5	5	5	5	
0511.99	-- Autres:								
0511.99.10	--- Ovules fécondés	0	A	0	0	0	0	0	
0511.99.20	--- Éponges naturelles d'origine animale	5	A	5	5	5	5	5	
0511.99.90	--- Autres	5	A	5	5	5	5	5	
06.01	BULBES, OIGNONS, TUBERCULES, RACINES TUBÉREUSES, GRIFES ET RHIZOMES, EN REPOS VÉGÉTATIF, EN VÉGÉTATION OU EN FLEUR; PLANTS, PLANTES ET RACINES DE CHICORÉE AUTRES QUE LES RACINES DU N° 12.12								
0601.10.00	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif	0	A	0	0	0	0	0	
0601.20.00	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
06.02	AUTRES PLANTES VIVANTES (Y COMPRIS LEURS RACINES), BOUTURES ET GREFFONS; BLANC DE CHAMPIGNONS								
0602.10.00	- Boutures non racinées et greffons	0	A	0	0	0	0	0	
0602.20	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non:								
0602.20.10	-- Plants	10	E	10	10	10	10	10	
0602.20.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
0602.30.00	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non	0	A	0	0	0	0	0	
0602.40.00	- Rosiers, greffés ou non	0	A	0	0	0	0	0	
0602.90	- Autres:								
0602.90.10	-- Plants de légumes et de tabac	10	E	10	10	10	10	10	
0602.90.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
06.03	FLEURS ET BOUTONS DE FLEURS, COUPÉS, POUR BOUQUETS OU POUR ORNEMENTS, FRAIS, SÈCHES, BLANCHIS, TEINTS, IMPRÉGNÉS OU AUTREMENT PRÉPARÉS								
0603.1	- Frais:								
0603.11.00	-- Roses	15	A	15	15	15	15	15	
0603.12.00	-- Œillets	15	A	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0603.13.00	-- Orchidées	15	A	15	15	15	15	15	
0603.14.00	-- Chrysanthèmes	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19	-- Autres:								
0603.19.10	--- Gingembre	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.20	--- Oiseaux du paradis	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.30	--- Arums	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.40	--- Lis	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.50	--- Sysofilia	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.60	--- Gerberas	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.70	--- Statice	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.80	--- Astromerias	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.9	--- Autres:								
0603.19.91	---- Tubéreuses bleues	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.92	---- Glaïeuls	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.93	---- Anthuriums	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.94	---- Heliconias	15	A	15	15	15	15	15	
0603.19.99	---- Autres	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0603.90	- Autres:								
0603.90.10	-- Compositions florales	15	A	15	15	15	15	15	
0603.90.90	-- Autres	15	A	15	15	15	15	15	
06.04	FEUILLAGES, FEUILLES, RAMEAUX ET AUTRES PARTIES DE PLANTES, SANS FLEURS NI BOUTONS DE FLEURS, ET HERBES, MOUSSES ET LICHENS, POUR BOUQUETS OU POUR ORNEMENTS, FRAIS, SÉCHÉS, BLANCHIS, TEINTS, IMPRÉGNÉS OU AUTREMENT PRÉPARÉS								
0604.10.00	- Mousses et lichens	15	E	15	15	15	15	15	
0604.9	- Autres:								
0604.91	-- Frais:								
0604.91.10	--- Compositions	15	E	15	15	15	15	15	
0604.91.90	--- Autres	15	A	15	15	15	15	15	
0604.99	-- Autres:								
0604.99.10	--- Compositions	15	E	15	15	15	15	15	
0604.99.90	--- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
07.01	POMMES DE TERRE, À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ								
0701.10.00	- De plantation	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0701.90.00	- Autres	-	F	45	15	15	15	15	15	
0702.00.00	TOMATES, À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ	-	F	15	15	15	15	15	15	
07.03	OIGNONS, ÉCHALOTES, AULX, POIREAUX ET AUTRES LÉGUMES ALLIACÉS, À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ									
0703.10	- Oignons et échalotes:									
0703.10.1	-- Oignons:									
0703.10.11	--- Jaunes	-	F	45	15	15	15	15	15	
0703.10.12	--- Blancs	-	F	45	15	15	15	15	15	
0703.10.13	--- Rouges	-	F	45	15	15	15	15	15	
0703.10.19	--- Autres	-	F	45	15	15	15	15	15	
0703.10.20	-- Échalotes	-	F	35	15	15	15	15	15	
0703.20.00	- Aulx	15	E	15	15	15	15	15	15	
0703.90.00	- Poireaux et autres légumes alliacés	15	E	15	15	15	15	15	15	
07.04	CHOUX, CHOUX-FLEURS, CHOUX FRISÉS, CHOUX-RAVES ET PRODUITS COMESTIBLES SIMILAIRES DU GENRE <i>BRASSICA</i> , À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ									
0704.10.00	- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis	15	E	15	15	15	15	15	15	
0704.20.00	- Choux de Bruxelles	15	E	15	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0704.90.00	- Autres	30	E	15	15	15	15	15	
07.05	LAITUES (<i>LACTUCA SATIVA</i>) ET CHICORÉES (<i>CICHORIUM</i> spp.), À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ								
0705.1	- Laitues:								
0705.11.00	-- Pommées	15	A	15	15	15	15	15	
0705.19.00	-- Autres	15	A	15	15	15	15	15	
0705.2	- Endives:								
0705.21.00	-- Witloof (<i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0705.29.00	-- Autres	15	A	15	15	15	15	15	
07.06	CAROTTES, NAVETS, BETTERAVES À SALADE, SALSIFIS, CÉLERIS RAVES, RADIS ET RACINES COMESTIBLES SIMILAIRES, À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ								
0706.10.00	- Carottes et navets	15	E	15	15	15	15	15	
0706.90.00	- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
0707.00.00	CONCOMBRES ET CORNICHONS, À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ	15	E	15	15	15	15	15	
07.08	LÉGUMES À COSSE, ÉCOSSÉS OU NON, À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ								
0708.10.00	- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0708.20.00	- Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0708.90.00	- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
07.09	AUTRES LÉGUMES, À L'ÉTAT FRAIS OU RÉFRIGÉRÉ								
0709.20.00	- Asperges	15	E	15	15	15	15	15	
0709.30.00	- Aubergines	15	E	15	15	15	15	15	
0709.40.00	- Céleris, autres que les céleris-raves	15	E	15	15	15	15	15	
0709.5	- Champignons et truffes:								
0709.51.00	- - Champignons du genre Agaricus	15	E	5	5	5	5	5	
0709.59.00	- - Autres	15	E	5	5	5	5	5	
0709.60	- Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> :								
0709.60.10	- - Piments doux ou poivrons	15	E1	15	15	15	15	15	
0709.60.20	- - Piments forts (<i>Capsicum frutescens</i> L.)	15	E	15	15	15	15	15	
0709.60.90	- - Autres	15	E	15	15	15	15	15	
0709.70.00	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	15	E	15	15	15	15	15	
0709.90	- Autres:								
0709.90.10	- - Mais doux	15	E	15	15	15	15	15	
0709.90.20	- - Chayotes	15	E	15	15	15	15	15	
0709.90.30	- - Potirons	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0711.20.00	- Olives	0	A	0	0	0	0	0	
0711.40.00	- Concombres et cornichons	15	E	15	15	15	15	15	
0711.5	- Champignons et truffes:								
0711.51.00	-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	0	A	0	0	0	0	0	
0711.59.00	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
0711.90	- Autres légumes; mélanges de légumes:								
0711.90.20	-- Oignons	-	F	15	15	15	15	15	
0711.90.30	-- Câpres	0	A	0	0	0	0	0	
0711.90.90	-- Autres légumes, mélanges de légumes	15	D	15	15	15	15	15	
07.12	LÉGUMES SECS, MÊME COUPÉS EN MORCEAUX OU EN TRANCHES OU BIEN BROYÉS OU PULVÉRISÉS, MAIS NON AUTREMENT PRÉPARÉS								
0712.20	- Oignons:								
0712.20.10	-- En poudre, en emballages d'un contenu net égal ou supérieur à 5 kg	5	E	5	5	5	5	5	
0712.20.90	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
0712.3	- Oreilles-de-Judas (<i>Auricularia</i> spp.), trémelles (<i>Tremella</i> spp.) et autres champignons; truffes:								
0712.31.00	-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	5	E	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0712.32.00	-- Oreilles-de-Judas (<i>Auricularia</i> spp.)	5	E	5	5	5	5	5	
0712.33.00	-- Trémelles (<i>Tremella</i> spp.)	5	E	5	5	5	5	5	
0712.39.00	-- Autres	5	E	5	5	5	5	5	
0712.90	- Autres légumes; mélanges de légumes:								
0712.90.10	-- Tomates, persil, marjolaine ou aulx, en poudre, en emballages d'un contenu net égal ou supérieur à 5 kg	15	E	5	5	5	5	5	
0712.90.90	-- Autres légumes, mélanges de légumes	15	E	15	15	15	15	15	
0713	LÉGUMES À COSSE SECS, ÉCOSSÉS, MÊME DÉCORTIQUÉS OU CASSES								
0713.10.10	- Pois (<i>Pisum sativum</i>) destinés à l'ensemencement	0	A	0	0	0	0	0	
0713.10.90	- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
0713.20.00	- Pois chiches	10	E	10	10	10	10	10	
0713.3	- Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.):								
0713.31	-- Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper ou <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek:								
0713.31.10	-- - Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper	15	E	15	15	15	15	15	
0713.31.90	- - - Autres	15	E	15	15	15	15	15	
0713.32.00	-- Haricots "petits rouges" (haricots <i>Adzuki</i>) (<i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i>)	-	F	30	30	30	30	30	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0713.33	-- Haricots communs (<i>Phaseolus vulgaris</i>):								
0713.33.10	--- Noirs	-	F	30	30	20	15	30	
0713.33.20	--- Blancs	-	F	20	20	20	20	20	
0713.33.30	--- Haricots "Ejotero" (<i>Phaseolus vulgaris</i>) destinés à l'ensemencement	0	A	0	0	0	0	0	
0713.33.90	--- Autres	-	F	20	20	20	20	20	
0713.39	-- Autres:								
0713.39.10	--- Haricots d'Espagne (<i>Phaseolus coccinius</i>)	-	F	15	15	15	15	15	
0713.39.20	--- Haricots de Lima (<i>Phaseolus lunatus</i>)	-	F	15	15	15	15	15	
0713.39.90	--- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
0713.40.00	- Lentilles	15	E	15	15	15	15	15	
0713.50.00	- Fèves (<i>Vicia faba</i> var. <i>major</i>), et féveroles (<i>Vicia faba</i> var. <i>equina</i> et <i>Vicia faba</i> var. <i>minor</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0713.90	- Autres:								
0713.90.10	-- Gandules (<i>Cajanus cajan</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0713.90.90	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0714	RACINES DE MANIOC, D'ARROW-ROOT OU DE SALEP, TOPINAMBOURS, PATATES DOUCES ET RACINES ET TUBERCULES SIMILAIRES À HAUTE TENEUR EN FÉCULE OU EN INULINE, FRAIS, RÉFRIGÉRÉS, CONGELÉS OU SÉCHÉS, MÊME DÉBITÉS EN MORCEAUX OU AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS; MOELLE DE SAGOUTIER								
0714.10.00	- Racines de manioc	15	A	15	15	15	15	15	
0714.20.00	- Patates douces	15	A	15	15	15	15	15	
0714.90	- Autres:								
0714.90.10	-- Choux caraïbes (<i>Colocasia esculenta</i>)	15	A	15	15	15	15	15	
0714.90.20	-- Ignames ailés (<i>Dioscorea alata</i>)	15	A	15	15	15	15	15	
0714.90.30	-- Xanthosomas (<i>Xanthosoma saggitifolium</i>)	15	A	15	15	15	15	15	
0714.90.40	-- Dioscoracées (<i>Dioscorea trifida</i>)	15	A	15	15	15	15	15	
0714.90.90	-- Autres	15	A	15	15	15	15	15	
08.01	NOIX DE COCO, NOIX DU BRÉSIL ET NOIX DE CAJOU, FRAÎCHES OU SÈCHES, MÊME SANS LEURS COQUES OU DÉCORTIQUÉES								
0801.1	- Noix de coco:								
0801.11.00	-- Sèches	10	E	10	10	10	10	10	
0801.19.00	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0801.2	- Noix du Brésil:								
0801.21.00	-- En coques	15	E	15	15	15	15	15	
0801.22.00	-- Décortiquées	15	E	15	15	15	15	15	
0801.3	- Noix de cajou:								
0801.31.00	-- En coques	15	E	15	15	15	15	15	
0801.32.00	-- Décortiquées	15	E	15	15	15	15	15	
08.02	AUTRES FRUITS À COQUES, FRAIS OU SECS, MÊME SANS LEURS COQUES OU DÉCORTIQUÉS								
0802.1	- Amandes:								
0802.11.00	-- En coques	0	A	0	0	0	0	0	
0802.12.00	-- Décortiquées	0	A	0	0	0	0	0	
0802.2	- Noisettes (<i>Corylus</i> spp.):								
0802.21.00	-- En coques	0	A	0	0	0	0	0	
0802.22.00	-- Décortiquées	0	A	0	0	0	0	0	
0802.3	- Noix communes:								
0802.31.00	-- En coques	15	E	15	15	15	15	15	
0802.32.00	-- Décortiquées	15	E	15	15	15	15	15	
0802.40.00	- Châtaignes et marrons (<i>Castanea</i> spp.)	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0802.50.00	- Pistaches	0	A	0	0	0	0	0	
0802.60.00	- Noix macadamia	15	E	15	15	15	15	15	
0802.90.00	- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
08.03	BANANES ET PLANTAINS, FRAIS OU SECS								
0803.00.1	- Bananes (<i>Musa balbisii</i> <i>acuminata</i> , <i>Musa paradisiaca</i> ou <i>Musa sapientum</i>):								
0803.00.11	- - Fraîches	15	A	15	15	15	15	15	
0803.00.12	- - Sèches	15	E	15	15	15	15	15	
0803.00.20	- Plantains (<i>Musa acuminata</i> var. <i>Plantain</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
0803.00.90	- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
08.04	DATTES, FIGUES, ANANAS, AVOCATS, GOYAVES, MANGUES ET MANGOUSTANS, FRAIS OU SECS								
0804.10.00	- Dattes	15	E	15	15	15	15	15	
0804.20.00	- Figs	15	E	15	15	15	15	15	
0804.30.00	- Ananas	15	E	15	15	15	15	15	
0804.40.00	- Avocats	15	E	15	15	15	15	15	
0804.50	- Goyaves, mangues et mangoustans:								
0804.50.10	- - Mangues	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0808.10.00	- Pommes	25	A	15	15	25	15	15	Voir paragraphe 2 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
0808.20	- Poires et coings:								
0808.20.10	- - Poires	15	C	15	15	15	15	15	
0808.20.20	- - Coings	15	E	15	15	15	15	15	
08.09	ABRICOTS, CERISES, PÊCHES (Y COMPRIS LES BRUGNONS ET NECTARINES), PRUNES ET PRUNELLES, FRAIS								
0809.10.00	- Abricots	15	E	15	15	15	15	15	
0809.20.00	- Cerises	15	E	15	15	15	15	15	
0809.30.00	- Pêches, y compris les brugnonns et nectarines	15	D	15	15	15	15	15	
0809.40.00	- Prunes et prunelles	15	H	15	15	15	15	15	
08.10	AUTRES FRUITS FRAIS								
0810.10.00	- Fraises	15	E	15	15	15	15	15	
0810.20.00	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises	15	E	15	15	15	15	15	
0810.40.00	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre <i>Vaccinium</i>	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0810.50.00	- Kiwis	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.60.00	- Durians	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90	- Autres:									
0810.90.10	-- Corossols (<i>Annona muricata</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.20	-- Anonnes (<i>Annona squamosa</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.30	-- Fruits de la passion jaunes (<i>Passiflora edulis</i> var. <i>flavicarpa</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.40	-- Fruits de la passion violets (<i>Passiflora edulis</i> var. <i>sims</i>)	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.5	-- Pitahayas:									
0810.90.51	--- Rouges, avec enveloppe	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.52	--- Jaunes, avec enveloppe	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.53	--- Autres, avec enveloppe	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.54	--- Décortiquées	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.60	-- Groseilles à grappes, y compris les cassis	15	E	15	15	15	15	15	15	
0810.90.90	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
08.11	FRUITS, NON CUIITS OU CUIITS À L'EAU OU À LA VAPEUR, CONGELÉS, MÊME ADDITIONNÉS DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS								
0811.10.00	- Fraises	15	E	15	15	15	15	15	
0811.20.00	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau	15	E	15	15	15	15	15	
0811.90.00	- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
08.12	FRUITS CONSERVÉS PROVISoireMENT (AU MOYEN DE GAZ SULFUREUX OU DANS DE L'EAU SALÉE, SOUFRIÉE OU ADDITIONNÉE D'AUTRES SUBSTANCES SERVANT À ASSURER PROVISoireMENT LEUR CONSERVATION, PAR EXEMPLE), MAIS IMPROPRES À L'ALIMENTATION EN L'ÉTAT								
0812.10	- Cerises:								
0812.10.10	-- Griottes	0	A	0	0	0	0	0	
0812.10.90	-- Autres	10	A	10	10	10	10	10	
0812.90	- Autres:								
0812.90.10	-- Fraises	15	E	15	15	15	15	15	
0812.90.90	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
08.13	FRUITS SÉCHÉS AUTRES QUE CEUX DES N ^{OS} 08.01 À 08.06 INCLUS; MÉLANGES DE FRUITS SÉCHÉS ET DE FRUITS À COQUES DU PRÉSENT CHAPITRE								
0813.10.00	- Abricots	15	E	15	15	15	15	15	
0813.20.00	- Prunes	15	E	15	15	15	15	15	
0813.30.00	- Pommes	15	E	15	15	15	15	15	
0813.40.00	- Autres fruits	15	E	15	15	15	15	15	
0813.50.00	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre	15	E	15	15	15	15	15	
0814.00.00	ÉCORCES D'AGRUMES, DE MELONS OU DE PASTÈQUES, FRAÎCHES, CONGELÉES, PRÉSENTÉES DANS DE L'EAU SALÉE; SOUPRÉE OU ADDITIONNÉE D'AUTRES SUBSTANCES SERVANT À ASSURER PROVISOIREMENT LEUR CONSERVATION, OU BIEN SÉCHÉES	15	E	15	15	15	15	15	
09.01	CAFÉ, MÊME TORRÉFIÉ OU DÉCAFÉINÉ; COQUES ET PELLICULES DE CAFÉ; SUCCÉDANÉS DU CAFÉ CONTENANT DU CAFÉ, QUELLES QUE SOIENT LES PROPORTIONS DU MÉLANGE								
0901.1	- Café non torréfié:								
0901.11	- - Non décaféiné:								
0901.11.10	- - - Café <i>cereza</i>	30	A	10	10	10	10	10	
0901.11.20	- - - Café <i>pergamino</i>	30	A	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0904.1	- Poivre:								
0904.11.00	-- Non broyé ni pulvérisé	10	E	10	10	10	10	10	
0904.12.00	-- Broyé ou pulvérisé	5	E	5	5	5	5	5	
0904.20	- Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> séchés ou broyés ou pulvérisés:								
0904.20.10	-- Non broyé ni pulvérisé	10	E	10	10	10	10	10	
0904.20.20	-- Broyé ou pulvérisé	5	E	5	5	5	5	5	
0905.00.00	VANILLE	10	E	10	10	10	10	10	
09.06	CANNELLE ET FLEURS DE CANNELIER								
0906.1	- Non broyé ni pulvérisé:								
0906.11.00	-- Cannelle (<i>Cinnamomum zeylanicum</i> Blume)	10	E	10	10	10	10	10	
0906.19.00	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
0906.20.00	- Broyé ou pulvérisé	10	E	10	10	10	10	10	
0907.00.00	GIROFLES (ANTOFLES, CLOUS ET GRIFFES)	10	E	10	10	10	10	10	
09.08	NOIX MUSCADES, MACIS, AMOMES ET CARDAMOMES								
0908.10.00	- Noix muscades	10	E	10	10	10	10	10	
0908.20.00	- Macis	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
0908.30	- Amomes et cardamomes:								
0908.30.10	-- Amomes	10	E	10	10	10	10	10	
0908.30.20	-- Cardamomes	15	E	15	15	15	15	15	
09.09	GRAINES D'ANIS, DE BADIANE, DE FENOUIL, DE CORIANDRE, DE CUMIN, DE CARVI; BAIES DE GENIÈVRE								
0909.10.00	- Graines d'anis ou de badiane	10	E	10	10	10	10	10	
0909.20.00	- Graines de coriandre	10	E	10	10	10	10	10	
0909.30.00	- Graines de cumin	5	E	5	5	5	5	5	
0909.40.00	- Graines de carvi	10	E	10	10	10	10	10	
0909.50.00	- Graines de fenouil; baies de genièvre	10	E	10	10	10	10	10	
09.10	GINGEMBRE, SAFRAN, CURCUMA, THYM, FEUILLES DE LAURIER, CURRY ET AUTRES ÉPICES								
0910.10	- Gingembre:								
0910.10.1	-- Séché:								
0910.10.11	--- Non broyé ni pulvérisé	10	E	10	10	10	10	10	10
0910.10.12	--- Broyé ou pulvérisé	10	E	10	10	10	10	10	10
0910.10.90	-- Autres	10	E	10	10	10	10	10	10

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
0910.20.00	- Safran	10	E	10	10	10	10	10	10	
0910.30.00	- Curcuma	10	E	10	10	10	10	10	10	
0910.9	- Autres épices:									
0910.91.00	-- Mélanges visés à la note 1 point b) du présent chapitre	-	F	10	10	10	10	10	10	
0910.99	-- Autres:									
0910.99.10	--- Thym	10	E	10	10	10	10	10	10	
0910.99.20	--- Feuilles de laurier	-	F	10	10	10	10	10	10	
0910.99.30	--- Curry	-	F	10	10	10	10	10	10	
0910.99.90	--- Autres	-	F	10	10	10	10	10	10	
10.01	FROMENT (BLÉ) ET MÉTEIL									
1001.10.00	- Froment (blé) dur	0	A	0	0	0	0	0	0	
1001.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
1002.00.00	SEIGLE	0	A	0	0	0	0	0	0	
1003.00.00	ORGE	0	A	0	0	0	0	0	0	
1004.00.00	AVOINE	0	A	0	0	0	0	0	0	
10.05	MAÏS									
1005.10.00	- de semence	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1005.90	- Autres:								
1005.90.10	-- Maïs perlé (<i>Zea mays everta</i>)	20	E	10	5	20	15	10	
1005.90.20	-- Maïs jaune	-	F	0	15	0/35	15	15	Voir paragraphe 4 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
1005.90.30	-- Maïs blanc	-	F	15	20	20	15	15	Voir paragraphe 4 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
1005.90.90	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
10.06	RIZ								
1006.10	- Riz en paille (riz paddy):								
1006.10.10	-- De semence	23,7	E	0	0	23,7	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1006.10.90	- - Autres	-	F	35	40	0/23,7	45	45	
1006.20.00	- Riz décortiqué (riz brun)	-	F	35	40	11,8/23,7	45	60	
1006.30	- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé:								
1006.30.10	- - À grains de taille moyenne fractionné sur l'une de leurs extrémités, d'une teneur approximative en graisse comprise entre 0,60 % et 0,75 % destiné au soufflage et conditionné dans des sacs de 50 kg dûment identifiés	-	F	35	40	0/23,7	45	60	
1006.30.90	- - Autres	-	F	35	40	11,8/23,7	45	60	
1006.40.00	- Riz en brisures	-	F	35	40	11,8/23,7	45	60	
10.07	SORGHO À GRAINS								
1007.00.10	- De semence	0	A	0	0	0	0	0	
1007.00.90	- Autres	-	F	15	15	20	15	20	Voir paragraphe 4 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
10.08	SARRASIN, MILLET ET ALPISTE; AUTRES CÉRÉALES								
1008.10.00	- Sarrasin	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1008.20	- Millet:								
1008.20.10	-- De semence	0	A	0	0	0	0	0	
1008.20.90	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
1008.30.00	- Alpiste	0	A	0	0	0	0	0	
1008.90.00	- Autres céréales	15	E	15	15	15	15	15	
1101.00.00	FARINES DE FROMENT (BLÉ) OU DE MÉTEIL	-	F	5	10	0/10	10	10	
11.02	FARINES DE CÉRÉALES AUTRES QUE DE FROMENT (BLÉ) OU DE MÉTEIL								
1102.10.00	- Farine de seigle	10	E	10	10	10	10	10	
1102.20.00	- Farine de maïs	-	F	10	15	10	15	5	Voir paragraphe 4 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
1102.90	- Autres:								
1102.90.10	-- D'orge	10	E	10	10	10	10	10	
1102.90.20	-- D'avoine	10	E1	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1102.90.30	-- Farine de riz	-	F	10	15	15	15	5	
1102.90.90	-- Autres	15	E	10	15	15	15	5	
11.03	GRUAUX, SEMOULES ET AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS, DE CÉRÉALES								
1103.1	- Gruaux et semoules:								
1103.11.00	-- De froment	-	F	5	5	5	5	5	
1103.13	-- De maïs:								
1103.13.10	--- Semoules prégélatinisées (par exemple, celles qui sont utilisées comme additifs dans l'industrie brassicole)	15	A	0	0	0	15	0	Voir paragraphe 4 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
1103.13.90	--- Autres	-	F	5	15	15	15	5	Voir paragraphe 4 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
1104.22	-- D'avoine:									
1104.22.10	--- Mondés	0	A	0	0	0	0	0		
1104.22.90	--- Autres	10	E	10	10	10	10	10		
1104.23.00	-- De maïs	-	F	5	5	5	5	5	Voir paragraphe 4 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale	
1104.29	-- D'autres céréales:									
1104.29.10	--- D'orge	10	A	10	10	10	10	10		
1104.29.90	--- Autres	10	C	10	10	10	10	10		
1104.30.00	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus	10	E	10	10	10	10	10		
11.05	FARINE, SEMOULE, POUFRE, FLOCONS, GRANULÉS ET AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS, DE POMMES DE TERRE									
1105.10.00	- Farine, semoule et poudre	0	A	0	0	0	0	0		
1105.20	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets:									
1105.20.10	-- Flocons et granulés	0	A	0	0	0	0	0		
1105.20.20	-- Agglomérés sous forme de pellets	10	E	10	10	10	10	10		

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
11.06	FARINES, SEMOULES ET POUDRES DE LÉGUMES A COSSE SECS DU N° 07.13, DE SAGOU OU DES RACINES OU TUBERCULES DU N° 07.14 ET DES PRODUITS DU CHAPITRE 8								
1106.10.00	- De légumes de la position 07.13	10	E	10	10	10	10	10	
1106.20.00	- De sagou, des racines ou tubercules du n° 07.14	10	E	10	10	10	10	10	
1106.30.00	- Des produits du chapitre 8	10	E	10	10	10	10	10	
11.07	MALT (D'ORGE OU D'AUTRES CÉRÉALES), MÊME TORRÉFIÉ								
1107.10.00	- Non torréfié	0	A	0	0	0	0	0	
1107.20.00	- Grillé	0	A	0	0	0	0	0	
11.08	AMIDONS ET FÉCULES; INULINE								
1108.1	- Amidons et fécules:								
1108.11.00	-- Amidon de froment (blé)	10	E	10	10	10	10	10	
1108.12.00	-- Amidon de maïs	0	A	0	0	0	0	0	
1108.13.00	-- Fécule de pommes de terre	0	A	0	0	0	0	0	
1108.14.00	-- Fécule de manioc (cassave)	10	E	10	10	10	10	10	
1108.19.00	-- Autres amidons et fécules	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1205.10	- Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique:								
1205.10.10	-- De semence	0	A	0	0	0	0	0	
1205.10.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
1205.90	- Autres:								
1205.90.10	-- De semence	0	A	0	0	0	0	0	
1205.90.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
1206.00.00	GRAINES DE TOURNESOL, MÊME CONCASSÉES	0	A	0	0	0	0	0	
12.07	AUTRES GRAINES ET FRUITS OLÉAGINEUX, MÊME CONCASSÉS								
1207.20	- Graines de coton:								
1207.20.10	-- De semence	0	A	0	0	0	0	0	
1207.20.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
1207.40	- Graines de sésame:								
1207.40.10	-- En coques	0	A	0	0	0	0	0	
1207.40.20	-- Décortiquées	0	A	0	0	0	0	0	
1207.50.00	- Graines de moutarde	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1207.9	- Autres:								
1207.91.00	-- Graines de pavot	0	A	0	0	0	0	0	
1207.99	-- Autres:								
1207.99.1	--- Noix et amandes de palmistes:								
1207.99.11	---- De semence	0	A	0	0	0	0	0	
1207.99.19	---- Autres	5	E	5	5	5	5	5	
1207.99.20	--- Graines de ricin	0	A	0	0	0	0	0	
1207.99.30	--- Graines de carthame	0	A	0	0	0	0	0	
1207.99.90	--- Autres	5	A	5	5	5	5	5	
12.08	FARINES DE GRAINES OU DE FRUITS OLÉAGINEUX, AUTRES QUE LA FARINE DE MOUTARDE								
1208.10.00	- De fèves de soja	-	F	5	5	5	5	5	
1208.90.00	- Autres	15	E	5	5	5	5	5	
12.09	GRAINES, FRUITS ET SPORES À ENSEMENCER								
1209.10.00	- Graines de betteraves à sucre	0	A	0	0	0	0	0	
1209.2	- Graines fourragères:								
1209.21.00	-- De luzerne (<i>alfalfa</i>)	0	A	0	0	0	0	0	
1209.22.00	-- De trèfle (<i>Trifolium</i> spp)	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
1210.10.00	- Cônes de houblon, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets	0	A	0	0	0	0	0	0	
1210.20.00	- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline	0	A	0	0	0	0	0	0	
12.11	PLANTES, PARTIES DE PLANTES, GRAINES ET FRUITS DES ESPÈCES UTILISÉES PRINCIPALEMENT EN PARFUMERIE, EN PHARMACIE OU À USAGES INSECTICIDES, FONGICIDES OU SIMILAIRES, FRAIS OU SECS, MÊME COUPÉS, CONCASSÉS OU PULVÉRISÉS									
1211.20.00	- Racines de ginseng	0	A	0	0	0	0	0	0	
1211.30.00	- Coca (feuille de)	0	A	0	0	0	0	0	0	
1211.40.00	- Paille de pavot	0	A	0	0	0	0	0	0	
1211.90	- Autres:									
1211.90.10	-- Raicilla ou ipécaouana	0	A	0	0	0	0	0	0	
1211.90.20	-- Racines de réglisse	0	A	0	0	0	0	0	0	
1211.90.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
12.12	CARUBES, ALGUES, BETTERAVES À SUCRE ET CANNES À SUCRE, FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES, CONGELÉES OU SÉCHÉES, MÊME PULVÉRISÉES; NOYAUX ET AMANDES DE FRUITS ET AUTRES PRODUITS VÉGÉTAUX (Y COMPRIS LES RACINES NON TORRÉFIÉES DE CHICORÉE DE LA VARIÉTÉ "CICHORIUM INTYBUS SATIVUM"), SERVANT PRINCIPALEMENT À L'ALIMENTATION HUMAINE, NON DENOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS								
1212.20.00	- Algues	0	A	0	0	0	0	0	
1212.9	- Autres:								
1212.91.00	-- Betteraves sucrières	0	A	0	0	0	0	0	
1212.99	-- Autres:								
1212.99.10	--- Cannes à sucre	10	E	10	10	10	10	10	
1212.99.20	--- Caroubes et graines de caroubes	0	A	0	0	0	0	0	
1212.99.30	--- Noyaux et amandes d'abricots, de pêches (y compris les brugnons et nectarines) ou de prunes	0	A	0	0	0	0	0	
1212.99.90	--- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
1213.00.00	PAILLES ET BALLES DE CÉRÉALES BRUTES, MÊME HACHÉES, MOULUES, PRESSÉES OU AGGLOMÉRÉES SOUS FORME DE PELLETS	15	C	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
12.14	RUTABAGAS, BETTERAVES FOURRAGÈRES, RACINES FOURRAGÈRES, FOIN, LUZERNE, TREFLE, SAINFOIN, CHOUX FOURRAGERS, LUPIN, VESCES ET PRODUITS FOURRAGERS SIMILAIRES, MÊME AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS								
1214.10.00	- Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne	5	C	5	5	5	5	5	
1214.90.00	- Autres	15	C	5	5	5	5	5	
13.01	GOMME LAQUE; GOMMES, RÉSINES, GOMMES-RÉSINES ET OLEORÉSINES (BAUMES, PAR EXEMPLE), NATURELLES								
1301.20.00	- Gomme arabique	0	A	0	0	0	0	0	
1301.90	- Autres:								
1301.90.10	-- Laque	0	A	0	0	0	0	0	
1301.90.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
13.02	SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX; MATIÈRES PECTIQUES, PECTINATES ET PECTATES; AGAR-AGAR ET AUTRES MUCILAGES ET ÉPAISSISSANTS DÉRIVÉS DE VÉGÉTAUX, MÊME MODIFIÉS								
1302.1	- Sucrs et extraits végétaux:								
1302.11.00	-- Opium	0	A	0	0	0	0	0	
1302.12.00	-- De réglisse	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1302.13.00	-- De houblon	0	A	0	0	0	0	0	
1302.19	-- Autres:								
1302.19.10	--- À usage médicinal	0	A	0	0	0	0	0	
1302.19.20	--- Pour insecticides, fongicides ou substances similaires	0	A	0	0	0	0	0	
1302.19.30	--- Sucs et extraits de pyrèthre ou de racines de plantes contenant du roténone	0	A	0	0	0	0	0	
1302.19.90	--- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
1302.20.00	- Matières pectiques, pectinates et pectates	0	A	0	0	0	0	0	
1302.3	- Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés:								
1302.31.00	-- Agar-agar	0	A	0	0	0	0	0	
1302.32.00	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés	0	A	0	0	0	0	0	
1302.39.00	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
14.01	MATIÈRES VÉGÉTALES DES ESPÈCES PRINCIPALEMENT UTILISÉES EN VANNERIE OU EN SPARTERIE (BAMBOUS, ROTINS, ROSEAUX, JONCS, OSIERS, RAPHIA, PAILLES DE CÉRÉALES NETTOYÉES, BLANCHIES OU TEINTES, ÉCORCES DE TILLEUL, PAR EXEMPLE)								
1401.10.00	- Bambous	5	C	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1401.20.00	- Rotins	0	A	0	0	0	0	0	
1401.90	- Autres:								
1401.90.10	-- Osier	0	A	0	0	0	0	0	
1401.90.20	-- Roseaux	0	A	0	0	0	0	0	
1401.90.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
14.04	AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS								
1404.20.00	- Linters de coton	0	A	0	0	0	0	0	
1404.90	- Autres:								
1404.90.10	-- Matières végétales des espèces principalement utilisées pour le rembourrage (kapok, crin végétal, crin marin, par exemple), même en nappes avec ou sans support en autres matières	0	A	0	0	0	0	0	
1404.90.20	-- Matières végétales des espèces principalement utilisées pour la fabrication des balais ou des brosses (sorgho, piassava, chiendent, istle, par exemple), même en torsades ou en faisceaux	15	C	5	5	5	5	5	
1404.90.3	-- Matières premières végétales des espèces principalement utilisées pour la teinture ou le tannage:								
1404.90.31	-- - Rocouyer (achiote)	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
1404.90.39	- - - Autres	5	E	5	5	5	5	5	5	
1404.90.90	- - Autres	15	E	5	5	5	5	5	5	
1501.00.00	GRAISSES DE PORC (Y COMPRIS LE SAINDOUX) ET GRAISSES DE VOLAILLES, AUTRES QUE CELLES DU N° 02.09 OU DU N° 15.03	-	F	15	15	15	15	15	15	15
1502.00.00	GRAISSES DES ANIMAUX DES ESPÈCES BOVINE, OVINE OU CAPRINE, AUTRES QUE CELLES DE LA POSITION 15.03	0	A	0	0	0	0	0	0	0
15.03	STÉARINE SOLAIRE, HUILE DE SAINDOUX, OLÉOSTÉARINE, OLÉOMARGARINE ET HUILE DE SUIF, NON ÉMULSIONNÉES NI MÉLANGÉES NI AUTREMENT PRÉPARÉES									
1503.00.10	- Stéarine solaire et huile de saindoux	-	F	15	15	15	15	15	15	15
1503.00.90	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	0
15.04	GRAISSES ET HUILES ET LEURS FRACTIONS, DE POISSONS OU DE MAMMIFÈRES MARINS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES									
1504.10.00	- Huiles de foies de poissons et leurs fractions	0	A	0	0	0	0	0	0	0
1504.20.00	- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies	0	A	0	0	0	0	0	0	0
1504.30.00	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	0	A	0	0	0	0	0	0	0

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1505.00.00	GRAISSE DE SUINT ET SUBSTANCES GRASSES DÉRIVÉES, Y COMPRIS LA LANOLINE	0	A	0	0	0	0	0	0
1506.00.00	AUTRES GRAISSES ET HUILES ANIMALES ET LEURS FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES	-	F	10	10	10	10	10	10
15.07	HUILE DE SOJA ET SES FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1507.10.00	- Huile brute, même dégommée	-	F	5	0	0	5	5	5
1507.90.00	- Autres	-	F	15	15	15	15	15	15
15.08	HUILE D'ARACHIDE ET SES FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1508.10.00	- Huile brute	-	F	5	5	5	5	5	5
1508.90.00	- Autres	-	F	15	15	15	15	15	15
15.09	HUILE D'OLIVE ET SES FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1509.10.00	- Vierge	10	A	10	10	10	10	10	10
1509.90.00	- Autres	10	A	10	10	10	10	10	10

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1510.00.00	AUTRES HUILES ET LEURS FRACTIONS, OBTENUES EXCLUSIVEMENT À PARTIR D'OLIVES, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES ET MÉLANGES DE CES HUILES OU FRACTIONS AVEC DES HUILES OU FRACTIONS DU N° 15.09	15	A	15	15	15	15	15	
15.11	HUILE DE PALME ET SES FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1511.10.00	- Huile brute	-	F	5	5	5	5	5	
1511.90	- Autres:								
1511.90.10	-- Stéarine de palme dont l'indice d'iode est inférieur ou égal à 48	-	F	5	5	5	5	5	
1511.90.90	-- Autres	-	F	30	15	15	15	15	
15.12	HUILES DE TOURNESOL, DE CARTHAME OU DE COTON ET LEURS FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1512.1	- Huile de tournesol ou de carthame et leurs fractions:								
1512.11.00	-- Huiles brutes	-	F	5	0	0	5	5	
1512.19.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1512.2	- Huile de coton et ses fractions:								
1512.21.00	-- Huile brute, même dépourvue de gossipol	-	F	5	0	0	5	5	
1512.29.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
15.13	HUILES DE COCO (HUILE DE COPRAH), DE PALMISTE OU DE BABASSU ET LEURS FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1513.1	- Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions:								
1513.11.00	-- Huile brute	-	F	10	5	5	5	5	
1513.19.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
1513.2	- Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions:								
1513.21.00	-- Huiles brutes	-	F	5	5	5	5	5	
1513.29.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
15.14	HUILES DE NAVETTE, DE COLZA OU DE MOUTARDE ET LEURS FRACTIONS, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1514.1	- Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions:								
1514.11.00	-- Huiles brutes	-	F	5	0	0	5	5	
1514.19.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1514.9	- Autres:								
1514.91.00	-- Huiles brutes	-	F	5	0	0	5	5	
1514.99.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
15.15	AUTRES GRAISSES ET HUILES VÉGÉTALES (Y COMPRIS L'HUILE DE JOJOBA) ET LEURS FRACTIONS, FIXES, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIÉES								
1515.1	- Huile de lin et ses fractions:								
1515.11.00	-- Huile brute	-	F	5	5	5	5	5	
1515.19.00	-- Autres	-	F	5	5	5	5	5	
1515.2	- Huile de maïs et ses fractions:								
1515.21.00	-- Huile brute	-	F	5	0	0	5	5	
1515.29.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
1515.30.00	- Huile de ricin et ses fractions	5	E	5	0	0	5	5	
1515.50.00	- Huile de sésame et ses fractions	-	F	15	15	15	15	15	
1515.90	- Autres:								
1515.90.10	-- Autres huiles siccatives	-	F	5	0	0	5	5	
1515.90.20	-- Huile de jojoba et ses fractions	5	E	5	0	0	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1515.90.30	-- Huile de tung et ses fractions	5	E	5	0	0	5	5	
1515.90.90	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
15.16	GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES ET LEURS FRACTIONS, PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT HYDROGÉNÉES, INTERESTÉRIFIÉES, RÉESTÉRIFIÉES OU ÉLAÏDINISÉES, MÊME RAFFINÉES, MAIS NON AUTREMENT PRÉPARÉES								
1516.10.00	- Graisses et huiles animales et leurs fractions	-	F	15	15	15	15	15	
1516.20	- Graisses et huiles végétales et leurs fractions:								
1516.20.10	-- Graisses végétales non lauriques, partiellement hydrogénées, dont les points de ramollissement sont compris entre 32°C minimum et 41°C maximum, du type utilisé comme succédané du beurre de cacao	-	F	5	5	10	0	5	
1516.20.90	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
15.17	MARGARINE; MÉLANGES OU PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DE GRAISSES OU D'HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES OU DE FRACTIONS DE DIFFÉRENTES GRAISSES OU HUILES DU PRÉSENT CHAPITRE, À L'EXCLUSION DE GRAISSES OU HUILES VISEES AU N° 15.16								
1517.10.00	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1517.90	- Autres:								
1517.90.10	- - Préparations à base de mélanges de graisses, additionnées de substances aromatiques, destinées à la fabrication de denrées alimentaires	-	F	15	15	15	15	15	
1517.90.20	- - Préparations à base d'huiles végétales hydrogénées, additionnées de carbonate de magnésium, destinées au démoulage des produits de la confiserie et de la boulangerie	0	A	0	0	0	0	0	
1517.90.90	- - Autres	-	F	10	10	10	10	10	
15.18	GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES ET LEURS FRACTIONS, CUITES, OXYDÉES, DÉSHYDRATÉES, SULFURÉES, SOUFFLÉES, STANDOLISÉES OU AUTREMENT MODIFIÉES CHIMIQUEMENT, À L'EXCLUSION DE CELLES DU N° 15.16; MÉLANGES OU PRÉPARATIONS NON ALIMENTAIRES DE GRAISSES OU D'HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES OU DE FRACTIONS DE DIFFÉRENTES GRAISSES OU HUILES DU PRÉSENT CHAPITRE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS								
1518.00.10	- Huile de fèves de soja époxisée, utilisée exclusivement dans l'industrie pour la production de composés polymères	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1518.00.90	- Autres	5	E	5	5	5	5	5	
1520.00.00	GLYCÉROL BRUT; EAUX ET LESSIVES GLYCÉRINEUSES	-	F	5	5	5	5	5	
15.21	CIRES VÉGÉTALES (AUTRES QUE LES TRIGLYCÉRIDES), CIRES D'ABEILLES OU D'AUTRES INSECTES ET SPERMACETI, MÊME RAFFINÉS OU COLORÉS								
1521.10.00	- Cires végétales	5	E	5	5	5	5	5	
1521.90.00	- Autres	5	E	5	5	5	5	5	
1522.00.00	DÉGRAS; RÉSIDUS PROVENANT DU TRAITEMENT DES CORPS GRAS OU DES CIRES ANIMALES OU VÉGÉTALES	10	E	10	10	10	10	10	
16.01	SAUCISSES, SAUCISSONS ET PRODUITS SIMILAIRES, DE VIANDE, D'ABATS OU DE SANG; PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES À BASE DE CES PRODUITS								
1601.00.10	- De l'espèce bovine	-	F	15	40	15	15	15	
1601.00.20	- De volailles du n° 01.05	-	F	150	40	15	15	15	
1601.00.30	- De l'espèce porcine	-	F	35	40	15	15	15	
1601.00.80	- Autres	-	F	15	40	15	15	15	
1601.00.90	- Mélanges	-	F	35	40	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
16.02	AUTRES PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE VIANDE, D'ABATS OU DE SANG								
1602.10	- Préparations homogénéisées:								
1602.10.10	-- De viande et d'abats d'animaux de l'espèce bovine	-	F	15	40	15	15	15	
1602.10.20	-- De viande et d'abats de volailles du n° 01.05	-	F	150	40	15	15	15	
1602.10.30	-- De viande et d'abats d'animaux de l'espèce porcine	-	F	15	40	15	15	15	
1602.10.80	-- Autres	-	F	15	40	15	15	15	
1602.10.90	-- Mélanges	-	F	15	40	15	15	15	
1602.20.00	- De foies de tous animaux	-	F	15	40	15	15	15	
1602.3	- De volailles du n° 01.05:								
1602.31.00	- De dindes ou dindons (gallopavus)	-	F	40	40	15	15	15	
1602.32	-- De coqs et de poules:								
1602.32.10	-- - Cuisses et jambes, jointes ou non	-	F	40	164	15	164	40	
1602.32.90	-- - Autres	-	F	40	164	15	15	15	
1602.39.00	-- Autres	-	F	40	40	15	15	15	
1602.4	- De l'espèce porcine:								
1602.41.00	-- Jambons et morceaux de jambon	40	Q	35	40	15	15	15	Voir paragraphe 7 de l'appendice I de l'annexe I

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1602.42.00	-- Épaules et morceaux d'épaules	70	Q	35	40	15	15	15	Voir paragraphe 7 de l'appendice 1 de l'annexe I
1602.49	-- Autres, y compris les mélanges:								
1602.49.10	--- Peau de porc déshydratée, cuite et pressée	5	E	5	5	5	5	5	
1602.49.90	--- Autres	70	Q	35	40	15	15	15	Voir paragraphe 7 de l'appendice 1 de l'annexe I
1602.50.00	- De l'espèce bovine	-	F	15	40	15	15	15	
1602.90.00	- Autres, y compris les préparations de sang de tous animaux	-	F	15	40	15	15	15	
1603.00.00	EXTRAITS ET JUS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES	15	C	5	5	5	5	5	
16.04	PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE POISSONS; CAVIAR ET SES SUCCÉDANÉS PRÉPARÉS À PARTIR D'ŒUFS DE POISSON								
1604.1	- Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés:								
1604.11.00	-- Saumon	15	E	15	15	15	15	15	
1604.12.00	-- Harengs	15	E	15	15	15	15	15	
1604.13.00	-- Sardines, sardinelles et sprats ou esprots	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1604.14	-- Thons, listaos et bonites (<i>Sarda</i> spp.):								
1604.14.10	-- - Dos de thons cuits, congelés	15	E	15	15	15	15	15	
1604.14.90	-- - Autres	15	E	15	15	15	15	15	
1604.15.00	-- Maquereau	15	E	15	15	15	15	15	
1604.16.00	-- Anchois	15	E	15	15	15	15	15	
1604.19.00	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
1604.20.00	- Autres préparations et conserves de poissons	15	E	15	15	15	15	15	
1604.30.00	- Caviar et ses succédanés	15	E	15	15	15	15	15	
16.05	CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES, PRÉPARÉS OU CONSERVÉS								
1605.10.00	- Crabes, à l'exclusion des Macrura	15	E	15	15	15	15	15	
1605.20.00	- Crevettes et autres décapodes Natantia	15	E	15	15	15	15	15	
1605.30.00	- Homards	15	E	15	15	15	15	15	
1605.40	- Autres crustacés:								
1605.40.10	-- Langoustines	15	E	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1702.1	- Lactose et sirop de lactose:								
1702.11.00	- - contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	0	A	0	0	0	0	0	
1702.19.00	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
1702.20.00	- Sucre et sirop d'érable	-	F	10	10	10	10	10	
1702.30	- Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose:								
1702.30.1	- - Sans fructose:								
1702.30.11	- - - Glucose chimiquement pur	0	A	0	0	0	0	0	
1702.30.12	- - - Sirop de glucose	0	A	0	0	0	0	0	
1702.30.20	- - Contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose	-	F	10	40	10	10	40	
1702.40.00	- Glucose et sirop de glucose contenant, en poids à l'état sec, de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, à l'exclusion du sucre inverti (ou interverti)	-	F	10	40	10	10	40	
1702.50.00	- Fructose chimiquement pur	-	F	0	40	0	0	40	
1702.60.00	- Autre fructose et sirop de fructose, contenant, en poids à l'état sec, plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti	-	F	10	40	10	10	40	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1702.90	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et sirops de sucres contenant, en poids à l'état sec, 50 % de fructose:								
1702.90.10	- - Maltose chimiquement pur	40	E1	0	40	0	0	40	
1702.90.20	- - - Autres sucres et sirops, à l'exception des sirops de saccharose et des sirops caramélisés	-	F	0	40	0	0	40	
1702.90.90	- - - Autres	-	F	15	40	15	15	40	
17.03	MÉLASSES RÉSULTANT DE L'EXTRACTION OU DU RAFFINAGE DU SUCRE								
1703.10.00	- Mélasses de canne	-	F	15	15	15	15	15	
1703.90.00	- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
17.04	SUCRERIES SANS CACAO (Y COMPRIS LE CHOCOLAT BLANC)								
1704.10.00	- Gommés à mâcher (chewing-gum), même enrobés de sucre	-	F	15	15	15	15	15	
1704.90.00	- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
1801.00.00	CACAO EN FÈVES ET BRISURES DE FÈVES, BRUT OU TORRÉFIÉ	15	E	5	5	5	5	5	
1802.00.00	COQUES, PELLICULES (PELURES) ET AUTRES DÉCHETS DE CACAO	15	E	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
18.03	PÂTE DE CACAO, MÊME DÉGRAISSÉE								
1803.10.00	- Non dégraissée	10	E	10	10	10	10	10	
1803.20.00	- Complètement ou partiellement dégraissée	10	E	10	10	10	10	10	
1804.00.00	BEURRE, GRAISSE ET HUILE DE CACAO	10	E	10	10	10	10	10	
1805.00.00	POUDRE DE CACAO SANS ADDITION DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS	-	F	10	10	10	10	10	
18.06	CHOCOLAT ET AUTRES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES CONTENANT DU CACAO								
1806.10.00	- Poudre de cacao avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	-	F	15	15	15	15	15	
1806.20	- Autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg:								
1806.20.10	-- Préparations liquides à base de sirop de maïs et d'huile d'amande de palme, partiellement hydrogénée, des types utilisés pour la décoration et la garniture des produits de la pâtisserie	0	A	0	0	0	0	0	
1806.20.90	-- Autres	15	H	15	15	15	15	15	
1806.3	- Autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons:								
1806.31.00	-- Fourrés	15	H	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1806.32.00	-- Non fourrés	15	H	15	15	15	15	15	
1806.90.00	- Autres	15	H	15	15	15	15	15	
19.01	EXTRAITS DE MALT; PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DE FARINES, GRUAUX, SEMOULES, AMIDONS, FÉCULES OU EXTRAITS DE MALT, NE CONTENANT PAS DE CACAO OU CONTENANT MOINS DE 40 % EN POIDS DE CACAO CALCULÉS SUR BASE ENTIÈREMENT DÉGRAISSÉE, NON DÉNOMMÉES NI COMPRISES AILLEURS; PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DE PRODUITS DES N ^{OS} 04.01 À 04.04, NE CONTENANT PAS DE CACAO OU CONTENANT MOINS DE 5 % EN POIDS DE CACAO CALCULÉS SUR BASE ENTIÈREMENT DÉGRAISSÉE, NON DÉNOMMÉES NI COMPRISES AILLEURS								
1901.10	- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail:								
1901.10.1	-- Préparations de produits des n ^{OS} 04.01 à 04.04, dans lesquelles certains ingrédients ont été remplacés totalement ou partiellement par d'autres substances:								
1901.10.11	--- Pour l'alimentation des enfants	0	A	0	0	0	0	0	
1901.10.19	--- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
1901.10.20	-- Préparations pour l'alimentation des enfants autres que celles du n ^O 1901.10.11	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1901.10.90	-- Autres	10	H	10	10	10	10	10	
1901.20.00	- Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05	-	F	15	15	15	15	15	
1901.90	- Autres:								
1901.90.10	-- Extraits de malt	0	A	0	0	0	0	0	
1901.90.20	-- Lait modifié, en poudre, autre que celui des n° 1901.10.11 et 1901.10.19	0	A	0	0	0	0	0	
1901.90.40	-- Préparations alimentaires du type de celles mentionnées à la note 1 a) du chapitre 30, à l'exclusion de celles du n° 2202.90.10	-	F	10	10	10	10	10	
1901.90.90	-- Autres	30	E	15	15	15	15	15	
19.02	PÂTES ALIMENTAIRES, MÊME CUITES OU FARCIES (DE VIANDE OU D'AUTRES SUBSTANCES) OU BIEN AUTREMENT PRÉPARÉES, TELLES QUE SPAGHETTI, MACARONI, NOUILLES, LASAGNES, GNOCCHI, RAVIOLI, CANNELLONI; COUSCOUS, MÊME PRÉPARÉ								
1902.1	- Pâtes alimentaires non cuites ni farciées ni autrement préparées:								
1902.11.00	-- Contenant des œufs	15	H	15	15	15	15	15	
1902.19.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1902.20.00	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)	15	A	15	15	15	15	15	
1902.30.00	- Autres pâtes alimentaires	15	H	15	15	15	15	15	
1902.40.00	- Couscous	15	E	15	15	15	15	15	
1903.00.00	TAPIOCA ET SES SUCCÉDANÉS PRÉPARÉS À PARTIR DE FÉCULES, SOUS FORME DE FLOCONS, GRUMEAUX, GRAINS PERLÉS, CRIBLURES OU FORMES SIMILAIRES	15	E	15	15	15	15	15	
19.04	PRODUITS À BASE DE CÉRÉALES OBTENUS PAR SOUFFLAGE OU GRILLAGE (CORN FLAKES, PAR EXEMPLE); CÉRÉALES (AUTRES QUE LE MAÏS) EN GRAINS OU SOUS FORME DE FLOCONS OU D'AUTRES GRAINS TRAVAILLÉS (À L'EXCEPTION DE LA FARINE, DU GRUAU ET DE LA SEMOULE), PRÉCUITES OU AUTREMENT PRÉPARÉES, NON DÉNOMMÉES NI COMPRISES AILLEURS								
1904.10	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage:								
1904.10.10	-- Agglomérés sous forme de pellets de farine, de riz	15	A	0	0	0	15	0	
1904.10.90	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
1904.20.00	- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées	-	F	15	15	15	15	15	15	
1904.30.00	- Bulgur de blé	15	E	15	15	15	15	15	15	
1904.90	- Autres:									
1904.90.10	-- Riz précuit	-	F	15	40	15	35	15	15	
1904.90.90	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	15	
19.05	PRODUITS DE LA BOULANGERIE, DE LA PÂTISSERIE OU DE LA BISCUITERIE, MÊME ADDITIONNÉS DE CACAO; HOSTIES, CACHETS VIDES DES TYPES UTILISÉS POUR MÉDICAMENTS, PAINS À CACHER, PÂTES SÈCHES DE FARINE, D'AMIDON OU DE FÉCULE EN FEUILLES ET PRODUITS SIMILAIRES									
1905.10.00	- Pain croustillant dit Knaeckebrot	15	E	15	15	15	15	15	15	
1905.20.00	- Pain d'épices	15	E	15	15	15	15	15	15	
1905.3	- Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes, même fourrés:									
1905.31	-- Biscuits additionnés d'édulcorants:									
1905.31.10	-- - Additionnés de cacao, pour gaufrettes de glaces de consommation	-	F	15	15	15	15	15	0	
1905.31.90	-- - Autres	-	F	15	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
1905.32.00	- - Gaufres et gaufrettes, fourrés ou non	-	F	15	15	15	15	15	
1905.40.00	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	-	F	15	15	15	15	15	
1905.90.00	- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
20.01	LÉGUMES, FRUITS ET AUTRES PARTIES COMESTIBLES DE PLANTES, PRÉPARÉS OU CONSERVÉS AU VINAIGRE OU À L'ACIDE ACÉTIQUE								
2001.10.00	- Concombres et cornichons	15	E	15	15	15	15	15	
2001.90	- Autres:								
2001.90.10	- - Épis de maïs tendre ("jilote")	15	E	15	15	15	15	15	
2001.90.20	- - Oignons	15	E	15	15	15	15	15	
2001.90.90	- - Autres	15	E	15	15	15	15	15	
20.02	TOMATES, PRÉPARÉES OU CONSERVÉES (AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU À L'ACIDE ACÉTIQUE)								
2002.10.00	- Tomates, entières ou en morceaux	15	C	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2002.90	- Autres:								
2002.90.10	-- Concentré de tomates	81	A	5	5	5	5	5	Sauf Panama. Voir paragraphe 5 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
2002.90.90	-- Autres	81	E	15	15	15	15	15	
20.03	CHAMPIGNONS ET TRUFFES, PRÉPARÉS OU CONSERVÉS (AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU À L'ACIDE ACÉTIQUE)								
2003.10.00	- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	10	E	10	10	10	10	10	
2003.20.00	- Truffes	15	A	15	15	15	15	15	
2003.90.00	- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
20.04	AUTRES LÉGUMES PRÉPARÉS OU CONSERVÉS (AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU À L'ACIDE ACÉTIQUE), CONGELÉS, AUTRES QUE LES PRODUITS DU N° 20.06								
2004.10.00	- Pommes de terre	40	H	40	15	15	15	15	
2004.90.00	- Autres légumes et mélanges de légumes	15	H	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
20.05	AUTRES LÉGUMES PRÉPARÉS OU CONSERVÉS (AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU À L'ACIDE ACÉTIQUE), NON CONGELÉS, AUTRES QUE LES PRODUITS DU N° 20.06								
2005.10.00	- Légumes homogénéisés	15	E	15	15	15	15	15	
2005.20.00	- Pommes de terre	-	F	40	15	15	15	15	
2005.40.00	- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	15	E	15	15	15	15	15	
2005.5	- Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.):								
2005.51.00	-- Décortiqués	-	F	15	15	15	15	15	
2005.59.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
2005.60.00	- Asperges	15	E	15	15	15	15	15	
2005.70.00	- Olives	15	A	15	15	15	15	15	
2005.80.00	- Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>Saccharata</i>)	-	F	15	15	15	15	15	
2005.9	- Autres légumes et mélanges de légumes:								
2005.91.00	-- Jets de bambou	15	E	15	15	15	15	15	
2005.99.00	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
2006.00.00	FRUITS, ÉCORCES DE FRUITS ET AUTRES PARTIES DE PLANTES, CONFITS AU SUCRE (ÉGOUTTÉS, GLACÉS OU CRISTALLISÉS)	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2008.1	- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés:								
2008.11	-- Arachides:								
2008.11.10	--- Beurre	15	E	15	15	15	15	15	
2008.11.90	--- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
2008.19	-- Autres, y compris les mélangés:								
2008.19.10	--- Pâtes d'amande, de noisette ou d'autres noix, non sucrées	15	E	5	5	5	5	5	
2008.19.90	--- Autres	15	E	15	15	15	15	15	
2008.20.00	- Ananas	-	F	15	15	15	15	15	
2008.30.00	- Agrumes	15	H	15	15	15	15	15	
2008.40.00	- Poires	15	E	15	15	15	15	15	
2008.50.00	- Abricots	15	E	15	15	15	15	15	
2008.60.00	- Cerises	15	E	15	15	15	15	15	
2008.70.00	- Pêches, y compris les brugnonns et nectarines	15	E	15	15	15	15	15	
2008.80.00	- Fraises	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2008.9	- Autres, y compris les mélanges autres que ceux de la sous- position 2008.19:								
2008.91.00	-- Cœurs de palmier	15	E	15	15	15	15	15	
2008.92.00	-- Mélanges	-	F	15	15	15	15	15	
2008.99.00	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
20.09	JUS DE FRUITS (Y COMPRIS LES MOÛTS DE RAISINS) OU DE LÉGUMES, NON FERMENTÉS, SANS ADDITION D'ALCOOL, AVEC OU SANS ADDITION DE SUCRE OU D'AUTRES ÉDULCORANTS								
2009.1	- Jus d'orange:								
2009.11.00	-- Congelés	-	F	15	15	15	25	15	
2009.12.00	-- Non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20	-	F	15	15	15	15	15	
2009.19	-- Autres:								
2009.19.10	--- Jus concentrés	-	F	0	0	0	30	0	
2009.19.90	--- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
2009.2	- Jus de pamplemousse:								
2009.21.00	-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20	-	F	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2101.1	- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café:								
2101.11.00	- - Extraits, essences et concentrés	40	A	15	15	15	15	15	
2101.12.00	- - - Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	40	A	15	15	15	15	15	
2101.20.00	- Extraits, essences et concentrés de thé ou maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté	15	E	15	15	15	15	15	
2101.30.00	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	30	E	15	15	15	15	15	
21.02	LEVURES (VIVANTES OU MORTES); AUTRES MICRO-ORGANISMES MONOCELLULAIRES MORTS (À L'EXCLUSION DES VACCINS DU N° 30.02); POUDRES À LEVER PRÉPARÉES								
2102.10	- Levures vivantes:								
2102.10.10	- - Levures mères destinées à la culture	0	A	0	0	0	0	0	
2102.10.90	- - - Autres	10	E	0	0	10	0	0	
2102.20.00	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts	0	A	0	0	0	0	0	
2102.30.00	- Poudres à lever préparées	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2106.10.00	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées	5	E	5	5	5	5	5	
2106.90	- Autres:								
2106.90.10	-- Hydrolysats de protéines végétales	5	E	5	5	5	5	5	
2106.90.20	-- Poudres pour la préparation de puddings, de crèmes, de glaces de consommation et de préparations similaires, même sucrées	15	H	15	15	15	15	15	
2106.90.20A	Uniquement: poudres pour la préparation de gélatine	-	F	15	15	15	15	15	
2106.90.30	-- Préparations composées pour l'industrie des boissons, à l'exclusion du n° 3302.10.20	0	A	0	0	0	0	0	
2106.90.40	-- Améliorants de panification	10	E	10	10	10	10	10	
2106.90.50	-- Levures autolysées (extraits de levure)	5	E	5	5	5	5	5	
2106.90.7	-- Préparations alimentaires du type de celles mentionnées à la note 1 a) du chapitre 30, à l'exclusion de celles du n° 2202.90.10:								
2106.90.71	--- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	0	A	0	0	0	0	0	
2106.90.79	--- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
2106.90.80	-- Préparations liquides à base de sirop de maïs et d'huile d'amande de palmiste partiellement hydrogénée, des types utilisés pour la décoration et la garniture des produits de la pâtisserie, en récipients de plus de 2kg	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2202.10.00	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazeifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	15	H	15	15	15	15	15	
2202.90	- Autres:								
2202.90.10	-- Préparations alimentaires du type de celles mentionnées à la note 1 a) du chapitre 30, destinées à être utilisées comme boissons	30	H	10	10	10	10	10	
2202.90.90	-- Autres	-	F	15	15	15	15	15	
2203.00.00	BIÈRES DE MALT	40	H	15	20	40	15	15	
22.04	VINS DE RAISINS FRAIS, Y.C. LES VINS ENRICHIS EN ALCOOL; MOÛTS DE RAISONS, AUTRES QUE CEUX DU N° 20.09								
2204.10.00	- Vin mousseux	20	A	15	20	20	15	10	
2204.2	- Autres vins; moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool:								
2204.21.00	-- Présentés en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 litres	20	A	15	20	20	15	10	
2204.29.00	-- Autres	20	A	15	20	20	15	10	
2204.30.00	- Autres moûts de raisins	20	A	15	20	20	15	10	
22.05	VERMOUTHS ET AUTRES VINS DE RAISINS FRAIS PRÉPARÉS À L'AIDE DE PLANTES OU DE SUBSTANCES AROMATIQUES								
2205.10.00	- Présentés en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 litres	20	A	15	20	20	15	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2208.20	- Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins:									
2208.20.10	-- Ayant un titre alcoométrique volumique acquis n'excédant pas 60 % vol	30	A	10	30	30	15	10		
2208.20.90	-- Autres	30	A	15	30	30	15	10		
2208.30	- Whisky:									
2208.30.10	-- Ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 60 % vol	30	C1	10	30	30	5	10	Sauf Panama. Voir paragraphe 6 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale	
2208.30.90	-- Autres	30	C1	15	30	30	15	5	Sauf Panama. Voir paragraphe 6 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale	
2208.40	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre:									
2208.40.10	-- Rhum	-	F	15	40	40	15	40		
2208.40.90	-- Autres	-	F	15	30	30	15	15		

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2208.50.00	- Gin et genièvre	30	A	15	30	30	15	15	
2208.60	- Vodka:								
2208.60.10	-- Ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 60 % vol	30	E	10	30	30	5	10	
2208.60.90	-- Autres	30	E	15	30	30	15	15	
2208.70.00	- Liqueurs	30	A	15	30	30	15	10	
2208.90	- Autres:								
2208.90.10	-- Alcool éthylique non dénaturé	-	F	10	40	40	15	40	
2208.90.90	-- Autres	30	A	15	30	30	15	10	
2209.00.00	VINAIGRES COMESTIBLES ET SUCCÉDANÉS DE VINAIGRE COMESTIBLES OBTENUS À PARTIR D'ACIDE ACÉTIQUE	-	F	15	15	15	15	15	
23.01	FARINES, POUDRES ET AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS, DE VIANDES, D'ABATS, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES, IMPROPRES À L'ALIMENTATION HUMAINE; CRETONS								
2301.10.00	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	-	F	10	10	10	10	10	
2301.20	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques:								
2301.20.10	-- Farine de poisson	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2301.20.90	-- Autres	15	G	5	5	5	5	5	
23.02	SONS, REMOULAGES ET AUTRES RÉSIDUS, MÊME AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS, PROVENANT DU CRIBLAGE, DE LA MOUTURE OU D'AUTRES TRAITEMENTS DES CÉRÉALES OU DES LÉGUMINEUSES								
2302.10.00	- De maïs	15	E	5	5	5	5	5	
2302.30.00	- De froment	15	E	5	5	5	5	5	
2302.40	- D'autres céréales:								
2302.40.10	-- De riz	15	E	5	5	5	5	5	
2302.40.90	-- Autres	15	E	5	5	5	5	5	
2302.50.00	- De légumineuses	5	E	5	5	5	5	5	
23.03	RÉSIDUS D'AMIDONNERIE ET RÉSIDUS SIMILAIRES; PULPES DE BETTERAVES, BAGASSES DE CANNES A SUCRE ET AUTRES DECHETS DE SUCRERIE, DRECHES ET DECHETS DE BRASSERIE OU DE DISTILLERIE, MEME AGGLOMERES SOUS FORME DE PELLETS								
2303.10	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires:								
2303.10.10	-- De maïs, y compris l'appellation commerciale gluten de maïs	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2303.10.90	- - Autres	15	E	5	5	5	5	5	
2303.20.00	- Pulpe de betteraves, bagasses et autres résidus de sucrerie	15	E	5	5	5	5	5	
2303.30.00	- Drèches et déchets de brasserie ou de distillerie	15	E	5	5	5	5	5	
23.04	TOURTEAUX ET AUTRES RÉSIDUS SOLIDES, MÊME BROYÉS OU AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS, PROVENANT DE L'EXTRACTION DE L'HUILE DE SOJA								
2304.00.10	- Farine	-	F	4	0	5	0	5	
2304.00.90	- Autres	-	F	5	5	5	5	5	
2305.00.00	TOURTEAUX ET AUTRES RÉSIDUS SOLIDES, MÊME BROYÉS OU AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS, PROVENANT DE L'EXTRACTION DE L'HUILE D'ARACHIDE	-	F	5	5	5	5	5	
23.06	TOURTEAUX ET AUTRES RÉSIDUS SOLIDES, MÊME BROYÉS OU AGGLOMÉRÉS SOUS FORME DE PELLETS, PROVENANT DE L'EXTRACTION DE GRAISSES OU D'HUILES VÉGÉTALES, AUTRES QUE CEUX DES N ^{OS} 23.04 OU 23.05								
2306.10.00	- De graines de coton	-	F	5	5	5	5	5	
2306.20.00	- De graines de lin	-	F	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2309.10.00	- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail	-	F	15	15	15	15	15	15	
2309.90	- Autres:									
2309.90.1	-- Aliments préparés pour poissons:									
2309.90.11	--- D'aquarium	-	F	15	15	15	15	15	15	
2309.90.19	--- Autres	-	F	15	15	15	15	15	15	
2309.90.20	-- Aliments préparés pour oiseaux	-	F	15	15	15	15	15	15	
2309.90.30	-- Préparations fourragères avec ajout de mélasse ou de sucre	-	F	10	10	10	10	10	10	
2309.90.4	-- Préparations (prémélanges) pour la fabrication d'aliments complets ou de compléments:									
2309.90.41	--- Contenant des antibiotiques ou des vitamines, y compris des mélanges de ceux-ci	0	A	0	0	0	0	0	0	
2309.90.49	--- Autres	5	E	5	5	5	5	5	5	
2309.90.90	-- Autres	15	E	15	15	15	15	15	15	
24.01	TABACS BRUTS OU NON FABRIQUÉS; DÉCHETS DE TABAC									
2401.10	- Tabacs non écotés:									
2401.10.10	-- Virginie	5	E	5	5	5	5	5	5	
2401.10.20	-- Burley	5	E	5	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2401.10.30	-- Du type turc (oriental)	0	A	0	0	0	0	0	
2401.10.90	-- Autres	5	A	5	5	5	5	5	
2401.20	- Tabacs partiellement ou totalement écotés:								
2401.20.10	-- Virginie	5	E	5	5	5	5	5	
2401.20.20	-- Burley	5	E	5	5	5	5	5	
2401.20.30	-- Du type turc (oriental)	0	A	0	0	0	0	0	
2401.20.90	-- Autres	5	E	5	5	5	5	5	
2401.30	- Déchets de tabac:								
2401.30.10	-- Virginie	15	E	5	5	5	5	5	
2401.30.20	-- Burley	15	E	5	5	5	5	5	
2401.30.30	-- Du type turc (oriental)	0	A	0	0	0	0	0	
2401.30.90	-- Autres	15	E	5	5	5	5	5	
24.02	CIGARES (Y COMPRIS CEUX À BOUTS COUPÉS), CIGARILLOS ET CIGARETTES, EN TABAC OU EN SUCCÉDANES DE TABAC								
2402.10.00	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	15	E	15	15	15	15	15	
2402.20.00	- Cigarettes contenant du tabac	-	F	40	30	20	55	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2402.90.00	- Autres	-	F	15	15	15	15	15	.
24.03	AUTRES TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS; TABACS "HOMOGÉNISÉS" OU "RECONSTITUÉS"; EXTRAITS ET SAUCES DE TABAC								
2403.10	- Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion:								
2403.10.10	-- Tabac râpé pour la fabrication de cigarettes	-	F	15	15	15	15	15	
2403.10.90	-- Autres	-	F	40	15	15	15	5	
2403.9	- Autres:								
2403.91.00	-- Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"	0	A	0	0	0	0	0	
2403.99.00	-- Autres	-	F	5	5	5	5	5	
25.01	SEL (Y COMPRIS LE SEL PRÉPARÉ POUR LA TABLE ET LE SEL DÉNATURÉ) ET CHLORURE DE SODIUM PUR, MÊME EN SOLUTION AQUEUSE OU ADDITIONNÉS D'AGENTS ANTIAGGLOMÉRANTS OU D'AGENTS QUI ASSURENT UNE BONNE FLUIDITÉ; EAU DE MER								
2501.00.10	- Chlorure de sodium d'une pureté minimale de 99,9 %	0	A	0	0	0	0	0	
2501.00.20	- Sel raffiné	81	H	15	15	15	15	15	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2501.00.90	- Autres	81	E	15	15	15	15	15	
2502.00.00	PYRITES DE FER NON GRILLÉES	0	A	0	0	0	0	0	
2503.00.00	SOUFRES DE TOUTE ESPÈCE, À L'EXCLUSION DU SOUFRE SUBLIMÉ, DU SOUFRE PRÉCIPITÉ ET DU SOUFRE COLLOÏDAL	0	A	0	0	0	0	0	
25.04	GRAPHITE NATUREL								
2504.10.00	- En poudre ou en paillettes	0	A	0	0	0	0	0	
2504.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
25.05	SABLES NATURELS DE TOUTE ESPÈCE, MÊME COLORÉS, À L'EXCLUSION DES SABLES MÉTALLIFÈRES DU CHAPITRE 26								
2505.10.00	- Sables siliceux et sables quartzeux	0	A	0	0	0	0	0	
2505.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
25.06	QUARTZ (AUTRES QUE LES SABLES NATURELS); QUARTZITES, MÊME DÉGROSSIS OU SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE								
2506.10.00	- Quartz	0	A	0	0	0	0	0	
2506.20	- Quartzite:								
2506.20.10	- - Brute ou dégrossie	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2510.10.00	- Non moulus	0	A	0	0	0	0	0	
2510.20.00	- Moulus	0	A	0	0	0	0	0	
25.11	SULFATE DE BARYUM NATUREL (BARYTINE); CARBONATE DE BARYUM NATUREL (WITHÉRITE), MÊME CALCINÉ, À L'EXCLUSION DE L'OXYDE DE BARYUM DU N° 28.16								
2511.10.00	- Sulfate de baryum naturel (barytine)	0	A	0	0	0	0	0	
2511.20.00	- Carbonate de baryum naturel (withérite)	0	A	0	0	0	0	0	
2512.00.00	FARINES SILICEUSES FOSSILES (KIESELGUHR, TRIPOLITE, DIATOMITE, PAR EXEMPLE) ET AUTRES TERRES SILICEUSES ANALOGUES, D'UNE DENSITÉ APPARENTE N'EXCEDANT PAS 1, MÊME CALCINÉES	0	A	0	0	0	0	0	
25.13	PIERRE PONCE; ÉMERI; CORINDON NATUREL, GRENAT NATUREL ET AUTRES ABRASIFS NATURELS, MÊME TRAITÉS THERMIQUEMENT								
2513.10	- Pierre ponce:								
2513.10.10	-- Brute ou en morceaux irréguliers, y compris la pierre ponce concassée (graviers de pierre ponce ou "bimskies")	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2513.10.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2513.20.00	- Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2514.00.00	ARDOISE, MÊME DÉGROSSIE OU SIMPLEMENT DÉBITÉE, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE	0	A	0	0	0	0	0	0	
25.15	MARBRES, TRAVERTINS, ÉCAUSSINES ET AUTRES PIERRES CALCAIRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION D'UNE DENSITÉ APPARENTE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 2,5, ET ALBÂTRE, MÊME DÉGROSSIS OU SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE									
2515.1	- Marbres et travertins:									
2515.11.00	-- Bruts ou dégrossis	10	E	10	10	10	10	10	10	
2515.12.00	-- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	10	E	10	10	10	10	10	10	
2515.20.00	- Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	10	E	10	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
25.16	GRANIT, PORPHYRE, BASALTE, GRÈS ET AUTRES PIERRES DE TAILLE OU DE CONSTRUCTION, MÊME DÉGROSSIS OU SIMPLEMENT DÉBITÉS, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE								
2516.1	- Granit:								
2516.11.00	-- Brut ou dégrossi	5	E	5	5	5	5	5	
2516.12.00	-- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5	E	5	5	5	5	5	
2516.20	- Grès:								
2516.20.10	-- Brut ou dégrossi	5	A	5	5	5	5	5	
2516.20.20	-- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5	A	5	5	5	5	5	
2516.90.00	- Autres pierres de taille ou de construction	15	C	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
25.17	CAILLOUX, GRAVIERS, PIERRES CONCASSÉES, DES TYPES GÉNÉRALEMENT UTILISÉS POUR LE BÉTONNAGE OU POUR L'EMPIERREMENT DES ROUTES, DES VOIES FERRÉES OU AUTRES BALLASTS, GALETS ET SILEX, MÊME TRAITÉS THERMIQUEMENT; MACADAM DE LAITIER, DE SCORIES OU DE DÉCHETS INDUSTRIELS SIMILAIRES, MÊME COMPRENANT DES MATIÈRES REPRISES DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU LIBELLÉ; TARMACADAM; GRANULÉS, ÉCLATS ET POUDRES DE PIERRES DES N ^{OS} 25.15 OU 25.16, MÊME TRAITÉS THERMIQUEMENT								
2517.10.00	- Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	5	E	5	5	5	5	5	5
2517.20.00	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10	5	E	5	5	5	5	5	5
2517.30.00	- Tarmacadam	5	E	5	5	5	5	5	5
2517.4	- Granulés, éclats et poudres de pierres des numéros 25.15 ou 25.16, même traités thermiquement:								
2517.41.00	-- De marbre	5	E	5	5	5	5	5	5

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2517.49.00	- - Autres	5	E	5	5	5	5	5	
25.18	DOLOMIE, MÊME FRITTÉE OU CALCINÉE, Y COMPRIS LA DOLOMIE DEGROSSIE OU SIMPLEMENT DÉBITÉE, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE; PISÉ DE DOLOMIE								
2518.10.00	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite "crue"	5	E	5	5	5	5	5	
2518.20.00	- Dolomie calcinée ou frittée	5	E	5	5	5	5	5	
2518.30.00	- Pisé de dolomie	5	E	5	5	5	5	5	
25.19	CARBONATE DE MAGNÉSIUM NATUREL (MAGNÉSITE); MAGNÉSIE ÉLECTROFONDUE; MAGNÉSIE CALCINÉE À MORT (FRITTÉE), MÊME CONTENANT DE FAIBLES QUANTITÉS D'AUTRES OXYDES AJOUTÉS AVANT LE FRITTAGE; OXYDE DE MAGNÉSIUM, MEME PUR								
2519.10.00	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	0	A	0	0	0	0	0	
2519.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
25.20	GYPSE; ANHYDRITE; PLÂTRES (COMPOSÉS DE GYPSE CALCINÉ OU DE SULFATE DE CALCIUM), MÊME COLORÉS OU ADDITIONNÉS DE FAIBLES QUANTITÉS D'ACCÉLÉRATEURS OU DE RETARDATEURS								
2520.10.00	- Gypse; anhydrite	5	E	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2520.20.00	- Plâtres	5	E	5	5	5	5	5	
2521.00.00	CASTINES; PIERRES À CHAUX OU À CIMENT	5	E	5	5	5	5	5	
25.22	CHAUX VIVE, CHAUX ÉTEINTE ET CHAUX HYDRAULIQUE, À L'EXCLUSION DE L'OXYDE ET DE L'HYDROXYDE DE CALCIUM DU N° 28.25								
2522.10.00	- Chaux vive	10	E	10	10	10	10	10	
2522.20.00	- Chaux éteinte	10	E	10	10	10	10	10	
2522.30.00	- Chaux hydraulique	10	G	10	10	10	10	10	
25.23	CIMENTS HYDRAULIQUES (Y COMPRIS LES CIMENTS NON PULVÉRISÉS DITS <i>CLINKERS</i>), MÊME COLORÉS								
2523.10.00	- Clinkers de ciment	5	G	5	5	5	5	5	
2523.2	- Ciments Portland:								
2523.21.00	-- Ciments blancs, même colorés artificiellement	0	A	0	0	0	0	0	
2523.29.00	-- Autres	10	G	10	10	10	10	10	
2523.30.00	- Ciments alumineux	10	G	10	10	10	10	10	
2523.90.00	- Autres ciments hydrauliques	10	G	10	10	10	10	10	
25.24	AMIANTE (ASBESTE)								
2524.10.00	- Crocidolite	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2524.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
25.25	MICA, Y COMPRIS LE MICA CLIVE EN LAMELLES IRRÉGULIÈRES ("SPLITTINGS"); DÉCHETS DE MICA									
2525.10.00	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	0	A	0	0	0	0	0	0	
2525.20.00	- Mica en poudre	0	A	0	0	0	0	0	0	
2525.30.00	- Déchets de mica	0	A	0	0	0	0	0	0	
25.26	STÉATITE NATURELLE, MÊME DÉGROSSIE OU SIMPLEMENT DÉBITÉE, PAR SCIAGE OU AUTREMENT, EN BLOCS OU EN PLAQUES DE FORME CARRÉE OU RECTANGULAIRE; TALC									
2526.10.00	- Non broyé ni pulvérisé	0	A	0	0	0	0	0	0	
2526.20.00	- Broyé ou pulvérisé	0	A	0	0	0	0	0	0	
25.28	BORATES NATURELS ET LEURS CONCENTRÉS (CALCINES OU NON), A L'EXCLUSION DES BORATES EXTRAITS DES SAUMURES NATURELLES; ACIDE BORIQUE NATUREL TITRANT AU MAXIMUM 85 % DE H ₃ BO ₃ SUR PRODUIT SEC									
2528.10.00	- Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2528.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
25.29	FELDSPATH; LEUCITE; NÉPHÉLINE ET NÉPHÉLINE SYENITE; SPATH FLUOR								
2529.10.00	- Feldspath	0	A	0	0	0	0	0	
2529.2	- Spath fluor:								
2529.21.00	-- Contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	0	A	0	0	0	0	0	
2529.22.00	-- Contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	0	A	0	0	0	0	0	
2529.30.00	- Leucite; néphéline et néphéline syénite	0	A	0	0	0	0	0	
25.30	PRÉPARATIONS MINÉRALES NON DÉNOMMÉES NI COMPRISES AILLEURS								
2530.10.00	- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	0	A	0	0	0	0	0	
2530.20.00	- Kiesérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	0	A	0	0	0	0	0	
2530.90	- Autres:								
2530.90.10	-- Cryolithe naturelle; chiolite naturelle	0	A	0	0	0	0	0	
2530.90.20	-- Oxydes de fer micacés naturels	0	A	0	0	0	0	0	
2530.90.90	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
26.01	MINERAIS DE FER ET LEURS CONCENTRÉS, Y COMPRIS LES PYRITES DE FER GRILLÉES (CENDRES DE PYRITE)								
2601.1	- Minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrite):								
2601.11.00	- - Non agglomérés	0	A	0	0	0	0	0	
2601.12.00	- - Agglomérés	0	A	0	0	0	0	0	
2601.20.00	- Pyrites de fer grillées (cendres de pyrite)	0	A	0	0	0	0	0	
2602.00.00	MINERAIS DE MANGANÈSE ET LEURS CONCENTRÉS, Y COMPRIS LES MINERAIS DE MANGANÈSE FERRUGINEUX ET LEURS CONCENTRÉS D'UNE TENEUR EN MANGANÈSE DE 20% OU PLUS EN POIDS, SUR PRODUIT SEC	0	A	0	0	0	0	0	
2603.00.00	MINERAIS DE CUIVRE ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
2604.00.00	MINERAIS DE NICKEL ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
2605.00.00	MINERAIS DE COBALT ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
2606.00.00	MINERAIS D'ALUMINIUM ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
2607.00.00	MINERAIS DE PLOMB ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2608.00.00	MINERAIS DE ZINC ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
2609.00.00	MINERAIS D'ÉTAIN ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
2610.00.00	MINERAIS DE CHROME ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
2611.00.00	MINERAIS DE TUNGSTÈNE ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
26.12	MINERAIS D'URANIUM OU DE THORIUM ET LEURS CONCENTRÉS								
2612.10.00	- Minerais d'uranium et leurs concentrés	0	A	0	0	0	0	0	
2612.20.00	- Minerais de thorium et leurs concentrés	0	A	0	0	0	0	0	
26.13	MINERAIS DE MOLYBDÈNE ET LEURS CONCENTRÉS								
2613.10.00	- Grillés	0	A	0	0	0	0	0	
2613.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2614.00.00	MINERAIS DE TITANE ET LEURS CONCENTRÉS	0	A	0	0	0	0	0	
26.15	MINERAIS DE NIOBIUM, DE TANTALE, DE VANADIUM OU DE ZIRCONIUM ET LEURS CONCENTRÉS								
2615.10.00	- Minerais de zirconium et leurs concentrés	0	A	0	0	0	0	0	
2615.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2620.1	- Contenant principalement du zinc:								
2620.11.00	- - Mattes de galvanisation	0	A	0	0	0	0	0	
2620.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2620.2	- Contenant principalement du plomb:								
2620.21.00	- - Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	0	A	0	0	0	0	0	
2620.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2620.30.00	- Contenant principalement du cuivre	0	A	0	0	0	0	0	
2620.40.00	- Contenant principalement de l'aluminium	0	A	0	0	0	0	0	
2620.60.00	- Contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	0	A	0	0	0	0	0	
2620.9	- Autres:								
2620.91.00	- - Contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	0	A	0	0	0	0	0	
2620.99.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
26.21	AUTRES SCORIES ET CENDRES, Y COMPRIS LES CENDRES DE VARECH; CENDRES ET RÉSIDUS PROVENANT DE L'INCINÉRATION DES DÉCHETS MUNICIPAUX								
2621.10.00	- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	0	A	0	0	0	0	0	0
2621.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
27.01	BRIQUETTES, BOULETS ET COMBUSTIBLES SOLIDES SIMILAIRES OBTENUS À PARTIR DE LA HOUILLE								
2701.1	- Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées:								
2701.11.00	- - Anthracite	5	E	5	5	5	5	5	5
2701.12.00	- - Houille bitumineuse	10	E	5	5	10	5	5	5
2701.19.00	- - Autres houilles	5	E	5	5	5	5	5	5
2701.20.00	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	5	E	5	5	5	5	5	5
27.02	LIGNITES, MEME AGGLOMÉRÉS, A L'EXCLUSION DU JAIS								
2702.10.00	- Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	5	E	5	5	5	5	5	5
2702.20.00	- Lignites agglomérés	5	E	5	5	5	5	5	5

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2707.10.00	- Benzols (benzène)	10	E	10	10	10	10	10	
2707.20.00	- Toluols (toluène)	10	E	10	10	10	10	10	
2707.30.00	- Xylols (xylènes)	10	E	10	10	10	10	10	
2707.40.00	- Naphthalène	10	E	10	10	10	10	10	
2707.50.00	- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65% ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250°C d'après la méthode ASTM D 86	10	E	10	10	10	10	10	
2707.9	- Autres:								
2707.91.00	- - Huiles de créosote	10	E	10	10	10	10	10	
2707.99	- - Autres:								
2707.99.10	- - - Phénols	10	E	10	10	10	10	10	
2707.99.90	- - - Autres	10	E	0	10	10	5	10	
27.08	BRAI ET COKE DE BRAI DE GOUDRON DE HOUILLE OU D'AUTRES GOUDRONS MINÉRAUX								
2708.10.00	- Brai	10	E	10	10	10	10	10	
2708.20.00	- Coke de brai	10	E	10	10	10	10	10	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2710.1	- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, autres que les déchets:								
2710.11	- - Huiles légères et préparations:								
2710.11.10	- - - Éther de pétrole	0	A	0	0	0	0	0	
2710.11.20	- - - Essence d'aviation	0	A	0	0	0	0	0	Voir paragraphe 3 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
2710.11.30	- - - Autres essences	0	A	0	0	0	0	0	Voir paragraphe 3 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2710.19.21	- - - - Gazole	0	A	0	0	0	0	0	Voir paragraphe 3 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
2710.19.22	- - - - Fuel oil n° 6 (Bunker C)	0	A	0	0	0	0	0	Voir paragraphe 3 des notes générales de la liste des républiques de la partie Amérique centrale
2710.19.23	- - - - Autres huiles combustibles (fuel oil)	0	A	0	0	0	0	0	
2710.19.24	- - - - Huiles de base paraffiniques ou naphthéniques, raffinées	0	A	0	0	0	0	0	
2710.19.29	- - - - Autres	15	E	10	5	0	15	10	
2710.19.9	- - - - Autres préparations, non dénommées ni comprises ailleurs:								
2710.19.91	- - - - Huiles et graisses lubrifiantes	15	C	5	1	10	15	10	
2710.19.92	- - - - Liquides pour systèmes hydrauliques	5	E	5	5	5	5	5	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2710.19.93	- - - - Huiles à usage agricole, des types utilisés pour la lutte contre les animaux nuisibles et contre les maladies	15	C	15	10	10	0	5	
2710.19.99	- - - - Autres	10	E	10	10	10	10	10	
2710.9	- Déchets d'huiles:								
2710.91.00	- - Contenant des diphenyles polychlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB)	15	E	15	15	15	15	15	
2710.99.00	- - Autres	15	E	15	15	15	15	15	
27.11	GAZ DE PÉTROLE ET AUTRES HYDROCARBURES GAZEUX								
2711.1	- Liquéfiés:								
2711.11.00	- - Gaz naturel	0	A	0	0	0	0	0	
2711.12.00	- - Propane	0	A	0	0	0	0	0	
2711.13.00	- - Butanes	0	A	0	0	0	0	0	
2711.14.00	- - Éthylène, propylène, butylène et butadiène	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2713.1	- Coke de pétrole:									
2713.11.00	- - Non calciné	0	A	0	0	0	0	0	0	
2713.12.00	- - Calciné	5	E	5	5	5	5	5	5	
2713.20.00	- Bitume de pétrole	0	A	0	0	0	0	0	0	
2713.90.00	- Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	5	E	5	5	5	5	5	5	
27.14	BITUMES ET ASPHALTES, NATURELS; SCHISTES ET SABLES BITUMINEUX; ASPHALTITES ET ROCHES ASPHALTIQUES									
2714.10.00	- Sables et schistes bitumineux	5	E	5	5	5	5	5	5	
2714.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2715.00.00	MÉLANGES BITUMINEUX À BASE D'ASPHALTE OU DE BITUME NATURELS, DE BITUME DE PÉTROLE, DE GOUDRON MINÉRAL OU DE BRAI DE GOUDRON MINÉRAL (MASTICS BITUMINEUX, CUT-BACKS, PAR EXEMPLE)	10	E	0	1	10	5	5	5	
2716.00.00	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
	I. ÉLÉMENTS CHIMIQUES								
28.01	FLUOR, CHLORE, BROME ET IODE								
2801.10.00	- Chlore	0	A	0	0	0	0	0	
2801.20.00	- Iode	0	A	0	0	0	0	0	
2801.30.00	- Fluor; brome	0	A	0	0	0	0	0	
2802.00.00	SOUFRE SUBLIMÉ OU PRÉCIPITÉ; SOUFRE COLLOÏDAL	0	A	0	0	0	0	0	
2803.00.00	CARBONE (NOIRS DE CARBONE ET AUTRES FORMES DE CARBONE NON DÉNOMMÉES NI COMPRISES AILLEURS)	0	A	0	0	0	0	0	
28.04	HYDROGÈNE, GAZ RARES ET AUTRES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES								
2804.10.00	- Hydrogène	10	E	10	10	10	10	10	
2804.2	- Gaz rares:								
2804.21.00	- - Argon	0	A	0	0	0	0	0	
2804.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2804.30.00	- Azote	0	A	0	0	0	0	0	
2804.40.00	- Oxygène	10	E	10	10	10	10	10	
2804.50.00	- Bore; tellure	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2804.6	- Silicium:									
2804.61.00	- Contenant en poids au moins 99,99% de silicium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2804.69.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2804.70.00	- Phosphore	0	A	0	0	0	0	0	0	
2804.80.00	- Arsenic	0	A	0	0	0	0	0	0	
2804.90.00	- Sélénium	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.05	MÉTAUX ALCALINS OU ALCALINO-TERREUX; MÉTAUX DE TERRES RARES, SCANDIUM ET YTTRIUM, MÊME MÉLANGÉS OU ALLIÉS ENTRE EUX; MERCURE									
2805.1	- Métaux alcalins ou alcalino-terreux:									
2805.11.00	- - Sodium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2805.12.00	- - Calcium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2805.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2805.30.00	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	0	A	0	0	0	0	0	0	
2805.40.00	- Mercure	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
	II. ACIDES INORGANIQUES ET COMPOSÉS DES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES								
28.06	CHLORURE D'HYDROGÈNE (ACIDE CHLORHYDRIQUE); ACIDE CHLOROSULFURIQUE								
2806.10.00	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	0	A	0	0	0	0	0	
2806.20.00	- Acide chlorosulfurique	0	A	0	0	0	0	0	
28.07	ACIDE SULFURIQUE; OLÉUM								
2807.00.10	- Acide sulfurique de qualité réactive	0	A	0	0	0	0	0	
2807.00.90	- Autres	10	E	10	10	10	10	10	
2808.00.00	ACIDE NITRIQUE; ACIDES SULFONITRIQUES	0	A	0	0	0	0	0	
28.09	PENTAOSYDE DE DIPHOSPHORE; ACIDE PHOSPHORIQUE; ACIDES POLYPHOSPHORIQUES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON								
2809.10.00	- Pentaosyde de diphosphore	0	A	0	0	0	0	0	
2809.20.00	- Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2810.00.00	OXYDES DE BORE; ACIDES BORIQUES	0	A	0	0	0	0	0	
28.11	AUTRES ACIDES INORGANIQUES ET AUTRES COMPOSÉS OXYGÉNÉS INORGANIQUES DES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES								
2811.1	- Autres acides inorganiques:								
2811.11.00	- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	0	A	0	0	0	0	0	
2811.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2811.2	- Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques:								
2811.21.00	- - Dioxyde de carbone	0	A	0	0	0	0	0	
2811.22.00	- - Dioxyde de silicium	0	A	0	0	0	0	0	
2811.29	- - Autres:								
2811.29.10	- - - Dioxyde de soufre	0	A	0	0	0	0	0	
2811.29.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
28.12	III. DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, OXYHALOGÉNÉS OU SULFURÉS DES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES								
2812.10	HALOGÉNURES ET OXYHALOGÉNURES DES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES								
	- Chlorures et oxychlorures:								
2812.10.10	- - Oxychlorure de phosphore	0	A	0	0	0	0	0	
2812.10.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2812.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
28.13	SULFURES DES ÉLÉMENTS NON MÉTALLIQUES; TRISULFURE DE PHOSPHORE DU COMMERCE								
2813.10.00	- Disulfure de carbone	0	A	0	0	0	0	0	
2813.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
	IV. BASES INORGANIQUES ET OXYDES, HYDROXYDES ET PEROXYDES DE MÉTAUX								
28.14	AMMONIAC ANHYDRE OU EN SOLUTION AQUEUSE (AMMONIAQUE)								
2814.10.00	- Ammoniac anhydre (liquéfié)	0	A	0	0	0	0	0	
2814.20.00	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	0	A	0	0	0	0	0	
28.15	HYDROXYDE DE SODIUM (SOUDE CAUSTIQUE); HYDROXYDE DE POTASSIUM (POTASSE CAUSTIQUE); PEROXYDES DE SODIUM OU DE POTASSIUM								
2815.1	- Hydroxyde de sodium (soude caustique):								
2815.11.00	- - Solide	0	A	0	0	0	0	0	
2815.12.00	- - En solution aqueuse (lessive de soude caustique)	0	A	0	0	0	0	0	
2815.20.00	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	0	A	0	0	0	0	0	
2815.30.00	- Peroxydes de sodium ou de potassium	0	A	0	0	0	0	0	
28.16	HYDROXYDE ET PEROXYDE DE MAGNÉSIUM; OXYDES, HYDROXYDES ET PEROXYDES DE STRONTIUM OU DE BARYUM								
2816.10.00	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium	0	A	0	0	0	0	0	
2816.40.00	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium ou de baryum	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2817.00.00	OXYDE DE ZINC; PEROXYDE DE ZINC	0	A	0	0	0	0	0	
28.18	CORINDON ARTIFICIEL, CHIMIQUEMENT DÉFINI OU NON; OXYDE D'ALUMINIUM; HYDROXYDE D'ALUMINIUM								
2818.10.00	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non	0	A	0	0	0	0	0	
2818.20.00	- Oxyde d'aluminium, autre que le corindon artificiel	0	A	0	0	0	0	0	
2818.30.00	- Hydroxyde d'aluminium	0	A	0	0	0	0	0	
28.19	OXYDES ET HYDROXYDES DE CHROME								
2819.10.00	- Trioxyde de chrome	0	A	0	0	0	0	0	
2819.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
28.20	OXYDES DE MANGANÈSE								
2820.10.00	- Dioxyde de manganèse	0	A	0	0	0	0	0	
2820.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
28.21	OXYDES ET HYDROXYDES DE FER; TERRES COLORANTES CONTENANT EN POIDS 70 % OU PLUS DE FER COMBINÉ, ÉVALUÉ EN Fe ₂ O ₃								
2821.10.00	- Oxydes et hydroxydes de fer	0	A	0	0	0	0	0	
2821.20.00	- Terres colorantes	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2822.00.00	OXYDES ET HYDROXYDES DE COBALT; OXYDES DE COBALT DU COMMERCE	0	A	0	0	0	0	0	0	
2823.00.00	OXYDES DE TITANE	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.24	OXYDES DE PLOMB; MINIMUM ET MINE ORANGE									
2824.10.00	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2824.90	- Autres:									
2824.90.10	- - Minimum et mine orange	0	A	0	0	0	0	0	0	
2824.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.25	HYDRAZINE ET HYDROXYLAMINE ET LEURS SELS INORGANIQUES; AUTRES BASES INORGANIQUES; AUTRES OXYDES, HYDROXYDES ET PEROXYDES DE MÉTAUX									
2825.10.00	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.20.00	- Oxyde et hydroxyde de lithium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.30.00	- Oxydes et hydroxydes de vanadium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.40.00	- Oxydes et hydroxydes de nickel	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.50.00	- Oxydes et hydroxydes de cuivre	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.60.00	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.70.00	- Oxydes et hydroxydes de molybdène	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.80.00	- Oxydes d'antimoine	0	A	0	0	0	0	0	0	
2825.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
28.26	V. SELS ET PEROXOSELS MÉTALLIQUES DES ACIDES INORGANIQUES								
	FLUORURES; FLUOROSILICATES, FLUOROALUMINATES ET AUTRES SELS COMPLEXES DE FLUOR								
2826.1	- Fluorures:								
2826.12.00	- - D'aluminium	0	A	0	0	0	0	0	
2826.19	- - Autres:								
2826.19.10	- - - d'ammonium ou de sodium	0	A	0	0	0	0	0	
2826.19.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2826.30.00	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	0	A	0	0	0	0	0	
2826.90	- Autres:								
2826.90.10	- - Fluorosilicates de sodium ou de potassium	0	A	0	0	0	0	0	
2826.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2827.41.00	- - De cuivre	0	A	0	0	0	0	0	
2827.49.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2827.5	- Bromures et oxybromures:								
2827.51.00	- - Bromures de sodium ou de potassium	0	A	0	0	0	0	0	
2827.59.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2827.60.00	- Iodures et oxyiodures	0	A	0	0	0	0	0	
28.28	HYPOCHLORITES; HYPOCHLORITE DE CALCIUM DU COMMERCE; CHLORITES; HYPOBROMITES								
2828.10.00	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	5	C	5	5	5	5	5	
2828.90	- Autres:								
2828.90.10	- - Hypochlorite de sodium	10	E	10	10	10	10	10	
2828.90.20	- - Autres hypochlorites	0	A	0	0	0	0	0	
2828.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
28.29	CHLORATES ET PERCHLORATES; BROMATES ET PERBROMATES; IODATES ET PERIODATES								
2829.1	- Chlorates:								
2829.11.00	- - De sodium	0	A	0	0	0	0	0	
2829.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2829.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
28.30	SULFURES; POLYSULFURES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DEFINIE OU NON								
2830.10.00	- Sulfures de sodium	0	A	0	0	0	0	0	
2830.90	- Autres:								
2830.90.10	- - Sulfure de zinc	0	A	0	0	0	0	0	
2830.90.20	- - Sulfure de cadmium	0	A	0	0	0	0	0	
2830.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
28.31	DITHIONITES (HYDROSULFITES) ET SULFOXYLATES								
2831.10.00	- De sodium	0	A	0	0	0	0	0	
2831.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
28.32	SULFITES; THIOSULFATES								
2832.10.00	- Sulphites de sodium	0	A	0	0	0	0	0	
2832.20.00	- Autres sulfites	0	A	0	0	0	0	0	
2832.30.00	- Thiosulfates	0	A	0	0	0	0	0	
28.33	SULFATES; ALUNS; PEROXOSULFATES (PERSULFATES)								
2833.1	- Sulfates de sodium:								
2833.11.00	- - Sulfate de disodium	0	A	0	0	0	0	0	
2833.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2833.2	- Autres sulfates:								
2833.21.00	- - De magnésium	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2833.22.00	- - D'aluminium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.24.00	- - De nickel	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.25.00	- - De cuivre	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.27.00	- - De baryum	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.29	- - Autres:									
2833.29.10	- - - De chrome	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.29.20	- - - De zinc	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.29.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.30.00	- Aluns	0	A	0	0	0	0	0	0	
2833.40.00	- Peroxosulfates (persulfates)	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.34	NITRITES; NITRATES									
2834.10.00	- Nitrites	0	A	0	0	0	0	0	0	
2834.2	- Nitrates:									
2834.21.00	- - De potassium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2834.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2835.31.00	- - Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2835.39.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.36	CARBONATES; PEROXOCARBONATES (PERCARBONATES); CARBONATE D'AMMONIUM DU COMMERCE CONTENANT DU CARBAMATE D'AMMONIUM									
2836.20.00	- Carbonate de disodium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.30.00	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.40.00	- Carbonates de potassium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.50.00	- Carbonate de calcium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.60.00	- Carbonate de baryum	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.9	- Autres:									
2836.91.00	- - Carbonates de lithium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.92.00	- - Carbonate de strontium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.99	- - Autres:									
2836.99.10	- - - Carbonate d'ammonium du commerce et autres carbonates d'ammonium	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2836.99.20	- - - Carbonates de plomb	0	A	0	0	0	0	0	0	
2836.99.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.37	CYANURES, OXYCYANURES ET CYANURES COMPLEXES									
2837.1	- Cyanures et oxycyanures:									
2837.11.00	- - De sodium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2837.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2837.20.00	- Cyanures complexes	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.39	SILICATES; SILICATES DES MÉTAUX ALCALINS DU COMMERCE									
2839.1	- De sodium:									
2839.11.00	- - Métasilicates	0	A	0	0	0	0	0	0	
2839.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2839.90	- Autres:									
2839.90.10	- - De potassium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2839.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
28.40	BORATES; PEROXOBORATES (PERBORATES)									
2840.1	- Tétraborate de disodium (borax raffiné):									
2840.11.00	- - Anhydre	0	A	0	0	0	0	0	0	
2840.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2840.20.00	- Autres borates	0	A	0	0	0	0	0	0	
2840.30.00	- Peroxoborates (perborates)	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.41	SELS DES ACIDES OXOMÉTALLIQUES OU PEROXOMÉTALLIQUES									
2841.30.00	- Dichromate de sodium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2841.50	- Autres chromates et dichromates; peroxychromates:									
2841.50.10	- Chromates de zinc ou de plomb	0	A	0	0	0	0	0	0	
2841.50.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2841.6	- Manganites, manganates et permanganates:									
2841.61.00	- - Permanganate de potassium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2841.69.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2841.70.00	- Molybdates	0	A	0	0	0	0	0	
2841.80.00	- Wolframates (tungstates)	0	A	0	0	0	0	0	
2841.90	- Autres:								
2841.90.10	- - Aluminates	0	A	0	0	0	0	0	
2841.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
28.42	AUTRES SELS DES ACIDES OU PEROXOACIDES INORGANIHUES (Y COMPRIS LES ALUMINOSILICATES DE CONSTITUTION CHIMIQUE DEFINIE OU NON), AUTRES QUE LES AZOTURES								
2842.10.00	- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	0	A	0	0	0	0	0	
2842.90	- Autres:								
2842.90.10	- - Fulminates, cyanates et thiocyanates	0	A	0	0	0	0	0	
2842.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2844.10.00	- Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris cermet), produits céramiques et mélanges contenant de l'uranium naturel ou des composés	0	A	0	0	0	0	0	
2844.20.00	- Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2844.30.00	- Uranium enrichi en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2844.40.00	- Éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n ^{os} 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, dispersions (y compris cermets), produits céramiques et mélanges contenant ces éléments, isotopes ou composés; Uranium naturel et ses composés	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2844.50.00	- Éléments combustibles (cartouches) irradiés de réacteurs nucléaires	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.45	ISOTOPEs AUTRES QUE CEUX DU N° 28.44; LEURS COMPOSÉS INORGANIQUEs OU ORGANIQUEs, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON									
2845.10.00	- Eau lourde (oxyde de deutérium)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2845.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
28.46	COMPOSÉS, INORGANIQUEs OU ORGANIQUEs, DES MÉTAUX DES TERRES RAREs, DE L'YTRIUM OU DU SCANDIUM OU DES MÉLANGEs DE CES MÉTAUX									
2846.10.00	- Composés de cérium	0	A	0	0	0	0	0	0	
2846.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2847.00.00	PEROXYDE D'HYDROGENE (EAU OXYGENEE), MÊME SOLIDIFIÉ AVEC DE L'UREE	0	A	0	0	0	0	0	0	
2848.00.00	PHOSPHUREs, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON, À L'EXCLUSION DES FERROPHOSPHOREs	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
28.49	CARBURES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON								
2849.10.00	- De calcium	0	A	0	0	0	0	0	
2849.20.00	- De silicium	0	A	0	0	0	0	0	
2849.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2850.00.00	HYDRURES, NITRURES, AZOTURES, SILICIURES ET BORURES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON, AUTRES QUE LES COMPOSÉS QUI CONSTITUENT ÉGALEMENT DES CARBURES DU N° 28.49	0	A	0	0	0	0	0	
2852.00.00	COMPOSÉS, INORGANIQUES OU ORGANIQUES, DU MERCURE, À L'EXCLUSION DES AMALGAMES	0	A	0	0	0	0	0	
2853.00.00	AUTRES COMPOSÉS INORGANIQUES (Y COMPRIS LES EAUX DISTILLÉES, DE CONDUCTIBILITÉ OU DE MÊME DEGRÉ DE PURETÉ); AIR LIQUIDE (Y COMPRIS L'AIR LIQUIDE DONT LES GAZ RARES ONT ÉTÉ ÉLIMINÉS); AIR COMPRIMÉ; AMALGAMES AUTRES QUE DE MÉTAUX PRÉCIEUX	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
	I. HYDROCARBURES ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
29.01	HYDROCARBURES ACYCLIQUES								
2901.10.00	- Saturés	0	A	0	0	0	0	0	
2901.2	- Non saturés:								
2901.21.00	- - Éthylène	0	A	0	0	0	0	0	
2901.22.00	- - Propène (propylène)	0	A	0	0	0	0	0	
2901.23.00	- - Butène (butylène) et ses isomères	0	A	0	0	0	0	0	
2901.24.00	- - Buta-1,3-diène et isoprène	0	A	0	0	0	0	0	
2901.29	- - Autres:								
2901.29.10	- - - Acétylène	10	E	10	10	10	10	10	
2901.29.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
29.02	HYDROCARBURES CYCLIQUES								
2902.1	- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques:								
2902.11.00	- - Cyclohexane	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2902.19	- - Autres:								
2902.19.10	- - - Camphène (3,3 diméthyl-2-méthylène camphène)	0	A	0	0	0	0	0	
2902.19.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2902.20.00	- Benzène	0	A	0	0	0	0	0	
2902.30.00	- Toluène	0	A	0	0	0	0	0	
2902.4	- Xylènes:								
2902.41.00	- - o-Xylène	5	E	5	5	5	5	5	
2902.42.00	- - m-Xylène	5	E	5	5	5	5	5	
2902.43.00	- - p-Xylène	5	E	5	5	5	5	5	
2902.44.00	- - Isomères du xylène en mélange	5	E	5	5	5	5	5	
2902.50.00	- Styrène	0	A	0	0	0	0	0	
2902.60.00	- Éthylbenzène	0	A	0	0	0	0	0	
2902.70.00	- Cumène	0	A	0	0	0	0	0	
2902.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.03	DÉRIVÉS HALOGÉNÉS DES HYDROCARBURES								
2903.1	- Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques:								
2903.11.00	- - Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	0	A	0	0	0	0	0	
2903.12.00	- - Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	0	A	0	0	0	0	0	
2903.13.00	- - Chloroforme (trichlorométhane)	0	A	0	0	0	0	0	
2903.14.00	- - Tétrachlorure de carbone	0	A	0	0	0	0	0	
2903.15.00	- - Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	0	A	0	0	0	0	0	
2903.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2903.2	- Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques:								
2903.21.00	- - Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	0	A	0	0	0	0	0	
2903.22.00	- - Trichloroéthylène	0	A	0	0	0	0	0	
2903.23.00	- - Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	0	A	0	0	0	0	0	
2903.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2903.3	- Dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques:								
2903.31.00	- - Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2903.39.00	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2903.4	- Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents:								
2903.41.00	-- Trichlorofluorométhane	0	A	0	0	0	0	0	
2903.42.00	-- Dichlorodifluorométhane	0	A	0	0	0	0	0	
2903.43.00	-- Trichlorotrifluoroéthanes	0	A	0	0	0	0	0	
2903.44.00	-- Dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthane	0	A	0	0	0	0	0	
2903.45.00	-- Autres dérivés perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore	0	A	0	0	0	0	0	
2903.46.00	-- Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes	0	A	0	0	0	0	0	
2903.47.00	-- Autres dérivés perhalogénés	0	A	0	0	0	0	0	
2903.49.00	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2903.5	- Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques:								
2903.51.00	-- Du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2903.52.00	- - Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2903.59.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2903.6	- Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques:									
2903.61.00	- - Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	0	A	0	0	0	0	0	0	
2903.62.00	- - Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2903.69.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
29.04	DÉRIVÉS SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS DES HYDROCARBURES, MÊME HALOGÉNÉS									
2904.10.00	- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	0	A	0	0	0	0	0	0	
2904.20.00	- Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	0	A	0	0	0	0	0	0	
2904.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.05	II. ALCOOLS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2905.1	ALCOOLS ACYCLIQUES ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
	- Monoalcools saturés:								
2905.11.00	- - Méthanol (alcool méthylique)	0	A	0	0	0	0	0	
2905.12.00	- - Propane 1-ol (alcool propylique) et propane 2-ol (alcool isopropylique)	0	A	0	0	0	0	0	
2905.13.00	- - Butane 1-ol (alcool n-butylique)	0	A	0	0	0	0	0	
2905.14.00	- - Autres butanols	0	A	0	0	0	0	0	
2905.16.00	- - Octanol (alcool octylique) et ses isomères	0	A	0	0	0	0	0	
2905.17.00	- - Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	0	A	0	0	0	0	0	
2905.19	- - Autres:								
2905.19.10	- - - Pentanol (alcool amylique) et ses isomères	0	A	0	0	0	0	0	
2905.19.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2905.51.00	- - Ethchlorvynol (DCI)	0	A	0	0	0	0	0	
2905.59.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
29.06	ALCOOLS CYCLIQUES ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2906.1	- Cyclaniques, cycléniques ou cyclo terpéniques:								
2906.11.00	- - Menthol	0	A	0	0	0	0	0	
2906.12.00	- - Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	0	A	0	0	0	0	0	
2906.13.00	- - Stérols et inositols	0	A	0	0	0	0	0	
2906.19	- - Autres:								
2906.19.10	- - - Terpinéols	0	A	0	0	0	0	0	
2906.19.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2906.2	- Aromatiques:								
2906.21.00	- - Alcool benzylique	0	A	0	0	0	0	0	
2906.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2907	III. PHÉNOLS ET PHÉNOLS-ALCOOLS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2907	PHÉNOLS; PHÉNOLS-ALCOOLS								
2907.1	- Monophénols:								
2907.11.00	- - Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2907.12.00	- - Crésols et leurs sels	0	A	0	0	0	0	0	
2907.13.00	- - Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2907.15.00	- - Naphtoles et leurs sels	0	A	0	0	0	0	0	
2907.19	- - Autres:								
2907.19.10	- - - Xylénols et leurs sels	0	A	0	0	0	0	0	
2907.19.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2907.2	- Polyphénols; phénols-alcools:								
2907.21.00	- - Résorcinol et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2907.22.00	- - Hydroquinone et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2907.23.00	- - 4,4'-Isopropylidenediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2907.29	- - Autres:									
2907.29.10	- - - Phénols-alcools	0	A	0	0	0	0	0	0	
2907.29.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
29.08	DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS DES PHÉNOLS OU DES PHÉNOLS-ALCOOLS									
2908.1	- Dérivés seulement halogénés et leurs sels:									
2908.11.00	- - Pentachlorophénol (ISO)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2908.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2908.9	- Autres:									
2908.91.00	- - Dimoseb (ISO) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2908.99	- - Autres:									
2908.99.10	- - - Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters	0	A	0	0	0	0	0	0	
2908.99.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.09	IV. ÉTHERS, PEROXYDES D'ALCOOLS, PEROXYDES D'ÉTHERS, PEROXYDES DE CÉTONES, ÉPOXYDES AVEC TROIS ATOMES DANS LE CYCLE, ACÉTALS, ET HÉMI-ACÉTALS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2909.1	ÉTHERS, ÉTHERS-ALCOOLS, ÉTHERS-PHÉNOLS, ÉTHERS-ALCOOLS-PHÉNOLS, PEROXYDES D'ALCOOLS, PEROXYDES D'ÉTHERS, PEROXYDES DE CÉTONES (DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON) ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2909.11.00	- Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	0	A	0	0	0	0	0	
2909.19.00	- - Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	0	A	0	0	0	0	0	
2909.20.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2909.20.00	- Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2909.30.00	- Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0	A	0	0	0	0	0	0	
2909.4	- Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:									
2909.41.00	- - 2,2-oxydiéthanol (diéthylène glycol);digol	0	A	0	0	0	0	0	0	
2909.43.00	- - Éthers monobutylques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	0	A	0	0	0	0	0	0	
2909.44	- - Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol:									
2909.44.10	- - - Éthers monométhyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	0	A	0	0	0	0	0	0	
2909.44.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2909.49.00	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2909.50.00	- Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0	A	0	0	0	0	0	0	
2909.60.00	- Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.10	ÉPOXYDES, ÉPOXY-ALCOOLS, ÉPOXY-PHÉNOLS ET ÉPOXY-ÉTERS, AVEC TROIS ATOMES DANS LE CYCLE, ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2910.10.00	- Oxirane (oxyde d'éthylène)	0	A	0	0	0	0	0	
2910.20.00	- Méthylloxirane (oxyde de propylène)	0	A	0	0	0	0	0	
2910.30.00	- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)	0	A	0	0	0	0	0	
2910.40.00	- Dieldrine (ISO, DCI)	0	A	0	0	0	0	0	
2910.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2911.00.00	ACÉTALS ET HÉMI-ACÉTALS, MÊME CONTENANT D'AUTRES FONCTIONS OXYGÉNÉES, ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.12	V. COMPOSÉS À FONCTION ALDÉHYDE ALDÉHYDES, MÊME CONTENANT D'AUTRES FONCTIONS OXYGÉNÉES; POLYMÈRES CYCLIQUES DES ALDÉHYDES; PARAFORMALDÉHYDE								
2912.1	- Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:								
2912.11.00	- - Méthanal (formaldéhyde)	0	A	0	0	0	0	0	
2912.12.00	- - Éthanal (acétaldéhyde)	0	A	0	0	0	0	0	
2912.19	- - Autres:								
2912.19.10	- - - Butanal (butyraldéhyde, isomère normal)	0	A	0	0	0	0	0	
2912.19.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2912.2	- Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:								
2912.21.00	- - Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	0	A	0	0	0	0	0	
2912.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2912.30.00	- Aldéhydes-alcools	0	A	0	0	0	0	0	
2912.4	- Aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées:								
2912.41.00	- - Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchine)	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2912.42.00	- - Éthylvaniline (3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2912.49.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2912.50.00	- Polymères cycliques des aldéhydes	0	A	0	0	0	0	0	0	
2912.60.00	- Paraformaldéhyde	0	A	0	0	0	0	0	0	
2913.00.00	DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS DES PRODUITS DU N° 29.12	0	A	0	0	0	0	0	0	
	VI. COMPOSÉS À FONCTION CÉTONE OU À FONCTION QUINONE									
29.14	CÉTONES ET QUINONES, MÊME CONTENANT D'AUTRES FONCTIONS OXYGÉNÉES, ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS									
2914.1	- Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:									
2914.11.00	- - Acétone	0	A	0	0	0	0	0	0	
2914.12.00	- - Butanone (méthyléthylcétone)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2914.13.00	- - 4-méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2914.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2914.2	- Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:								
2914.21.00	- - Camphre	0	A	0	0	0	0	0	
2914.22.00	- - Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	0	A	0	0	0	0	0	
2914.23.00	- - Ionones et méthylionones	0	A	0	0	0	0	0	
2914.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2914.3	- Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:								
2914.31.00	- - Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	0	A	0	0	0	0	0	
2914.39.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2914.40.00	- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes	0	A	0	0	0	0	0	
2914.50.00	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	0	A	0	0	0	0	0	
2914.6	- Quinones:								
2914.61.00	- - Anthraquinone	0	A	0	0	0	0	0	
2914.69.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2914.70.00	- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.15	VII. ACIDES CARBOXYLIQUES, LEURS ANHYDRIDES, HALOGENURES, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DÉRIVÉS HALOGENÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2915.1	ACIDES MONOCARBOXYLIQUES ACYCLIQUES SATURÉS ET LEURS ANHYDRIDES, HALOGENURES, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DÉRIVÉS HALOGENÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
	- Acide formique, ses sels et ses esters:								
2915.11.00	- - Acide formique	0	A	0	0	0	0	0	
2915.12.00	- - Sels de l'acide formique	0	A	0	0	0	0	0	
2915.13.00	- - Esters de l'acide formique	0	A	0	0	0	0	0	
2915.2	- Acide acétique et ses sels; anhydride acétique:								
2915.21.00	- - Acide acétique	0	A	0	0	0	0	0	
2915.24.00	- - Anhydride acétique	0	A	0	0	0	0	0	
2915.29	- - Autres:								
2915.29.10	- - - Acétate de sodium	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2915.29.20	- - - Acétates de cobalt	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.29.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.3	- Esters de l'acide acétique:									
2915.31.00	- - Acétate d'éthyle	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.32.00	- - Acétate de vinyle	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.33.00	- - Acétate de n-butyle	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.36.00	- - Acétate de dimosébe (ISO)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.39	- - Autres:									
2915.39.10	- - - Acétate d'isobutyle	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.39.20	- - - Acétate de 2-éthoxyéthyle	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.39.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.40.00	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.50.00	- Acide propionique, ses sels et ses esters	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.60.00	- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2915.70.00	- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters	0	A	0	0	0	0	0	0	
2915.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
29.16	ACIDES MONOCARBOXYLIQUES ACYCLIQUES NON SATURÉS ET ACIDES MONOCARBOXYLIQUES CYCLIQUES, LEURS ANHYDRIDES, HALOGENURES, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DÉRIVÉS HALOGENÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS									
2916.1	- Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:									
2916.11.00	- - Acide acrylique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.12.00	- - Esters de l'acide acrylique	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.13.00	- - Acide méthacrylique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.14.00	- - Esters de l'acide méthacrylique	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.15.00	- - Acides oléique, linoléique ou linoléinique, leurs sels et leurs esters	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2916.20.00	- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloalipéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.3	- Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:									
2916.31.00	- - Acide benzoïque, ses sels et ses esters	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.32.00	- - Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.34.00	- - Acide phénylacétique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.35.00	- - Esters de l'acide phénylacétique	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.36.00	- - Binapacryl (ISO)	0	A	0	0	0	0	0	0	
2916.39.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
29.17	ACIDES POLYCARBOXYLIQUES, LEURS ANHYDRIDES, HALOGÉNURES, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS									
2917.1	- Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:									
2917.11.00	- - Acide oxalique, ses sels et ses esters	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2917.12	- - Acide adipique, ses sels et ses esters:								
2917.12.10	- - - Adipates de dioctyle, di-isobutyle, didécyle ou di-isodécyle	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.12.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.13.00	- - Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.14.00	- - Anhydride maléique	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.20.00	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cyclo terpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.3	- Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:								
2917.32	- - Orthophthalates de dioctyle:								
2917.32.10	- - - D'un degré de pureté égal ou supérieur à 99%	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.32.90	- - - Autres	10	E	10	10	10	10	10	10
2917.33.00	- - Orthophthalates de dinonyle ou de didécyle	0	A	0	0	0	0	0	0
2917.34	- - Autres esters de l'acide orthophthalique:								
2917.34.10	- - - Orthophthalates de dibutyle	0	A	0	0	0	0	0	0

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2917.34.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2917.35.00	- - Anhydride phthalique	0	A	0	0	0	0	0	0	
2917.36.00	- - Acide téréphthalique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2917.37.00	- - Téréphthalate de diméthyle	0	A	0	0	0	0	0	0	
2917.39.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
29.18	ACIDES CARBOXYLIQUES CONTENANT DES FONCTIONS OXYGÉNÉES SUPPLÉMENTAIRES ET LEURS ANHYDRIDES, HALOGÉNURÉS, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS									
2918.1	- Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:									
2918.11.00	- - Acide lactique, ses sels et ses esters	0	A	0	0	0	0	0	0	
2918.12.00	- - Acide tartrique	0	A	0	0	0	0	0	0	
2918.13.00	- - Sels et esters de l'acide tartrique	0	A	0	0	0	0	0	0	
2918.14.00	- - Acide citrique	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2918.15.00	- - Sels et esters de l'acide citrique	0	A	0	0	0	0	0	
2918.16.00	- - Acide gluconique, ses sels et ses esters	0	A	0	0	0	0	0	
2918.18.00	- - Chlorobenzilate (ISO)	0	A	0	0	0	0	0	
2918.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2918.2	- Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:								
2918.21.00	- - Acide salicylique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2918.22.00	- - Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	0	A	0	0	0	0	0	
2918.23.00	- - Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	0	A	0	0	0	0	0	
2918.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2918.30.00	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2918.9	- Autres:								
2918.91.00	- - 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels ou ses esters	0	A	0	0	0	0	0	
2918.99.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.19	VIII. ESTERS DES ACIDES INORGANQUES DES NON-MÉTAUX ET LEURS SELS, ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
	ESTERS PHOSPHORIQUES ET LEURS SELS, Y COMPRIS LES LACTOPHOSPHATES; LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2919.10.00	- Phosphate de tris(2,3 dibromopropyle)	0	A	0	0	0	0	0	
2919.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
29.20	ESTERS DES AUTRES ACIDES INORGANQUES DES NON-MÉTAUX (À L'EXCLUSION DES ESTERS DES HALOGÉNURES D'HYDROGÈNE) ET LEURS SELS; LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS								
2920.1	- Esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:								
2920.11.00	- - Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion)	0	A	0	0	0	0	0	
2920.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2920.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2921.41.00	-- Aniline et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2921.42.00	-- Dérivés de l'aniline et leurs sels	0	A	0	0	0	0	0	
2921.43	-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2921.43.10	--- Trifluraline (a,a,a-trifluoro-2,6-dinitro-N,N-dipropyl-p-toluidine)	5	E	5	5	5	5	5	
2921.43.20	--- Toluidine	0	A	0	0	0	0	0	
2921.43.30	--- Chlorométhylaniline	0	A	0	0	0	0	0	
2921.43.90	--- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2921.44.00	-- Diphenylamine et ses dérivés; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2921.45.00	-- 1-Naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (β-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2921.46.00	-- Amfétamine (DCI), benzétamine (DCI), dexanfétamine (DCI), étilanfétamine (DCI), fencanfamine (DCI), phentermine (DCI), lététamine (DCI), lévanfétamine (DCI), méfénorex (DCI), sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2921.49.00	-- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2922.21.00	- - Acides aminonaphtholsulfoniques et leurs sels	0	A	0	0	0	0	0	
2922.29	- - Autres:								
2922.29.10	- - - Anisidines, dianisidines, phénétidines, et leurs sels	0	A	0	0	0	0	0	
2922.29.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2922.3	- Amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes; sels de ces produits:								
2922.31.00	- - Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2922.39.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2922.4	- Amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters; sels de ces produits:								
2922.41.00	- - Lysine et ses esters; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2922.42.00	- - Acide glutamique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2922.43.00	- - Acide anthranilique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2922.44.00	- - Tilidine (DCI) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2922.49.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2922.50.00	- Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées	0	A	0	0	0	0	0	
29.23	SELS ET HYDROXYDES D'AMMONIUM QUATERNAIRES; LÉCITHINES ET AUTRES PHOSPHOAMINOLIPIDES, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON								
2923.10.00	- Choline et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2923.20.00	- Lécithines et autres phosphoaminolipides	0	A	0	0	0	0	0	
2923.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
29.24	COMPOSES A FONCTION CARBOXYAMIDE; COMPOSES A FONCTION AMIDE DE L'ACIDE CARBONIQUE								
2924.1	- Amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2924.11.00	- - Méprobamate (DCI)	0	A	0	0	0	0	0	
2924.12.00	- - Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2924.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2924.2	- Amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2924.21.00	- - Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2924.23.00	- - Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2924.24.00	- - Éthinamate (DCI)	0	A	0	0	0	0	0	
2924.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
29.25	COMPOSÉS À FONCTION CARBOXYMIDE (Y COMPRIS LA SACCHARINE ET SES SELS) OU À FONCTION IMINE								
2925.1	- Imides et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2925.11.00	- - Saccharine et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2925.12.00	- - Glutéthimide (DCI)	0	A	0	0	0	0	0	
2925.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2925.2	- Imines et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2925.21.00	- - Chlordiméforme (ISO)	0	A	0	0	0	0	0	
2925.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.26	COMPOSÉS À FONCTION NITRILE								
2926.10.00	- Acrylonitrile	0	A	0	0	0	0	0	
2926.20.00	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	0	A	0	0	0	0	0	
2926.30.00	- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	0	A	0	0	0	0	0	
2926.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2927.00.00	COMPOSÉS DIAZOÏQUES, AZOÏQUES OU AZOXYQUES	0	A	0	0	0	0	0	
2928.00.00	DÉRIVÉS ORGANIQUES DE L'HYDRAZINE OU DE L'HYDROXYLAMINE	0	A	0	0	0	0	0	
29.29	COMPOSÉS À AUTRES FONCTIONS AZOTÉES								
2929.10.00	- Isocyanates	0	A	0	0	0	0	0	
2929.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2932.1	- Composés dont la structure comporte un ou plusieurs cycles furanne (hydrogéné ou non) non condensés:								
2932.11.00	- - Tétrahydrofuranne	0	A	0	0	0	0	0	
2932.12.00	- - 2-Furaldéhyde (furfural)	0	A	0	0	0	0	0	
2932.13.00	- - Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	0	A	0	0	0	0	0	
2932.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2932.2	- Lactones:								
2932.21.00	- - Coumarine, méthylcoumarines et éthylcoumarines	0	A	0	0	0	0	0	
2932.29.00	- - Autres lactones	0	A	0	0	0	0	0	
2932.9	- Autres:								
2932.91.00	- - Isosafrole	0	A	0	0	0	0	0	
2932.92.00	- - 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	0	A	0	0	0	0	0	
2932.93.00	- - Pipéronal	0	A	0	0	0	0	0	
2932.94.00	- - Safrole	0	A	0	0	0	0	0	
2932.95.00	- - Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	0	A	0	0	0	0	0	
2932.99.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.33	COMPOSÉS HÉTÉROCYCLIQUES À HÉTÉROATOME(S) D'AZOTE EXCLUSIVEMENT								
2933.1	- Composés dont la structure comporte un ou plusieurs cycles pyrazole (hydrogéné ou non) non condensés:								
2933.11.00	- - Phénazone (antipyrine) et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2933.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2933.2	- Composés dont la structure comporte un ou plusieurs cycles imidazole (hydrogéné ou non) non condensés:								
2933.21.00	- - Hydantoïne et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2933.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2933.3	- Composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé:								
2933.31.00	- - Pyridine et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2933.32.00	- - Pipéridine et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2933.33.00	- - Alfentanil (DCI), amilétidine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxylate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI) et trimépéridine (DCI); sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.39.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.4	- Composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine (hydrogénés ou non) sans autres condensations:								
2933.41.00	- - Lévorphanol (DCI) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.49.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.5	- Composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine:								
2933.52.00	- - Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2933.53.00	- - Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital, cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI), pentobarbital (DCI), phénobarbital (DCI), secbutabarbital (DCI), sécobarbital (DCI) et vinylbital (DCI); sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.54.00	- - Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.55.00	- - Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.59.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.6	- Composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé:								
2933.61.00	- - Mélamine	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.69.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.7	- Lactames:								
2933.71.00	- - 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	0	A	0	0	0	0	0	0
2933.72.00	- - Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)	0	A	0	0	0	0	0	0

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2933.79.00	- - Autres lactames	0	A	0	0	0	0	0	
2933.9	- Autres:								
2933.91.00	- - Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate (DCI), délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), témazépam (DCI), tétrazépam (DCI) et triazolam (DCI), sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2933.99.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
29.34	ACIDES NUCLÉIQUES ET LEURS SELS, DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE OU NON; AUTRES COMPOSÉS HÉTÉROCYCLIQUES								
2934.10.00	- Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2934.20.00	- Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations	0	A	0	0	0	0	0	0	
2934.30.00	- Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	0	A	0	0	0	0	0	0	
2934.9	- Autres:									
2934.91.00	- - Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phémmétrazine (DCI) et sufentamil (DCI); sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	0	
2934.99.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
2935.00.00	SULFONAMIDES	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.36	XI. PROVITAMINES, VITAMINES ET HORMONES PROVITAMINES ET VITAMINES, NATURELLES OU REPRODUITES PAR SYNTHÈSE (Y COMPRIS LES CONCENTRATS NATURELS), AINSI QUE LEURS DÉRIVÉS UTILISÉS PRINCIPALEMENT EN TANT QUE VITAMINES, MÉLANGÉS OU NON ENTRE EUX, MÊME EN SOLUTIONS QUELCONQUES								
2936.2	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés:								
2936.21	- - Vitamines A et leurs dérivés:								
2936.21.10	- - - Palmitate de rétinyle	0	A	0	0	0	0	0	
2936.21.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2936.22.00	- - Vitamine B1 et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2936.23.00	- - Vitamine B2 et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2936.24.00	- - Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2936.25.00	- - Vitamine B6 et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2936.26.00	- - Vitamine B12 et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
2936.27.00	- - Vitamine C et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	0	
2936.28.00	- - Vitamine E et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	0	
2936.29.00	- - Autres vitamines et leurs dérivés	0	A	0	0	0	0	0	0	
2936.90	- Autres, y compris les concentrats naturels:									
2936.90.10	- - Provitamines, non mélangées	0	A	0	0	0	0	0	0	
2936.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
29.37	HORMONES, PROSTAGLANDINES, THROMBOXANES ET LEUCOTRIENES, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHÈSE; LEURS DÉRIVÉS ET ANALOGUES STRUCTURELS, Y COMPRIS LES POLYPEPTIDES À CHAÎNE MODIFIÉE, UTILISÉS PRINCIPALEMENT COMME HORMONES									
2937.1	- Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels:									
2937.11.00	- - Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels	0	A	0	0	0	0	0	0	
2937.12.00	- - Insuline et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2937.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2937.2	- Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels:								
2937.21.00	- - Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	0	A	0	0	0	0	0	
2937.22.00	- - Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	0	A	0	0	0	0	0	
2937.23.00	- - Oestrogènes et progestogènes	0	A	0	0	0	0	0	
2937.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2937.3	- Hormones de la catécholamine, leurs dérivés et analogues structurels:								
2937.31.00	- - Épinéphrine (adrénaline)	0	A	0	0	0	0	0	
2937.39.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2937.40.00	- Dérivés des amino-acides	0	A	0	0	0	0	0	
2937.50.00	- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	0	A	0	0	0	0	0	
2937.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
29.38	XII. HÉTÉROSIDES ET ALCALOÏDES VÉGÉTAUX, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHÈSE; LEURS SELS, LEURS ESTERS ET AUTRES DÉRIVÉS								
	HÉTÉROSIDES, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHÈSE; LEURS SELS, LEURS Éthers, LEURS ESTERS ET AUTRES DÉRIVÉS								
2938.10.00	- Rutoside (rutine) et ses dérivés	0	A	0	0	0	0	0	
2938.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
29.39	ALCALOÏDES VÉGÉTAUX, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHÈSE; LEURS SELS, LEURS Éthers, LEURS ESTERS ET AUTRES DÉRIVÉS								
2939.1	- Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2939.11.00	- - Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thébacone (DCI) et thébaïne; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2939.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2939.20	- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2939.20.10	- - Quinine et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.20.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2939.30.00	- Caféine et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.4	- Éphédrines et leurs sels:								
2939.41.00	- - Éphédrine et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.42.00	- - Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.43.00	- - Cathine (DCI) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.49.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2939.5	- Théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2939.51.00	- - Fénétylline (DCI) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.59.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2939.6	- Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2939.61.00	- - Ergométrine (DCI) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.62.00	- - Ergotamine (DCI) et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.63.00	- - Acide lysergique et ses sels	0	A	0	0	0	0	0	
2939.69.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
2939.9	- Autres:								
2939.91.00	- - Cocaïne, ecgonine, lévométramfetamine, métramfetamine (DCI), racémate de métramfetamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2939.99.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
	XIII. AUTRES COMPOSÉS ORGANIQUES								
2940.00.00	SUCRES CHIMIQUEMENT PURS, A L'EXCEPTION DU SACCCHAROSE, DU LACTOSE, DU MALTOSE, DU GLUCOSE ET DU FRUCTOSE (LEVULOSE); ÉTHERS, ACÉTALES ET ESTERS DE SUCRES ET LEURS SELS, AUTRES QUE LES PRODUITS DES N ^{OS} 29.37, 29.38 ET 29.39	0	A	0	0	0	0	0	
29.41	ANTIBIOTIQUES								
2941.10.00	- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2941.20.00	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2941.30.00	- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2941.40.00	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2941.50.00	- Érythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	0	A	0	0	0	0	0	
2941.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
2942.00.00	AUTRES COMPOSÉS ORGANIQUES	0	A	0	0	0	0	0	
30.01	GLANDES ET AUTRES ORGANES À USAGES OPOTHÉRAPIQUES, À L'ÉTAT DESSÉCHÉ, MÊME PULVÉRISÉS; EXTRAITS, A USAGES OPOTHÉRAPIQUES, DE GLANDES OU D'AUTRES ORGANES OU DE LEURS SÉCRÉTIONS; HÉPARINE ET SES SELS; AUTRES SUBSTANCES HUMAINES OU ANIMALES PRÉPARÉES À DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES NON DÉNOMMÉES NI COMPRISÉS AILLEURS								
3001.20.00	- Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	0	A	0	0	0	0	0	
3001.90	- Autres:								
3001.90.10	- - Os, organes et tissus humains destinés aux greffes	0	A	0	0	0	0	0	
3001.90.20	- - Glandes et autres organes, à l'état desséché, même pulvérisés	0	A	0	0	0	0	0	
3001.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
30.02	SANG HUMAIN; SANG ANIMAL PRÉPARÉ EN VUE D'USAGES THERAPEUTIQUES, PROPHYLACTIQUES OU DE DIAGNOSTIC; ANTISÉRUMS (SÉRUMS AVEC ANTICORPS), AUTRES FRACTIONS DU SANG, PRODUITS IMMUNOLOGIQUES MODIFIÉS, MÊME OBTENUS PAR VOIE BIOTECHNOLOGIQUE; VACCINS, TOXINES, CULTURES DE MICRO-ORGANISMES (À L'EXCLUSION DES LEVURES) ET PRODUITS SIMILAIRES								
3002.10	- Antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique:								
3002.10.10	- - Antisérums ophidiens, autres que de cobra et de corail	0	A	0	0	0	0	0	0
3002.10.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0
3002.20.00	- Vaccins pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	0
3002.30.00	- Vaccins à usage vétérinaire	0	A	0	0	0	0	0	0
3002.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	0

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
30.03	MÉDICAMENTS (À L'EXCLUSION DES PRODUITS DES N ^{OS} 30.02, 30.05 OU 30.06) CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MÉLANGÉS ENTRE EUX, PRÉPARÉS À DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, MAIS NI PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES, NI CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL								
3003.10	- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits:								
3003.10.10	- - Pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	
3003.10.20	- - Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	0	5	0	0	
3003.20	- Contenant d'autres antibiotiques:								
3003.20.10	- - Pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	
3003.20.20	- - Pour la médecine vétérinaire	5	E	5	0	5	0	0	
3003.3	- Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques:								
3003.31.00	- - Contenant de l'insuline	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3003.39	-- Autres:								
3003.39.10	-- Pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	
3003.39.20	-- Pour la médecine vétérinaire	5	E	5	0	5	0	0	
3003.40	- Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques:								
3003.40.10	-- Pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	
3003.40.20	-- Pour la médecine vétérinaire	5	E	5	0	5	0	0	
3003.90	- Autres:								
3003.90.1	-- Contenant des sulfamidés:								
3003.90.11	-- Pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	
3003.90.12	-- Pour la médecine vétérinaire	5	E	5	0	5	0	0	
3003.90.2	-- Contenant des hétérosides:								
3003.90.21	-- Pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	
3003.90.22	-- Pour la médecine vétérinaire	5	E	5	0	5	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3003.90.9	-- Autres:								
3003.90.91	-- Pour la médecine humaine	0	A	0	0	0	0	0	
3003.90.92	-- Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	0	5	0	0	
30.04	MÉDICAMENTS (À L'EXCLUSION DES PRODUITS DES N° 30.02, 30.05 OU 30.06) CONSTITUÉS PAR DES PRODUITS MÉLANGÉS OU NON MÉLANGÉS, PRÉPARÉS À DES FINS THÉRAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, PRÉSENTÉS SOUS FORME DE DOSES (Y COMPRIS CEUX DESTINÉS À ÊTRE ADMINISTRÉS PAR VOIE PERCUTANÉE) OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL								
3004.10	- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits:								
3004.10.10	-- Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.10.20	-- Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	
3004.20	- Contenant d'autres antibiotiques:								
3004.20.10	-- Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.20.20	-- Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3004.3	- Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques:								
3004.31.00	- - Contenant de l'insuline	5	C	0	5	5	0	0	
3004.32	- - contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels:								
3004.32.10	- - - Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.32.20	- - - Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	
3004.39	- - Autres:								
3004.39.10	- - - Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.39.20	- - - Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	
3004.40	- Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques:								
3004.40.10	- - Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.40.20	- - Pour la médecine vétérinaire	5	E	5	5	5	0	0	
3004.50	- Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36:								
3004.50.10	- - Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3004.50.20	-- Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	
3004.90	- Autres:								
3004.90.1	-- Contenant des sulfamidés:								
3004.90.11	--- Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.90.12	--- Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	
3004.90.2	-- Contenant des hétérosides:								
3004.90.21	--- Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.90.22	--- Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	
3004.90.9	- - Autres:								
3004.90.91	--- Pour la médecine humaine	5	C	0	5	5	0	0	
3004.90.92	--- Pour la médecine vétérinaire	5	C	5	5	5	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
30.05	OUATES, GAZES, BANDES ET ARTICLES ANALOGUES (PANSEMENTS, SPARADRAPES, SINAPISMES, PAR EXEMPLE), IMPRÉGNÉS OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES OU CONDITIONNÉS POUR LA VENTE AU DÉTAIL À DES FINS MÉDICALES, CHIRURGICALES, DENTAIRES OU VÉTÉRINAIRES								
3005.10.00	- Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	0	A	0	0	0	0	0	
3005.90.00	- Autres	5	C	0	5	5	5	0	
30.06	PRÉPARATIONS ET ARTICLES PHARMACEUTIQUES VISÉS À LA NOTE 4 DU PRÉSENT CHAPITRE								
3006.10.00	- Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et les adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
3006.20.00	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0	A	0	0	0	0	0	0	
3006.30	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient:									
3006.30.10	- - Préparations opacifiantes	0	A	0	0	0	0	0	0	
3006.30.20	- - Réactifs de diagnostic	0	A	0	0	0	0	0	0	
3006.40.00	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	0	A	0	0	0	0	0	0	
3006.50.00	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	5	E	0	5	5	5	0	0	
3006.60.00	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n°29.37 ou de spermicides	0	A	0	0	0	0	0	0	
3006.70.00	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3006.9	- Autres:								
3006.91.00	- - Appareillages identifiables de stomie	0	A	0	0	0	0	0	
3006.92.00	- - Déchets pharmaceutiques	15	E	15	15	15	15	15	
3101.00.00	ENGRAIS D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE, MÊME MÉLANGÉS ENTRE EUX OU TRAITÉS CHIMIQUEMENT; ENGRAIS RÉSULTANT DU MÉLANGE OU DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE	0	A	0	0	0	0	0	
31.02	ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES AZOTÉS								
3102.10.00	- Urée, même en solution aqueuse	0	A	0	0	0	0	0	
3102.2	- Sulfate d'ammonium; sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium:								
3102.21.00	- - Sulfate d'ammonium	0	A	0	0	0	0	0	
3102.29.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
3102.30.00	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
3102.40.00	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant	0	A	0	0	0	0	0	0	
3102.50.00	- Nitrate de sodium	0	A	0	0	0	0	0	0	
3102.60.00	- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	0	A	0	0	0	0	0	0	
3102.80.00	- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	0	A	0	0	0	0	0	0	
3102.90	- Autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes:									
3102.90.10	- - Cyanamide calcique	0	A	0	0	0	0	0	0	
3102.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	
31.03	ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES PHOSPHATÉS									
3103.10.00	- Superphosphates	5	E	0	5	0	0	0	0	
3103.90	- Autres:									
3103.90.10	- - Scories de déphosphoration	0	A	0	0	0	0	0	0	
3103.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
31.04	ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES POTASSIQUES								
3104.20.00	- Chlorure de potassium	0	A	0	0	0	0	0	
3104.30.00	- Sulfate de potassium	0	A	0	0	0	0	0	
3104.90	- Autres:								
3104.90.10	- - Carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts	0	A	0	0	0	0	0	
3104.90.90	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
31.05	ENGRAIS MINÉRAUX OU CHIMIQUES CONTENANT DEUX OU TROIS DES ÉLÉMENTS FERTILISANTS: AZOTE, PHOSPHORE ET POTASSIUM; AUTRES ENGRAIS; PRODUITS DU PRÉSENT CHAPITRE PRÉSENTÉS SOIT EN TABLETTES OU FORMES SIMILAIRES, SOIT EN EMBALLAGES D'UN POIDS BRUT N'EXCÉDANT PAS 10KG								
3105.10.00	- Produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3105.20.00	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium	5	C	0	5	5	0	0	
3105.30.00	- Hydrogénéorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0	A	0	0	0	0	0	
3105.40.00	- Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénéorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0	A	0	0	0	0	0	
3105.5	- Autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: azote et phosphore:								
3105.51.00	- - Contenant des nitrates et des phosphates	5	C	0	5	5	0	0	
3105.59.00	- - Autres	5	C	0	5	5	0	0	
3105.60.00	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	5	E	0	5	5	0	0	
3105.90.00	- Autres	5	C	0	5	5	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
32.01	- EXTRAITS TANNANTS D'ORIGINE VÉGÉTALE; TANINS ET LEURS SELS, LEURS ÉTERS, LEURS ESTERS ET AUTRES DÉRIVÉS								
3201.10.00	- Extrait de quebracho	0	A	0	0	0	0	0	
3201.20.00	- Extrait de mimosa	0	A	0	0	0	0	0	
3201.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
32.02	PRODUITS TANNANTS ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES; PRODUITS TANNANTS INORGANIQUES; PRÉPARATIONS TANNANTES; MÊME CONTENANT DES PRODUITS TANNANTS NATURELS; PRÉPARATIONS ENZYMATIQUES POUR LE PRÉTANNAGE								
3202.10.00	- Produits tannants organiques synthétiques	0	A	0	0	0	0	0	
3202.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
3203.00.00	MATIÈRES COLORANTES D'ORIGINE VÉGÉTALE OU ANIMALE (Y COMPRIS LES EXTRAITS TINCTORIAUX, MAIS À L'EXCLUSION DES NOIRS D'ORIGINE ANIMALE), MÊME DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE; PRÉPARATIONS VISÉES À LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE, À BASE DE MATIÈRES COLORANTES D'ORIGINE VÉGÉTALE OU ANIMALE	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
32.04	MATIERES COLORANTES ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES, MÊME DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE; PRÉPARATIONS VISÉES À LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE, À BASE DE MATIÈRES COLORANTES ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES; PRODUITS ORGANIQUES SYNTHÉTIQUES DES TYPES UTILISÉS COMME AGENTS D'AVIVAGE FLUORESCENTS OU COMME LUMINOPIHORES, MÊME DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE								
3204.1	- Matières colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de ces matières colorantes:								
3204.11.00	-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	0	A	0	0	0	0	0	0
3204.12.00	-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	0	A	0	0	0	0	0	0
3204.13.00	-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	0	A	0	0	0	0	0	0
3204.14.00	-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants	0	A	0	0	0	0	0	0
3204.15.00	-- Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	0	A	0	0	0	0	0	0
3204.16.00	-- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	0	A	0	0	0	0	0	0

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3204.17.00	- - Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	0	A	0	0	0	0	0	
3204.19.00	- - Autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des sous-positions 3204.11 à 3204.19	0	A	0	0	0	0	0	
3204.20.00	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	0	A	0	0	0	0	0	
3204.90.00	- Autres	0	A	0	0	0	0	0	
3205.00.00	LAQUES COLORANTES; PRÉPARATIONS VISÉES À LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE, À BASE DE LAQUES COLORANTES	0	A	0	0	0	0	0	
32.06	AUTRES MATIÈRES COLORANTES; PRÉPARATIONS VISÉES À LA NOTE 3 DU PRÉSENT CHAPITRE, AUTRES QUE CELLES DES N ^{OS} 32.03, 32.04 OU 32.05; PRODUITS INORGANQUES DES TYPES UTILISÉS COMME LUMINOPHORES, MÊME DE CONSTITUTION CHIMIQUE DÉFINIE								
3206.1	- Pigments et préparations à base de dioxyde de titane:								
3206.11.00	- - Contenant en poids 80% ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	0	A	0	0	0	0	0	
3206.19.00	- - Autres	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua	
3206.20.00	- Pigments et préparations à base de composés du chrome	0	A	0	0	0	0	0	
3206.4	- Autres matières colorantes et autres préparations:								
3206.41.00	- - Outremer et ses préparations	0	A	0	0	0	0	0	
3206.42.00	- - Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	0	A	0	0	0	0	0	
3206.49	- - Autres:								
3206.49.10	- - - Pigments et préparations à base de composés du cadmium	0	A	0	0	0	0	0	
3206.49.20	- - - Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)	0	A	0	0	0	0	0	
3206.49.90	- - - Autres	0	A	0	0	0	0	0	
3206.50.00	- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	0	A	0	0	0	0	0	

Code SH 2007	Description	Taux de base AC	Catégorie	Taux de base					Notes	
				Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua		
3208.10	- À base de polyesters:									
3208.10.10	- - Peintures-émail anticorrosives à sécher au four, pour le revêtement des plaques métalliques	0	A	0	0	0	0	0	0	
3208.10.20	- - Vernis destinés aux arts graphiques	0	A	0	0	0	0	0	0	
3208.10.30	- - Vernis non colorés, spécialement destinés au durcissement du ciment utilisé pour la construction des routes	0	A	0	0	0	0	0	0	
3208.10.40	- - Présentés en contenants de type aérosol	15	E	15	15	15	15	15	15	
3208.10.50	- - Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	0	A	0	0	0	0	0	0	
3208.10.90	- - Autres	15	G	15	15	15	15	15	15	
3208.20	- À base de polymères acryliques ou vinyliques:									
3208.20.10	- - Vernis destinés aux arts graphiques	0	A	0	0	0	0	0	0	
3208.20.20	- - Vernis non colorés, spécialement destinés au durcissement du ciment utilisé pour la construction des routes	0	A	0	0	0	0	0	0	
3208.20.30	- - Présentés en contenants de type aérosol	15	E	15	15	15	15	15	15	
3208.20.40	- - Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	0	A	0	0	0	0	0	0	
3208.20.90	- - Autres	15	G	15	15	15	15	15	15	

